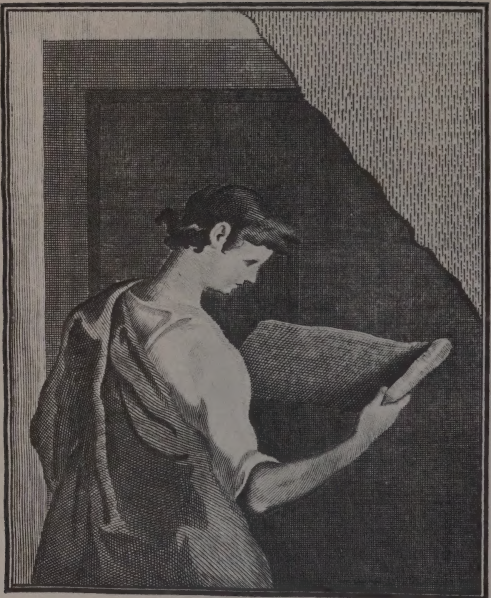

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Janvier 1742.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Janvier 1742.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	1727.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v.
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	12.	v.
1721.	12.	v.	1742.	1.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1742.

ARTICLE I.

D. LAURENTII HEISTERI Sereniss. Brunsvic. & Luneburg. Ducis Consiliarii Aulici & Archiatri &c. Institutiones Chirurgicæ, in quibus quicquid ad rem Chirurgicam pertinet, optimâ & novissimâ ratione pertractatur &c. Opus triginta annorum &c. Amstelædami, apud Janssonio-Waesbergios. 1739. C'est-à-dire, *Institutions, ou Cours de Chirurgie, par M. Laurent Heister, Conseil-*

ler Aulique, & premier Médecin du Duc de Brunſvvic &c. A Amſterdam 1739. 2. *vol.* in-4°. *Tom. I. pag.* 715. *Tom. II. pag.* 534. *En tout* 1249.

MONSIEUR *Heiſter* né à *Francfort* ſur le *Meïn* en 1683. après avoir employé quatre ans, & davantage, à étudier avec beaucoup d'application la Médecine dans les Ecoles d'*Allemagne*, attiré par la réputation de quelques célebres Anatomiſtes des Pays-Bas, ſe tranſporta à *Amſterdam* en 1706. L'envie d'acquérir de nouvelles connoiſſances, & de perfectionner celles qu'il avoit acquiſes, le rendit aſſidu à leurs Leçons pendant preſque toute cette année. Mais ce n'étoit pas aſſez pour lui que des Leçons qui lui parloient de la Nature; il réſolut de l'interroger elle-même, & d'apprendre d'elle ſes ſecrets, & ſes reſſorts. Dans ce deſſein il ne manqua aucune des Diſſections Ana-

tomiques qui se firent en ce tems-là, & porta des yeux attentifs à toutes les opérations de Chirurgie de quelque conséquence, qui furent exécutées par les plus habiles Maîtres. Il ne négligea pas néanmoins l'étude des Livres, dont il étoit alors plus en état de juger & de profiter, & il lût tout ce qu'il y avoit de meilleurs Ouvrages de Chirurgie. Car c'étoit à cette partie de la Médecine que son inclination le portoit par un attrait particulier.

Cependant il étoit tems qu'il en vint à ce qui fait, plus que toutes les spéculations, le grand & l'habile Chirurgien, à l'exercice, à la pratique, aux opérations. La guerre, dont la *Flandre* étoit alors le théâtre le plus sanglant, lui fournit abondamment de quoi satisfaire le désir qu'il avoit de s'instruire, & de se rendre utile à la Société. En 1707. & les deux années suivantes, il passa tout le tems de la Campagne dans le Camp des Confédérés; & l'on juge bien qu'il n'y

manqua ni d'occupation, ni d'occasions de s'instruire de plus en plus soit par sa pratique, soit par celle des autres Chirurgiens de l'Armée. Il suivoit exactement, il étudioit curieusement leurs opérations, jusqu'à ce qu'en 1709. ayant eu à la recommandation du célebre *Ruisch* qui l'aimoit comme son fils, la place de Médecin des Troupes Hollandoises, il commença à travailler en chef. La seule bataille de *Malplaquée* remplit l'Hôpital Militaire de plus de cinq mille blessés de cette Nation : ample matiére aux travaux d'un Médecin-Chirurgien comme M. *Heister*, sans compter les Opérations de toute espéce, pour lesquelles il fut appellé & dans le Camp, & dans les Villes voisines, & qui eurent presque toutes un heureux succès. Il acquit encore dans cet exercice ce courage néceſſaire, & que *Celse* regardoit comme une des qualités essentielles à la profession.

Dans l'intervale des Campagnes,

Janvier 1742.

M. *Heister* ne perdoit point de vûe l'objet qui l'occupoit uniquement & vivement. Après celle de 1707. il alla à *Leyde*, & y demeura jusqu'au commencement de l'Eté de 1708. pour perfectionner ses connoissances sous Messieurs *Bidloo*, *Albinus* le pere, & *Boerhaave*. Les autres années il fit des Leçons & des démonstrations d'Anatomie & de Chirurgie, M. *Ruisch* lui ayant procuré cet emploi à *Amsterdam*.

C'est ainsi qu'il avoit mis à profit durant quatre ans son séjour dans les *Pays-Bas*, lorsque les Magistrats de *Nuremberg* lui donnerent la Chaire d'Anatomie & de Chirurgie à *Altorf* Disciple & Maître tour à tour, il s'étoit rendu d'autant plus capable d'enseigner, qu'il avoit appris avec plus de docilité, plus d'ardeur, plus de constance.

Il eut bien souhaité de trouver un Auteur qui traitât pleinement & avec ordre, suivant les nouvelles découvertes, & les nouvelles manieres d'opérer, toutes les ma-

tieres dont il devoit faire des Leçons en public. Mais l'*Allemagne* n'en connoissoit point alors de cette espéce : on y abandonnoit à des Avanturiers, à des Charlatans les Opérations les plus difficiles & les plus importantes ; & les Chirurgiens qui n'avoient gueres étudié que la *Microtechnie* de *Hornius*, & les Expériences de *Nuck*, Ouvrages bornés & imparfaits, ne se chargeoient que des plus communes & des plus faciles. Il est vrai, que quelques Auteurs des derniers siécles, *Guy de Chauliac*, *Fabrice d'Aquapendenté*, *Paré*, *Scultet*, *&c.* avoient donné des Chirurgies plus complettes, & qu'ils traitent de presque toutes les Maladies soumises à cet Art : mais ils ne connoissoient point les nouvelles Méthodes, plus sûres, plus exactes, plus parfaites. D'autres plus récens pouvoient paroître plus propres à remplir les vûes de M. *Heister*. Mais de ceux-ci les uns n'ayant jamais pratiqué, ni manié le fer, que pour disséquer des cadavres ; les autres n'ayant

fait d'autres études que celles de Chirurgie, mauvais Anatomistes, ignorant les causes & le siége des Maladies, n'ont traité les matiéres que superficiellement, se sont expliqués confusément, &, faute de bonne théorie, exposent ceux qui les prennent pour guides, à des erreurs préjudiciables. D'autres enfin ont mieux écrit, mais ils n'ont parlé que de quelques Maladies, de quelques Opérations particulieres, de quelques points détachés, qui ne suffisent pas à un Professeur chargé, & résolu d'expliquer un Cours entier de Chirurgie.

Ces raisons ont déterminé M. *Heister* à composer pour son usage, & pour l'instruction de ses Ecoliers, l'Ouvrage que nous annonçons. Il l'avoit d'abord donné en Allemand; mais pour en étendre l'utilité à toutes les Nations, il a jugé à propos, & on l'a fort pressé de le traduire en Latin. La premiere édition ayant paru en 1717. celle que nous avons entre les mains est augmentée de tout ce que son

étude, son expérience, le soin de s'instruire lui ont appris depuis ce tems-là dans un Art qui reçoit tous les jours une nouvelle perfection. On a donc dans ces deux Volumes une Chirurgie complette, ou l'on trouvera toutes les matiéres traitées avec ordre, nettement expliquées sur les bons principes, tout ce qui regarde la connoissance, le traitement & la curation des Maladies Chirurgicales, les Opérations, les nouvelles & les meilleures manieres d'y procéder, les Instrumens perfectionnés, multipliés, nouvellement inventés pour la facilité & le succès de l'usage qu'on en fait.

L'Ouvrage est divisé en trois parties: dans la premiere, après une Introduction sur la Chirurgie en général, sur son origine, ses progrès, sa division, les Instrumens qu'elle employe pour les Opérations les plus communes, les plus usitées, & d'autres notions générales qu'il est bon de prendre d'abord; l'Auteur traite en particulier, & en autant de Livres. 1

Janvier 1742.

Des Playes. 2°. Des Fractures. 3°. Des Luxations. 4°. Des Tumeurs. 5°. Des Ulceres. La seconde Partie enseigne toutes les Opérations dans un très-grand détail, commençant par la saignée, & toutes les saignées qui peuvent se pratiquer, selon l'exigence de chaque Maladie, la maniere de s'y comporter, les précautions qu'il faut prendre; les accidens qui peuvent y intervenir, & la façon d'y remédier. Toutes les autres Opérations sont traitées avec la même exactitude & la même intelligence. L'Auteur y procéde avec méthode, & dans un ordre qui répand la clarté dans ses Instructions. Il y explique premiérement celles qui s'exécutent indifféremment sur toutes les parties au moins extérieures du corps, parce que les maux qu'on se propose de guérir peuvent les affecter. Il passe ensuite à celles de la tête, du col, de la poitrine, de l'*Abdomen*, enfin à celles des pieds & des mains, quoiqu'il en eut déja parlé dans le premier Chapitre.

En un mot rien ne lui échappe, & il paroît qu'avec un peu de dextérité & d'expérience, un Chirurgien pour devenir habile, n'a pas besoin d'autre Maître. La troisiéme & derniere Partie traite des Ligatures de toutes espéces, & pour toutes les parties malades, où qui en ont besoin soit avant, soit après l'Opération, & dans le pansement.

Quoique M. *Heister* ne soit point venu en *France*, pour voir opérer nos Chirurgiens, dont l'habileté est connue dans toute l'*Europe*, comme il a vû & suivi ceux de *Hollande*, d'*Angleterre*, & d'*Allemagne*, il n'ignore pas néanmoins leurs découvertes, ni tout ce qu'ils ont imaginé, & heureusement mis en œuvre, pour faciliter & perfectionner les Opérations, & tout ce qui appartient à leur Art. Il le rapporte fidélement, & sçait en faire usage en homme habile & intelligent.

Tout l'Ouvrage est enrichi d'un grand nombre de figures exacte-

ment deſſinées, qui repréſentent les Inſtremens, & la maniere de s'en ſervir dans les Opérations; qui rendent plus ſenſible, & qui mettent ſous les yeux ce que le Diſcours ne préſente qu'à l'eſprit & à l'imagination.

Il y a long-tems que M. *Heiſter* eſt célebre par un grand nombre d'Ouvrages imprimés ou ſéparément en divers tems & en divers lieux, ou dans les Journaux Littéraires. Il en donne la liſte, à la tête de cette édition, ainſi que de tous les Livres de Chirurgie qu'il a conſultés, & qui forment une très-bonne Bibliothéque pour un homme de ſa Profeſſion. La fameuſe diſpute entre lui & M. de *Woolouſe*, l'a particulierement fait connoître en *France*. Il s'agiſſoit, comme l'on ſçait, de la Cataracte, que l'Oculiſte Anglois prétendoit n'être autre choſe qu'une membrane ou pellicule formée dans l'humeur aqueuſe de l'œil, au lieu que M. *Heiſter* a toujours ſoutenu, & ſoutient encore dans ſes Inſtitu-

tions Chirurgiques, que c'eſt ordinairement le Criſtallin devenu opaque, & qui a perdu ſa tranſparence, & rarement une membrane dans l'humeur vitrée : ce qu'il démontre par un grand nombre d'expériences.

ARTICLE II.

*LETTRE A M. ***. SUR un Article de ces Mémoires.*

LE Journal de Trévoux, Monſieur, a critiqué dans l'Article XV. du mois de Février 1741. quelques endroits de mon Livre de l'*Examen du Sentiment des Saints Peres ſur la durée des ſiécles.* Faites moi la grace de m'accorder un quart d'heure de votre tems pour comparer les Objections qu'on me fait avec mes Réponſes.

J'ai dit à la page 167. " que le » ſiſtême des anciens Millenaires » étoit fondé ſur trois points prin» cipaux. „

» 1°. Que le Meſſie deſcendra

Janvier 1742.

» du Ciel mille ans avant la fin du
» monde. „

» 2°. Que les Justes résuscitant
» alors pour ne plus mourir, re-
» gneront avec lui pendant mille
» ans sur la Terre. „

» 3°. Qu'après ce tems arrivera
» la Résurrection des Méchans &
» le Jugement dernier. „

J'ai ajoûté : " que les Juifs sont
» entiérement opposés à ces trois
» Articles, & que si l'on parcourt
» tout ce qui a été recueilli avec
» tant de soin par Cocceius dans ses
» Extraits du *Sanhedrin de la Ge-*
» *mare* chap. XI. par Pocock dans
» ses Notes sur *Porta Mosis* chap.
» VI. par le Rabbin Ménassé dans
» ses Livres *de la Résurrection*, on
» ne trouvera point qu'il y soit cité
» aucun Juif ancien ou moderne
» qui ait fixé le tems du Messie à
» mille ans avant la fin du monde ;
» & qu'on n'y trouvera pas même
» qu'il y soit parlé d'une premiére
» Résurrection particuliere aux Jus-
» tes, conformément à l'idée des
» Millenaires. „

L'Auteur du Journal, après avoir

rapporté ce texte de mon Livre, continue ainſi page 270. " Quand
» on cite des Rabbins ou des
» Chrétiens qui ont travaillé ſur le
» Rabbiniſme, c'eſt aſſez le cas
» (pour me ſervir des termes de
» l'Auteur) où le commun des Lec-
» teurs aime mieux croire qu'on
» cite bien, que d'y aller voir.
» Pour nous que le Public charge
» d'être plus curieux que les autres,
» nous rapporterons ſimplement ce
» que nous trouvons dans un de
» ces Auteurs Rabbiniques, où l'on
» nous renvoye. C'eſt Pocock ...
» En le liſant avec attention, on
» en tire certains points, qui prou-
» vent évidemment que le Millé-
» raniſme des Chrétiens eſt venu
» des Juifs, & que ce ſçavant An-
» glois en étoit perſuadé.,,

Avant que d'aller plus loin, je vous prie, Monſieur, de remarquer que l'Auteur du Journal change l'état de la queſtion; car il ne s'agit point de ſçavoir ſi l'on peut tirer de Pocock certains points d'où l'on croira pouvoir conclure que le Millénariſme vient des Juifs, ni

ſi ce ſçavant Anglois en étoit perſuadé.

Que vouloit-on prouver contre moi ? C'eſt que je n'ai pas bien cité Pocok, quand j'ai dit, que ſi l'on parcourt ce qui a été recueilli par ce Sçavant dans ſes Notes ſur *Porta Moſis*, on n'y trouvera point qu'aucun Juif ait énoncé quelqu'un des trois points principaux auſquels j'ai réduit le ſiſtême des anciens Millénaires. Il falloit donc, ſi l'on vouloit me réfuter, rapporter, non des textes de Pocock, mais des textes de Rabbins cités par Pocock, leſquels continſſent quelques-uns de ces trois points ; mais c'eſt ce que l'Auteur du Journal n'a pas ſeulement eſſayé de faire ; il s'eſt contenté de m'oppoſer quelques textes de Pocock. Je veux bien, Monſieur, les examiner, & je me flatte de vous faire convenir que de tous ces textes qu'on m'objecte, les uns n'ont aucun rapport aux Articles fondamentaux du Millénariſme, & que les autres y ſont abſolument contraires.

Texte du Journal.

„ Selon Pocock, la plûpart des
» Rabbins joignent ensemble la
» Résurrection des Morts & la Ve-
» nue du Messie. Tels sont Moy-
» se fils de Maymon, Moyse fils de
» Nacman, Saadia, Aben-Ezra,
» Eleazar &c. Voilà d'abord chez
» les Juifs un des préliminaires du
» Millénarisme. „

Réponse. Je reprens ce texte par partie. " Selon Pocock, dit-on, la
» plûpart des Rabbins joignent en-
» semble la Résurrection des Morts
» & la Venue du Messie. „ Ce qu'on dit est vrai, mais ne prouve rien. Car joindre la Résurrection des Morts à la Venue du Messie, n'est pas, comme on le suppose, un des préliminaires de l'ancien Millénarisme, à moins que l'on n'ajoûte en même tems que le Messie doit regner mille ans, & que la Résurrection arrivera au commencement de son regne. Or aucun des Rabbins cités par Pocock n'a dit,

ni que le Messie regneroit mille ans, ni que la Résurrection se feroit au commencement de son regne; quelques-uns, même de ceux que cite le Journaliste contre moi, disent, de l'aveu de Pocock, que la Résurrection n'arrivera qu'à la fin du regne du Messie. Tout ceci s'éclaircira par l'examen que nous allons faire des autorités qu'on allégue. Mais j'avertirai auparavant que je n'ai eu garde de contredire ce que dit Pocock, que les Rabbins joignent ensemble la Résurrection des Morts & la Venue du Messie, puisque j'ai reconnu que c'est-là le sentiment des anciens Rabbins. Voici mes paroles : pag. 171. " Ecoutons le Rabbin Ménassé qui a développé avec beaucoup d'exactitude le Sentiment des anciens Juifs sur la durée du regne du Messie, sur la Résurrection, sur le tems où elle doit arriver &c. „ Or la premiere chose que je rapporte du Rabbin Ménassé, c'est qu'il est prouvé par l'Ecriture, que la *Résurrection des*

Morts ſera jointe à l'avenement du Meſſie, & *que c'eſt le ſens qu'il faut donner à un Paſſage du Talmud.* Il étoit donc inutile de citer Pocock contre moi.

Je reprends la ſuite du Journal rapporté plus haut.

„ Tel eſt Moyſe fils de Maimon. „

Cette citation combat le Journaliſte ; car Pocock dans ſes Notes ſur *Porta Moſis*, ancienne édition pag. 109. & nouvelle édition pag. 105. ſoutient que Maymonides paroît avoir été incertain ſi la Réſurrection arriveroit au tems du Meſſie. *Maimonides*, dit-il, *rem in medio relinquere videtur, dum in Epiſtola, ſive in Diatribe, de Réſurrectione mortuorum contra aliquos qui ipſum reſurrectionem negaſſe dicerent aſſerit è nihilo, quod ab ipſo dictum ſit, concludi poſſe : Deum haud reſſuſcitaturum mortuos quando voluerit, & quos voluerit, ſive tempore Meſſiæ, ſive ante ipſius adventum, ſive poſt ipſius mortem.*

Il eſt vrai, que Pocock s'objec-

te ensuite un Passage de Moyse, fils de Nacman, qui paroît attribuer à Maymonides d'avoir crû que le regne du Messie seroit joint à la résurrection des Morts. Mais il répond, que de dire, comme fait souvent Maymonides, que ces tems-ci ne sont différens de ceux du Messie, que parce qu'alors tous les Royaumes seront soumis à sa puissance ; c'est dire, selon Joseph Albo, que la Résurrection ne se fera point au tems Messie. *At Josephus Albo omnino asserendum, ait, juxta eorum sententiam qui dicunt, nullum esse inter hoc seculum & dies Messiæ discrimen (in quorum numero est Maimonides, qui sæpe illam sententiam repetit) nisi quod tunc subjuganda sint regna, non futuram resurrectionem tempore Messiæ. Idem ibidem.*

On ne devoit donc pas s'autoriser de Pocock pour mettre Moyse fils de Maymon à la tête de ceux qu'on dit pag. 273. être *si favorables à l'origine Judaïque du Millénarisme*, puisque ce Rabbin, doutant, selon Pocock, s'il falloit join-

dre la Résurrection des Morts au regne du Messie, a douté d'un point que le Journaliste appelle, page 273. un des préliminaires du Millénarisme. Ajoûtés que Maymonides n'a admis de Résurrection que pour les Justes, (*a*) d'où il suit qu'il n'a point admis une double Résurrection. Autre article essentiel au sistême des anciens Millénaires.

Texte du Journal.

« Tel est Moyse, fils de Nac-
» man. »

Cette seconde citation combat encore le Journaliste; car le texte de ce Moyse allégué par Pocock, porte : que le Jugement dernier & la Résurrection des Morts, qui est le monde futur, arriveront à la fin du regne du Messie, & que le Jugement dernier se fera vers le premier tems de la Résurrection. *Eorum (dierum Messiæ) fine futurum judicium & re-*

(*a*) Voyez Pocock Anc. édit. pag. 180 & 70. de la nouvel.

 surrectionem.

surrectionem mortuorum, quæ est mundus futurus .... Diem autem judicii futurum die aliquo sub initium dierum resurrectionis. Vid. Not. Miscell. in Port. Mosis. Pag. 109. ant. édit. & 104. nov. édit.

Or ce texte de Moyse, fils de Nacman contredit formellement les deux articles fondamentaux du Millénarisme. Car puisque ce Rabbin soutient qu'il faut placer à la fin du regne du Messie, & presque dans un même moment la Résurrection des Morts, le Jugement dernier & le Monde futur; n'est-il pas évident, qu'il combat ces deux points soutenus par les Millénaires. 1o. Que les Justes résuscitant aussi-tôt que le Messie paroîtra dans le monde, regneront avec lui sur Terre pendant mille ans avant le Jugement dernier. 2o. Qu'il y aura deux Résurrections séparées l'une de l'autre par un intervalle de mille années; rien n'est donc moins propre que cette citation de Moyse fils de Nacman, pour montrer que

le Millénariſme tire ſon origine des Juifs.

Texte du Journal.

“ Tel eſt Saadia. „

Réponſe. Le texte que Pocock en cite (ancienne édit. pag. 95. & nouv. édit. pag. 103.) porte que la Réſurrection ſe fera au tems du Meſſie ; mais il ne dit point que ſon regne ſera de mille ans, ni que la Réſurrection ſe fera au commencement de ce regne ; ainſi la citation de Saadia ne prouve rien.

Texte du Journal.

Tel eſt Aben-Ezra.

Réponſe. Pocock en cite (ancien. édit. pag. 209. & nouv. édit. pag. 188.) un Paſſage que j'ai cité moi-même à la page 170. de mon Livre , pour faire voir en quoi le ſentiment de ce Rabbin étoit diſtingué de celui des anciens Millénaires. Ainſi cette allégation n'eſt point propre à montrer que j'ai diſſimulé des textes Rabbins allégués par Pocock.

Texte du Journal.

Tel eſt Eleazar.

Réponſe. Le texte que Pocock en cite (ancien. édit. pag. 111. & nouv. édit. pag. 106.) ne joint point la Venue du Meſſie à la Réſurrection des Morts ; mais porte ſimplement que le regne du Meſſie ſera de 70. ans. Ainſi ce Paſſage ne favoriſe en rien le ſentiment des Millénaires. D'ailleurs j'ai rapporté moi-même le ſentiment de ce Rabbin aux pag. 168. & 172. de mon Livre. L'on ne devoit donc pas m'oppoſer la citation que Pocock fait du Rabbin Eleazar.

Suite du Journal.

« Au rapport du même Pocock, » pluſieurs Rabbins mettent un in- » tervalle de mille ans entre la Ve- » nue du Meſſie & la Réſurrection » des Morts d'une part, & le Juge- » ment dernier ſuivi du Monde fu- » tur, de l'autre. *Hæc etiam apud eorum*

» *plerosque inter se necessario quodam* » *nexu conjuncta haberi* (*constat*) » *Messiæ adventum, resurrectio-* » *nem mortuorum, judicium magnum,* » *& mundum futurum, quamvis de* » *eorum tempore, & mutuo intervallo* » *in diversas itum sit sententias; de* » *millenario non pauci, ut vidimus, au-* » *dacter statuunt.* „ Le Journal finit ici. Pocock continue : *Dum* (dans la nouvelle édition on lit *tum* ; mais c'est une faute) *tamen de anno, die, hora, rem in medio relinquunt, satis tutos, ut videtur, se putant ab anathemate isto in eos qui tempora his rebus præstituta computant, pronunciato.*

Réponse. Ce Passage de Pocock ne prouve en aucune sorte que plusieurs Rabbins ont mis un intervalle de mille ans entre la Venue du Messie & la Résurrection des Morts d'une part, & le Jugement dernier suivi du Monde futur de l'autre ; car ces mots sur lesquels on a appuyé, *de millenario non pauci, ut vidimus, audacter statuunt*, ne marquent pas qu'il se passera un

intervalle de mille années entre aucun des événemens rapportés par Pocock, mais ſimplement que tous ces événemens doivent arriver, ſelon la plûpart des Rabbins, dans un certain Millenaire, ſçavoir, dans le ſixiéme. Pluſieurs Rabbins, dit le ſçavant Anglois, décident hardiment ſur le Millénaire, COMME NOUS AVONS VU, *ut vidimus.*

Examinons donc en quel ſens Pocock a pris plus haut, le terme de Millénaire. Voici tous les endroits où il employe le terme *millenarium.*

(Moſes filius Nacman, in cap. Gamul Libr. Tovath. Adam. fol. 109.) " *Ex antiquorum traditione* » *docet*, *Olam Habba ſeu mundum fu-* » *turum initium habiturum* MILLE- » NARIO *mundi ſeptimo*; *diem au-* » *tem judicii* (quod fol. 100. *ait fu-* » *turum die aliquo*, *ſub initium die-* » *rum reſurrectionis) & regnum do-* » *mus Davidis*, *quæ ipſum præcedunt*, » *futura* MILLENARIO Sexto. Fol. » 106. ait : *dies Meſſiæ eſſe hujus* » *mundi ſpatio accenſendos*, *eorum au-*

» *tem fine futurum judicium & re-* » *surrectionem mortuorum, quæ est mun-* » *dus venturus, id est ejus initium,* » *quem* Scilicet fol. 104. *tempus esse* » *dicit, quod resurrectionem mortuo-* » *rum sequitur; & paulo post, exem-* » *plo rerum futurarum à septem die-* » *bus primæ creationis petito subin-* » *fert : Atque ita futurum esse re-* » *gnum domûs Davidicæ* MILLENA- » RIO SEXTO, *ejusdemque fine dies* » *judicii, cum septimo incipit mundus* » *futurus.* Notæ miscell. in Port. » Mosis. pag. 109. édit. 1654. & » édit. 1705. p. 104. Rabbi Judah » Zabarah, *eam* (*mortuorum resur-* » *rectionem*) MILLENARIO SEXTO, » *aliquando post reductionem Capti-* » *vitatis fore asserit. Verba ipsius Li-* » *belli sui cap.* 1. *hæc sunt : manifes-* » *tum est tempus resurrectionis fore* » MILLENARIO SEXTO *post collec-* » *tionem captivitatis; at non est ex-* » *plicatum utrum proxime à collec-* » *tione ista, an longo post tempore fu-* » *tura sit.* Pag. 110. ancien. édit. & » 105. nouv. édit. „

“ *Nihil tamen vel è R. Hillele*

» *constat futura ne sit resurrectio con-*
» *juncta collectioni captivitatis, an*
» *ulterius differenda, sicut voluerunt*
» *cæteri Doctores, neque quo die, vel*
» *qua hora millenarii sexti futura sit*
pag. 112. ou 107. nouv. édit.

J'ai rapporté exactement tous les endroits où le terme *millenarium* est employé ; d'où il est évident que quand Pocock dit : *De millenario non pauci, ut* VIDIMUS, *audacter statuunt, dum tamen de anno, die, horâ, rem in medio relinquunt* ; il est évident, dis-je, qu'il parle du sixiéme Millénaire, où les événemens qu'il rapporte, doivent arriver, & non pas d'une espace de mille ans qui doivent s'écouler entre quelqu'un de ces événemens. Par conséquent j'ai eu raison de dire que l'on ne trouve point que Pocock ait cité aucun texte Hébreu où il soit dit qu'il s'écoulera mille années entre le regne du Messie & la Résurrection des Justes d'une part, & le Jugement dernier suivi du Monde futur de l'autre ; & si le Journaliste m'a combattu sur ce point, qu'il dit être

l'article principal du Millénarisme, ce n'est qu'en donnant au texte de Pocock une interprétation évidemment fausse.

Texte du Journal pag. 273.

« Cocceius cité par Pocock » (pag. 179. nouv. édit. & 192. ancien. édit.) assure positivement » que la Secte (du moins en partie) » du Rabbin Moyse, fils de Nac» man, reconnoissoit deux Ré» surrections; l'une générale & de » tous les hommes au jour du Ju» gement; l'autre des Justes seule» ment au tems du Messie, les» quels après un certain tems mour» roient ou seroient changés en » mieux. (le texte porte *morituros*, » *vel mutatum iri*) Pocock donne le » même sentiment à Saadia & à » Eléazar. Voilà en troisiéme lieu » la réponse à ce que dit notre Au» teur, qu'on ne trouve pas qu'au» cun Juif ait parlé d'une premie» re Résurrection particuliere aux » Justes. „

Réponse. J'ai dit que dans les

Notes de Pocock ſur le *Porta Moſis*, on ne trouvera pas qu'il y ſoit cité aucun Juif qui ait parlé d'une premiere Réſurrection particuliere aux Juſtes, *conformément à l'idée des anciens Millénaires* : termes eſſentiels que le Journaliſte n'a pas rapporté la ſeconde fois qu'il a cité mon texte ; & je n'ai rien dit que d'exactement vrai. Je ſçavois que Pocock attribue aux Sectateurs de Moyſe, fils de Nacman (pag. 192. ancien. édit. & 179. nouv. édit.) & à Saadia (pag. 194. ancien. édit. & 181. nouv. édit.) d'admettre une premiere Réſurrection particuliere aux Juſtes. Mais 1°. Ce Sçavant ne rapporte aucun texte des Rabbins où ce ſentiment ſoit énoncé ; j'en excepte Aben-Ezra dont je parlerai plus bas. 2°. La premiere Réſurrection dont parle Pocock, n'eſt pas conforme à l'idée des anciens Millénaires ; car ceux-ci (chaque terme mérite ici d'être pezé ; & contredit l'opinion des Juifs) ceux-ci, dis-je, ſoutiennent que les Juſtes reſſuſcitant pour ne

plus mourir, au moment que Jesus-Christ descendra du Ciel, regneront avec lui sur la Terre pendant mille ans; au lieu que les Sectateurs de Moyse fils de Nacman, disoient que les Justes après avoir passé un certain tems sur la Terre, & non pas mille ans, mourroient ou seroient changés. Ces termes, *ou seroient changés*, pourroient bien être une addition de Cocceius, puisque ces Rabbins admettoient, dit-on, une seconde Résurrection générale pour tous les hommes.

Au reste comment juger du Sentiment de ces Rabbins, dont on ne cite ni le nom, ni les paroles, ni les Ouvrages. Si Cocceius ou Pocock les eussent allégués, je n'aurois pas manqué de les discuter.

On devoit d'autant moins m'objecter l'opinion vraye ou prétendue des Sectateurs de Moyse fils de Nacman, que j'avois allégué à la page 169. & 170. de mon Livre; une opinion toute semblable d'Aben-Ezra, & que je l'avois allégué, pour montrer que la premie-

re Résurrection admise par quelques Rabbins, n'étoit pas conforme à celle qui a été admise par les Millénaires.

3°. Saadia a dit en termes exprès qu'il n'y avoit que les bons qui resusciteroient. Pocock en convient (pag. 183. ancien. édit. & 170. nouv. édit.) mais il prétend (pag. 194. ancien. édit. & 181. nouv. édit.) que plusieurs des textes de ce Rabbin sont difficiles à concilier (*haud aliàs facilia inter se conciliatu*) si l'on ne suppose qu'il a admis une seconde Résurrection. A l'autorité de Pocock j'oppose celle d'Abarbanel, qui de l'aveu de Pocock (p. 180. ancien. édit. & 170. nouv. édit.) met Saadia au rang de ceux qui n'ont admis la Résurrection que pour les Justes.

Quant au Rabbin Eléazar qu'on cite le dernier, je ne vois point que le texte de Pocock (pag. 182. ancien. édit. & 184. nouv. édit.) puisse prouver que ce Rabbin à cru qu'il y auroit deux Résurrections; l'une des Justes, & l'autre

des Méchans mille ans après. Il y est seulement dit que selon l'interprétation de Raschi & de Ramban, il s'ensuit du texte d'Eléazar, que tous les Justes Israëlites résusciteront d'abord. *Doceri hâc Misnâ resurrecturos primo omnes ex Israele Justos.* Ce texte ne prouve point qu'il y aura une seconde Résurrection; mais seulement que quand les Morts résusciteront, les Justes Israélites auront l'honneur de précéder les autres, comme je l'ai rapporté d'après Ménassé pag. 175.

Texte du Journal.

“ Pocock lui-même déclare expressément que l'opinion des Millenaires est venue des Juifs &c. „

Réponse. On prouve contre moi ce que je n'ai pas nié. C'est même parce que Pocock & Cocceius étoient d'un sentiment contraire au mien que j'ai fait observer que dans les textes Rabbins recueillis par ces deux Auteurs, on n'en trouve point où soit énoncé aucun des trois ar-

ticles fondamentaux ausquels j'ai réduit le sistême des anciens Millénaires.

L'Auteur du Journal par le soin qu'il prend à montrer que Pocock a cru que l'opinion des Millénaires venoit des Juifs paroît supposer que j'ai prétendu que Pocock ne le croyoit pas ; or c'est ce que je n'ai jamais ni dit ni pensé.

Texte du Journal.

" Nous observerons que dans la » question du Sentiment des an- » ciens Juifs, Ménassé mort en » 1652. ne doit point entrer en » comparaison avec le Rabbin Saa- » dia qui est mort en 742. (c'est » une faute d'impression, lisez 942.) » avec les deux Moyses qui vivoient » au douziéme siécle; enfin avec tous » ces Anciens que cite Pocock, » & qui sont si favorables à l'ori- » gine Judaïque du Millénarisme.,,

Réponse. J'ai discuté ci-dessus les textes de Saadia, des deux Moyses, & de tous ces Anciens qu'on a

cités d'après Pocock, & je pense avoir montré qu'aucun d'eux n'a admis les points essentiels au sistême du Millénarisme, & que même les deux Moyses les ont expressément rejettés. Je m'arrête à Ménassé.

Quoique ce Rabbin ne soit mort qu'en 1652. son avis n'est pas à mépriser dans une question, où l'on examine si les anciens Juifs ont cru le regne de mille ans, & une double Résurrection.

Ménassé étoit très-versé dans la lecture des anciens Auteurs Juifs. Il en a recueilli avec soin ce qu'ils ont dit sur le regne du Messie, & sur la Résurrection des Morts. C'est en conséquence de ces recherches qu'il assure que Lactance a pris des Cabalistes Juifs l'opinion des six mille ans de la durée du Monde, & qu'il proteste en même tems qu'il n'a pû découvrir d'où le même Lactance a puisé ce qu'il dit sur le regne de mille ans, & sur une double Résurrection. (*a*) Que conclure

(*a*) Voyez la Défense du Sentiment des Saints Peres pag. 182.

de cette aſſertion de Ménaſſé? c'eſt qu'il n'a pû trouver ces deux points ni dans les Livres Talmudiques, ni dans les anciens Auteurs Juifs, quelque recherche qu'il en ait faite : or qui peut nier qu'une pareille déclaration, faite par un auſſi ſçavant homme que Ménaſſé, ne ſoit d'un grand poids. Pour affoiblir ce témoignage, il faudroit produire, non le Sentiment particulier de quelques Rabbins du dixiéme ou du douziéme ſiécle, mais des textes pris du Talmud, ou des plus anciens Auteurs Juifs, où ſeroient énoncés le regne de mille ans, & une double Réſurrection, conformément à l'idée des anciens Millénaires.

Les Paſſages que l'Auteur du Journal allégue enſuite de Saint Juſtin & de Saint Jérôme, prouvent bien que les Millénaires ſe ſont rencontrés dans pluſieurs points avec les Juifs : je n'ai eu garde de le nier : je me ſuis ſeulement réduit à ces trois articles fondamentaux.

Janvier 1742.

1°. Que Jesus-Christ descendra du Ciel mille ans avant la fin du Monde. 2°. Que les Justes résuscitant alors pour ne plus mourir, regneront avec lui sur la Terre pendant mille ans. 3°. Qu'après ce tems arrivera la Résurrection des Méchans & le Jugement dernier. Or il est certain que les Passages de Saint Justin & de Saint Jérôme cités pag. 277. & 279. du Journal, n'énoncent aucun de ces trois articles. J'ai rapporté même à la pag. 209. de mon Livre un texte de S. Jérôme qui y est expressément contraire. C'est celui où ce Pere dit, que les Juifs assurent que la félicité qu'ils attendent sur la Terre dans un regne de mille ans, doit arriver avant la Résurrection. *Hebræi hæc ante resurrectionem in mille annorum regno super terram futura contendunt.* In Isai. cap. 65. pag. 492.

Réduisons à quelque chose de précis la question, si l'opinion des Millénaires vient des Juifs, comme le croyent plusieurs Sçavans, ou si elle vient du Chapitre XX.

de l'Apolypſe mal entendu, comme je l'ai ſoutenu, après de célébres Auteurs. (*a*) Voici mon raiſonnement.

Les points fondamentaux de ce ſiſtême, & toutes les autres circonſtances ſe trouvent mot pour mot dans le vingtiéme chapitre de l'Apocalypſe expliqué dans un ſens charnel ; & de plus tous les Millénaires ſe ſont appuyés ſur ce vingtiéme Chapitre pour établir leur erreur. D'un autre côté les Juifs n'ont admis que quelques portions de ce ſiſtême ; n'eſt-il pas plus naturel de ſuppoſer que les Millénaires ont tiré leur opinion de l'Apocalypſe, & non pas des Juifs? Voilà à quoi ſe réduit ma Diſſertation ſur ce point.

Ce ſont-là, Monſieur, les principales réfléxions que j'avois à faire ſur l'endroit qui me concerne dans le Journal de Février. C'eſt à vous

(*a*) Voyez la ſuite de la Défenſe du Sentiment des Saints Peres ſur la venue d'Elie pag. 55.

à juger de leur ſolidité. Je me fais honneur de déférer à vos lumieres, & ſuis avec un très-reſpectueux attachement,

Monſieur, &c.

Ce 15. Février 1741.

ARTICLE III.

RÉPONSE A LA LETTRE précédente.

MONSIEUR,

J'ai lû les Réponſes que l'Auteur de l'Examen du Sentiment des Saints Peres a faites aux Remarques du Journal de Février dernier. Sans entamer ici une querelle Littéraire qui n'intéreſſeroit que peu de perſonnes, & que l'inégalité de l'Adverſaire ne rendroit pas digne du ſçavant Anonyme; je me contenterai de faire quelques Obſervations ſur ſon Ecrit.

Premiere Obſervation.

1°. Si les Rabbins cités par Pocock reconnoiſſent les points principaux du Millénariſme des Chrétiens, en les rapportant j'aurai touché la queſtion dans ſon entier. Dans la perſuaſion qu'effectivement ces Auteurs Juifs ſont conformes aux Millénaires Chrétiens; j'ai donc pû dire qu'en *liſant Pocock on en tire certains points qui prouvent que le Millénariſme eſt venu des Juifs.* Et tout ſe réduit à montrer la conformité des Juifs avec les Millénaires.

2°. J'avoue que l'Auteur s'étant appuyé des textes cités par Pocock, ſans réfuter cet Anglois, comme il a réfuté Grotius, Ligfoote, Hottinger &c. j'ai cru qu'il le regardoit comme favorable à ſon ſentiment; & c'eſt ce qui m'a fait ajoûter dans le Journal que *ce ſçavant Anglois étoit perſuadé de l'origine Judaïque du Millénariſme.*

Seconde Observation.

1°. Si l'on joignoit à la Résurrection des Morts & à la Venue du Messie, le regne de mille ans, & tout ce que l'Auteur exige ici, ce ne seroit plus un des préliminaires du Millénarisme; mais le Millénarisme presque tout entier : puisqu'au moins les deux premiers Chefs établis par l'Auteur, se trouveroient dans tout cela. Au contraire dire seulement que dans le Sentiment des Rabbins la Résurrection des Morts sera jointe avec la Venue du Messie, c'est véritablement dire quelque chose qui prélude au Millénarisme : puisque cette Résurrection, & cette Venue du Messie jointes ensemble, sont une condition essentielle pour tous les autres points du sistême.

2°. Quand j'ai dit que la Résurrection des Morts jointe au tems du Messie, *étoit un des préliminaires du Millénarisme*, j'ai prétendu parler d'une Résurrection qui accompagne, & non qui suit le regne du

Meſſie. Dans ce ſens le Rabbin Ménaſſé cité par l'Auteur ne m'a point paru conforme avec ce que Pocock rapporte des autres Rabbins que nous examinerons bientôt. Ménaſſé, de l'aveu même de l'Auteur, diſtingue fort le regne du Meſſie, des jours de la Réſurrection. *Aliud eſt*, dit-il, *tempus Meſſiæ, aliud tempus reſurrectionis mortuorum.* Et, s'il met quelque rapport entre l'un & l'autre événement, c'eſt un rapport de ſuite, & de ſucceſſion, non d'accompagnement & d'identité. Voilà en quoi l'Auteur avec Ménaſſé, m'a paru s'éloigner des Rabbins de Pocock.

Troiſiéme Obſervation.

* Il eſt vrai, que Pocock (pag. 105. nouv. édit. qui eſt la ſeule que je puiſſe citer) dit de Maimonides tout ce que l'Auteur rapporte dans ſes Réponſes. Mais il eſt

* Maimonides.

vrai auſſi que ſur la foi d'un autre Paſſage de ce Rabbin pag. 186. j'ai cru pouvoir aſſurer avec Moyſe fils de Nacman que Maimonides plaçoit la Réſurrection des Morts au tems du Meſſie. En effet ce Paſſage entendu non ſelon la Verſion Latine qui ne me paroît pas exacte; mais ſelon l'Hébreu, dit que les hommes reſſuſcités après une longue vie, *telle que la vie qui ſe trouve, aux jours du Meſſie*, ou encore mieux *comme étant la vie qui ſe trouve, ou qui ſe rencontre aux jours du Meſſie*, moureront une ſeconde fois. Voilà donc Maimonides, quoiqu'en diſe Joſeph Albo, qui ſe déclare pour la Réſurrection au tems du Meſſie, & qui fait vivre les Reſſuſcités pendant un très-longtems, à cauſe des jours du Meſſie.

Quatriéme Obſervation.

* 1°. Si l'Auteur veut ſe donner la peine de lire Pocock pag. 106.

* *Nacmanides.*

& 187. il verra que selon cet Anglois le Rabbin Moyse fils de Nacman, a cru que sous le regne du Messie les hommes ressuscités jouiront pendant quelque tems des plaisirs du corps : & qu'ensuite viendra le Monde futur. Il est vrai, que ces jours de la Résurrection ne paroissent pas dans l'idée de ce Rabbin, devoir renfermer une espace de mille ans; mais pour ce que j'ai appellé le préliminaire du Millénarisme, c'est assez de trouver la Résurrection jointe aux jours du Messie.

20. J'aurois pû citer d'après Pocock d'autres Rabbins qui donnent des quatre & cinq cens ans aux jours de la Résurrection. Tel est le Rabbin Hillel; mais il est important de faire remarquer ici qu'en faisant l'Article du Journal, je n'ai pas prétendu trouver dans les Rabbins le compte juste du regne Millénaire, & que j'ai dit positivement que l'espace reconnu par eux entre la Résurrection & le Monde futur suffisoit *pour servir de fondement à l'hypothése des Chrétiens*

Millénaires. J'ai cependant fait usage du *Millenario* de Pocock dans n sens fort naturel, & dont je parlerai bien-tôt.

Cinquiéme Observation.

* 10. J'ai cité le Rabbin Saadia d'après Pocock pag. 103. pour montrer simplement que ce Rabbin rapporte la Résurrection au tems du Messie. *Ne putemus*, dit-il, *ad alterum mundum pertinere .... sed ad dies Messiæ*, & le Passage Hébreu qu'on lit tout de suite prouve encore mieux le rapport d'identité entre la Résurrection & le regne du Messie. Ce sentiment, comme l'on voit, est fort éloigné de celui de Ménassé cité & approuvé par l'Auteur; puisque Ménassé ne place la Résurrection qu'à la suite du Messie. J'ai donc prouvé par-là tout ce que j'ai prétendu. J'aurois pû dire quelque chose de plus, & joindre à Saadia, le Rab-

* *Saadia.*

bin Abarbanel & les Cabaliſtes, qui fixent le tems de la Réſurrection à l'évacuation de *Goph*, ou de l'endroit qui contient toutes les Ames : car en comparant cette opinion avec ce qui eſt dit dans la Gemare, que le fils de David ne viendra que quand le Goph aura été épuiſé ; il en réſulte toujours que la Venue du Meſſie & la Réſurrection des Morts doivent, ſelon ces Rabbins, concourir enſemble. V. Pocock 103, 104.

* 2o. Le Paſſage cité d'Aben-Ezra par Pocock & par l'Auteur, eſt très-propre pour faire voir que ce Rabbin a fixé la Réſurrection aux jours du Meſſie. Ce qui ſuffiſoit pour ſervir de préliminaire au ſiſtême des Millénaires, comme le Journal l'entend.

* 3o. Pocock pag. 183. expliquant Abarbanel dit que, ſelon ce Rabbin & les Prieres publiques, David & le Meſſie reſſuſciteront

* *Aben-Ezra.*
* *Eleazar.*

au tems où finira la captivité ; qu'alors Jérusalem sera le sanctuaire & le trone de Dieu, que le Rabbin Eleazar fait entendre que dans ce même tems-là, les Justes seulement ressusciteront pour voir le salut du Seigneur, c'est-à-dire, dans le style des Rabbins, les jours du Messie. Cela ne m'autorisoit-il pas à mettre Eléazar au nombre de ceux qui joignent la Résurrection avec le tems du Messie?

Sixiéme Observation.

* Il m'a semblé que si Pocock avoit voulu dire ce que prétend l'Auteur, il auroit dû déterminer le Millénaire, ou plûtôt les deux Millénaires, sçavoir, le sixiéme & le septiéme. *Quoique diverses opinions*, diroit-il selon notre Auteur Anonyme, *se soient élevées touchant le tems, & l'intervalle relatif à ces événemens, plusieurs prononcent hardiment sur le Millénaire, comme nous*

* *Millenario.*

l'avons vû. C'eſt parler bien obſcurément, puiſque pluſieurs effectivement prononcent hardiment ſur les deux Millénaires ſixieme & ſeptiéme. Au contraire, rien de plus ſimple que le ſens que nous donnons à ce texte dans le Journal. Mais enfin, quand Pocock auroit voulu dire ce que l'Auteur lui attribue, cela ne prouveroit rien contre moi. En effet puiſque ces Rabbins de Pocock placent la Venue du Meſſie & la Réſurrection au ſixiéme Millénaire & qu'ils retardent le Monde futur juſqu'au ſeptiéme Millénaire, on a toujours un eſpace de mille ans ou à-peu-près entre ces événemens, & cet eſpace ſera le regne du Meſſie : par-là l'explication du *Millenarie* dans le ſens de l'Auteur, retombera dans le nôtre. Ici revient l'Obſervation du Journal, qu'il n'a pas été néceſſaire que le compte de mille ans fut ſi juſte, pour donner occaſion aux premiers Chrétiens de bâtir d'après les Juifs leur chimére du Millénariſme.

Septiéme Observation.

(*a*) 1°. Quand j'ai vû Cocceius cité par Pocock, j'ai pensé que cela valoit des citations de Rabbins, puisque tout le Livre de Cocceius n'est composé que d'Extraits de la Gemare, comme le titre l'exprime.

2°. J'ai cru encore que Cocceius & Pocock attribuant à plusieurs Juifs le sentiment de la double Résurrection, & l'Auteur au lieu de les réfuter renvoyant à leurs Ouvrages, je pouvois m'en reposer sur eux pour l'Examen des Textes Rabbiniques.

(*b*) 3°. Pocock ne laisse pas, page 181. de citer de Saadia quelques mots qui font voir que ce Rabbin a cru la peine & la récompense éternelle, tant pour le corps que pour l'ame, & c'est en partie par cette raison que la doctrine de ce Rabbin lui paroît difficile à expliquer,

(*a*) *Cocceius.*
(*b*) *Saadia.*

si l'on ne lui attribue l'opinion de la double Résurrection. Abarbanel, il est vrai, met Saadia au nombre de ceux qui n'ont admis la Résurrection que pour les Justes, mais peut-être Saadia doit-il être entendu de la Résurrection sous les jours du Messie, ou comme Pocock le fait parler *dans le tems du salut.* Et d'ailleurs faut-il beaucoup se contraindre pour penser que ces Rabbins se contredisent? Abarbanel ne reproche-t'il pas en ce point une contradiction manifeste à Ramban, ou Moyse fils de Nacman? V. *Pocock pag.* 179.

* 4°. Abarbanel cité par Pocock page 183. dit qu'Eléazar ne place aux jours du salut, ou du Messie que la Résurrection de quelques hommes, parmi lesquels les Justes d'Israël tiendront le premier rang, & ce Rabbin (Eléazar) ne nie point la Résurrection de tous les hommes même des Méchans, d'où il est aisé de conclure que selon lui,

* *Eleazar.*

il doit y avoir une ſeconde Réſurrection.

Huitiéme Obſervation.

* Si l'Auteur a cru Pocock opposé à ſon ſentiment, il devoit donc le réfuter comme les autres. En renvoyant aux Ouvrages de ce Sçavant, il a expoſé ſes Lecteurs à prendre un parti contraire au ſien. Tout homme non prévenu liſant les textes citez par Pocock, & le Commentaire qu'il y ajoûte, n'ira point chercher ailleurs que chez les Juifs, l'origine du Millénariſme des Chrétiens.

Neuviéme Obſervation.

10. L'Auteur releve fort bien la faute d'impreſſion : c'eſt effectivement 942. & non 742. Je ne pouvois m'y tromper puiſque j'avois pris cette datte dans Bartolocci qui marque 942. quoique

* *Pocock*

d'ailleurs cet Auteur en deux endroits fasse une faute grossiere en rapportant Saadia à 624. (C'est peut-être une double faute d'impression.)

(*a*) 2°. Abarbanel page 89. de Pocock, dit que les plus célébres Auteurs qui ont traité de la Résurrection, sont les deux Moyses, Saadia, Zabarah &c. S'il étoit vrai que ces Rabbins fussent favorables au sentiment de Pocock, de Cocceius, d'Hottinger, de Grotius, de Ligfoote, de Voisin, il faut avouer que le Rabbin Ménassé devroit être compté pour rien; apparemment ces Rabbins du 10. & du douziéme siécle, & si célebres ont mieux entendu le Talmud, & sont de meilleurs témoins des Traditions anciennes de leur Nation qu'un Rabbin du dix-septiéme siécle..

Dixiéme Observation.

(*b*) 1°. J'ai prétendu réfuter par

(*a*) *Ménassé.*
(*b*) *S. Jérôme.*

Saint Jérôme cette propoſition de notre Auteur : *Saint Jérôme veut dire ſimplement que les Millénaires entendent les Ecritures dans un ſens charnel comme les Juifs.* * J'ai montré, à ce que je crois évidemment, dans le Journal que ſelon Saint Jérôme les Juifs avoient véritablement reconnu un regne du Meſſie pendant mille ans, ſous lequel Jéruſalem devoit être rebâtie.

2o. J'ai voulu faire voir que S. Jérôme rapportoit aux Juifs comme à ſa ſource, l'erreur de ceux qui de ſon tems attendoient le rétabliſſement de Jéruſalem, & le regne Millénaire. Je crois que pour en être convaincu, il ſuffit de parcourir les textes citez dans le Journal. A ceux-ci j'aurois pû en ajoûter beaucoup d'autres auſſi clairs.

3o. A l'égard du Paſſage que l'Auteur cite de S. Jérôme ſur Iſaïe page 492. il faut que ce Saint Doc-

* Je ne dis rien de Saint Juſtin parce qu'il me ſemble que le raiſonnement du Journal ſubſiſte en entier.

teur entende-là non la premiere Réſurrection, mais la ſeconde, c'eſt-à dire, celle qui ſera générale; car puiſque le regne Millénaire, ſelon lui, étoit fixé par les Juifs au tems de la conſommation, & que tous les Juſtes devoient y avoir part; de façon que tous leurs biens ſeroient multipliez par centaine, il falloit néceſſairement une Réſurrection pour tous les Juſtes qui étoient morts. Lors donc qu'il dit dans le Paſſage cité, *que les Juifs placent tous les événemens du regne Millénaire avant la Réſurrection*, s'il ne ſe contredit pas, il faut entendre la ſeconde Réſurrection, & non la premiere.

Onziéme Obſervation.

Sur la fin de ſon Ecrit, l'Auteur convient que les Millénaires ſe ſont *rencontrez dans pluſieurs points avec les Juifs, que les Juifs ont admis quelques portions de ce ſiſtême*; apparemment ces points & ces portions du ſiſtême ſont partie

des trois articles que l'Auteur a regardés comme l'essence du Millénarisme. Si cela est, il ne sera pas exactement *vrai que les Juifs soient entiérement opposez à ces trois articles*, comme il le dit dans son Livre, & au commencement de ses Réponses.

Pour finir, je suis encore persuadé que jusqu'à ce qu'on apporte de plus fortes raisons, on peut croire avec Saint Jérôme, Pocock, Cocceius, Hottinger, Grotius, Ligfoote, Voisin &c. que les Millénaires ont tout au moins fabriqué quelques points essentiels de leur sistême, d'après les Juifs. Le vingtiéme Chapitre de l'Apocalypse aura pû leur servir, mais les idées Judaïques n'auront fait que les confirmer dans la fausse interprétation de ce Chapitre. Ce sentiment ainsi modifié ne s'éloignera pas beaucoup de celui de notre Auteur, & je serai bien-aise de me retrouver insensiblement d'accord avec un si sçavant homme. Je suis, &c.

Ce 14. *Octobre* 1741.

Janvier 1742.

ARTICLE IV.

HISTOIRE LITTERAIRE de la France &c. Suite de l'Article LXXX. au mois de Septembre 1741.

IL eſt tout-à-fait étonnant, diſent nos Auteurs, que les Ecrits de Prudence de Troyes, qui ont fait tant de bruit dans ſon tems, ayent été inconnus pendant plus de ſept ſiécles, & qu'on n'en trouve aucun veſtige dans les Bibliothéques juſqu'au dix-ſeptiéme. Ils ont reparu enfin, mais en partie ſeulement. Prudence étoit Eſpagnol, & ſon nom propre étoit Galindo. Nous ne conteſterons pas que cet Evêque ait été oppoſé à Hincmar de Rheims dans l'Affaire de Gotheſcalc; mais leur brouillerie n'avoit pas commencé-là, & il eſt fâcheux pour l'Evêque de Troyes, d'avoir donné lieu de dire qu'il a varié dans ſa foi.

En effet on ſçait qu'il avoit aſſi-

ſté au Concile de Quierci ; qu'il avoit ſouſcrit aux quatre Capitules, qui y furent dreſſés, & que peu de tems après il en dreſſa lui-même quatre autres, qui leur étoient en partie oppoſés. Il fit plus ; ne pouvant aſſiſter à l'Aſſemblée des Evêques convoquée pour confirmer l'élection d'Enée à l'Evêché de Paris, il envoya une Lettre d'excuſe & de conſentement à l'élection, à condition qu'Enée ſouſcriroit ſes quatre Articles ; mais il n'eſt pas vrai, comme M. Dupin l'a avancé, qu'il ait exigé la même ſignature de tous les Evêques de l'Aſſemblée.

On ignore l'effet, que produiſit la Lettre de Prudence, ni ſi Enée ſouſcrivit. Il eſt à croire, dit M. l'Abbé de Fleury, qu'il le fit. Mais quelle apparence que ce Prélat, qui, en qualité de Notaire du Palais au Concile de Quierci, ſigna la condamnation de Gotheſcalc, ait ſouſcrit le quatriéme Article de Prudence, lequel contenoit la Doctrine, pour laquelle Gotheſcalc avoit

été condamné comme Hérétique? Dans le vrai, Prudence étoit un Saint Evêque, mais qui n'étoit apparemment pas aſſez Théologien, pour être en garde contre les ſubtilitez des Novateurs, & qui déja prévenu contre l'Archevêque de Rheims, ſe laiſſa gagner par les Amis de Gotheſcalc. Auſſi ſon ſentiment n'a-t-il jamais fait une autorité dans l'Egliſe, & peut-être ne faut-il pas chercher d'autre raiſon, pourquoi ſes Ecrits ſont tombés dans l'oubli ſi-tôt après ſa mort. On ſçait que Raban cenſura fortement ſon Recueil de Paſſages des Peres pour prouver la double Prédeſtination, où nos Auteurs diſent " que ſans nommer Gotheſ-
» calc, ni faire mention de ſa cau-
» ſe, il ſe trouva prendre directe-
» ment la défenſe de ſa Doctrine,
» en prenant celle de Saint Auguſ-
» tin & des autres Peres de l'E-
» gliſe. „ Or Raban étoit aſſûrément plus habile Théologien que Prudence. D'ailleurs, lorſqu'il le cenſura, il étoit fort vieux, en quel

tems donc nos Hiſtoriens veulent-ils qu'il ait changé de ſentiment ſur l'article de Gotheſcalc ?

Jean Scot Erigene, qu'Hincmar, ſans le connoître aſſez, avoit engagé à écrire contre ce Moine, donna dans l'excès oppoſé, & les Ennemis de l'Archevêque de Rheims en triompherent, comme ſi ce Prélat avoit été obligé de ſçavoir tout ce que penſoit un homme, qui n'avoit pas encore communiqué ſes ſentimens. Prudence écrivit contre Erigene à la priere de Wenilon, Archevêque de Sens, & il le fit avec force, ſans épargner les traits les plus ſanglans contre l'Auteur, qu'il traite avec le dernier mépris : mais ſon Ouvrage trouva auſſi des Cenſeurs, & on voit ſur un ancien Manuſcrit de cette Réfutation la note ſuivante. " Il faut lire » avec précaution ce Livre, qui pa» roît écrit pour la défenſe de la » Foi contre l'infidélité, & où tant » de Textes de l'Ecriture & des » Auteurs Eccléſiaſtiques ſont com» pilés. En le liſant il faut prati-

» quer la maxime de l'Apôtre : » *examinez toutes choses, & tenez-» vous-en à ce qui est bon ;* car Pru-» dence, qui est l'Auteur de ce » Livre, n'a pas eu des sentimens » Catholiques sur quelques Dog-» mes de la Religion, ainsi que le » font voir quelques autres de ses » Ouvrages. „ Cette censure est conforme au jugement, que l'Auteur de la derniere Partie des Annales de Saint Bertin a porté du même Evêque ; & comme nos Historiens ne croyent pas que cette Partie soit l'ouvrage d'Hincmar, ils ne peuvent recuser ce suffrage.

On a pû voir dans nos Mémoires sur quel fondement M. l'Abbé Lebœuf attribue la quatriéme Partie des Annales de Saint Bertin à Prudence : nos Auteurs ne sont pas de son avis, non plus que pour la cinquiéme, que le docte Académicien juge être l'Ouvrage d'Hincmar : leur raison pour la quatriéme est qu'on y parle mal de Gothescalc, mais cette raison ne nous paroît pas convainquante ; car sup-

poſons que Prudence écrivoit à meſure que les événemens ſe préſentoient, & qu'il n'a pas revû ſon Ouvrage, étant mort en y travaillant, (& il n'y a rien contre la vraiſemblance dans cette ſuppoſition ;) qui empêche de croire que cet Evêque, qui condamna Gotheſcalc au Concile de Quierci en 849. en ait mal parlé en 844. d'ailleurs il eſt certain que Prudence a écrit des Annales : pourquoi vouloir qu'elles ſoient perdues, par la ſeule raiſon que Gotheſcalc eſt maltraité dans celles, qu'on lui attribuë, tandis qu'on ne peut nier qu'il a condamné ce Moine au Concile de Quierci ?

Loup Servat, ou Servais, Abbé de Ferrieres, mérite, ſelon nos Auteurs, d'être regardé comme l'Ecrivain le plus poli, que la France ait produit au neuviéme ſiécle. Leur étonnement ſur ce qu'on ne voit à Ferrieres aucun Monument, qui rappelle la mémoire, ni aucun Nécrologe, où on liſe le nom de ce célebre Abbé, nous paroît mieux

fondé, que celui, qui concerne les Ecrits de Prudence. Du reſte les Ouvrages de ce Sçavant, & toute l'Hiſtoire de ſon tems, ont bien garanti ſon nom de l'oubli. Le Recueil de ſes Lettres, le premier de ſes Ecrits, qu'on ait mis ſous la preſſe, a été inſéré dans la Bibliothéque des Peres de Lyon, ſur l'édition, que M. Baluze en publia à Paris en 1664. & qui eſt la plus correcte de toutes : mais on a été ſurpris qu'on n'y ait pas joint les Notes ſçavantes, dont l'Editeur les a enrichies.

Après ce Recueil de Lettres, l'Ouvrage de Servat, qui paroît à nos Auteurs mériter plus de conſidération, eſt ſon Traité ſur les trois Queſtions, qu'on agitoit alors plus ordinairement, à ſçavoir, le Libre-Arbitre, la double Prédeſtination, & la mort de Jeſus-Chriſt pour tous les hommes, & ils prétendent qu'il y combat directement Hincmar de Rheims & Raban de Mayence, & s'accorde parfaitement avec ce qu'en ont écrit Saint Prudence & l'Egliſe de

Lyon. Ils nous permettront de dire qu'ils ne se sont pas bien mis au fait de cet Ecrit, & qu'ils s'en sont un peu trop fiez au Président Mauguin, qui n'y étoit point du tout : en voici la preuve.

Servat ayant fini son Traité, l'envoya à Charles le Chauve, qui l'avoit engagé à ce travail, à Hincmar, & à Pardule de Laon. Il leur écrivit en même tems une Lettre, qui contenoit le précis de son Livre, & pour montrer sur quelle autorité il appuyoit son sentiment, il fit un Recueil des Passages des Peres, qu'il avoit suivis. Le Pere Sirmond a donné les trois Lettres & le Recueil de Passages au Public. On voit par le précis de son Traité qu'il étoit orthodoxe sur la Liberté & sur la Prédestination; mais qu'il erroit, ou plûtôt qu'il biaisoit sur la volonté de Dieu & de Jesus-Christ pour le salut de tous les hommes. Aussi, ni Hincmar, ni Gothescalc ne furent contens. C'est ordinairement le sort de ceux, qui veulent ménager les deux partis, on ne le fait jamais, qu'au pro-

fit de l'erreur & au préjudice de la vérité.

La défense, que Paschase Radbert, Abbé de Corbie, fit à ses Disciples d'écrire sa Vie, ne fut que trop réligieusement observée; on ignoreroit toutes les actions d'un si Grand Homme, sans le secours, qu'on peut tirer de ses propres Ouvrages pour en connoître quelques particularités. Nos Auteurs les ont toutes recueillies, & en ont composé un abrégé de sa Vie, qui ne laisse guere à désirer que des détails, & peut-être quelques circonstances peu essentielles. Les Sçavans sont assez instruits des disputes, qui se sont élevées au sujet de son Traité sur le Sacrement de l'Autel; nos Auteurs en ont parlé dans leur Préface Historique sur le neuviéme siécle, & ils y renvoyent. Dans le vrai, Radbert s'y est expliqué d'une maniere, à laquelle on n'étoit pas accoutumé, quoiqu'il ne parlât, dit-on, que d'après Saint Ambroise. Ainsi ce ne fut qu'une dispute de mots, &

les expreſſions mêmes de ſes Adverſaires ſur la Préſence Réelle, & la Tranſſubſtantiation ne différent pas beaucoup des ſiennes, ce qui fait voir la mauvaiſe foi des Proteſtans, d'avoir prétendu qu'il avoit écrit le premier en faveur de leurs Dogmes.

Caſimir Oudin lui reproche d'avoir aimé le ſurnaturel & le merveilleux, & embraſſé volontiers les ſentimens extraordinaires. Cave prétend qu'il s'appuyoit trop ſur la force de ſon génie. Nos Auteurs répondent que rien n'étoit plus contre ſon caractére, que ces deux accuſations, mais que les Accuſateurs avoient leurs vûes pour les former. Ce Saint, diſent-ils, a trop ſolidement établi des vérités, qu'ils combattent par état; ils n'avoient garde d'en parler bien. Dans le vrai Radbert paroît dans tous ſes Ecrits extrémement modeſte, & toujours attentif à n'aller pas plus loin que les Anciens.

Un de ceux, qui s'éleverent plus fortement contre l'Ouvrage du S.

Abbé de Corbie, fut un de ses Moines, qui s'est rendu lui même fort célébre parmi les Ecrivains de son siécle. C'est Ratram, ou Ratramne, que quelques-uns ont mal-à-propos nommé Bertram. La grande liaison, qu'eut ce Sçavant avec Gothescalc, les éloges, qu'il lui donne dans ses Ecrits, & ceux qu'il en reçut, la difficulté, qu'il y a, disent nos Auteurs, à bien prendre le sens de son Traité sur l'Eucharistie; & les disputes, qu'il eut avec Saint Paschase Radbert sur la maniere, dont Jesus-Christ est venu au Monde, ont jetté quelques nuages sur sa réputation; mais s'il a été vivement attaqué, il n'a pas été moins vivement défendu. Nos Historiens se déclarent ouvertement en sa faveur, & le P. Cellot, un de ceux, qui ont le plus fortement écrit contre lui, n'est nullement ménagé. Nous croyons cependant cet Ecrivain un peu mieux au fait de cette matiére, que le Président Mauguin, que l'on cite ici à tout propos, & qu'un

Préſident de la Cour des Monnoyes n'eſt pas un juge fort compétent en un ſujet de cette nature, ni un adverſaire à oppoſer à un Théologien.

Quoiqu'il en ſoit, nos Auteurs conviennent que le Moine de Corbie n'étoit pas bien d'accord avec ſon Abbé ſur le Sacrement de l'Euchariſtie, mais ils réduiſent ce différend à ce que ces deux Ecrivains ne s'étoient pas propoſé les mêmes Adverſaires à combattre. Ratramne, diſent-ils, avoit en tête ceux, qui n'admettoient aucune figure dans l'Euchariſtie, & Ratbert, ceux, qui refuſoient d'y admettre autre choſe, que la figure; mais le premier établiſſoit ſolidement la Tranſſubſtantiation & la Réalité, ce qui étoit le principal but du ſecond, & s'il dit que le Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie différe de celui, qui eſt né de la Vierge, qui a été mis en Croix, & qui eſt aujourd'hui glorieux dans le Ciel, c'eſt que celui-ci eſt un Corps propre, configuré comme les

autres, qui n'a rien de myſtique, ni de figuratif, qui eſt viſible & palpable ; au lieu que le Corps Sacramentel eſt un Corps Myſtique, en ce qu'il eſt un gage, une image, qu'il montre une choſe au-dehors par ſa figure, & qu'au-dedans il fait voir autre choſe aux yeux de la foi : enfin que cela n'empêche pas de le nommer, & qu'il n'en eſt pas moins le Corps de Jeſus-Chriſt. N'étoit-il pas plus court de dire que ce Corps adorable eſt le même dans les deux états, mais que dans le Sacrement il eſt caché ſous les eſpéces ? Quand on penſe comme les autres, il doit en coûter peu de parler comme eux.

Nos Auteurs ne doivent donc pas trouver ſi bizare qu'on ait été pluſieurs ſiécles ſans faire uſage de ce Traité. A qui perſuaderont-ils que, ſi les Cenſeurs de Livres, établis par le Concile de Trente, le mirent au rang des Livres prohibés ; ſi le Cardinal du Perron l'abandonna comme un Livre Hé-

rétique, c'est uniquement parce que les Centuriateurs de Magdebourg l'avoient fait imprimer, & s'en prévaloient, & qu'on les soupçonnoit même de l'avoir composé sous le nom de Ratramne. " Les » Docteurs de Louvain, disent nos » Historiens, plus connus sous le » nom de Théologiens de Douai, » comprirent les premiers, dès 1571. » que cet Ecrit, en y corrigeant » certaines expressions, qui leur » paroissoient fâcheuses, parce qu'ils » ne les entendoient pas, pouvoit » être souffert. „ Or un Ecrivain, que toute une Ecole célebre n'entend pas, qu'elle juge ne pouvoir être souffert, qu'en corrigeant quelques-unes des ses expressions, dont M. de Marca attribue l'Ouvrage à Jean Scot Erigene, & le Pere de Paris, Chanoine Régulier, à Bérenger, ou à ses Sectateurs, ne méritoit-il pas bien au moins qu'on l'abandonnât, & qu'on s'en passât?

Personne au reste, n'ignore que l'édition Latine & Fran-

çoise de ce Traité, que M. l'Abbé Boileau fit imprimer à Paris en 1686. fut supprimée par M. de Harlay, Archevêque de Paris, après une mure délibération faite en Sorbonne. Nos Auteurs, qui font grand cas de cette Traduction de M. Boileau, soupçonnent, sur la foi de Casimir Oudin, que cette suppression n'eut d'autre motif, que l'estime des Protestans pour l'Ouvrage de Ratramne, & la crainte, qu'avoient les Catholiques, qu'on y trouvât des armes contre eux. » On a, disent-ils, sur-» quoi juger de la solidité de cette » conjecture dans ce que nous » avons dit du véritable dessein de » l'Auteur dans ce Traité. „ Mais encore une fois il ne s'agit pas, quand on examine un Livre, de voir quel a été le dessein de l'Auteur; l'Eglise n'a jamais pris cette voye pour en juger, parce qu'elle n'est bonne, qu'à produire des disputes interminables.

Quant aux deux Livres de Ratramne sur la Prédestination, que

Charles le Chauve, qui ne se lassoit point de ces disputes, toujours inutiles & souvent dangereuses pour le commun des Fidéles, l'avoit engagé à écrire, il y emploioit l'autorité & la raison pour prouver qu'il y a deux Prédestinations, & les textes des Peres, qu'il rapporte, sont bien choisis; mais pour justifier Gothescalc, il en adoucit les sentimens, & en admettant deux Prédestinations, l'une à la vie, & l'autre à la mort, il nie la Prédestination au péché, & soûtient que Dieu ne veut pas la mort des Impies, parce qu'il veut que tous les Hommes soient sauvés. C'étoit, en voulant défendre son Confrére & son Ami, le condamner en effet, puisque ce Novateur disoit que Dieu ne veut sauver que les Elûs. Mais venons à l'article, qui regarde directement le Moine d'Orbais, lequel causa tant de trouble dans le neuviéme siécle.

Gothescalc, surnommé Fulgence, étoit Fils de Bernus, Comte Sa-

zon, & fut offert, étant encore Enfant, au service de Dieu dans le Monastere de Fulde. Dans la suite, il reclama contre cet engagement; la cause fut portée au Concile de Mayence, qui prononça en sa faveur; mais Raban Maur, alors Abbé de Fulde, en appella à l'Empereur, & prouva que selon la Régle de Saint Bénoît, les Enfans offerts par leurs Parens étoient irrévocablement engagés; Grégoire II. consulté sur ce point par Saint Boniface, Fondateur de l'Abbaye de Fulde, l'avoit en effet décidé ainsi. Gothescalc fut donc obligé de reprendre l'Habit Monastique, mais on lui permit de se retirer au Monastére d'Orbais dans le Diocèse de Soissons. Il y fit paroître beaucoup de légéreté, & il se peint lui-même ainsi dans une Lettre à Raban.

Stultorum princeps abrupta per omnia præceps.

Il étudia ensuite à Richenou, où

il fit connoiſſance, avec Walafride Strabon; mais après une année d'étude, il ſe crut aſſez habile pour marcher ſans guide; il ſe fit ordonner Prêtre ſans le conſentement de ſon Evêque, ce qui fit douter de la validité de ſon Ordination au Concile de Quierci. Ne voyant point d'apparence à faire goûter dans ſon Monaſtére les ſentimens, dont il s'étoit infatué, il en ſortit ſans l'aveu de ſes Supérieurs, & ſous prétexte de pélerinage, il voyagea en Lombardie, alla à Rome & à ſon retour il s'arrêta chez le Comte Evrard, dont nous parlerons dans la ſuite, & y commença à dogmatiſer. L'Auteur de la quatriéme Partie des Annales de Saint Bertin, que M. Lebœuf attribue ſur d'aſſez bonnes preuves à Prudence, Evêque de Troyes, dit qu'il en fut chaſſé; que de-là il paſſa dans la Dalmatie, la Pannonie, & le Pays des Noriques, où il répandit ſes Erreurs, & c'eſt apparemment alors, qu'il fut exilé dans une des Iſles de la Mer Adriatique.

Nous devons cette Anecdote de la Vie de Gothescalc, qu'il paroît qu'on peut placer au tems qu'il fut chassé de la Cour du Comte Evrard, à M. Lebœuf. " Il y avoit » dit-il, près de deux ans, qu'il » étoit détenu dans cette Isle, lors» qu'il composa une Complainte, » soit pour se désennuyer, soit pour » se délivrer des importunités de » son Compagnon de voyage, ou » d'infortune, qui étoit un jeune » Homme. ,. Le docte Académicien nous a conservé cette Piéce à la fin de sa Dissertation sur les Annales de S. Bertin, & il nous assûre qu'il l'a tirée d'un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi, qui étoit auparavant dans celle de S. Martial de Limoges.

Quoiqu'il en soit, Nottingue, Evêque de Véronne, s'étoit trouvé avec Gothescalc chez le Comte Evrard, l'y avoit entendu débiter ses Dogmes Impies, & en avoit informé Raban Maur, élevé depuis peu sur le Siége de Mayence. Ce Prélat lui adressa peu de tems

après un Traité, où il réfute ces Erreurs, & écrivit en même tems au Comte Evrard, pour le précautionner contre un hôte si dangereux. Si Gothescalc n'avoit pas soûtenu la doctrine, que Raban combattoit dans ce Traité, l'occasion étoit belle pour se disculper, mais il fit le tout contraire. Il écrivit contre l'Archevêque, & lui reprocha de condamner comme des Erreurs le sentiment de Saint Augustin, & d'être tombé lui-même dans le Sémipélagianisme. Il alla ensuite à Mayence, mais comme Louis Roi de Germanie y tenoit alors un Concile, il y fut cité; il comparut, & soûtint de vive voix & par écrit toutes ses Erreurs, quoiqu'un peu enveloppées: les Evêques le condamnerent, & il fut envoyé sous bonne garde à Hincmar, son Métropolitain, à qui l'Archevêque de Mayence écrivit au nom du Concile, pour l'instruire de la cause de ce Moine & de sa condamnation.

Jusques-là Hincmar n'étoit en-

tré pour rien dans cette affaire, & cependant Gothescalc avoit déja été condamné par un Concile, après y avoir été oui. Raban, Président du Concile, le déclare convaincu de ces mêmes Erreurs, qu'on veut nous faire croire lui avoir été faussement imputées par Hincmar, pour le faire condamner par le Concile de Quierci, & pour prévenir contre lui l'Archevêque de Lyon. M. Fleury, il est vrai, dit que l'exposition de la doctrine de Gothescalc faite par l'Archevêque de Mayence lui paroît peu fidéle, & qu'elle n'est pas exactement conforme à l'Ecrit de ce Moine, cité par Hincmar; mais répond le Pere Longueval. 1o. D'où M. Fleury sçavoit-il qu'Hincmar a rapporté cet Ecrit en entier? 2o. Ce qu'il en rapporte contient les principes, dont Raban ne fait que développer les pernicieuses conséquences. 3o. Raban ne dit point que les blasphêmes, qu'il y rapporte, soient contenus dans l'Ecrit en question; il assûre qu'il

les a ouis de la bouche même de Gotheſcalc. Voudroit-on accuſer d'infidélité les Saints Docteurs, qui ont écrit contre Pélage & Céleſtius, parce qu'ils en citent des traits, qui ne ſe trouvent point dans la Profeſſion de Foi, que ces Hérétiques préſenterent?

Gotheſcalc arrivé à Rheims, fut reçu avec bonté par l'Archevêque; ce Prélat n'omit rien pour le gagner & pour le déſabuſer; mais il le trouva incorrigible, & il réſolut de le faire conduire à Quierci, où Charles le Chauve venoit de convoquer une Aſſemblée nombreuſe d'Evêques, d'Abbez & de Seigneurs. L'Accuſé y parut avec aſſûrance, il y expliqua ſa doctrine, & voyant qu'on ſe diſpoſoit à le condamner, il ſe répandit en invectives contre les Evêques, ſans aucun reſpect pour leur caractére, ni pour la preſence du Roi. Nous avons vû que des perſonnes même, qui lui étoient favorables, lui ont reproché cette inſolence. Quoique toute l'Aſſemblée en fut choquée,

on lui laissa la liberté de dire tout ce qu'il voulut, après quoi on lui prononça sa Sentence, qui étoit conçue en ces termes.

“ Frere Gotheſcalc, ſçachez que » par le Jugement du Saint Eſ» prit, dont l'office Sacerdotal eſt » une grace, & par la vertu du » Sang de Notre Seigneur Jeſus» Chriſt, vous êtes privez du Saint » Office de l'Ordre du Sacerdo» ce, que vous avez uſurpé contre » les Régles, ſi cependant vous en » avez jamais été revêtu; & que » vous n'avez pas craint de propha» ner par votre conduite ſcandaleu» ſe, par vos méchantes actions, & » par vos Dogmes pervers: il vous » eſt défendu d'en faire aucune » fonction. Et parce qu'au mépris » des Canons, contre vos propres » engagemens, & la profeſſion de » la vie Monachale, vous vous » êtes immiſcé en brouillon dans » les Affaires Civiles & Eccléſiaſ» tiques, Nous ordonnons de notre » autorité Epiſcopale, que ſelon les » Loix de l'Egliſe, vous ſerez très-

» rudement châtié à coups de ver-
» ges, & confiné dans une Pri-
» son, & afin qu'à l'avenir vous
» n'ayiez plus la présomption de
» dogmatiser, Nous vous condam-
» nons au nom du Verbe Eternel
» à un perpétuel silence. „

On procéda sur le champ à l'exécution de la Sentence ; on alluma un feu devant Gothescalc, on lui mit en main l'Ecrit, qu'il avoit composé pour défendre ses Erreurs, & on le frappa de verges jusqu'à ce qu'il l'eut jetté dans le feu. Il fut ensuite conduit au Monastére d'Hautvillers, & renfermé. En tout ceci il n'y a rien qui puisse fonder le reproche d'inhumanité, qu'on a fait à Hincmar : ce Prélat n'avoit que sa voix dans le Concile ; Bavon, Abbé d'Orbais, Supérieur de Gothescalc, étoit présent ; & il avoit déja condamné ce Moine au fouet, qui étoit la peine ordonnée par la Régle de Saint Bénoît contre les Réfractaires : on ne demandoit de celui-ci, pour lui rendre sa liberté, qu'une rétractation de ses

Erreurs : par ordre de l'Archevêque de Rheims sa Prison étoit une Chambre du Monastére, où il avoit permission de faire du feu, & de prendre le bain : on le nourrissoit bien, on lui offroit des habits pour changer : enfin il n'est rien, que le charitable Prélat n'ait tenté pour le ramener, & ce ne fut qu'après qu'il eut refusé de souscrire le Formulaire de rétractation, qu'il lui envoya, que par son ordre on lui refusa les Sacremens. Quelques-uns en murmurerent : alors Hincmar consulta Raban & Prudence, pour sçavoir s'il pouvoit lui permettre la Communion. Le premier répondit que ce ne seroit pas agir conséquemment ; le second lui conseilla de lui permettre d'expliquer ses sentimens. Hincmar suivit son avis, & Raban le trouva mauvais. Gothescalc fit deux Confessions de Foi, toutes deux captieuses ; il proposa de passer quatre fois par l'épreuve de l'huile bouillante, pour prouver la vérité de sa doctrine ; mais on voulut qu'il

commençât par rétracter les Erreurs, qu'il avoit avancées dans les Conciles de Mayence & de Quierci, & il refusa de le faire.

Cependant ses Confessions de Foi tromperent bien des gens ; & de-là cette foule d'Ecrits publiés en sa faveur, qu'on nous objecte tous les jours : de-là l'odieux, dont on a voulu noircir la mémoire d'Hincmar, & qu'on voudroit faire revivre. C'étoit le fruit des intrigues du Prisonnier, qui avoit gagné quelques jeunes Gens de son Monastére. Mais il devint si fanatique, qu'à la fin il faisoit horreur à entendre & à voir. Il demeura tout nud, pour imiter, disoit-il, la nudité d'Adam, jusqu'à ce que le froid l'obligea de se revêtir d'une espéce de Pelisse : il composa une Oraison, où il disoit que Dieu lui avoit défendu de prier pour Hincmar ; que le Fils de Dieu étoit entré en lui, ensuite le Pere, & enfin le Saint Esprit, lequel en entrant par sa bouche, lui avoit brûlé la barbe. Il écrivit à un de ses

Amis que Dieu lui avoit révélé qu'Hincmar mourroit dans trois ans & demi, que lui Gothescalc seroit son Successeur, & qu'après avoir tenu sept ans le Siége de Rheims, il seroit empoisonné. La Prophétie n'ayant pas été accomplie, il écrivit à un jeune Homme de ses Disciples une Lettre, où parlant à Dieu, il disoit de son Archevêque; " Quand voulez-vous » qu'il soit enlevé de ce Monde? » Il a assez vécu le Paillard, l'A» veugle, l'Opiniâtre, l'Hérétique, » l'Ennemi de la Vérité, & l'Ami » de l'Erreur. „

Ce fut dans ces sentimens, qu'il fut attaqué de sa derniere maladie. On en donna aussi-tôt avis à Hincmar, qui lui envoya une Confession de Foi, avec ordre au Supérieur de lui donner l'absolution & le Viatique, s'il la signoit, & s'il la rejettoit, de lui refuser la sépulture Ecclésiastique. Le Malade, à la vûë de cette Formule, éclatta en injures & en blasphêmes, & mourut impénitent. Telle fut la fin d'un Hom-

me, qu'après neuf siécles on entreprend de justifier au préjudice de deux des plus grands Prélats, qu'ait eus l'Eglise Gallicane dans le neuviéme siécle. Au reste, tous n'ont pas suivi la même route pour y parvenir. Les uns, comme le Présìdent Mauguin, conviennent que les sentimens, qu'on lui imputoit, sont Hérétiques; mais ils prétendent qu'on avoit tort de les lui imputer. Les autres, comme Usserius & Jansénius, convenoient du fait, & nioient le droit. Or il n'est pas moins aisé de prouver le fait aux premiers, que de faire voir que l'Eglise a prononcé sur le droit, contre les autres.

M. Mauguin a fait ou pû faire pendre plus d'un Faux Monnoyeur sur la déposition de deux Témoins; comment s'est-il aveuglé jusqu'à vouloir justifier un coupable condamné sur son propre aveu, & de vive voix, & par écrit, & anathématisé par deux Conciles, qui l'avoient entendu, & qui avoient lû ses Ecrits? Comment a-t-il pû s'avan-

cer jusqu'à dire qu'Hincmar n'avoit jamais reproché à Gothescalc les Erreurs contenues dans la Lettre à Amolon, s'il a lû ces Ouvrages ? Nous ne craignons point d'y renvoyer les Lecteurs. Il est vrai, que le Concile de Valence a condamné les Capitules du Concile de Quierci ; mais en leur faisant dire ce qu'ils ne disoient pas.

On sçait que ce Concile, tenu dans le Royaume de Lothaire, étoit composé de Prélats, qui entroient beaucoup dans les sentimens d'animosité de ce Prince contre Charles le Chauve, son Oncle. On sçait la réponse que fit Hincmar aux six Canons Dogmatiques que les Peres de Valence avoient opposés aux quatre Capitules de Quierci. On peut la voir dans son Livre de la Prédestination, un des plus beaux Monumens en ce genre, qu'ait produit le neuviéme siécle. On sçait enfin que le Concile de Touzy, convoqué par les deux Rois, composé de Prélats de quatorze Provinces, où se trouverent les

Evêques, qui avoient aſſiſté à ceux de Quierci & de Valence, & qui a pris le titre de Concile Général des Evêques de France, fit une expoſition de foi conforme aux Capitules de Quierci. Mais en voilà aſſez ſur la perſonne & ſur la condamnation de ce Moine, plus coupable encore que malheureux, quoiqu'en diſent nos Auteurs, qui affectent de ne le nommer jamais que *ce Moine infortuné.*

Dans l'article d'Enée, Evêque de Paris, ils obſervent que dans la réponſe de ce Prélat aux reproches des Grecs il paroît être le premier, qui ait allégué la prétendue Donation de Conſtantin au S. Siége en preuve de la primauté du Pape: preuve ſans doute auſſi inutile, que ruineuſe, puiſqu'on n'a jamais diſputé dans l'Egliſe cette primauté aux Succeſſeurs de Saint Pierre avant Conſtantin. « Il y a, diſent-ils, » avec raiſon, tout lieu de s'éton» ner qu'un Evêque François, qui » avoit été élevé à la Cour, igno» rât ce que nos Rois, Pepin le

» Bref, Charlemagne & Louis le
» Debonnaire avoient cédé au S.
» Siége, pour recourir à une Piéce,
» que la libéralité ſeule de ces
» Princes en cette occaſion con-
» vainc de faux. „

En parlant de Jean Scot Erigene, ils prétendent que ce Novateur eſt mort en France, mais ſans le prouver. Ils établiſſent beaucoup mieux la différence, qu'on doit faire de lui & de Jean Abbé d'Aſthena; qui eſt honnoré comme Martyr; & c'eſt en effet ſans aucun fondement ſolide, que les Proteſtans les ont confondus, pour perſuader qu'un Homme, qui eſt reconnu Saint dans l'Egliſe, a penſé comme eux ſur l'Euchariſtie. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que ce Traité de Scot étant perdu, on ignore en quoi préciſément il erroit; s'il admettoit la Préſence Réelle, & nioit la Tranſſubſtantiation, ou s'il rejettoit l'une & l'autre. On ſçait ſeulement que ſon Traité ſur l'Euchariſtie fut proſcrit au Concile de Verceil en 1050. & con-

damné au feu en 1059. dans celui de Rome, où Béranger fut obligé de le jetter lui-même dans les flammes, après avoir avoué que la lecture de ce Livre l'avoit perverti.

Tout ce que nous sçavons d'Usuard, Auteur d'un ancien Martyrologe, nous porte à croire qu'il ne fut jamais que Moine de Saint Germain-des-Prez, par conséquent qu'il ne faut pas le confondre avec Usuald, Abbé de Celle-Neuve, ou de Saint Nabord, ni le faire Disciple d'Alcuin, ni Abbé de Fulde, ni Abbé de Saint Sauveur le Vicomte en Neustrie, ni Disciple de Bede; car on a dit tout cela sans preuves. Usuard de son côté s'est trompé en attribuant à Flore Diacre deux Martyrologes, dont il s'est servi pour faire le sien: le second des deux est celui d'Adon, Archevêque de Vienne, qui apparemment l'avoit publié sans y mettre son nom.

Evrard, ou Eberard, Comte de Frioul, Gendre de Louis le De-

bonnaire, Pere de Bérenger, Roi d'Italie, & qui eſt honnoré comme Saint dans le Monaſtére de Ciſoin, dont il fut le Fondateur, eſt ici placé entre les Ecrivains du neuviéme ſiécle à cauſe de ſon Teſtament, que Don Luc d'Achery a imprimé au douziéme Tome de ſon Spicilege. Ce Teſtament contient un Catalogue de la Bibliothéque de ce Comte, " où l'on » voit, diſent nos Auteurs, quels » étoient les Livres, qu'avoient » alors à leur uſage les Seigneurs » de la Cour.,, Mais alors, comme à préſent, chacun ne ſe formoit-il pas des Bibliothéques ſelon ſon goût?

On convient aſſez que Saint Remi, Archevêque de Lyon, parut plus favorable à Gotheſcalc, que ne l'avoit été Amolon, ſon Prédéceſſeur; parce qu'on lui avoit perſuadé que ce Moine n'avoit pas ſoûtenu les Erreurs, qu'on lui imputoit: mais nos Hiſtoriens ſuppoſent que Don Mabillon a démontré que Remi eſt Auteur du Trai-

té ſur les trois Lettres au ſujet de ce Novateur, “ & qu'il eſt »peu d'Ecrits de ce ſiécle, où »il ſe trouve plus de Théolo»gie, plus d'ordre, plus de mé»thode, plus de netteté & de »précision dans le ſtyle.„ Cependant il faudroit des preuves bien convainquantes pour lui attribuer un Ouvrage, ou entr'autres Erreurs, on dit que toutes les actions des Infidéles ſont mauvaiſes. On peut voir ſur cela la ſçavante Diſſertation du P. Ducheſne dans ſon Hiſtoire du Prédeſtinatianiſme, ſur les trois Livres, qui portent le nom de l'Egliſe de Lyon, & dont celui ci eſt le ſecond. Au reſte S. Remi ayant aſſiſté au Concile de Touzy, où les Capitules de Quierci furent approuvez, & les Canons de Valence réformés, on peut dire que s'il erra dans le fait au ſujet de Gotheſcalc, il n'erra point dans le droit.

La plûpart des Sçavans de ce ſiécle ayant écrit à la ſollicitation, ou par ordre de Charles le Chau-

ve, on peut dire que la République des Lettres a de grandes obligations à cet Empereur François. Il avoit été élevé dans le goût des Sciences, & il le conserva toute sa vie ... On lui reproche même de l'avoir porté trop loin, & d'avoir aimé les disputes de Théologie plus que les Guerres, qu'il auroit dû faire pour la défense de son Royaume. Cette manie à un peu terni la gloire, que lui ont acquise la protection déclarée, qu'il donnoit aux Sçavans, & le soin qu'il prit d'en peupler la France. Au reste, ce n'est pas tant pour les obligations, que lui ont les Sciences, qu'on lui donne ici place parmi les Ecrivains de son siécle, qu'à cause des Capitulaires & autres semblables Ecrits, qui ont été publiés sous son nom, quoiqu'ils ne soient pas sortis de sa plume. On en trouvera ici l'Histoire fort circonstanciée, & un précis exact.

L'Article d'Hincmar, Archevêque de Rheims, est fort étendu & bien touché, à cela près qu'on

y remarque au ſujet de Gotheſcalc, une prévention, qui mene nos Hiſtoriens fort loin. Ils ſeroient ſurtout fort embaraſſés à accorder les vertus, que la force de la vérité les oblige de reconnoître dans ce Prélat, avec les fourberies, qu'ils lui imputent. Il eut ſes défauts ſans doute, mais quand ſon procédé, au ſujet même du Moine d'Orbais, ne ſeroit pas exempt de quelques fautes, qu'en pourroit-on conclure? Où en ſeroit-on, s'il falloit que tous les Défenſeurs de la vérité euſſent été irrépréhenſibles? Du reſte c'eſt un grand préjugé en ſa faveur, que le Pape Nicolas I, qu'on avoit indiſpoſé contre lui, & qui n'étoit pas content de la fermeté & de la hauteur, avec leſquels ils défendit les droits de l'Egliſe Gallicane, n'ait pas voulu toucher à la cauſe de Gotheſcalc, comme il y paroiſſoit diſpoſé ſur les inſtances des Amis & des Protecteurs de ce Moine, après qu'Hincmar l'eut pleinement inſtruit du fond de l'affaire, & des procédures, qu'on avoit ſuivies dans le

Concile de Quierci. Il faut encore avouer que les plus rudes coups, qu'on a portés à sa réputation, viennent de ceux, qui depuis un siécle ont eu un si grand intérêt à regarder Gothescalc pour un innocent injustement persécuté, & l'Hérésie Prédestinatienne pour une chimere, ainsi que s'exprime l'Auteur du Supplément au Dictionnaire de Morreri. Il falloit bien tenter de persuader qu'elle n'étoit que cela, pour autoriser la chimére du Jansénisme, qui est fondé sur les mêmes principes, & puisqu'on ne pouvoit persuader que cette derniere Hérésie est la pure doctrine de S. Augustin, sans faire le même honneur à la premiere. Tout ce qu'on a tenté pour ternir la réputation d'Hincmar sur ce point, est donc précisément ce qui fait sa gloire.

“ Une des excellentes qualités de » notre Archevêque, disent encore » nos Auteurs, & que tous ses dé» fauts ne sçauroient jamais éclip» ser, fut sa fermeté à soûtenir les » droits de l'Eglise en général, &

» ceux de l'Eglise Gallicane en par-
»ticulier. C'eſt dans ces occaſions,
qu'il ne ſçavoit point faire accep-
»tion de perſonne, & qu'il mon-
»troit qu'il ne craignoit que Dieu
»ſeul. „ Qu'on rapproche de cet éloge tout ce qu'on lui impute au ſujet de Gotheſcalc, & l'on verra ſi la noirceur du procédé, dont on le charge, ne ſçauroient éclipſer ſon grand zéle pour l'Egliſe. La charité n'eſt-elle donc plus la premiere des vertus, & le manque de bonne foi, pouſſé juſqu'à la calomnie la plus criante, pouroit-il être bien lavé par le Martyre même, ſans une rétractation autentique? Mais Hincmar a tenu tête au Pape; c'eſt un Grand Homme; d'autre part, il a agi ſi efficacement & ſi conſéquemment contre l'Héréſie Prédeſtinatienne, qu'il a eu le bonheur de la voir enſevelie dans le même tombeau avec ſon Auteur. Voilà ſon crime.

On convient aſſez que les Annales, qui portent le nom de Saint Bertin, parce que le Manuſcrit en

 a été

a été trouvé dans l'Abbaye de ce nom, ne sont pas de la même main. Nos Historiens renvoyent, pour en connoître les Auteurs, à ce qu'en ont écrit M. l'Abbé Lebœuf, & M. Levêque de la Ravailliere : dans l'article de Prudence de Troyes ils avoient trouvés quelque difficulté à en attribuer la quatriéme Partie à cet Evêque sur la maniére dure & insultante, dont Gothescalc y est traité, mais ils trouvent ici une solution à cette difficulté, en disant que le Continuateur des Annales aura peut-être retouché cet endroit, & l'aura traité à sa mode Les raisons, qui les portent à ne pas convenir que ce Continuateur soit Hincmar de Rheims, ne nous paroissent pas sans replique dans leurs principes.

Quant aux Annales de Fulde, nos Historiens croyent qu'elles sont l'Ouvrage d'un seul & même Auteur, par conséquent qu'il est insoûtenable d'en attribuer le commencement à Walafride Strabon. Ils parcourent aussi les Annales de

Metz, & plusieurs autres, dont quelques-unes ne sont pas venuës en entier jusqu'à nous, & d'autres sont demeurées Manuscrites. En parlant de l'Anonyme de Saint Gal, ils prouvent assez bien qu'il ne faut pas le confondre avec Notker le Begue. Ils conviennent avec quelques Critiques que dans son Histoire de Charlemagne il y a des choses, qu'on ne trouve pas ailleurs; mais si tout l'Ouvrage, comme ils le prouvent très-bien, ne mérite aucune créance, peut-on s'assûrer, pour ces Anecdotes, du témoignage d'un Ecrivain, qu'on trouve en défaut presqu'en tout ce qu'on sçait par des Historiens plus fidéles?

Il y a eu deux Aimoins; l'un Moine de S. Germain-des-Prez, qui vivoit au neuviéme siécle; l'autre, Moine de Fleury, lequel écrivoit au dixiéme. On a souvent confondu ces deux Sçavans, & leurs Ecrits; & la principale source de cette confusion vient de ce que le premier étoit en liaison avec

un Abbon, ſon Diſciple ; & le ſecond avec un autre Abbon, ſon Abbé : & que l'on a auſſi confondu ces deux Abbons. Nos Auteurs paroiſſent avoir très-bien réuſſi à rendre au premier tout ce qui lui appartient : ils parleront du ſecond dans la ſuite.

Un des ſujets de diſpute entre l'Abbé Réformateur de la Trappe, & le ſçavant Pere Mabillon, eſt le tems, où vivoit un Prêtre ſolitaire, nommé Grimlaic, dont nous avons une Régle pour les Solitaires, dédiée à un autre Prêtre du même nom, & ſon Directeur. Nos Auteurs ſe déclarent pour leur Confrére, & placent Grimlaic au neuviéme ſiécle, au lieu que M. de Rancé le prétendoit plus moderne ; mais ils ne décident point lequel de ces deux Prêtres étoit Ami du Pape Formoſe. Au reſte cette Régle des Solitaires, que Don Luc d'Achery a le premier donnée au Public, ſuppoſe que ceux, pour qui elle a été faite, ne ſe bornoient pas à ſe ſanctifier dans la retraite ; car

non-ſeulement elle vouloit qu'ils fuſſent Sçavans ; *Solitarius itaque debet eſſe Doctor, non qui doceri indigeat*; mais elle donne encore à entendre qu'ils travailloient à ſanctifier les autres par la direction ; car elle preſcrit des régles fort ſages pour s'acquitter dignement de ce ſaint miniſtere.

ARTICLE V.

RÉFLÉXIONS DE PHYSIQUE & de Médecine, au ſujet du nouvel Art annoncé dans les Mémoires de Trévoux (année 1740. *Avril pag.* 735.) *Pour ſubſtituer le Fer au Cuivre dans les Meubles, ſervant à la préparation des Alimens & des Remédes.*

1o. JE me ſuis rendu fort attentif au nouvel Art du ſieur Premery, & je l'ai ſuivi & étudié de près, parce que j'ai été témoin mille fois par moi-même ou par autrui, des mauvais effets que produit l'uſage du cuivre dans la

préparation des alimens, des remédes, des eaux-de-vie, des Sirops, des confitures ; ne pouvant comprendre encore, comment il a fallu tant de tems pour s'avifer du nouvel Art en queftion.

2°. Le cuivre eft rare & cher. Il faut le faire venir exprès, & de loin, & à grands frais. C'eft payer cherement des armes, pour fe faire battre. Le fer eft commun & à vil prix. On en trouve abondamment, dans plufieurs de nos Provinces, & prefque par-tout, dans les terres labourables mêmes, & jufques dans les cendres de toutes les Plantes. On l'aiguife en Lances & en Epées ; on le façonne en Boulets, Bombes, Mortiers & Canons : & on n'en fçauroit forger trop d'armes, pour fe défendre du cuivre, le plus redoutable, parce qu'il eft le plus inteftin de nos ennemis. Je ne crois rien hazarder, lorfque je penfe, que fous le nom d'ami, le cuivre tue plus de monde, que le fer fous le nom d'ennemi.

3°. Les caresses d'un faux ami, sont plus dangereuses, dit-on, que les blessures d'un ennemi déclaré. Quoi de plus traitreusement caressant, que le cuivre? C'est de son sein, que passent tous les jours dans le nôtre, tout ce qui réveille, flate, irrite, & rassasie notre appetit, les confitures, les syrops, les eaux-de-vie, les liqueurs, les compotes, les ragouts, les alimens les plus communs mêmes.

4°. C'est une réfléxion à faire, & que l'on fait même tous les jours, mais sans réfléxion, toute réfléxion qu'elle est. Pourquoi de tous nos alimens, ceux qu'on regarde le plus spécialement comme malfaisans, sont-ils spécialement ceux qu'on prépare dans le cuivre, les sucreries, les épiceries, les ragouts, les liqueurs? Les hommes ont assez le commencement de toutes les bonnes réfléxions, qui tendent à leur conservation. L'intérêt est grand, & la nature a toujours l'instinct à ses ordres. On sent, on entrevoit, on se doute du vrai. Mais

video meliora proboque, deteriora sequor.

5°. C'eſt, le dirai-je? La pleine réfléxion, le jugement, la raiſon qui eſt aux ordres de la cupidité. On préfere ici, comme en d'autres intérêts plus eſſentiels, un attrait préſent à un danger plus éloigné, & qu'on veut bien regarder comme incertain. On philoſophe, on raiſonne, & le raiſonnement, comme on dit, finit toujours par bannir la raiſon. Les épiceries, les ſucreries, dit-on, ſont mauvaiſes comme épiceries, comme ſucreries, les ragouts ſont mal ſains comme ragouts, les eaux-de-vie ſont brulantes, les liqueurs ſont des feux liquides. Et il y a à cela bien du vrai.

6°. Je crois bien que l'excès de tout cela n'a rien de bon, non plus que celui du pain, qui de ſoi cependant n'a rien de mauvais. Du reſte, le ſucre, la canelle, le ſel, le girofle, l'eau-de-vie même, n'ont rien que de balſamique, de confortatif, de vital, en raiſonnable,

en convenable quantité s'entend toujours. Car la quantité, je l'avouë, en est doublement mauvaise, & parce qu'on en mange trop; & parce qu'on mange aussi trop d'autres choses que ces drogues rendent appétissantes. Ce n'est donc que la quantité & non la qualité, qui en fait le mal.

7°. Mais un Médecin, un Physicien va plus loin, & reconnoît par une longue expérience, que la quantité même des alimens soit de haut goût, soit autres, ne produit pas tous les accidens qu'on attribue à ces alimens; & qu'il y a dans nos alimens les plus simples, un levain secret de maladie, de mort, & d'accidens imprévus, qui passe notre prudence, frustre nos remédes, & rend souvent inutiles notre art & nos soins. Tant de gens pauvres ou modérés, qui n'usent que très-sobrement de ragouts, non plus que des alimens les plus sains, sont sujets aux mêmes symptômes d'indigestion & d'obstruction, & de morts violentes &

prématurées, qu'on attribue comme à la qualité occulte, à un fonds de tempérament, qui n'avoit pourtant donné nul indice de Cacochymie jusqu'à un âge de 40. 50. ou 60. ans; qu'il faut reconnoître un germe commun, un levain général, qui infeste également toutes sortes d'états & de conditions, de caractéres & de tempéramens.

8°. On mêle dans les alimens, telles épiceries que l'on veut. Du moins on le croit ainsi. Mais il y en a une, qui s'y mêle toujours, sans que nous le voulions, & à notre insçu, tant nous sommes distraits sur ce qui nous intéresse le plus cherement, le plus sensiblement. C'est le cuivre, le sel cuivreux, le verd de gris, & qui pis est l'esprit le plus subtil du cuivre & du verd de gris qui, quoique nous puissions faire, se mêle par l'action du feu le plus vif & à l'aide même de l'eau, des sels & des épiceries, à tout ce que nous préparons dans des vaisseaux de cette espéce.

9°. Je ne suis pas le premier qui ai observé, que le bouilli est communément moins sain que le rôti : ce qui vient, non-seulement comme on dit, parce que celui-ci à moins d'apprêt & de mêlange d'épiceries, mais uniquement parce qu'il n'entre point de cuivre dans son apprêt, & que le fer son antagoniste & notre ami y entre beaucoup ; témoin le noir du fer qui se communique tout autour, & qui doit communiquer un goût, un parfum ferrugineux à toute la piéce que ce fer enfile par le centre, goût qui n'a rien de trop rebutant, parfum qui n'a rien que de sain.

10°. Pour ce qui est du bouilli & des ragouts qui sont du bouilli aussi ; c'est autre chose ; & s'ils ont du mal sain, sur-tout le simple bouilli, je n'en vois d'autre principe, la quantité mise à part, que la qualité des vaisseaux de cuivre où ils sont ordinairement préparés. Le simple bouilli au moins, n'est point chargé d'épiceries, & de drogues suspectes. Son apprêt

eſt tout ſimple avec l'eau & le feu ; & ſa ſubſtance n'eſt que du bœuf, du mouton & de la vollaille, c'eſt-à-dire, tout ce qu'il y a de plus ſimple & de plus facile à digérer.

11°. Mais il y a des Phyſiciens & même des Médecins habiles, qui raiſonnent autrement ; & qui, par-là même que le bouilli eſt facile à digérer, a demi même digéré, prouvent fort ſubtilement, qu'il eſt indigeſte. Leur raiſon eſt fort ſubtile en effet, & tout-à-fait du goût des nouveaux ſiſtêmes, qui enchantent les curieux. Les alimens bouillis & preſque digérés, s'avalent trop aiſément ſelon eux. Broyés par la cuiſſon, les dents ne ſe donnent pas la peine de les broyer. Trop mols, & trop coulans, ils paſſent ſans preſſer le palais ni les gencives, & ſans en exprimer le ſuc des glandes ſalivaires, lequel ſuc, ſelon cet ingénieux ſiſtême, eſt l'unique ferment de l'eſtomac, l'unique digeſtif.

12°. C'eſt de la belle Diſſertation ; mais en bonne Phyſique &

par conſéquent en ſaine Médecine, il paroît que la plûpart des fruits, des légumes, des herbages & des viandes de ſoi trop crues & coriaces, ont beſoin d'être macérées, hachées, broyées, fondues mêmes & réduites ou immédiatement réductibles en ſuc, pour n'être pas à charge à la médiocre force des fibres de l'eſtomac; & pour aider aux ſucs ſtomachiques à les pénétrer & à les achever de convertir en chyle & en ſuc nourricier, par la fermentation.

13°. Un autre ſiſtême encore de mode vient ici à la traverſe. L'eſtomac eſt un mortier, ſes fibres ſont des pilons & de très-forts pilons. Les Géometres mêmes ſe ſont mis de la partie pour en calculer la force, & l'ont fait monter à des milliers de livres. Les oſcillations donc promptes, vives, fortes de ces fibres *ſaſſent*, *reſaſſent*, *balotent*, *broyent*, *attenuent*, *fondent* les alimens : & pour derniere preuve, l'eſtomac de l'Autruche a bien la force de broyer le cuivre & de le

digerer. Si les ingénieux Auteurs de ce ſiſtême y avoient réfléchi, ils auroient auſſi prouvé que notre eſtomac même digéroit tous les jours le cuivre qui ſe mêle dans tous nos alimens. Je doute pourtant, avec leur permiſſion, que la nature ait mis dans l'eſtomac les vrais outils de la Trituration & d'un broyement proprement dit.

14°. Evidemment c'eſt dans la bouche qu'elle en a mis les ſeuls agens internes que nous ayons; laiſſant pourtant à nos agens externes, à nos mains, le ſoin de créer & d'employer tout-à-fait au-dehors les vrais mortiers, pilons, couteaux, haches pour couper, piler, broyer, & attendrir tout de bon les alimens avec l'aide même du feu & de l'eau, vrais diſſolvans de tout. C'eſt ſe mocquer d'oublier tout cela, pour aller enſuite imaginer des principes de trituration dans un eſtomac, dont le duvet ſeul, fin & velouté, émouſſeroit l'action des plus forts pilons de marbre ou de fer: revenons.

15°. Le bouilli donc comme bouilli, & les ragouts mêmes à l'excès des épiceries près, ne me paroiſſent pas ſi mauvais ; & je les crois de ſoi plus appropriés que le rôti, à la foibleſſe de notre tempérament, qui veut naturellement de l'homogene, qui en doute ? C'eſt-à-dire, du chaud & du mol, du liquide même. L'eau ſur-tout dont le bouilli eſt imbibé, eſt un véhicule très-naturel & très-ſain ; & non-ſeulement un véhicule, mais un digeſtif très-efficace, & le plus efficace de tous, comme on le ſçait aſſez, toute fureur bachique miſe à part. Par conſéquent ſi le bouilli a du mauvais & ſi le rôti paſſe pour être plus ſain, ce ne peut être, que parce que l'un eſt parfumé ou enfumé de fer, & que l'autre eſt empoiſonné de cuivre, de verd de gris.

16°. Mais on a ſoin de récurer, laver, eſſuyer les vaiſſeaux de cuivre. Je ſçais qu'ainſi l'entendent les Maîtres, mais ce n'eſt pas dans ce ſens-là, qu'on peut toujours dire,

tel Maître, tel Valet. On ſçait quel fonds on peut faire ſur l'entente & la bonne volonté de ces derniers, Mais ſuppoſons-les ſur l'article, infiniment affectionnés, exacts, délicats même, & qu'ils ôtent avec des yeux d'argus juſqu'à la moindre nuance de ce verd empoiſonneur. En ôtent-ils la racine? Le verd de gris n'eſt qu'une fleur, que la moindre humidité, la moindre ſaleté exalte & fait épanouir. N'eſt-elle dangereuſe qu'après ſon épanouiſſement? Et ſi elle ne s'épanouit ſur ſa tige, lui eſt-il défendu de s'épanouir dans notre eſtomac?

17°. Car d'abord, il faut ſuppoſer, que le verd de gris n'étant qu'un cuivre exalté & épanoui, tout le cuivre n'eſt qu'un verd de gris concentré, & en bouton, toujours prêt à ſe développer. La façon en eſt toute ſimple. On coupe le cuivre en plaques quarrées aſſez minces. On met un lit de marc de vendange, & un lit de plaques qu'on recouvre d'un lit de vendan-

ge recouvert d'un ſecond lit de plaques &c. Tous les jours on retire les plaques toutes vertes ; on racle ce verd , & on le ramaſſe ; on remet le cuivre entremêlé de marc de raiſin ; il s'y reforme un nouveau verd , qu'on racle & qu'on ramaſſe encore. Et de cette maniere tout le cuivre s'en va en verdet ou en verd de gris ; & il y va d'autant plus vîte , qu'il eſt plus aidé par les ſels tartareux , les ſels acides , les ſels tout court, & par l'humidité & la chaleur.

18°. La queſtion ſe réduit donc à ſçavoir , ſi les vaiſſeaux de cuivre dans leſquels on prépare les alimens , leur communiquent leur qualité , à l'aide de l'eau & du feu ; du ſel même , & de tout ce qui contribue à la préparation de ces alimens. Une expérience de tous les jours , tient là-deſſus les eſprits en ſuſpens , & leur inſpire même une fauſſe ſécurité. On fait les ſyrops , les confitures & mille choſes dans des vaiſſeaux de cuivre rouge , cuivre pur par conſéquent &

non étamé. Il y a dequoi faire trembler tout homme de bon ſens, qui ſçait ce que c'eſt que le verd de gris. Voici le piége qui ne paroît tendu à notre inadvertence, que pour punir l'excès de notre ſenſualité. Dès qu'on ôte du feu ces confitures, ces ſyrops, il faut ſur le champ & bien vîte les tranſvaſer dans d'autres vaiſſeaux non cuivreux, ſans quoi on les verroit, en ſe réfroidiſſant, ſe couvrir d'un verd, dont les plus mal aviſés connoiſſent le danger.

19°. C'eſt bien-là, qu'on voit que la plûpart des hommes n'ont en toutes choſes qu'un commencement de raiſon & de réfléxion, ſans aller preſque jamais au bout d'aucun raiſonnement. On fait cuire dans le cuivre des choſes délicieuſes, que notre cupidité doit introduire dans le plus intime de notre ſubſtance. Le feu, l'eau, les ſels tirent de ce cuivre une infinité d'eſprits corroſifs, dont il eſt vrai que pluſieurs doivent s'envoler au travers des pores ouvers par le

feu, & avec la fumée, mais dont une infinité doivent imbiber tout le tissu, & s'incorporer dans toute la substance des choses qui trempent dans cette eau, dans ce sel, dans ce cuivre, dans ce feu. La nature toujours assez vigilante pour notre conservation, s'empresse à nous manifester l'ennemi que notre art funeste vient d'introduire dans l'objet même de nos délices. Un moment de patience va le rassembler, peut-être tout, à la surface, d'où absolument nous pourrions l'enlever comme une écume, la nature poussant toujours en-dehors dans le réfoidissement, les hétérogenes que le feu disperse & tient confondus avec tout le reste.

20°. Mais voilà bien les hommes, & leurs procédés de tous les jours. Un mal qu'ils ignorent & qu'ils veulent ignorer, ne leur est rien. C'est uniquement la maniere dont les choses réfroidissent naturellement dans les vases où elles ont été échaufées, qui fait que le vase & le fond conservent encore

leur chaleur, avec tout l'intérieur des corps échâufés, les hétérogenes s'en dégagent, & vont se ramasser & se manifester, en formant une pellicule ou petite croute, à la surface, où le voisinage de l'air cause le premier réfroidissement. Ce qui sert d'indice aux Artistes, de la cuisson suffisante des choses, sur lesquelles ils travaillent.

21°. Or si on rebrouille cette pellicule, cette écume, soit en transvasant la chose qui en est couverte, soit en l'agitant & la boulversant un peu, elle ne réparoît plus; & le refroidissement se faisant, ou trop vîte, ou par le fond & les côtés du vase, ou uniformément par-tout, la nature est déroutée, & ne donne plus d'avis de rien. Les hommes ont intérêt d'ignorer le verd de gris dont le cuivre remplit leurs alimens. Ceux qui les préparent d'office, seroient taxés de malpropreté & de paresse si l'on en voyoit les effets dangereux. Ceux qui s'en nourrissent avec goût, en

auroient l'imagination allarmée, & l'esprit inquiété. Ils transvasent le syrop ou le ragout tout chaud, le brouillent & le rebrouillent, jusqu'à ce que le refroidissement fixe le verd de gris qui ne demandoit qu'à se dégager & à paroître au jour, lui permettant du reste de se railler dans l'intérieur de leur substance pour y produire, au moins à la longue, les effets les plus dangereux & les plus inévitables.

22°. On a observé qu'il se trouve des pailletes de fer, dans les cendres de tous les corps, & que toutes les terres où ces corps s'engendrent sont pleines d'un fer dispersé par tout. Sur quoi on a soupçonné que ce fer pouvoit venir des charues, bêches, pioches, & autres outils de fer, avec lesquels on cultive les Plantes & la Terre. Cette Observation n'a fait peur à personne. On n'en a pris aucun ombrage contre la nature, ni contre l'Art de l'Agriculture. Le fer est ami de l'homme & de l'estomac; & sa rouil-

le même entre dans nos Remédes ſtomachiques & les plus internes.

23°. Il n'en ſeroit pas de même, & on s'allarmeroit tout de bon, ſi l'on parvenoit à découvrir des pailletes de cuivre & du verd de gris dans l'analyſe de nos alimens ou de notre ſubſtance. Peut-être ne faut-il que s'y rendre attentif & vouloir ouvrir les yeux. En attendant il eſt démontré *à priori* & par l'obſervation même du fer, que nos chairs, notre ſang, nos humeurs, & juſqu'au tiſſu & à la moële de nos os, doivent être impregnés, imbibés, empoiſonnés de cuivre & du verd de gris le plus ſubtil. La démonſtration en eſt toute ſimple. Preſque tout ce que nous mangeons & buvons, paſſe par le cuivre, y ſéjourne, s'y macere, s'y attendrit, s'y digere. Il doit donc & nous devons en prendre la teinture, l'impreſſion, le levain, le poiſon.

24°. Lorſque la doſe en eſt trop forte par la négligence des Domeſtiques, il y paroît auſſi-tôt. Ce n'eſt

pas-là le plus dangereux. Il en périt par-ci par-là quelques milliers de personnes tous les ans en divers Pays : mais nous périssons tous & nous dépérissons par millions, par un cuivre, par un verd de gris imperceptible & plus subtil qui s'accumule tous les jours dans notre estomac, dans nos visceres, dans nos veines, dans nos os mêmes, & dans nos esprits les plus vitaux. Sans attendre même de plus précises observations, la couleur verdâtre que nous observons tous les jours dans la bile, dans le sang, dans les humeurs de bien des Malades, & qui n'y pronostique rien de bon, n'est-ce point peut-être un verd de gris que nous avons empêché de paroître dans les vases préparatoires des alimens, & que la bonne nature nous représente dans nos propres vaisseaux ? Car elle va toujours à son but, pour corriger, n'ayant pû prévenir nos erreurs.

250. Le comble de l'erreur & de notre misére, c'est que les re-

médes à tous ces maux causés par le cuivre, les pillules, les ptisanes, les médecines &c. se préparent par les mains les plus habiles dans des mortiers, dans des poëlons, dans des coquemars, dans des vases de toutes les sortes en cuivre, où je puis attester en avoir vû plus d'une fois réfroidir avec un verd de gris manifeste sur les bords, qu'on transvasoit sans façon dans des phioles pour être avalées tout de suite par de pauvres Malades, que de pareils remédes ne manquent gueres de tuer ou de tourmenter cruellement, à la décharge du Médecin, qui ne devroit pas au moins porter la faute du Pharmacien ou du Chef-d'Office, seules causes journalieres des ravages secrets ou manifestes du cuivre.

260. Conclusion pratique & intéressante pour tout le genre humain. On ne sçauroit donc trop encourager le nouvel Art du sieur Premery pour la substitution du fer au cuivre dans l'usage de la vie, & dans tout ce qui se rapporte à

l'intérieur de nos corps. Je le regarde comme quelqu'un qui a trouvé un ſpécifique ſouverain contre une infinité de maladies : ſpécifique préſervatif autant que réſolutif ou digeſtif. Car la plûpart de nos maladies viennent des alimens, dont le cuivre en eſt un preſqu'univerſel. Et le fer, le Mars eſt ſouverain contre les indigeſtions, les réplétions, les obſtructions, & tout ce qui s'enſuit.

27°. Nous avions déja le ferblanc, qui eſt une très-belle & très-bonne invention, mais qui n'eſt pas aſſez fort & à l'épreuve de la préparation de toutes ſortes d'alimens; & qui d'ailleurs n'ayant point de corps, eſt bien-tôt conſumé par la rouille & par le feu : ce qui n'empêche pas cependant ſon invention, d'être admirable & utile. Les hommes ſont toujours fort lents dans leurs inventions. Le fer blanc étant trouvé, il ſembleroit que l'Art du ſieur Premery n'a rien de nouveau, puiſqu'il déclare lui-même que tous ſes uſtenciles, ne ſont qu'un fer-

blanc renforcé, une tole blanchie, un peu épaiſſe.

28°. Ce n'eſt que cela, & cependant on doit beaucoup admirer le génie, l'induſtrie, le courage même de ce ſecond Inventeur du fer blanc, qui réellement n'étoit trouvé qu'à demi, en tiers même, & en quart, tandis qu'on ne pouvoit pas employer le fer-blanc au quart ni au demi quart des uſages de la vie, & nommément à la préparation des alimens. Qu'eſt-ce qui en faiſoit donc l'impoſſibilité, c'eſt-à-dire, la grande difficulté ? Il falloit dompter la roideur impliable d'un fer épais, & peut-être l'humeur encore plus revêche des Ouvriers en cuivre, qui ne ſont pas même encore à la veille d'être tout-à-fait domptés.

29°. Le fer eſt dompté : l'art de la *retrainte* du fer & de ſon *blanchiment* eſt trouvé. Mais c'eſt la rouille du fer à quoi s'en prennent les Partiſans du cuivre, comme ſi le cuivre le mieux étamé ne rouilloit pas, & que ſa rouille, ſon

verd de gris ne fut pas un poison mortel, tandis que la rouille du fer n'a rien de malfaisant, & peut même guerir des maux causés par celle du cuivre. Le fer rouille, belle merveille! Le sieur Premery en convient & n'en convient pas. Il rouille si on le laisse rouiller, comme le cuivre; & il ne rouille pas si on le tient à l'abri de l'humidité.

30°. Après cela toutes choses rouillent. Le fer-blanc périt par-là assez vîte; & le feu l'acheve encore plus vîte lorsqu'il survient par-dessus la rouille. Au moins le fer épais du sieur Premery se défend long-tems de la rouille & du feu, quand on l'y laisseroit croupir. L'or même & l'argent contractent une sorte de rouille, lorsqu'on les laisse dans la malpropreté. Et les esprits mêmes n'en sont pas exempts, lorsque le Public n'encourage pas un peu leur travail. Heureusement l'Art du sieur Premery est assez encouragé par le Public, les Sçavans lui ont applaudi, l'Académie l'a

approuvé, le Roi l'a permis.

31°. L'intérêt est trop grand, pour que de petits intérêts particuliers pussent le balancer. Encore même le sieur Premery bon Citoyen de toute façon, offre hautement de communiquer tous ses secrets & tout son sçavoir faire en ce genre, à quiconque voudra s'y piquer d'une noble émulation. Y a-t-il même de secret dans un Art dont il existe au moment présent cinquante mille piéces de toutes les sortes, creuses, plates, rondes, octogones, quarrées &c. fabriquées par les mains de quelques centaines d'Ouvriers libres & qui se répandent par-tout? L'émulation n'a-t-elle pas même déja produit des contrefaçons, des copies qui avec le tems pourront parvenir à de bonnes imitations? Un Art si intéressant ne sçauroit périr désormais, quand même le sieur Premery pourroit l'abandonner. Il en est redevable au Public. Mais le Public s'en doit à lui-même la perpétuité.

32°. Pour ne laisser rien à dire

là deſſus ; ceux dont la rouille du fer pourroit bleſſer la vûe, ſeront bien-aiſes d'apprendre un ſecret fort ſimple qu'on a trouvé pour la prévenir à jamais. Outre que les nouveaux uſtenciles ne rouillent plus gueres lorſqu'ils ont été un peu imbibées d'huiles ou de graiſſes, ce qui arrive après qu'ils ont ſervi quelque tems à la préparation des alimens, on a trouvé qu'en récurant leſdits meubles avec du ſon trempé dans l'eau, il ſort peu-à-peu du fer une eſpéce d'huile eſſentielle & bitumineuſe qui gagne toute la ſurface, prend même le deſſus de l'étain, & le recouvre d'un enduit noir à la vérité, mais luiſant & beau, qui acquiert la dureté de l'émail, & empêche déſormais toute rouille & toute ſaleté adhérente au corps du fer.

33°. J'oubliois une réfléxion expreſſe ſur ce que je viens d'indiquer en paſſant, que les huiles préſervent de la rouille, le fer ; & quand je dis les huiles, il faut entendre les choſes graſſes, l'huile,

la graiſſe, le ſuif, la poix &c. n'y ayant que l'eau, l'humidité ſeule qui rouille & détruiſe le fer : au lieu que tout rouille le cuivre, l'huile comme l'eau, la graiſſe, le ſuif, comme l'humidité, & que toujours ſa rouille eſt un verd de gris mal-faiſant & empoiſonneur. Cette obſervation n'eſt pas indifférente, & mérite de terminer toutes nos réfléxions ſur cette importante matiere, où chacun doit conſulter ſon propre intérêt.

ARTICLE VI.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE d'Eſpagne. Par le P. Ducheſne de la Compagnie de Jeſus, Précepteur de leurs Alteſſes Royales Meſſeigneurs les Infants d'Eſpagne. A Paris, chez Chaubert, Lambert & Durant 1. vol. in-12. 1741.

LA lecture de l'Hiſtoire n'eſt qu'une lecture pour le commun des hommes ; c'eſt une étude, & une étude des plus importantes pour les Princes. Dans les

événemens qu'elle leur préſente, & dans les ſujets de réfléxions qu'elle leur met ſous les yeux, ils trouvent quelque choſe de plus que l'amuſement de l'eſprit & les ornemens de la mémoire. Ils ſeront eux-mêmes un jour ſous la plume de l'Hiſtorien, & ils peuvent prévoir avec un peu d'attention & de bon eſprit, ſi on les repréſentera comme des imprudens ou comme des ſages; comme des Tyrans, ou comme de bons Maîtres; comme des lâches, des indolens, des injuſtes, des avares; ou comme des Héros, des politiques, des Princes juſtes, compatiſſans, magnifiques. Il ne tient qu'à eux aujourd'hui de faire leur réputation; l'Hiſtoire leur en fournit bien des moyens: mais il ne dépend pas d'eux d'obtenir dans le Temple de Mémoire une place & des honneurs qu'ils n'auront pas mérités.

Pour rendre les connoiſſances de l'Hiſtoire plus utiles aux Princes dont l'éducation lui étoit confiée, le Pere Duchesne dans ſon Abrégé procure à la mémoire tou-

tes les commodités de l'ordre, & à l'esprit tous les avantages de la réfléxion. Cette Histoire est divisée en cinq Parties. La premiere comprend le Regne des Carthaginois & celui des Romains; la seconde contient le Regne des Rois Goths, jusqu'à l'irruption des Maures ; la troisiéme s'étend depuis l'irruption des Maures, jusqu'au Regne des Princes François de Bigorre & de Bourgogne ; la quatriéme depuis le Regne des Princes de Bigorre & de Bourgogne jusqu'aux Regnes successifs des Maisons d'Autriche & de France qui remplissent la cinquiéme Partie. Tout cet Abrégé est encore réduit en deux cent Vers François, qu'il suffit, dit l'Historien, d'apprendre dans la jeunesse, pour n'oublier jamais la substance de l'Histoire. Cette méthode n'est pas du nombre de celles dont l'expérience a fait sentir l'insuffisance & peut-être le ridicule. Chaque Vers est une espéce de lunette d'approche, qui fait voir d'un coup d'œil & sans confusion,

un très grand espace de pays ou de tems. Le style de cet Ouvrage est serré comme il convient à un Abrégé aussi court. L'Auteur n'y perd jamais de vûe le but qu'il s'est proposé de former le cœur de ses Eleves par les connoissances mêmes dont il enrichit leur esprit. Il ne manque rien de ce qui peut contribuer à inspirer le goût de la vertu ; mais d'une vertu établie sur les idées d'une saine politique, d'une solide Religion, & de la vraye grandeur. Comment se fait-il que ces belles regles ne soient plus celles de plusieurs Ecrivains, qui devroient être les docteurs du genre humain, & qui ne sont rien moins que ce qu'ils doivent être ? Il suffit de parcourir quelque pages de cette Histoire pour voir que l'Auteur dans son style & sa façon de réfléchir sçait bien prendre l'essor, en homme, qui ne se sent pas fait pour être imitateur. Peut-être même trouvera-t-on qu'en certains endroits il s'affranchit un peu trop des tours & des expressions ordinaires.

Janvier 1742.

Il nous parle d'abord de la nature du Pays, & nous fait connoître quelle étoit la situation des Habitans avant qu'ils fussent tombés sous la domination de Carthage. » L'Espagne étoit anciennement » nommée Hesperie à cause de l'E- » toile du soir appellée *Vesper* ou » *Hesperus* qui se couche de ce cô- » té-là. Elle étoit encore nommée » Iberie à cause de l'Ebre, en La- » tin *Iberus*, l'un de ses principaux » Fleuves. Le nom d'Espagne que » lui donnerent les Commerçans » de Phénicie, a plus vraisembla- » blement sa source dans le mot » Phénicien, *Spania*, qui signifie » Lapin, parce que cette Région » nourrit une grande abondance » de Lapins de bon goût. Aussi » voyons-nous que dans les ancien- » nes Médailles, le Lapin est le » Symbole de l'Espagne. C'est en- » core par allusion à son nom que » le Poëte Catule l'appelle *Cuni-* » *culosa*, c'est-à-dire, féconde en » Lapins. „

“ Cette belle partie de l'Euro- » pe séparée des Gaules, aujour-

» d'hui la France, par une chaîne
» de Montagnes escarpées d'un très-
» difficile accès, & environnée de
» tous les autres côtés par la Mer,
» tenoit de la nature un double
» rempart, qui la fermoit aux ir-
» ruptions des Nations Etrangeres.
» Heureuse & riche de son fonds,
» elle n'attendoit pas des autres
» Pays un supplément à ses be-
» soins. Sa position sous un climat
» tempéré, fertilise ses Campa-
« gnes. La Terre coupée de Mon-
» tagnes, de Vallons & de Plai-
» nes, semble se partager pour va-
» rier ses productions. Arrosée par
» des Fleuves & des Riviéres bien
» distribuées, elle s'ouvre au tra-
» vail & aux voeux des Habitans.
» Elle pourvoit libéralement à leur
» nécessaire, sans leur refuser la
» délicatesse des mets, des vins &
» des fruits; & pour mieux cimen-
» ter leur société, ce qui manque
» à une Province est suppléé par
» l'abondance des autres. On y res-
» pire un air de santé sous un Ciel
» presque toujours pur, & l'on y
» verroit peu d'infirmités, s'il n'y
» avoit point d'excès.

“ Contens de leur sort les pre-
» miers Espagnols se renfermerent
» long-tems dans la sphére d'un si
» bon Pays. Libres & gouvernés
» par leurs propres Loix, ils ne con-
» noissoient, ni la pesanteur d'un
» joug étranger, ni ce déluge de
» maux que traînent après soi les
» irruptions des Barbares que l'a-
» varice conduit. Les Conquérans
» que la Fable mene jusques chez
» eux, ne sont que des Conqué-
» rans fabuleux, ou tout au plus des
» orages passagers, qui infestoient
» les Côtes Maritimes. Semblable
» au roseau, qui plie sous un coup
» de vent, & se releve à l'instant,
» une partie de l'Espagne avoit cé-
» dé à ces Héros autant de tems
» que duroit leur course. Il n'en
» fut pas de même de la domina-
» tion des Carthaginois & des Ro-
» mains &c. „ Ce qui suit est l'His-
toire abrégée de cette célebre guer-
re punique terminée par la défai-
te d'Annibal. Nous passons à quel-
ques Régnes dont on n'est pas si
généralement instruit; afin de faire

voir ce que l'Auteur ſçait tirer de ſes différens ſujets. Voici l'idée qu'il nous donne du grand & du Saint Roi Ferdinand I.

“ La Race maſculine des Rois » Goths étant éteinte par la mort » de Veremond, la Couronne de » Léon paſſa ſur la tête de Doña » Nuña, ſa ſœur, femme de l'In- » fant de Navarre, Ferdinand Roi » de Caſtille. Par-là Ferdinand » déja Roi de Caſtille du côté de » Doña Sancha, ſa mere, devint » auſſi Roi de Léon du chef de ſa » femme. Il donna à l'Eſpagne » Chrétienne un des plus beaux » Regnes qu'elle eût encore vû. » Tout étoit grand dans lui, le » Chrétien, le Roi, le Capitaine. » Il avoit ſur tout un zéle ardent » pour affranchir toute l'Eſpagne » du joug des Infidéles, & pour y » rétablir la Religion Catholique. » La guerre qu'il leur fit étoit d'au- » tant plus juſte qu'ils étoient les » aggreſſeurs. Un commencement » de regne leur avoit parû propre » à tenter une entrepriſe ſur la Ga-

»lice; il y étoient entrés avec une »nombreuse armée.

“ Ferdinand y arriva presqu'en »même tems. Il ne put les engager à une action générale; mais »en les harcelant, & en tombant »à propos sur tous leurs détachemens, il remporta sur eux des »avantages équivalens à ceux d'une grande victoire. Il les chassa »de ses Etats; il ruina leur armée, »& en poussa les débris jusqu'au »de-là de la Guadiana. Il abandonna au pillage de ses Troupes »toute l'Estramadoure: ensuite repassant le Tage, il enleva par des »siéges successifs toutes les Places »des Infidéles entre cette Riviére »& le Douro, à Lisbonne près. »La défense des Assiégés de Céa, »Govea, Viseu, Lamego, Conimbre, fut vigoureuse & opiniâtre: elle ne servit qu'à donner »plus d'éclat à la valeur du Conquérant. Le fameux Rodrigue »Dias de Bivar, surnommé le »Cid, c'est-à-dire, Seigneur en »langue Moresque, fit ses premie-

» res armes au siége de Conimbre, » & y promit tout ce qu'il executa » depuis. Il étoit natif de Burgos, & » issu en droite ligne de Laïn » Calvo juge suprême de Castille » avant qu'il y eut des Comtes in» dépendans.

» Les Maures du Royaume de » Cordoue allarmés de la rapidité » des conquêtes des Castillans, pres» serent le Roi de Tolede d'entrer » en Castille. Ferdinand y envoya » de si bons ordres, que les enne» mis y furent battus & repoussés » avant qu'il pût les joindre en » personne. Nouvelle guerre, nou» velle chaîne de conquêtes à l'au» tre extrêmité de ses Etats. Sant-» Estevan de Gormas, Talamanca » Vceda, Guadalaxara, Alcala de » Henarez, Madrid, tomberent » sous sa puissance. Tolede alloit » subir le même sort, si son Roi trop » foible pour oser se défendre n'eût » conjuré l'orage prêt à fondre sur » lui. Il demanda la paix au vain» queur en offrant de tenir le » Royaume de Tolede en Fief tri-

» butaire de la Couronne de Caſ-
» tille. Ferdinand accepta ſes of-
» fres, & eut lieu de s'en repentir.
» Il n'avoit pas encore éprouvé la
» perfidie des Maures, qui n'é-
» toient fidéles qu'autant de tems
» qu'ils y étoient forcés, ni pacifi-
» ques, que quand ils ne pouvoient
» nuire.

» Le Roi de Caſtille avoit déja
» mis le Tage entre lui & les Mau-
» res, & ſe préparoit à reculer ſes
» frontieres juſqu'à la Guadiana.
» Divers incidens rompirent tou-
» tes ces meſures. Averti que le
» Roi de Navarre, ſon frere aîné,
» étoit dangereuſement malade, il
» alla lui rendre viſite ſans ſe fai-
» re accompagner. Une politeſſe ſi
» franche & ſi bien placée auroit
» charmé Garcie, ſi Garcie n'avoit
» point été jaloux des proſpérités
» de ſon frere. Dès qu'il le vit en
» ſon pouvoir, il prit le deſſein de
» s'aſſûrer de ſa perſonne, & de l'o-
» bliger à un nouveau Traité de
» partage. Son ſecret tranſpira juſ-
» qu'à Ferdinand, qu'une prompte

» suite tira de tout embarras. Gar-
» cie honteux d'avoir manqué son
» coup, & fâché d'avoir indisposé
» envain son frere contre lui, cher-
» choit à dissiper son ressentiment.
» Après bien des excuses & des
» protestations de son innocence,
» il se rendit à la Cour du Roi de
» Castille pour s'y justifier, espé-
» rant regagner son frere par cet-
» te marque de confiance. Ferdi-
» nand s'apperçut que son frere
» avoit d'autres vûes, & donna or-
» dre de l'arrêter. Garcie se fit un
» pont d'or, & rendit ses gardes fa-
» vorables à son évasion. Son cœur
» étoit livré aux plus violens trans-
» ports de colere, de haîne & de
» vengeance. Résolu de périr ou
» de laver son affront dans le sang
» de son frere, il ramasse toutes les
» forces de son Royaume, il entre
» en Castille ; il s'avance à une
» demie journée près de l'armée
» Castillane, qui campoit dans une
» vallée des Monts d'Oca situés
» entre l'Ebre & Burgos.

„ Là un Saint Abbé du voisi-

» nage entreprit de réconcilier les
» deux freres. Il n'eut point de pei-
» ne à persuader Ferdinand. Ce
» généreux Prince s'offrit à faire
» les avances de la réconciliation, &
» même à passer dans le camp de
» son frere, pour y conférer de la
» paix avec lui. Le fougueux Na-
» varrois ne fut pas si docile aux
» remontrances de l'Abbé. Fermé
» à toutes les raisons du sang, de
» l'intérêt, de la Religion, il n'é-
» coute que sa colere, il ne res-
» pire que vengeance, sans faire
» attention qu'il avoit le premier
» attenté à la liberté de son frere.
» Il marche, il attaque, la colere
» redouble son courage, il abbat à
» droit & à gauche tout ce qui lui
» résiste, il perce les rangs, il court
» droit à son frere, & dans ce mo-
» ment, où il commençoit déja à
» goûter le plaisir de la vengeance,
» il reçoit de la main d'un Sei-
» gneur Navarrois un coup de
» lance, qui le porte à terre & l'y
» étend roide mort. Ce Seigneur
» dont Garcie avoit deshonoré la

» femme, étoit venu avant le com-
» bat lui en demander justice, &
» n'en avoit reçu que de nouveaux
» outrages. Dans l'excès de sa dou-
» leur il avoit passé dans l'armée
» Castillane, & si bien observé la
» marche de Garcie dans le fort
» de la mêlée qu'il ne le manqua
» pas. Il est écrit que celui qui
» cherche la vengeance la trouvera.
» La déplorable mort de Garcie
» en est un exemple frappant.

„ L'armée Navarroise en per-
» dant son chef perdit la victoire,
» & abandonna toute la Navarre
» au vainqueur. Ferdinand arrosa
» de ses larmes des lauriers trem-
» pés dans le sang de son frere; &
» loin d'envelopper un fils inno-
» cent dans le malheur d'un pere
» coupable, il mit lui-même la Cou-
» ronne du pere sur la tête du fils.
» Bel exemple d'une modération
» chrétienne!

„ A la faveur de ces troubles
» domestiques les Sarrasins avoient
» secoué le joug des Princes Chré-
» tiens. Le Roi de Tolede s'étoit

» affranchi de la vassalité, & mis
» en état de défense. Ferdinand ap-
» pésanti par le poids des années &
» las de la guerre, paroissoit peu
» sensible à cette perte. D'ailleurs
» il craignoit de grever ses sujets
» en les faisant contribuer aux frais
» d'une nouvelle guerre. Mais San-
» cha sa femme, aussi courageuse
» que zélée pour la réduction des
» Terres occupées par les Infidé-
» les, ranima la valeur du Roi,
» vendit ses joyaux & ses pierreries,
» engagea les fonds qu'elle possé-
» doit en propre, leva de ses deniers
» une florissante armée avec laquel-
» le Ferdinand soumit tous ses
» Vassaux Sarrasins, & aggrandit
» ses Etats, en les étendant par de
» nouvelles conquêtes entre le Ta-
» ge & la Guadiana.

„ Victorieux de tous ses enne-
» mis, il s'appliqua le reste de ses
» jours à en témoigner sa recon-
» connoissance à Dieu, à rétablir
» son culte dans les Pays qu'il avoit
» conquis, à lui bâtir des Autels
» & des Temples où il en man-

» quoit. Occupé de ces pieux exer-
» cices, il fut averti par Saint Iſi-
» dore qu'il lui reſtoit peu de jours
» à vivre, & qu'il devoit les em-
» ployer à bien mourir. Le reli-
» gieux Monarque enviſagea la
» mort en Héros Chrétien, & s'y
» prépara en Saint. Outre ſes trois
» fils, Sanche, Alphonſe & Gar-
» cie, il avoit deux filles, Urra-
» que & Elvire. On le conjura par
» bien des raiſons de ne point par-
» tager ſes Etats; il étoit Roi &
» pere; les ſentimens du pere l'em-
» porterent ſur ceux du Roi, & l'on
» ne put le perſuader qu'il n'y au-
» roit point d'injuſtice à priver les
» cadets de leur droit à une por-
» tion de ſa ſucceſſion. Il déſigna
» donc par ſon Teſtament qu'il
» rendit public, Sanche l'aîné, Roi
» de Caſtille, Alphonſe Roi de
» Léon, Garcie Roi de Galice, &
» aſſigna en toute Souveraineté Za-
» mora à Urraque, & Toro à El-
» vire. Ce partage, comme les pré-
» cédens, fut la ſource d'une guerre
» ſanglante.

Janvier 1742.

„ Ses affaires temporelles une fois
» reglées, Ferdinand ne voulut plus
» entendre parler que de celles de
» ſon ſalut. La veille de Noël de
» l'année ſuivante, ſentant ſes forces
» bien affoiblies, & les approches
» de ſa derniere heure, il ſe fit por-
» ter à l'Egliſe, y paſſa la nuit en
» prieres, aſſiſta le matin à tous les
» Offices, & reçut la Communion
» en forme de Viatique; mais avec
» une ſi grande piété, qu'il atten-
» driſſoit le cœur des Aſſiſtans.
» Le lendemain revêtu de ſes ha-
» bits Royaux, & la Couronne ſur
» la tête, il ſe fit encore porter à
» l'Egliſe. Là proſterné devant les
» Reliques de Saint Iſidore, qu'il
» avoit obtenues du Roi Maure de
» Séville, il prononça tout haut
» ces édifiantes paroles : *Seigneur,*
» *c'eſt à vous qu'appartient la puiſ-*
» *ſance, à vous ſeul il appartient de*
» *regner toujours. Vous êtes le Maî-*
» *tre des Rois, & tout eſt ſoumis à votre*
» *empire. Je vous remets le Royau-*
» *me que vous m'avez confié, & pour*
» *toute grace je conjure votre clé-*

» *mence de me recevoir dans le vô-*
» *tre.*

„ Cette Priere finie il se dé-
» pouille de ses habits royaux, se
» revêt d'un cilice, se fait rappor-
» ter dans son Palais, & déposer en
» cet état sur un lit de cendre, où
» ayant reçu l'Extrême-Onction,
» il expira doucement entre les bras
» de plusieurs Evêques, & couron-
» na ses lauriers militaires de la pal-
» me céleste. „ L'Historien prend soin de nous faire remarquer qu'une fin si prétieuse aux yeux de Dieu n'étoit que la suite & la récompense des vertus Chrétiennes dont ce Prince avoit donné l'exemple à ses Peuples. *La mort des hommes*, nous dit il, *n'est que l'écho de leur vie*; l'image est des plus justes, & toute propre à rendre sensible une importante vérité. Nous opposerons au Regne d'un Conquérant celui d'un Prince pacifique & politique. L'Histoire en est courte mais dans le peu qu'elle dit, elle fait connoître un de ces caractéres qu'on n'oublie point.

Janvier 1742.

„ Henri III. surnommé le Va-
» létudinaire, avoit un esprit ex-
» cellent dans un corps mal cons-
» titué. C'étoit une grande ame bien
» mal logée. Assez éclairé pendant
» sa minorité pour remarquer tous
» les désordres de la Régence, il
» étoit fâché que son âge lui liât
» les mains, & lui ôtât le pouvoir
» d'arrêter le cours du mal. Il
» en abrégea la durée en se fai-
» sant déclarer majeur à treize ans
» dix mois, & en saisissant dès-lors
» les rênes du Gouvernement.

„ Heureux les Peuples que le
» Prince aime assez pour entrer
» lui-même dans le détail de leurs
» besoins; c'est un pere de famille
» qui cherche à faire des heureux,
» & qui ne peut manquer de l'être
» lui-même. Le premier soin de
» Henri fut de donner la paix aux
» siens, & le second fut de leur
» procurer l'abondance. Sorti pau-
» vre des mains de ses Tuteurs, il
» aima mieux se contenter d'une
» vie frugale, & restraindre ses gra-
» ces que d'être magnifique à leurs

»dépens. Il sçavoit en quelles mains »avoient passé les Finances, & »quels étoient ceux qui s'étoient »engraissés de la substance des »Peuples ; c'est à ces sang-sues de »l'Etat qu'il s'en prît. En voici »l'occasion.

„ Un jour qu'il revenoit le ma- »tin de la chasse il ne trouva point »à dîner. Ses Pourvoyeurs lui di- »rent qu'ils n'avoient ni argent, »ni crédit. *Allez*, leur répliqua- »t-il, *vendre mon manteau & ache- »tez moi dequoi manger.* On ne lui »servit qu'une éclanche de Mou- »ton, & les Cailles qu'il avoit pri- »ses ; repas plus que frugal pour »un Roi ; Henri s'en contentoit. »Un de ces Courtisans, qui sça- »vent tirer à propos sur les absens »qu'ils n'aiment pas, lui dit, que le »Roi mangeoit en Bourgeois, tan- »dis que les Grands du Royaume »mangeoient en Rois ; qu'ils se ré- »galoient splendidement tour à tour »& qu'on soupoit ce soir là chez »l'Archevêque de Tolede. Le Roi »écouta sans rien dire, & comme il

 »aimoit

»aimoit à vérifier par lui-même les »rapports, il se déroba à ses gens »sous prétexte de s'aller reposer. »A l'heure du souper il se travestit, il passa *incognito* dans le Palais de l'Archevêque, se glissa »dans la Salle à manger, & vit »de ses yeux qu'on ne lui avoit »pas exagéré le luxe & la délicatesse de ces repas. Il se retira & »fit ses réfléxions. Le lendemain »il convoqua tous les Conviés sous »prétexte de les consulter sur le »Testament qu'il vouloit faire. »Dès qu'ils furent assemblés, il entra l'épée à la main dans la Salle »où ils l'attendoient; il adrèssa la »parole à l'Archevêque & lui demanda combien il avoit vû de »Rois. *J'en ai vû trois*, repliqua le »Prélat, *votre Ayeul, votre Pere, »& Vous. Et moi j'en ai vû vingt*, »reprit le Roi, *& il ne doit y en »avoir qu'un seul; il est tems que »je regne seul.* En même tems il »donna le signal, & une troupe »de Soldats préparés entrent dans »la Salle. *Vous mourrez tous*, ajoû-

» ta le Roi en parlant aux Sei-
» gneurs, *je dois à ma conservation
» & au bien de mon Peuple le sacri-
» fice de tant de Tyrans.*

„ La vûe des armes & plus en-
» core les paroles foudroyantes du
» jeune Monarque atterrerent les
» Grands. Tous se jettent à ses
» genoux, réclament sa clémence,
» lui remettent la disposition de
» leurs biens & de leurs personnes.
» C'est où le Prince vouloit les
» amener. Il leur accorde la vie
» qu'il n'avoit pas eû dessein de
» leur ôter ; mais infléxible au sujet
» de leurs déprédations ; il leur en-
» joint de lui rendre compte des
» deniers Publics qu'ils avoient ma-
» niés, de lui remettre tous ceux
» dont ils étoient redevables, de
» restituer tout l'argent des pen-
» sions qu'ils s'étoient fait adjuger
» sur le Trésor Royal pendant la
» Minorité, & enfin de lui livrer
» tous leurs Châteaux. Tout fut
» exécuté avant qu'il mît ces Sei-
» gneurs en liberté.

„ Par ce seul trait Henri s'est

» peint lui-même à l'âge de quinze
» ans. Qu'auroit-il été à soixante?
» Il s'en falloit bien que ses infir-
» mités corporelles ne promissent
» un si long Regne. Ses forces dé-
» périssoient tous les ans dans un
» âge où elles devoient croître ; &
» par une suite naturelle la lan-
» gueur du corps se communiquoit
» à l'esprit, au grand regret des
» gens de bien & du Peuple dont
» il étoit les délices. Cependant il
» continua encore dix ans à s'ap-
» pliquer aux Affaires Publiques.
» Les forces lui manquerent avant
» le courage. Il assembla ses Etats
» à Tolede, & y nomma Régent
» du Royaume Don Ferdinand,
» son frere : c'est ce qu'il pouvoit
» faire de mieux pour son repos &
» pour le bien de ses Sujets. Le
» choix du Régent fit honneur aux
» deux freres. Ferdinand étoit un
» Prince d'un habileté au-dessus
» de son âge, d'une probité & d'u-
» ne fidélité à toute épreuve, &
» un grand homme à vingt-cinq
» ans. Henri survécut peu à cette

» disposition. Il avoit acquitté les » dettes de l'Etat, rétabli les Fi» nances, rempli le Trésor Royal » par ses épargnes, & sans fouler » le Peuple, il avoit pris des ar» rangemens pour chasser les Mau» res d'Espagne; tout cela en seize » années de Regne. Il mourut le » 25. de Décembre, où commen» çoit alors la nouvelle année de » 1407. ne laissant qu'un fils âgé » de vingt deux mois, & une fille » nommée Marie de Castille. Il » avoit sur-tout à cœur le soula» gement de son Peuple; & quand » on lui représentoit en certaines » occasions que sa délicatesse sur » cet article alloit trop loin, il re» pliquoit: *je suis bien persuadé que* » *Dieu ne bénit pas un Regne où le* » *Peuple est foulé, & je crains plus* » *les malédictions de mon Peuple que* » *les armes de mes ennemis.* „

Nous voudrions pouvoir rapporter l'Histoire du dernier Regne, qui est sans contredit le plus intéressant pour nous; mais toute abrégée qu'elle est, elle demande en-

core plus d'efpace que nous ne pouvons lui en donner.

ARTICLE VII.

LETTRE A M. SUR UNE Inſcription trouvée à Talvire.

MONSIEUR,

On m'a envoyé une Inſcription que je crois que les Curieux verront avec plaiſir, & qui pourra un peu exercer Meſſieurs les Antiquaires. Cet ancien Monument eſt à *Talvire*, Bourg ſitué ſur le bord du Lac d'*Anecy* en Savoye, environ à deux lieues de diſtance de cette Ville. Il y a là un ancien Couvent de Bénédictins, fondé l'an 1025. par Emengarde, femme de Rodolphe III. Roi de Bourgogne. L'Inſcription dont il s'agit eſt ſur une pierre enchaſſée dans le mur de l'Egliſe des Bénédictins, immédiatement au-deſſus du Portail. *Guichenon* l'a rapportée

dans son *Histoire de Savoye*, mais si défigurée qu'elle est à-peu-près inintelligible. L'Abbé qu'on a prié de vouloir, l'examiner de nouveau, nous en a envoyé une Copie fort fidéle. C'est un Religieux des plus obligeans, & toujours prêt, suivant l'esprit de son Ordre, à favoriser l'étude de l'Antiquité, & les belles Lettres. Après ce témoignage qu'exigeoit la reconnoissance; voici l'Inscription dont il s'agit, que l'on m'a garantie parfaitement conforme à l'original.

HOROLOGIVM. CVM. SVO.
ÆDIFICIO. ET.

SIGNIS. OMNIBVS. ET. CLATRIS.

C. BLÆSIVS. C. FIL. VOLTINIA.
GRATVS. EX. H-S. N.

ET. EO. AMPLIVS. AD. ID.
HOROLOGIVM. ADMINIS.

TRANDVM. SERVM. H-S. N. IIII.
D. S. R.

Il me semble que cette Inscription nous apprend que *Caius Bla-*

sius Gratus, fils de *Caius*, de la Tribu *Voltinienne*, a fait construire à ses dépens, pour l'usage du Public, un Edifice où il a mis une *Horloge*, & qu'il l'a garantie par une grille, ou une balustrade (*clatris*) qu'il a donné pour cela un certain nombre de ses Terres, (*H-S.*) qu'il a établi un Esclave pour avoir soin de cette Horloge, (*SERVM* pour *SERVUM*) & qu'il donne pour ce dernier article N. IIII. *Nummos quatuor.* Les trois dernieres lettres D. S. R. signifient, si je ne me trompe, *De sua re*, ou *De suo restituit.*

L'Inscription paroît ancienne. J'ai oui dire aux gens du métier que dès le troisiéme siécle, on ne marquoit plus guere la Tribu dont on étoit. Ce Monument pourroit donc bien être du deuxiéme siécle.

On voudroit encore sçavoir de quelle nature étoit cette Horloge. Si j'ose hazarder mes conjectures, il me semble assez vraisemblable qu'il s'agit ici d'une Horloge d'eau, ou *Clepsidre*. On l'appelloit propre-

ment *Horloge d'hiver*, ou *Horloge de nuit*, par opposition aux Cadrans Solaires qui n'étoient d'aucun usage la nuit, & qui servoient très-peu pendant le froid, parce qu'alors les rayons du Soleil sont ordinairement cachez par des nuages. *Pline* nous apprend qui fut l'Inventeur de cette espéce d'Horloge. *Scipio Nasica*, dit-il, *primus aquâ divisit Horas æquè noctium ac dierum. Idque Horologium sub tecto dicavit, anno urbis* 595. * Nasica l'Inventeur de ces *Horloges d'eau*, ou d'*hiver*, plaça la sienne dans un Edifice destiné à cet usage, *sub tecto*. Le *Tectum* répond à l'*Ædificium* de *Blæsius*. Il est clair que ce Bâtiment étoit destiné à mettre l'Horloge à couvert, & en même tems à loger la personne qui devoit en avoir soin.

Une Machine de cette nature regardoit ordinairement le Public, & la dépense que demandoit son entretien. Le *TEMPLVM HO-*

* *Lib. VII. Cap.* 60.

ROLOGIARE de *Gruter* semble être de ce genre. Il étoit dédié IOVI. O. M. *& Junoni Reginæ* (*a*) Apparemment ce Temple avoit une semblable Machine sous son couvert, comme nous avons ordinairement des Horloges aux Clochers de nos Eglises.

Pour exécuter commodément une semblable Machine, il faudroit supposer les heures égales entr'elles, comme nous les avons aujourd'hui. On sçait qu'anciennement chez les Grecs & chez les Romains, les heures du jour & celles de la nuit étoient d'une inégale longueur. Mais sous les Empereurs Romains on commença à s'appercevoir que ce partage bizare avoit bien des incommodités, & l'on introduisit peu-à-peu la maniere de compter vingt-quatre heures égales d'une minute à l'autre. Du tems d'*Aulu-Gelle*, cette derniere méthode étoit en usage. (*b*) Cet Auteur vivoit

(*a*) *Inscript. Gruter. pag. VI.* N. *6.*
(*b*) *Gell. Lib. II. Cap. 2.*

sous *Hadrien*, & notre Inscription peut-être de ce tems-là, ou un peu postérieure.

Il est vrai que *Vitruve* a décrit de ces *Horloges d'hiver* pour des heures inégales, qui changeroient tous les mois, & même tous les jours, & qu'il indique par quel artifice on peut venir à bout de les construire. (*a*) *Perrault*, son Commentateur, a encore rencheri sur *Vitruve*, en imaginant une nouvelle *Horloge hidraulique*, qui s'ajusteroit avec l'ancienne division des heures. Mais outre que ces Machines sont fort composées, & d'une exécution difficile, elles ne sçauroient convenir dans notre climat. Un partage des heures aussi mal entendu pouvoit tout-au-plus être supportable en Italie, & dans ces Pays Orientaux où l'Astronomie a pris naissance, parce que dans ces Pays-là la différence des saisons ne produit pas des jours si longs en Eté, ni si courts en Hiver, que le sont les nôtres.

(*a*) *Liv. IX. Ch. 9.*

Nous avons des jours de ſeize heures, & des nuits de huit, ce qui auroit donné des heures trop diſproportionnées. Il y a donc lieu de croire que l'Horloge de *Talvire* faiſoit les heures égales le jour & la nuit, en comptant 24. heures d'un minuit à l'autre.

Les mots de l'Inſcription qui me paroiſſent les plus difficiles à entendre, & ſur quoi l'on ſouhaiteroit ſur-tout le ſentiment des Experts, ſont ceux-ci, *Horologium CVM SIGNIS OMNIBVS*. *Signa* déſigne quelquefois chez les Romains les marques des heures. *Don Calmet*, dans ſa Préface ſur la Geneſe, dit que dès qu'on eut trouvé les Horloges, les heures ne s'appellerent pas *horæ*, mais *ſigna*. *Cum ſignis omnibus*, pourroit donc ſignifier que *Blæſius* a fait conſtruire une Horloge complette, & qui marque toutes les heures, c'eſt-à-dire, celles de la nuit comme celles du jour. Il ſemble qu'il a voulu faire entendre par-là la ſupériorité de ſon Horloge ſur les Cadrans So-

laires, qui ne montrent que les heures du jour, & point celles de la nuit.

Signa, si je ne me trompe, signifioit aussi chez les Romains, des Statues. *Blæsius* pouvoit avoir décoré son Horloge de quelques morceaux de Sculpture. Celui qui avoit fait cette dépense avertissoit donc le Public, que non-seulement l'Horloge, mais la Balustrade qui l'environnoit, & *toutes les Statues* qui en étoient l'ornement, avoient été faites à ses frais.

La Balustrade ou la Grille qui empêchoit d'approcher de trop près de l'Horloge, & qui lui servoit de barriere, me rappelle une difficulté qu'il faudroit aussi résoudre. Une Horloge d'eau fermée par un Ouvrage de cette nature ne pouvoit que geler en Hiver dans le Pays des *Allobroges*. Cependant c'est principalement pour cette saison qu'elle avoit été construite. Quelle précaution pouvoit-on prendre pour parer à cet inconvénient ?

On pourroit répondre qu'il est

à ſuppoſer que l'Eſclave qui régloit cette Horloge & qui la conduiſoit, étoit attentif à entretenir la fluidité de l'eau par le moyen du feu. Mais outre que cela eſt aſſez difficile dans un endroit ouvert, il en auroit coûté bien du bois. Ce Concierge n'avoit que quatre Seſterces pour ſes gages, & pour l'entretien de l'Horloge, ſomme fort modique, ce me ſemble. S'il y avoit eu dans ce lieu-là quelque ſource d'eau chaude, comme celles d'*Aix* en Savoye; cela auroit épargné bien du bois, & bien de la peine à notre Eſclave.

Il ne faut pas oublier d'avertir que l'on ne ſçait guere ce que c'étoit que *Talvire* avant la fondation du Monaſtere. La Charte originale d'*Ermengarde*, femme du Roi *Raoul*, en parle comme d'un ſim-
V illage.

Il eſt aſſez ſurprenant de trouver dans un ſemblable lieu une Inſcription pour conſerver la mémoire d'une Horloge publique. On ne fait guere cette dépenſe que dans une

Ville, ou au moins dans un bon Bourg. On pourroit ſuppoſer que *Talvire* étoit déja quelque habitation conſidérable du tems des Romains, quoique nous n'en ayons point d'autre preuve que cette Horloge même ou ſon Inſcription.

Je propoſe mes doutes : quelque habile Antiquaire voudra bien peut-être les réſoudre. Les Révérends Peres Journaliſtes ſçavent mieux que perſonne où l'on trouve des Experts dans ce genre. Ils ne les iront pas chercher bien loin.

Je ſuis, &c.

A Geneve le 1. Septembre 1741.

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

POLOGNE.

DE LEOPOL, ET DE DANTZICK.

IL eſt ſi peu ordinaire de voir venir de *Pologne* juſqu'ici des Livres de Littérature, que trois Volumes à la fois qui nous ont été remis, peuvent paſſer pour un Phénomene preſqu'auſſi rare, que le retour des Cometes. Ce n'eſt pas qu'il ne s'y en faſſe apparemment, comme ailleurs : mais ou l'on eſt moins empreſſé de les publier, ou les éditions ne viennent point en *France*. Le premier, imprimé à *Léopol*, a pour titre : *Olympus Literatus, ſeu Literæ Oratoriæ*

Regi Jesu Christo, Reginæ Cælorum Mariæ, Divisque Cælitibus inscriptæ. Autore P. Bartholomæo Luder S. J. Ce sont XXIV. petits Discours sur quelques Mystéres de Notre Seigneur & de la Sainte Vierge, & à l'honneur des Saints Patrons de la *Pologne*, & de ceux de la Compagnie de Jesus. On a ajoûté à la fin deux Piéces, telles qu'on en propose aux Ecoliers pour les exercer à la composition. La premiere est une Narration, dont le sujet est tiré d'un trait singulier de l'Histoire de *Pologne.* Dans la seconde on propose ce *Problême Politique*, laquelle convient mieux à tous les Peuples en général, mais sur-tout aux Polonois, la gloire des Armes, ou celle de l'esprit. C'est ainsi que la question est proposée; mais c'est l'Eloquence qu'on oppose au courage. Le Prince *Christophe Radzivvill*, qui réunit ces deux avantages, fait disputer en sa présence deux *Champions*, l'un au nom de *Mars* en faveur de la Guerre, l'autre au nom de *Miner-*

ve, pour l'Eloquence. Le combat ſe termine à l'amiable, & la déciſion eſt que les Polonois ſont également propres aux combats de *Mars*, & aux exercices de *Minerve*. Il y a encore une derniere Piéce ſous ce titre : *Campus Rhetorum Electoralis*, qui n'eſt pas aiſée à définir.

Des deux autres Volumes, le premier imprimé auſſi à *Léopol*, & intitulé ; *Cithara Apollinis, Dei Hominis, Parentis Divinæ, Divorum honori cantando inſtructa*, eſt à-peu-près en Vers ce qu'eſt en Proſe celui dont nous venons de parler. Le dernier Volume imprimé à *Dantzick*, contient des Eloges en Proſe, & des Epigrammes à l'honneur de quelques Saints, & de pluſieurs grandes Maiſons de *Pologne*. Tous ces Ouvrages ſont du même Auteur. Il s'y trouve de l'eſprit : une grande imagination, de fréquentes hyperboles, beaucoup d'allégories & de métaphores des plus fortes les caractériſent. Le ſtyle & le goût ne ſont pas ceux qu'on

estime en d'autres Pays : chaque Nation différe des autres par ces endroits, du moins assez généralement.

ANGLETERRE

De Londres.

Proposals for printing by subscription a Vievv of the Levant; Particularly of Constantinople, Grece, Syrya, and. Egypt. In four parts. C'est-à-dire, *Vûe ou Mémoires du Levant où l'on traite en particulier de Constantinople, de la Gréce, de la Syrie & de l'Egypte, proposés au Public par souscriptions.*

Cet Ouvrage est divisé en quatre Parties par M. *Charles Perry*, *Docteur en Médecine.* La premiere contient des Observations sur la situation avantageuse, l'étendue, les forces & le Gouvernement de l'Empire Ottoman ; avec un abrégé de son origine, de ses progrès, & de son Etat présent. On y joint une relation authentique de la sur-

prenante révolution arrivée à Constantinople en 1730. & qui produisit la déposition du Sultan Achmet.

La seconde Partie contient la relation d'un Voyage fait de Constantinople à la Terre Sainte, & un détail de ce qu'on voit de remarquable dans toute l'étendue du Royaume de Syrie depuis Jérusalem jusques à Alep.

La troisiéme contient 1°. Des Remarques Historiques & Critiques sur le Royaume d'Egypte, en particulier sur le grand Caire, qui en est la Capitale, aussi bien que sur le Gouvernement, la Politique, les Maximes, les Mœurs & les Coutumes des Egyptiens; & un Abrégé Historique des événemens les plus remarquables arrivés en ce Pays depuis cinquante ans. 2°. Un Parallele des Mœurs & des Coutumes des Anciens Egyptiens & de celles des Egyptiens Modernes. 3°. Une Relation des différentes Saisons qu'on éprouve en Egypte, des changemens de tems & de vent, & des différentes Ma-

ladies qui les accompagnent. 4o. Une Relation des Proceſſions reglées & annuélles qui s'y font, auſſi bien que des autres pratiques de Religion. 5o. Des Obſervations ſur le Nil, où l'on examine & explique les cauſes de ſon débordement annuel & de ſes autres Phénomenes, & où l'on marque exactement les différens degrés de ſes crues. 6o. Un détail de ce qui ſubſiſte encore d'Antiquités Egyptiennes, Temples, Statues Pyramides, Palais, Obéliſques, & des ſuperbes reſtes de la Ville royale de Thébes : on a joint à tous ces morceaux des Réfléxions & des Recherches ſur l'ancienne Mythologie, & ſur l'Ecriture ſymbolique.

La quatriéme Partie contient la Relation d'un Voyage fait d'Aléxandrie à Athenes, & en quelques autres parties de la Grece, avec une deſcription de ce qui nous reſte encore de cette fameuſe Ville.

On trouve outre cela dans cet Ouvrage une ſuite chronologique des Empereurs Turcs depuis Otho.

man ; & des Califes Egyptiens , Circaſſiens & Abaſſides , & leurs actions les plus remarquables rapportées en abrégé.

L'édition ſera ornée de plus de vingt Planches gravées en cuivre ; où l'on trouvera les Plans des divers Edifices, des Figures, & de toutes les Piéces curieuſes d'Antiquité qui ont rapport au texte. Ce Recueil ne formera qu'un ſeul Volume *in-folio* de cent trente feuilles. Le caractere & le papier qui ont ſervi à l'impreſſion du projet ſont le modéle de ceux qui ſeront mis en œuvre pour l'Ouvrage même. L'exemplaire en feuilles coûtera une guinée dont on payera la moitié en ſouſcrivant & l'autre moitié en retirant l'Ouvrage.

On ne le délivrera qu'à ceux qui produiront un Reçu ſigné de l'Auteur. On exempte de cette régle quelques perſonnes qui ont déja ſouſcrit ſans demander de Reçu. Ceux qui ne ſe ſeront point préſentés pour retirer l'Ouvrage dans le cours de l'année révolue, qui en ſuivra la publication, perdront leurs

Souſcriptions. L'Ouvrage eſt prêt à imprimer & paroîtra vers les Fêtes de Noël de l'année 1742.

On trouvera des Souſcriptions chez les Libraires de Londres que nous allons nommer. Chez Guillaume Innys à l'Extrémité Occidentale de l'Egliſe de Saint Paul; Thomas Wooward à la demi-lune entre les Portes du Temple, rue de la Flotte Fleɛt-Street; M. Knapton à la Couronne, rue de Ludgate; Charles Davis, ruelle du Paternoſter; Paternoſter Row & Paul Vaillant, ſur le Strand vis-à-vis la rue de Southampton.

L'Auteur a joint au Plan de ſon Ouvrage une eſpéce d'Eſſai du goût où il eſt écrit, tiré de la page 619. de ſon Manuſcrit. C'eſt une Deſcription d'Heliopolis tirée des Auteurs Anciens. Tout ce que nous pouvons dire de ce morceau, trop long pour être inſéré ici, c'eſt qu'il eſt écrit avec beaucoup d'ordre, de clarté, & d'un ſtyle propre à attacher les Lecteurs, & qui annonce un Ouvrage digne des empreſſemens du Public.

DE GENEVE

On a imprimé depuis peu dans notre Ville, un Commentaire de feu M. *Jean-Alphonse Turrettin* sur les XI. premiers Chapitres de l'Epître aux Romains. En voici le titre. *In Pauli Apostoli ad Romanos Epistolæ Capita XI. Prælectiones Criticæ, Theologicæ, & concionatoriæ. Opus Posthumum Joh. Alph. Turrettini, olim in Academia Genevensi S. Theologiæ Professori &c. Genevæ,* 1741. *in*-4°. pag. 376. On voit par ce titre que ce sont des Leçons faites à de jeunes Théologiens, à qui il expliqua cette Epître les dernieres années de sa vie. C'est même sur des copies faites à mesures qu'il parloit, que cet Ouvrage a été imprimé. Il est vrai, qu'elles ont été revûes avec soin par un habile homme, ami de l'Auteur, & qui n'y a rien laissé de défectueux, suivant la Doctrine qu'on enseigne à Genéve.

Voici un autre Livre nouveau ; mais dans un goût bien différent du précédent. Ce sont les *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Fête des Foux, qui se faisoit autrefois dans plusieurs Eglises. Par M. du du Tilliot Gentilhomme ordinaire de S. A. R. Monseigneur le Duc de Berri. Genêve* 1741. in-4°. L'Auteur fait dériver cette Fête ridicule de la Fête des Saturnales, il a sçu profiter de ce que l'on trouve là-dessus dans le *Glossaire* de *du Cange*, sur-tout dans la nouvelle édition. Il a aussi fait usage de plusieurs Dissertations qui ont paru depuis quelque tems, sut cette matiere, dans les *Mercures de France.* Ce qu'il nous apprend de plus particulier regarde une Confrérie, ou une Compagnie établie autrefois à Dijon sous le nom de la *Mere Sotte.* Le Livre est enrichi de diverses figures burlesques dont les originaux sont conservez dans les Cabinets des Curieux de Dijon, qui ont voulu garder ces Monu-

 mens

mens de la folie de leurs Ayeux, & en divertir aujourd'hui le Public.

FRANCE.

DE BOURDEAUX.

Programme de l'Académie des Belles Lettres, Sciences & Arts établie à Bourdeaux.

L'Académie des Belles Lettres Sciences & Arts établie à *Bourdeaux* diſtribue chaque année un Prix de Phyſique, fondé par le feu Duc *de la Force.* C'eſt une Médaille d'or, de la valeur de 300. livres.

Elle propoſe chaque ſujet deux années d'avance, afin que les Auteurs ayent plus de tems pour travailler leurs Ouvrages.

Elle avoit donné pour ſujet du prix de l'année 1741. *La cauſe de la couleur des Négres* : mais parmi les Piéces qui lui ont été envoyées, elle n'en a trouvé aucune qui

lui ait paru digne d'être couronnée.

Afin que les Sciences n'y perdent rien, l'Académie diſtribuera deux prix d'égale valeur en l'année 1743. Le ſujet du premier prix ſera, *la Cauſe de l'élévation des vapeurs & des exhalaiſons dans l'air.* Le ſujet du ſecond ſera, *l'Origine & la formation des Pierres figurées.*

Les Diſſertations ne ſeront reçues que juſqu'au 1. de Mai 1743. Elles peuvent être écrites en Latin ou en François.

Diſſertation ſur la Cauſe de la Fertilité des Terres, qui a remporté le Prix au jugement de l'Académie Royale des Belles Lettres, Sciences & Arts. Par M. KULBEL, Médecin du Roi de Pologne, à la Forteresse de Konigſtein. A Bourdeaux, chez Pierre Brun, Imprimeur-Aggrégé de l'Académie Royale; rue S. Jâmes 1741. in-4°.

Voici de bonne doctrine économique & politique; de bonne doctrine même académique; car les

Académies ſont établies pour l'utilité publique, pour cultiver & perfectionner les Sciences & les Arts, ſur-tout les Arts néceſſaires, & les Arts utiles. Or l'Agriculture y tient ſans doute le premier rang, comme le plus néceſſaire de tous, quoiqu'on n'en ait pas une idée ſi relevée, quand on n'en juge que par la condition de ceux qui l'exercent communément. Mais autre choſe eſt de l'exercer ſervilement, autre choſe d'en donner des préceptes, de ſçavoir & de preſcrire les moyens d'étendre les avantages eſſentiels qu'on en retire. Et ce ſoin eſt le partage des Phyſiciens appliqués au bien de la Société, & des bons Citoyens. Auſſi eſt-ce-là de bonne Phyſique, & la meilleure de toutes ſans contredit.

Pour répondre à la queſtion propoſée, M. *Kulbel* établit dans une longue ſuite de *Theſes*, ou de Propoſitions très-nettement expliquées, que la cauſe de la fertilité eſt une terre graſſe, ſaline, onctueuſe, très-

fine & très soluble, laquelle se dissolvant dans l'eau des pluyes, des neiges (ou des arrosemens) s'insinue, intimement unie à cette eau, dans les racines, dans les tiges, & jusqu'aux extrémités des branches, des Plantes, par leurs vaisseaux, même les plus déliés. Le sel que contient cette terre est différent, selon les différens terroirs, nîtreux, alcali, ou neutre, mais toujours en bien moindre quantité que la terre, ne faisant ordinairement qu'un cinquiéme, un sixiéme, ou un sixiéme & demi; & c'est ce sel qui dispose la terre, tout onctueuse qu'elle est, à se dissoudre parfaitement dans l'eau.

L'air & le Soleil contribuent aussi à la fertilité des terres. L'air contient beaucoup de ce principe inflammable qu'il communique à la terre, & qui entre dans la composition des huiles dans les Plantes, *comme on peut le prouver*, dit M. Kulbel, *par l'expérience des Pins, qui abondent en résine, quoiqu'ils croissent naturellement dans*

des lieux ſabloneux & arides. La chaleur du Soleil, ajoûte-t-il, *eſt la principale cauſe du mouvement, & de cette diſtribution du ſuc nouriſſier, parce qu'elle le force d'abord d'entrer dans les pores des racines, & qu'elle le raréfie enſuite, & le rend plus léger, quand il eſt parvenu dans les tiges. Ainſi, l'équilibre étant rompu, le ſuc qui eſt vers les racines, eſt pouſſé, & monte avec plus de force; de la même façon que l'eau monte avec plus de rapidité dans un tuyau de verre échauffé.* M. *Kulbel* a écrit en Latin, & nous citons la traduction qu'on a miſe à côté. *Cette terre onctueuſe, incorporée à l'eau qui l'a diſſoute, reſte dans les Plantes, après la tranſpiration & l'évaporation de la partie aqueuſe, s'unit à* leur ſubſtance, aux parties déja formées, *& les augmente par conſéquent d'autant plus promptement, que la chaleur du Soleil fournit plus ſon ſecours, pendant que l'Archée travaille à l'arrangement organique des parties de la Plante.* Cet *Archée* dont les Philoſophes Hermétiques diſent tant de

merveilles, dont ils font le principe universel des productions de la nature, l'ame & la vie des végétaux, n'est ici que cette Hydrostatique simple & naturelle, subtile & efficace, que l'Auteur vient d'exposer. Toute cette doctine est prouvée par des Expériences certaines, faites par M. *Kulbel*, & rapportées dans sa *Dissertation.* Delà il s'ensuit 1°. Que plus un terrein a de cette terre onctueuse, saline, & soluble, plus il est fertile. 2°. Que ce principe de fécondité peut être réparé dans les terres où il manque, dans les terres *sabloneuses*, *argileuses*, *limoneuses*; l'Auteur appelle ces dernieres, *luteas*, *pure luteas*, & il ajoûte, *cespitosas*, qui n'est point rendu dans la traduction, les terres à gazon. Si la stérilité vient de ce que les terres sont maigres, arides, sabloneuses, le meilleur reméde est le fumier. Le limon des Lacs & des Etangs, & conséquemment les inondations des Rivieres qui l'y déposent, comme le Nil fait en

Egypte, le bois pourri &c. ſont encore fort propres à les engraiſſer. Mais ſi les terres ne produiſent rien, parce qu'elles ſont humides, marécageuſes, dures, maſſives, argileuſes, la chaux vive, *les cendres des ſavonieres*; (le Latin dit, *cineres à ſmegmatis confectione reſidui*, ou ſimplement, *cineres elixati*) les décombres des vieux bâtimens, & toutes autres matieres analogues, propres à abſorber l'humidité ſuperfluë, à briſer les parties compactes, à rendre la terre friable, à ſubtiliſer & à diſſoudre ſes molécules, en lui communiquant leurs ſels, & quelque choſe de leur propre ſubſtance, les mettront en état de fournir à la nourriture des Plantes. Quelque choſe qu'on faſſe néanmoins, il ne faut pas eſpérer que les terres ſtériles de leur fond, puiſſent devenir auſſi bonnes que celles qui ont naturellement le principe de fécondité que l'Auteur a établi.

L'expérience connue, de *Van-Helmont*, & celle des oignons, &

autres Plantes qui croiſſent & fleuriſſent dans l'eau, ſemblent détruire ſon ſentiment : mais il répond que les Plantes qui croiſſent ainſi ſont ſpongieuſes, & demandent une grande humidité; que les oignons ayant beaucoup de cette ſubſtance onctueuſe qui fait végéter les Plantes, portent en eux-mêmes dequoi ſe nourrir, & qu'enfin ces Plantes n'arrivent jamais de cette ſorte à leur perfection. Il en eſt d'autres au contraire qui viennent mieux dans les lieux les plus arides, comme la Bruyere, le Genevrier &c. Il en eſt qui croiſſent ſur les rochers, ſur les murs &c. M. *Kulbel* attribue cette propriété au tiſſu des vaiſſeaux de ces Plantes, qui ne peut recevoir qu'une petite quantité de la ſubſtance onctueuſe, & où il ſe formeroit des obſtructions, ſi elle y entroit en plus grande abondance, leur tempéramment ſec ne pouvant s'accommoder de l'humidité qui nuiroit à leur accroiſſement.

D'ailleurs il obſerve qu'il y a

toujours jusque dans les fentes des rochers, & sur les pierres où croissent quelques Plantes, ainsi que dans l'eau ou d'autres végétaux, un peu de terre que les vents & la pluye y apportent, que la mousse y retient, & d'où elles tirent leur nourriture.

DE PARIS.

Logique en forme d'Entretiens ou l'art de trouver la Vérité. Par le P. Noël *Regnault* de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Clousier, David fils, Durand, rue Saint Jacques, Damonneville Quay des Augustins 1742.

Ce sont des Entretiens dans le goût des Entretiens Physiques d'Ariste & d'Eudoxe, & par le même Auteur.

Recueil des Fables choisies, extraites des Fastes d'Ovide, traduites en François, le Latin à côté, avec des Notes sur chaque Fable. Tom. III. Par le Pere J. M. de Kervillars, de la

Janvier 1742.

Compagnie de Jeſus. A Paris, chez d'Houry pere, & d'Houry fils 1742. *vol.* in-12.

Le Pere *de Kervillars* ayant donné il y a pluſieurs années une Traduction des *Triſtes d'Ovide*, & des Elégies *de Ponto*, avec des Notes, vient d'ajoûter ce troiſiéme Volume, qu'on ne trouvera point inférieur aux deux premiers ſoit pour la Traduction, ſoit pour les Notes.

Le ſuccès avec lequel la Machine Hydraulique de feu M. *Dupuy* a été employée à *Cachant* près d'*Arcueil*, confirme l'idée que nous en avions donnée. Les R R. P P. Bénédictins de *S. Germain des Prez* avoient en ce lieu une piéce d'eau de deux arpens 54. perches de ſuperficie, & 5. pieds de profondeur, qu'ils avoient déſeſpéré de pouvoir vuider par les Machines ordinaires. Celle-ci ayant été placée le 20. Novembre dernier, a épuiſé en dix jours, ſuivant l'eſtime, au moins 50000. muids d'eau, & deſſéché les

prairies voiſines qui étoient ſubmergées. Ce qui s'eſt exécuté ſous la direction de M. *de la Borde*, par le moyen de 4. hommes, relayés d'heure en heure par un ſemblable nombre, ſans qu'ils en ayent été fatigués.

TABLE DES ARTICLES du mois de Janvier 1742.

Art. I. D. Laurentii Hiſteri &c. Inſtitutiones Chirurgicæ. pag. 5
Art. II. Lettre à M. ***. ſur un Article de ces Mémoires. 16
Art. III. Réponſe à la Lettre précédente. 42
Art. IV. Hiſtoire Littéraire de la *France*. 59
Art. V. Réfléxions de Phyſique & de Médecine au ſujet du nouvel Art annoncé dans les Mémoires de Trévoux &c. 100
Art. VI. Abrégé de l'Hiſtoire d'*Eſpagne*. Par le P. *du Cheſne*. 125
Art. VII. Lettre à M. ſur une Inſcription trouvée à *Talvire*. 149

ART. VIII. Nouvelles Littéraires. 159

Errata pour le mois de Décembre 1741.

PAge 2151. ligne 16. Aarticle, *lisez* Article.
2203. lig. 12. pourroient, *lis.* pourroit.
2207. lig. 18. qu'on lui préte, *lis.* qu'on leur préte.
2235. lig. pénultiéme, *lis.* les tems.
Ibid. lig. derniere, probême, *lis.* problême.
2265. lig. 22. fermoient, *lis.* enfermoient,
2273. lig. 5. de faire, *lis.* de faire voir.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de JEAN-FRANÇOIS ROBUSTEL.

OBSERVATIONES

Astronomicæ, In Collegio Patrum Societ. JESU. *Pekini habitæ, ab initio Novemb.* 1739.

Nov. D. 1. h. 7. 40′. 30″. P. m. Immersio Satellitis 2^{i}. in umbrâ ♃ vis. Telescop. 13. pe.

D. 2. h. 2. 36′. 0″. à m. Immers. Satel. 1^{i}. . . . . Telesc. eodem.

D. 3. h. 9. 3′. 30″. P. m. Immers. ejusd. . . . . Telesc. eod.

D. 8. h. 6. 8′. 48″. P. m. ☾ obtexit stellam γ in caudâ ♑ Immersio fuit in rectâ per Aristotelem & Herculem h. 7. 4′. 30″. animadversa est * emersisse è regione Mercurii, sed sesquiminuto ferme citius emerserit.

h. 10. 3′. 57″. ☾ obtexit sequentem stellam ♌, cujus emersio non potuit observari.

h. 10. 17′. 40″. Plene immersit Satel. 2^{us}. in umbram ♃. Teles. 13. ped.

D. 10. h. 5. 59′. 38″. à M. Immers. Satel. 3^{us}. vis. . . . Telesc. 18. ped.

h. 10. 57′. 32″. P. M. Immers. Satel. 1^{us}. . . . . eodem

D. 16. h. 0. 53′. 30″. A. M. Immers. Satel. 2^{us}. Tels. 13. } Hæ duæ Observationes dubiæ sunt ob nebulam.

h. 6. 20′. 0″. A. M. Immers. Satel. 1^{us}. Eodem.

D. 17. Mane h. 6. 30′. Stella ω orientalior in ♉ distans à centro ♃ ad Boream 12′. 25″. in asc. rectâ præcedebat tantùm 4″. temporis.

D. 18. h. 0. 50′. 45″. Ante Merid. Immers. Satel. 1^{us}. Tel. 13. ped. sed. tremente à vento.

D. 26. h. 7. 16′. 33″. P. M. Emersit Sat. 2^{us}. } Telescop. 18. ped.

h. 11. 21′. 20″. P. M. Emersit Sat. 1^{us}.

D. 28. h. 5. 52′. 18″. P. M. Emersio ejusdem. Telescop. 20. ped.

Déc. D. 1. h. 7. 56′. 20″. P. M. Emers. Satel. 3^{us}. Teles. 18. ped.

D. 3. h. 9. 48′. 53″. P. M. Emers. Satel. 2^{us}. . . 10. ped.

D. 4. h. 1. 12′. 38″. A. M. Emers. Satel. 1^{us}. . . 18. ped.

D. 5. h. 7. 40′. 11″. P. M. Emers. ejusdem . . eodem.

D. 11. h. 0. 23′. 30″. A. M. Emersit Satel. 2^{us}. Telesc. 13. ped.

h. 3. 3′. 50″. A. M. Emersit. Satel. 1^{us}. . . 18. ped.

D. 12. h. 9. 31′. 55″. P. M. Emersio Satel. 1^{i}. vis. Teles. 18. ped.

D. 16. h. 3. 51″. 0″. A. M. Emers. Satel. 3^{us}. Teles. . 13. ped.

D. 17. Post h. 9. vespertinam ☌ ♄ ☾ satis vicina ☾ infra ♄ transibat motu ferme parallelo in declinatione, experimento aliquoties repetito inter centrum Platonis & ♄.

h 9. 42′. 20″. ♄ præcisè in eadem ascens. rectâ cum centro Platonis, ab hoc in Boream distabat 9′. 12″. Istud à limbo boreo ☾ aberat 3′. 20″. Diameter ☽ in Micrometro 29′. 50″.

D. 19. h. 11. 23′. 25″. P. M. Emersio Satellit. 1^{i}. Telescop. . . 18. ped.

D. 21. h. 5. 50′. 44″. P. M, Emersio ejusd. . . . . 13. ped.

D. 28. h. 7. 42′. 10″. P. M. Emersio ejusdem . . . . . eodem.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Fevrier 1742.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, ruë Merciere.

M. DCC. XLII.

Avec Approbation & Privilege du Roy

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	1727.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v.
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	12.	v.
1721.	12.	v.	1742.	2.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février 1742.

ARTICLE IX.

HISTOIRE DU SECOND Royaume de Bourgogne, du Comté de Bourgogne, &c. avec une Description du Royaume, du Comté de Bourgogne, & plusieurs généalogies. Tome II. Par M. F. J. D..-nod, ancien Avocat au Parlement, & Professeur Royal en l'Université de Besançon. A Dijon, chez de Fay, Imprimeur des Etats, de la Ville & de l'Université. 1737. in-4. *pages.* 634. *y compris les*

Preuves, ſans compter la Table & l'Avertiſſement.

LE début de l'Avertiſſement nous annonce un combat formé par la modeſtie de deux Sçavans, & où tous les deux ont l'avantage de leur côté, parce que chacun des deux vouloit le ceder à l'autre. Après l'impreſſion du premier volume de cette Hiſtoire, M. Dunod, ayant vû par le *Proſpectus* de la grande Hiſtoire de Bourgogne, à laquelle D. Plancher travaille depuis longtems, qu'il s'étoit propoſé d'y inſérer un abregé de celle de la Franche-Comté; il prit le parti de n'en point donner au Public la continuation, & d'abandonner à D. Plancher tout l'honneur de ce travail. Il fit même part de ſon projet à D. Plancher, qui loin de s'en prévaloir détermina par ſes inſtances M. Dunod à continuer au moins ſon Ouvrage juſqu'à l'union des deux Bourgognes; & c'eſt à la

déference de M. Dunod pour les prieres de D. Plancher, que nous devons la publication du Volume dont nons traçons ici l'extrait.

Le reste de l'Avertissement rend compte de ce qui est traité dans les differentes parties de l'Ouvrage. Il est divisé en sept Livres.

Le premier reprend l'Histoire de Bourgogne à Gontran fils de Clotaire I. & petit-fils de Clovis. Dans le partage que firent les fils de Clotaire des Etats de leur pere, qui avoit réuni toutes les parties de la Monarchie Françoise, le sort assigna à Gontran la Bourgogne pour son lot. Et ce fut-là le commencement de ce que M. Dunod appelle le second Royaume de Bourgogne. La suite des Successeurs de Gontran n'est autre que celle des Rois de la premiere Race, qui possederent ce Royaume, ou séparément, ou conjointement avec d'autres portions de l'Empire François; & M. Dunod n'a pu prendre d'autre parti sur cette matiere, que celui de nous

retracer en abregé ce que nos histoires nous apprennent de la vie de ces Princes.

Le second Livre est dans le même goût. C'est un précis de l'histoire des Rois Carlovingiens. Dans ces especes d'extraits, l'Auteur pour se borner le plus qu'il peut à son objet, a soin de rappeller tout ce qui s'est passé sous les divers régnes d'interessant pour la Bourgogne.

Le troisiéme Livre est consacré à l'histoire du troisiéme & quatriéme Royaume de Bourgogne.

Louis le Begue n'ayant laissé en mourant que deux fils d'Ansgarde, dont le mariage avec ce Prince avoit été déclaré nul par Charles le Chauve, pere de Louis, L'état suspect de ce Prince, & l'espece d'anarchie qui régnoit en France, déterminérent les Prélats & Seigneurs de la partie du Royaume de Bourgogne qui est entre la Saône, le Rhône, la Méditerrannée & les Alpes à s'assembler à Mantale, maison Royale

auprès de Vienne, & à choisir pour Roi Boson qui les avoit gouvernés en qualité de Duc sous les Régnes précédens. Son élection est datée du 3. Octobre 879. Il mourut à Vienne le 11. Janvier 887. Son Regne fut troublé par les guerres qu'il eut à soutenir contre Louis & Carloman, fils de Louis le Begue, & contre Charles le Gras, Empereur qui se joignit à eux. Boson eut pour successeur Louis son fils, qui n'étant qu'un enfant à la mort de son pere, dut la conservation de son Royaume & de sa personne au courage & à l'esprit d'Hermengarde sa mere. En 913. il passa les Monts; se fit Roi d'Italie à la place de Berenger, qu'il chassa du Trône & du pays. Il se fit aussi couronner Empereur par Benoît IV. Il ne regnoit que depuis trois ans en Italie, lorsque Berenger le surprit dans Verone, le priva de la vûe, & le renvoya dans son Royaume de Bourgogne. Il y mourut peu de tems après.

Il laissa d'Hedwige, fille d'E-

douard Roi d'Angleterre un fils nommé Charles Constantin qui ne lui succeda qu'au Viennois. Ainsi finit le troisiéme Royaume de Bourgogne ; presque toujours nommé dans l'Histoire Royaume d'Arles & de Provence, parce qu'il fut réduit à l'étendue qu'avoit eu l'Etat appellé auparavant Royaume d'Arles ; & peut-être aussi pour le distinguer d'un autre Royaume de Bourgogne qui se forma en même tems.

Ce fut celui de la Bourgogne Transjurane qui comprenoit la partie du premier Royaume de Bourgogne située entre les Alpes & le Montjura. Elle étoit gouvernée par un Comte nommé Rodolphe de Stratlingen. Les Evêques & les Grands du pays l'élurent pour leur Roi, & le couronnerent à S. Maurice en Valais l'an 888. Reginon dit qu'il étoit fils de Conrad & neveu de Hugues l'Abbé II. du nom. Ce texte autorise M. Dunod à regarder Rodolphe comme petit-fils de Welphe, Comte de Baviere, dont

la fille, Judith, fut la seconde femme de Louis le Débonnaire. Il étoit dès-lors cousin germain de Robert I. & d'Eudes, qui en ce même tems monterent successivement sur le Trône de France; & il y a bien de l'apparence que Rodolphe agissoit de concert avec ses Cousins.

L'Empereur Arnoul qui regardoit l'élection de Rodolphe & l'établissement de ce nouveau Royaume comme une usurpation faite à son préjudice, envoya une armée pour ranger à leur devoir les Seigneurs de la Bourgogne Transjurane. Rodolphe se retira dans les Montagnes, & ne put y être forcé. Duchesne dit qu'il reprit son Royaume d'Arnoul dans une Diète tenue à Ratisbonne. M. Dunod autorisé par de fortes conjectures est d'un autre sentiment que du Chesne. La plus grande partie de la Comté de Bourgogne étoit du Royaume de Rodolphe. Zuentibolde Roi de Lorraine, & fils de l'Empereur Arnoul, lui disputa la possession de ce pays; sans

doute, parce que cette Comté avoit été du Royaume de Lothaire I. Roi de Lorraine, & qui donna ſon nom au pays où il régnoit. Mais en 900. à la mort de Zuentibolde, Rodolphe rentra en poſſeſſion de la Comté de Bourgogne. Il mourut le 24. Novembre 912.

Rodolphe II. ſon fils lui ſucceda. Invité en Italie par une puiſſante faction formée contre Berenger, il fut couronné à Pavie Roi d'Italie. Berenger qui étoit homme à reſſources, rétablit ſes affaires, réduiſit Rodolphe à partager avec lui l'Italie, à reprendre de lui ſa part qu'il y conſerva, & à repaſſer les Alpes. Il revint en Italie à la mort de Berenger. Mais une intrigue amoureuſe, dont il fut la duppe, lui fit perdre tout ce qu'il avoit acquis au-delà des Monts. Une troiſiéme tentative qu'il fit pour s'y rétablir réuſſit encore moins que les deux précedentes. Il mourut en 937.

Sous le Regne de Rodolphe I. la Bourgogne eut un Comte nom-

mé Rotfrid. On ne connoît ni sa famille ni ses descendans. Sous Rodolphe II. Boson son cousin germain en étoit Comte. Ce Prince étoit fils de Richard Comte d'Autun, depuis Duc de Bourgogne, & d'Adelaïde, tante de Rodolphe II. Richard eut de ce mariage trois fils, Raoul ou Rodolphe Duc de Bourgogne & Roi de France, Boson, dont nous parlons, & Hugues surnommé Capet & le Noir. Boson fut un Prince remuant & brave: il mourut au siége de S. Quentin en 935. Hugues son frere gouverna aussi la Comté de Comté de Bourgogne après lui.

Conrad fils de Rodolphe succeda à son Pere. C'étoit un Prince débonnaire, pieux & pénitent: il mourut en 993. après un Regne aussi paisible qu'il fut long.

Rodolphe III. son fils & son successeur, imita la pieté de son Pere: mais il n'eut ni son courage ni sa sagesse. Il mérita le surnom de Lâche ou Faineant. Comme avec cela il n'avoit point de pos-

térité, les Seigneurs de son Royaume se souleverent contre lui. L'Imperatrice Adelaïde sœur de son Pere, femme d'Othon I. chez qui le genie égaloit la beauté & la vertu, vint en Bourgogne pour calmer ces mouvemens; & par sa sagesse seule elle y rétablit l'ordre & la paix. Rodolphe mourut en 1032. & institua son héritier Henri son petit neveu par Gerberge sa sœur. Henri étoit fils de l'Empereur Conrad I. surnommé le Salique. Eudes Comte de Champagne, fils de Berte, autre sœur de Conrad, & aînée de Gerberge, disputa le Royaume de Bourgogne à Henri. Conrad soutint les droits de son fils & les siens; chassa Eudes de la Bourgogne, se fit couronner à Geneve; remit le Royaume quatre ans après en 1038. à son fils Henri. Les droits des Rois de Bourgogne furent dès-lors réduits à la haute Souveraineté, au ressort & à la mouvance; parce que les grands Seigneurs s'étoient appropriés les terres du Domaine; la su-

periorité immédiate, les droits fiscaux, & avoient rendu leurs dignités héreditaires. Les principaux de ces grands Vassaux étoient les Ducs de Zeringhem, les Comtes de Habsbourg & de Kibourg, les Comtes de Savoye, du Genevois, de Vienne, de Diois & Valentinois, d'Arles, de Forcalquier, d'Orange, les Comtes de Bourgogne &c.

Les Empereurs accorderent en même tems aux Evêques d'autant plus volontiers les droits Royaux dans leurs Villes Episcopales, qu'on s'assuroit par ce moyen de la fidélité du Clergé, & qu'on n'avoit à craindre ni la succession hereditaire ni l'alienation. L'on peut ajoûter à ces avantages que le Souverain trouvoit aux concessions faites au Clergé, que ce partage affoiblissoit d'autant les autres grands Vassaux, & leur enlevoit des Domaines dont ils étoient à portée de devenir aisément les maîtres, & qui les auroient rendus plus redoutables au Monarque. Les Prélats devenus

grands Vassaux du Royaume de Bourgogne, & par-là de l'Empire, étoient les Archevêques de Lyon, de Besançon, d'Embrun, de Vienne : Les Evêques de Basle, Lausanne, Genêve, du Bellay, de Grenoble, de Valence, de Gap & de Die.

C'est proprement au quatriéme Livre que commence l'Histoire du Comté de Bourgogne, consideré comme un Etat particulier. a la mort de Rodolphe III. & à la nouvelle forme d'administration qui s'établit dans ses Etats, la Bourgogne supérieure avoit pour Comte un Prince nommé Renaud, il étoit fils dOthon-Guillaume aussi Comte de Bourgogne. M. Dunod montre qu'entre les differents sistêmes Genealogiques sur l'origine d'Othon-Guillaume, le seul fondé sur des témoignages décisifs, est celui qui lui donne pour Pere Adelbert II. Marquis d'Ivrée. Le Pere d'Adelbert étoit Berenger II. Marquis d'Ivrée & Roi d'Italie en 924. Il

descendoit par les femmes de Berenger I. Marquis de Frioul, Roi d'Italie & Empereur ; & Berenger étoit issu par les Femmes de Didier dernier Roi des Lombards. La mere d'Othon étoit Gerberge, mariée en secondes nôces à Henri Duc de Bourgogne. Notre Auteur par un raisonnement solide prouve qu'Othon herita de sa Mere les Comtés de Bourgogne & de Mâcon, seul heritage que les malheurs de son Pere & la ruine des affaires de sa maison lui laisserent à recueillir. Il pensa cependant en avoir un autre à titre d'adoption. Henri Duc de Bourgogne, son beau-pere, dont il avoit gagné l'amitié, & qui n'avoit point d'enfans, l'adopta & disposa en sa faveur du Duché de Bourgogne au préjudice de Robert II. Roi de France, neveu paternel de Henri. Robert revendiqua ses droits & força par la voie des armes Othon à renoncer à ses prétentions sur le Duché de Bourgogne.

Othon-Guillaume en mariant

Gui son fils ainé lui avoit donné la Comté de Macon, Gui mourut avant son pere, & laissa un fils nommé Otton, tige des anciens Comtes de Macon. Otton mourut en 1027. le 21. Septembre, & laissa la Comté de Bourgogne à Rainaud I. son second fils.

Rainaud & quatre de ses successeurs en ligne directe, tous nommés Rainaud ou Guillaume possederent cette Comté jusques en 1148. que Rainaud troisiéme le dernier de ces Princes mourut. Il laissa un frere nommé Guillaume tige des maisons de Châlons & de Vienne, par ses deux fils Etienne & Gerard. Mais Beatrix sa fille unique & son heritiere porta la Comté de Bourgogne à l'Empereur Frederic I. qu'elle épousa.

Otton I. leur troisiéme fils eut pour appanage la Comté de Bourgogne, & ne prit d'autre titre que celui de Comte, en y ajoûtant l'Epithete de Palatin. Il mourut le 13. de Janvier, & ne laissa

qu'une fille unique nommé Beatrix.

Elle épousa Otton fils de Berthold quatriéme Duc de Meranie ; cet Etat appellé autrement le *Voigtland*, & situé vers la source de l'Adige, comprenoit la Corinthie, la Carniole & l'Istrie. Les Seigneurs de la Comté de Bourgogne las de voir leur pays passer si souvent à des Princes étrangers, & n'ayant pas pour le Duc de Méranie la même considération qu'ils avoient eue pour l'Empereur Frideric, formerent un puissant parti en faveur d'Etienne second Comte d'Auxonne, & petit fils de Guillaume Comte de Vienne, & de Macon frere de Rainaud troisiéme, dont nous avons déja parlé. Etienne se trouvoit le premier des mâles habiles à succéder à la Comté. Il se forma une guerre civile dans le pays qui ne fut terminée, après bien des années de ravage & de désolation, que par le mariage d'Alis fille d'Otton avec Hugue fils d'E-

tienne. On ne peut aſſigner au juſte le tems de la mort de cet Otton, dans le Syſtheme de M. Dunod, qui ajoûte à la liſte des Comtes de Bourgogne, ſur des raiſons fort plauſibles, un ſecond Otton Duc de Méranie, & fils du premier de ce nom auſſi Duc de Méranie; au lieu que quelques Hiſtoriens les confondent tous deux, & ne donnent pour Souverain à la Franche Comté qu'un ſeul Otton Duc de Méranie qui mourut en 1248.

Alis fille d'Otton ſeconde ſœur d'Otton troiſiéme mort ſans poſtérité, & mariée à ſon couſin Hugue de Châlon ſuccéda à cet Etat. Devenue veuve, elle épouſa Philippe Comte de Savoye, de qui elle n'eut point d'enfans. Elle mourut à Salins en 1278. & laiſſa pour héritier Otton qu'elle avoit de ſon mariage avec Hugue de Châlons.

Otton IV. épouſa Mahaud d'Artois, en eut deux enfans. 1°. Robert ſurnommé l'Enfant qui lui ſuccéda, & mourut peu de tems

après fort jeune. 2°. Jeanne qui ſuccéda à ſon frere, & porta la Comté de Bourgogne en dot à Philippe le Long Roi de France. Otton IV. n'ayant en 1294, que cette fille, fit un Traité avec Philippe le Bel, par lequel il s'engageoit de donner Jeanne en mariage à celui que Philippe choiſiroit de ſes deux fils aînés, lui aſſignoit pour dot la Comté de Bourgogne, dont il ſe dépouilloit dès lors entre les mains du Roi moyennant cent mille livres tournois, & une penſion annuelle leur vie durant pour lui & Mahaud d'Artois ſa femme, à la charge encore, s'il lui ſurvenoit quelque autre enfant, de les apportionner dans le Royaume.

Cette diſpoſition faite ſans la participation des Seigneurs Bourguignons produiſit des mécontens. Il ſe flatterent que l'Empereur irrité de ce qu'on diſpoſoit ainſi d'une Province que lui & ſes prédéceſſeurs avoient prétendu être un Fief de l'Empire, les appuyeroit & les

soutiendroit contre les forces du Roi. Celui-ci sçut se rendre l'Empereur favorable en lui promettant sa fille en mariage, & de reconnoître que le Comté de Bourgogne étoit un Fief de l'Empire. Frustrés ainsi de leur attente, ils n'eurent plus d'autre ressource que la soumission. L'Empereur en ménagea les conditions à leur avantage, & en 1301. ils reconnurent l'autorité de Philippe, furent convoqués à l'Arriereban, & aux Etats &c. Ces devoirs, observe M. Dunod, n'étoient rendus à Philippe le Bel que comme ayant le Bail & la Garde-noble de Jeanne Designée héritiere de la Comté.

Philippe le Long ayant en 1316. succédé à Louis Hutin son frere, & à Jean I. son neveu, Jeanne de Bourgogne monta avec lui sur le Trône de France. Elle mourut en 1329. n'ayant eu qu'un fils mort enfant. Sa fille aînée nommée Jeanne réunit la Comté de Bourgogne au Duché en épousant Eudes IV. Duc de Bourgogne. Elle laissa

aussi deux autres filles, Marguerite de France mariée à Louis II. Comte de Flandres, & Isabelle de France mariée à Guiges XII. Dauphin de Viennois. De quatre enfans nés d'Eudes, & de Jeanne de Bourgogne, il n'y eut que Philippe l'aîné de leurs fils qui vecut assez long-tems pour avoir de postérité. Il mourut même avant son pere & sa mere, laissant de son mariage avec Jeanne héritiere de Boulogne & d'Auvergne, Philippe surnommé de Rouvre Duc & Comte de Bourgogne, Comte de Boulogne, d'Auvergne & d'Artois. Ce jeune Prince mourut sans enfans, n'ayant gueres que quatorze ans en 1361.

Par sa mort le Roi Jean II. hérita du Duché de Bourgogne, comme plus proche parent. La Comté revint à Marguerite de France, Comtesse de France, qui y avoit des Appanages, & y faisoit son séjour. Le Roi Jean ayant donné le Duché à Philippe de France son IV. fils, ce Prince

fit quelques tentatives pour y réunir la Comté ; mais il renonça bien-tôt à des prétentions, au moins litigieuses, pour s'assûrer cet Etat & bien d'autres par une voye plus sûre. Ce fut par son mariage avec Marguerite héritiere de Flandres, petite fille de Marguerite de France, Comtesse de Bourgogne de son chef, & veuve du Comte de Flandres, & il fut redevable à cette Princesse d'une alliance qui mit Philippe & ses successeurs en état d'égaler presque leur puissance à celle des Rois de France, à qui elle pensa tant de fois devenir funeste. C'est par le récit de cet évenement important que finit le quatriéme livre de ce volume, & qu'est terminé l'Histoire proprement dite de la Comté de Bourgogne.

Le cinquiéme Traite de l'étendue de la Comté de Bourgogne, des usurpations réiterées, faites pendant près de 150 ans par les cantons Suisses des terres de ce Comté, situées au delà du Mont Ju-

ra. A ce début succede l'Histoire des Comtés de Mont-Beliard & de Neuf-Châtel, des Seigneurs qui les ont possédées, & des titres par lesquels elles sont dévolues aux maisons qui en sont aujourd'hui en possession.

Le sixiéme livre contient une description de la Comté de Bourgogne, des mœurs de ses habitans, de ses Loix, de ses usages, de son Gouvernement, de sa police, de ses facultés, de ses forces, des curiosités naturelles qu'on y trouve &c. Ce dernier article renferme une description interressante, & pleine d'une bonne Physique, de la Caverne de Chaux-lez-Passavant, fameuse par les glaces qui s'y forment dans toutes les saisons par la filtration des eaux à travers la voute, des sources salées de Salins, de Lons-le-Saunier &c; de la maniere dont on tire le Sel. Dans tous ces détails M. Dunod ne s'est point laissé aveugler par l'amour de la Patrie, & quelque

avantageuse que soit l'idée qu'il donne de la Comté de Bourgogne, ceux qui connoissent le Pays & ses Habitans, trouveront qu'il en parle avec beaucoup de modestie, & que sans blesser la vérité, il pouvoit pousser plus loin les éloges.

Le septiéme livre renferme l'Histoire de huit grandes maisons ou originaires de la Comté de Bourgogne, ou qui y sont établies.

1°. De la Maison de Grammont. Cette Maison est une Branche de celle de Granges, Château situé au Baillage d'Amont, & dont la Seigneurie est composée de trente-trois Villages. On voit par un titre de fondation de 1134. que cette Maison étoit déja alors considérable dans la Comté de Bourgogne. Le mariage de l'héritiere d'une branche aînée de la Maison de Granges avec Richard II. Comte de Montbeliard; & l'acquisition que fit à peu près en même tems de la Seigneurie de Grammont la Branche cadette, a déterminé celle-ci à porter depuis le

nom de Grammont. Elle s'eſt ſubdiviſée en ſix ou ſept branches différentes, la plûpart éteintes ou réduites à des filles. Celle de Grammont Méliſé, où l'on a vû de nos jours deux freres Lieutenans Généraux des Armées du Roi, dont l'un commandoit dans la Province, & un troiſiéme frere Archevêque de Beſançon, ſe ſoutient encore dans un nombre d'enfans qui paroît annoncer ſa durée.

2°. De la Maiſon de Beaufremont originaire de la Haute Lorraine; mais établie depuis pluſieurs ſiecles en Franche Comté, comme l'ancien proverbe ſur les grandes Maiſons de cette Province le prouve, *& la Maiſon de Beaufremont, d'où ſont ſortis les bons Barons.* Nous paſſerions les bornes d'un extrait, ſi nous voulions parler de tout ce qui diſtingue cette Maiſon, une des plus anciennes & des plus illuſtres de France.

3°. De la Maiſon de Poitiers que la tradition ancienne fait deſcendre des Comtes de Poitiers

Ducs d'Aquitaine : ce qui est certain, c'est qu'avant la fin du douziéme siecle, cette Maison tenoit en Souveraineté les Comtés de Diois & de Valentinois, dont Louis II. dernier mâle de la branche aînée fit donation à la Couronne en 1404. pour y être unies de la même maniere que le Dauphiné. Charles de Poitiers oncle de Louis continua la lignée, & eut deux fils, dont le Cadet se fixa en Franche Comté, parce qu'il y avoit ses principales terres. L'héritiere de cette Branche & la feule qui reste aujourd'hui de toute cette grande Maison, est Elisabeth Philippe de Poitiers femme de Gui-Michel Durfort de Lorges Duc de Randan.

4o. De la Maison de la Baume Montrevel. Deux Grands Maîtres des Arbaletiers, deux Marechaux de France, des Chevaliers du S. Esprit & de la Toison d'or, un grand nombre d'Officiers distingués par le rang, la valeur, & le mérite personel qu'elle a don-

nés à la France, la font trop bien connoître pour qu'on nous ſçache mauvais gré de n'en rappeller ici que le nom.

5°. De la Maiſon de la Baume S. Amour. La reſſemblance de nom a fait croire à quelques Généalogiſtes qu'elle avoit une tige commune avec celle de Montrevel ; mais elles n'ont de commun que le nom de la Baume, que les derniers ont pris de *la Balme ſur Cerdon* en Bugey. Le I. de cette Maiſon qu'on connoiſſe aujourd'hui, eſt un Hugues de la Baume Chevalier qui vivoit en 1080. Il n'en reſte plus que le Comte de S. Amour, Meſtre de Camp du Regiment de Languedoc, Dragons.

6°. De la Maiſon de Gorrevod en faveur de qui Louis XIII. avoit érigé la Comté de Pontdevaux en Duché. Cette Maiſon eſt éteinte. & ſes biens ont paſſé à celle de Beaufremont.

7°. De la Maiſon de Vatteville, elle étoit établie d'abord dans

cette partie de la Comté de Bourgogne qui forme aujourd'hui le Canton de Berne. Les révolutions que la prétendue réforme de Luther, Zuingle & Calvin causa dans ces quartiers, détermina Nicolas de Vatteville Marquis de Versoi à se retirer, pour conserver la foi de ses Peres, dans cette partie de la Franche Comté qui étoit soumise aux Rois d'Espagne. Sa postérité y a toujours tenu sous ces Princes un des premiers rangs, & rempli les plus grands emplois.

8°. De la Maison du Châtelet. C'est à l'occasion d'une Branche établie dans la Comté de Bourgogne que M. Dunod fait ici la Généalogie de toute cette Maison. De concert avec tous les Historiens, & les Généalogistes qui ont traité cette matiere, il prouve qu'elle tire son origine de Thierri de Lorraine second fils de Thierri de Bitche Duc de Lorraine. Ceux qui voudront en voir les preuves exactement analysées, peuvent consulter ce que nous en

avons dit dans nos Mémoires du mois d'Août 1741.

La Maiſon de Vauldrey tenoit depuis pluſieurs ſiécles un rang trop diſtingué dans la Comté de Bourgogne, pour que M. Dunod n'en fit pas mention; auſſi rapporte-t-il un précis de ſa Généalogie au ſixiéme livre de ſon Hiſtoire à l'occaſion de Claude de Vaudrey, *le plus appert & duit Chevalier qu'il y eut au monde*, dit l'ancien Hiſtorien du Chevalier Bayard. Cette Maiſon connue & diſtinguée dès le onziéme ſiécle tire ſon nom d'une groſſe Terre au Baillage de Dole qu'elle poſſédoit en toute juſtice.

L'Ouvrage de M. Dunod eſt écrit avec cette ſimplicité de ſtile qui convient dans les diſcuſſions épineuſes répandues dans tout le cours de ſon livre. L'Auteur y débrouille bien des articles intérreſſans de l'Hiſtoire de la Comté de Bourgogne, peu connus avant lui. On y trouve même des éclairciſſemens utiles à celle de France.

La Franche Comté est heureuse de former, & de nourrir dans son sein des hommes aussi capables de lui donner du lustre que l'est M. Dunod.

On trouve dans ce volume entre l'avertissement & le corps de l'Histoire une Dissertation sur une Romaine antique, dont M. Dunod est possesseur.

Ce monument sert à confirmer le sentiment de ceux qui croyent que les douze onces qui formoient la livre Romaine ne pesent que dix onces & demie de la nôtre. A l'occasion de la figure d'un Magistrat qui sert de poids à cette Romaine, l'Auteur fait des remarques curieuses sur la Trabea, habillement des Consuls, des Préteurs, & des Généraux Romains dans leurs triomphes. M. Dunod sur des raisons spécieuses conjecture que le Magistrat, dont la figure sert de poids à la Romaine, est *Vettius Agorius Prætextatus* Prefet de Rome sous les Empereurs Valens & Valentinien, qui au rap-

port d'Amien Marcellin reforma les poids dans tout l'Empire.

ARTICLE X.

DISCOURS PRONONCE'S AU Parlement de Provence par un de Messieurs les Avocats Généraux. Tome II. à Paris *chez* Quillau, *ruë* Gallande *à l'*Annonciation. MDCCXLI. vol. in-12.

LEs *Discours prononcés* par M. *de Gueidan*, alors Avocat Général, aujourd'hui Président à Mortier au Parlement de *Provence*, & imprimés à *Paris* en 1739. nous avoient fait souhaiter que cet illustre Magistrat voulut bien en donner la suite. Nous avions même pris la liberté de l'en supplier. Il s'est rendu à nos instances, ou plûtôt à l'empressement du Public, dont l'attente ne sera point trompée par ce second volume. Il répond à l'idée que nous avions donnée de l'Auteur, & de ses excellens *Discours*, & que nous

avons eu le plaisir de voir confirmée par tous les gens d'esprit & de goût. Dans ce nouveau recueil, soit que l'Orateur parle en faveur du bien Public, soit qu'il discute des intérêts particuliers, on verra s'expliquer par sa bouche l'amour le plus sincere de la Patrie, un zele vif & éclairé pour le bon ordre, & pour le bien des Citoyens, une noble fermeté contre les vices & les désordres qui y donnent atteinte, une connoissance profonde des Loix, une juste application des Regles, une sagacité exquise à suivre la chicane dans tous ses détours; une éloquence enfin toujours soutenue avec dignité.

La lecture de ce Recueil, & même quelques endroits que nous allons rapporter, feront mieux connoître le prix de ces Discours, que tout ce que nous pourrions en dire. Il en contient de deux sortes, ainsi que nous l'avons insinué: les uns regardent l'Ordre public, l'Etat & les devoirs des

Chefs du Peuple, de ceux qui ſont chargés de l'Adminiſtration de la Police & de la Juſtice. Tels ſont les quatre premiers. Les autres roulent ſur des conteſtations, & des Procès portés au premier Tribunal de la Province.

Le premier fut prononcé en 1724. à l'Hôtel de Ville d'*Aix*, pour l'Election des Conſuls. M. l'Avocat Général y remontra avec force les obligations des Electeurs, ce qu'on a droit d'attendre de ceux qui ſeront choiſis, & ce qui pourroit les éloigner de leur devoir. Le quatriéme Diſcours eſt encore ſur le même ſujet, & fut prononcé dans une occaſion ſemblable, le 28. de Novembre 1733. L'éloquent Magiſtrat y retouche les mêmes maximes qu'il avoit établies dans le premier; mais avec des traits diférens. Il combat ſur-tout l'ambition dans ceux qui aſpirent aux honneurs du Conſulat, & il recommande à ceux qui y ſeront élevés, le zele du bien public, la droiture, la vi-

gilance, l'amour du travail. Après une expoſition ingénieuſe de la célébre Parabole conſacrée dans les Livres Saints, où les Arbres voulant ſe donner un Roi, ne trouverent que le Buiſſon qui oſât ſe charger du ſoin de les gouverner ; » Ce n'eſt là, *reprend l'Orateur*, » qu'une Parabole ; mais l'expé- » rience nous en fait tous les jours » ſentir la vérité.

» Tous ces empreſſés, ces af- » famés d'emplois buiſſons épi- » neux, ronces piquantes, hériſ- » ſés qu'ils ſont de qualités inu- » tiles ou malfaiſantes, loin de » ſoutenir la réputation de leur » charge, ne font que jetter le dé- » ſordre & la confuſion, & ſou- » vent même ceux qui ont été les » principaux inſtrumens de leur » ambition, en deviennent les pre- » mieres victimes.

Adreſſant enſuite la parole à ceux qui vont être élus Chefs du Peuple : « Qu'ils ſe ſouvien- » nent, *dit-il*, que ce n'eſt pas » pour eux-mêmes qu'on les éleve ;

» que les noms de Consuls, de Pro-
» cureurs du Pays sont bien moins
» des titres d'honneur, que des en-
» gagemens à la sollicitude & au
» travail ; & que l'unique fonde-
» ment de leur dignité est le soin
» de pourvoir aux besoins des mi-
» sérables .... Des hommes, *con-
» tinue-t-il*, ennemis de la gêne, &
» impatiens dans le travail ; des
» hommes qui n'auroient ni a-
» mour de l'ordre, ni zéle pour la
» Justice, seroient-ils en état de
» soutenir le poids des affaires, &
» de faire respirer les peuples dans
» leur accablement ? Quel avanta-
» ge pour la Patrie d'être commise
» à la garde de tels Administra-
» teurs ? Que venez-vous faire
» dans le gouvernement de la Ré-
» publique, Ouvrier inutile, in-
» habile même à la servir ? Mais
» que dis-je, inutile ? Disons plu-
» tôt ennemi de la République.
» L'inutilité dans une place où tout
» doit respirer l'action & le service,
» n'est-elle pas une prévarication
» continuelle ? » &c.

Fevrier 1742.

Nous voudrions pouvoir présenter en entier le Discours que M. *de Gueidan* prononça à l'ouverture du Parlement le 1. d'Octobre 1726. *sur l'amour de son Etat*. Quoiqu'il soit adressé spécialement aux Magistrats, & en partie aux autres Ministres employés à discuter & à préparer la matiere de leurs décisions, il peut être utile à toutes les conditions. Rien n'est plus juste, plus vrai, plus solide, que les principes que ce sage Magistrat y expose, & les leçons qu'il y donne.

L'Homme est fait pour être heureux ; un attrait invincible le porte vers le bonheur : d'où vient donc qu'il en est si peu qui arrivent à ce terme, où tous se portent avec une égale ardeur ? C'est qu'agités sans cesse de désirs inquiets, nous le mettons où il n'est pas, & où il ne peut être : « On cherche sa félicité dans les curiosités, dans la puissance, dans les voluptés ; vaines ressources ! le bonheur de l'homme est dans l'homme même. Qu'il maîtrise ses passions,

» source intarissable de peines, » qu'il regle ses desirs, qu'il rap- » petisse, pour ainsi parler, ce » cœur immense qu'il ne sçauroit » remplir. En un mot que chacun » se renferme dans sa condition : » qu'on employe à se perfection- » ner dans son état, cette folle » activité qui se consume à » vouloir, ou changer, ou s'agran- » dir. Ainsi chacun trouvera dans » sa profession le repos qu'on cher- » cheroit vainement ailleurs.

» C'est cet amour de son état » généralement si nécessaire à tous » les Ordres qui composent la Ré- » publique, que nous proposons au » Magistrat en particulier. Hé » quels motifs plus puissans pour » en appuyer la nécessité, que de » lui montrer que c'est cet amour » qui fait la perfection de la Ma- » gistrature, & le bonheur du Ma- » gistrat. »

Deux raisons également pressantes lui en imposent plus particulierement l'obligation, *l'étendue & l'importance de son Ministere.*

Fevrier 1742.

Aimer ſon état, dit M. *De Gueidan*, c'eſt le reſpecter, c'eſt l'honorer, c'eſt s'y borner; c'eſt le remplir. Après avoir fait voir en peu de mots ce que c'eſt que reſpecter ſon état, & s'y fixer; le faire reſpecter aux autres, en l'honorant, en l'exerçant *avec tant de ſageſſe: que l'ordre ſoit reſpecté de ceux mêmes qui refuſent de s'y aſſujettir;* ... *mais l'honneur eſſentiel qu'on doit à ſon Miniſtere*, ajoute-t-il, *c'eſt d'en bien remplir les obligations.* Il les repréſente en racourci ces obligations en cette maniere. » Placés » entre le Prince & le peuple, tous » les inſtans de notre vie doivent » leur être conſacrés, ſans qu'il » nous ſoit permis de nous en ap» proprier aucun, le dernier des » malheureux ayant droit ſur tous » les momens de notre loiſir: du» re, mais glorieuſe ſervitude, qui » fait la félicité publique. Cette » gloire n'eſt-elle pas plus touchan» te que celle de ravager des Pro» vinces pour les conquérir? Heu» reux les hommes d'un cœur aſ-

» ſez grand pour entreprendre
» d'immoler de la ſorte leur li-
» berté, pour maintenir celle des
» autres !

Telles ſont les nobles idées que l'illuſtre Orateur donne de la Magiſtrature. Mais les a-t-on toujours ces idées, lorſqu'on s'y engage ? C'eſt la queſtion qu'il ſe propoſe, & voici la réponſe qu'il y fait ;
» les uns, dit-il, ennemis de la
» gêne & du travail, regardent
» le Sanctuaire de la Juſtice com-
» me le terme heureux où leurs
» études vont expirer ; & n'a-
» chetant le titre de leur dignité
» que pour décorer leur pareſſe,
» ils ſéparent l'honneur d'avec
» la charge...... défenſeurs jaloux
» de leurs privileges, & lâches dé-
» ſerteurs de leurs devoirs. »

» Les autres après une longue
» jeuneſſe perdue dans l'oubli des
» lettres, déterminés ſubitement
» par un accident domeſtique, ſe
» jettent dans la Magiſtrature, pour
» ſauver le crédit mourant d'une
» famille. Souvent même ils ne ſe

» pressent de devenir les organes
» des Loix, que pour les désar-
» mer, & les rendre muettes con-
» tre eux-mêmes.

» Il en est qui sevrés à peine
» des amusemens du premier âge,
» ôsent porter leurs regards sur les
» plus hautes Places, & sans qu'on
» remarque rien en eux de cette
» sagesse précoce qui fait les grands
» hommes avant le tems, antici-
» pent ces années de maturité si
» sagement marquées par les Loix...
» Ainsi on voit au décri de la jus-
» tice toutes les foiblesses de la
» jeunesse, dans un ordre où l'on
» ne devroit admirer que les
» vertus de l'âge le plus avancé.
» Ainsi avant que d'être homme,
» on est l'arbitre du sort des hom-
» mes, & l'on devient le réfor-
» mateur des mœurs publiques,
» avant que d'avoir sçû se réfor-
» mer soi-même.

» Des vues si corrompues, que
» produisent-elles? que peuvent-
» elles produire? L'incapacité,
» la présomption, la partialité, l'en-

»têtement, l'inſtabilité. » Après avoir expoſé en détail toutes ces ſuites funeſtes de l'inconſidération à s'engager dans un miniſtere dont on n'a pas les talens, qu'on ne veut pas même acquerir: *Allons à la ſource du mal*, continue M. de Gueidan ; *le hazard, la néceſſité, le caprice préviennent le choix* : Peut-on eſpérer de vivre heureux dans cette ſituation ? Non ſans doute. » Pour nous en con-»vaincre, ſuivons les différentes »démarches du Magiſtrat infide-»le. Que prétend-il ſubſtituer aux »devoirs de ſon état ? Qu'il choi-»ſiſſe de la pareſſe ou des paſ-»ſions, il lui en coûtera les mê-»mes inquiétudes ; il ſera égale-»ment malheureux..... Suivons le »pareſſeux juſques dans ſon retran-»chement. Quel eſt le plaiſir d'un »homme accablé de lui-même, »& traînant par-tout le poids de »ſon ennui. Non, il n'y a que »le ſage qui puiſſe habiter impu-»nément avec lui-même, & ſoû-»tenir un long repos avec digni-

»té, C'eſt un poids qui accable
»l'ame indolente, parce qu'elle ne
»trouve en elle qu'un vuide af-
»freux. C'eſt la ſource de cette
»paſſion ſi violente, & tout à la
»fois ſi commune de ſe répan-
»dre, & de ſubſtituer tant de
»frivoles amuſemens aux affaires
»ſérieuſes. »

» Au lieu de languir dans la
»moleſſe, ira-t-il ſe livrer à de
»dangereux penchans? Alors en
»proie à la perſécution de ſon
»propre cœur, il ſe fait autant de
»maîtres, qu'il nourrit de paſ-
»ſions. »

» Veut-on deſcendre à ſes paſ-
»ſions ſubalternes, qui ne ſem-
»blent faites que pour humilier
»la raiſon? Elles peuvent bien
»dégrader davantage; mais elles
»ne peuvent procurer plus de ſa-
»tisfaction. Un homme qui ne
»place ſes devoirs que dans les
»courts intervalles de ſes plaiſirs;
»qui ne paroît jamais moins à ſa
»place, que lorſqu'il eſt aſſis ſur
»le Tribunal, & pour qui les or-

» nemens de sa profession sont une
» parure étrangere qui le déguise,
» & le déconcerte, impatient dès
» que l'heure des divertissemens
» approche, d'aller se débarrasser
» dans les jeux & dans les Théâ-
» tres, du personnage forcé qu'il
» fait sur les fleurs-de-lys : Un
» homme, &c. est-il capable de
» félicité ? . . . . »

» Ce qui fait le bonheur de l'hom-
» me, nous le sçavons, c'est de sub-
» juguer ses propres passions, & de
» se rendre inaccessible aux passions
» des autres. C'est précisément l'é-
» levation où le Magistrat se place
» par l'amour constant de son
» état.

Le portrait qu'on trouve ici d'un Magistrat toujours fidéle aux devoirs de sa Charge, perdroit trop à être abregé : tous les traits y sont essentiels, & sont tracés avec beaucoup de noblesse. Qui le peint avec cette assurance & cette dignité, n'a point eu besoin de modele étranger, ni de peindre d'imagination.

Février 1742,

Le Discours suivant fut encore prononcé à l'ouverture du Parlement, mais en 1732. M. *de Gueidan* y prouve, *qu'il ne faut pas moins d'héroïsme dans la Magistrature que dans la profession des Armes.* Ministres du même Maître, dit-il, dans l'Exorde, le Magistrat & le Guerrier sont animés du même esprit; celui-ci comme l'instrument de sa puissance; celui-là comme l'organe de sa sagesse; & leurs fonctions, quoique diverses dans leur objet, ont une même fin, le service & le bonheur de l'Etat.

Deux qualités sont également nécessaires à l'une & à l'autre Profession, la sagesse & le courage; portées à leur perfection, & constamment pratiquées, elles les élevent également à l'héroïsme. L'étendue des devoirs du Magistrat, la difficulté de les remplir, la multitude des ennemis qui assiégent son Tribunal, & qui livrent de continuels assauts à sa vertu, la fermeté nécessaire pour la préserver de tant de dangers; tout cela fait sentir la

justesse du paralelle, & la vérité de la proposition.

Nous nous sommes arrêtés à ces Discours, parce qu'ils conviennent mieux à la plupart de nos Lecteurs par les sujets qu'on y traite, que ceux qui roulent sur des contestations particulieres excitées par l'intérêt & l'avidité des Parties. Cependant, comme il y entre des questions de Droit, examinées avec une profonde capacité, ils méritent tous d'être lus, sur-tout de ceux qui par leur profession sont obligés d'étudier & de sçavoir ces matieres. On y trouvera des modéles de l'éloquence du Barreau, & d'une discussion exacte de questions ou problématiques, ou embarrassées par la chicanne; d'une discussion qui mettant avec la plus fidéle impartialité les raisons pour & contre dans tout leur jour, & les pesant dans la balance de la Justice, ne laisse rien à desirer aux Juges de la part de l'Orateur.

La peste qui venoit de ravager la Provence, n'avoit pas éteint la cu-

pidité dans le cœur de ceux qu'elle avoit épargnés. Il semble au contraire que ce terrible fleau, destiné de Dieu à punir l'abus que les hommes avoient fait des biens de la terre, & à les en détacher, n'eût servi qu'à en augmenter la soif, en fournissant dans les dépouilles de ceux qu'il avoit immolés, plus de matiere à cette violente passion. C'est ce qui fit naître plusieurs procès dans la Province, & donna lieu à quelques Discours de ce Recueil. Le premier examine cette question : *Quel nombre de témoins est requis dans les Testamens faits en tems de peste ?* La diversité étonnante de sentimens qui partagent les Docteurs & de décisions des Tribunaux sur ce sujet, fournit au sçavant Magistrat l'occasion d'étaler sa vaste érudition. Mais un Arrêt du Conseil donné au mois d'Août 1735. ayant fixé à deux le nombre de témoins nécessaires dans ces circonstances, il semble qu'il ne puisse plus y avoir de contestation sur cette matiere.

Février 1742.

Ce

Ce fut encore le mal contagieux qui occaſionna un procès ſur cette queſtion, *Si les Teſtamens olographes peuvent être d'uſage en faveur des Pauvres*? Les Loix ſont préciſes, & n'admettent de ces Teſtamens que ceux des peres qui regardent uniquement leurs enfans, à l'excluſion de tous étrangers, quels qu'ils puiſſent être. Mais la cauſe des Pauvres eſt ſi favorable, ſi conforme à la piété! Ne pourroit-on pas en leur faveur adoucir la rigueur de la lettre, & au défaut des enfans, accomplir à leur égard les religieuſes intentions d'un Teſtateur? La cruelle ſituation où il ſe trouvoit prévoyant que le mal contagieux ne lui laiſſeroit point d'héritiers néceſſaires, l'impoſſibilité d'obſerver les formalités, ne permettent-elles nulle diſpenſe? M. l'Avocat Général fait valoir toutes ces raiſons, & reléve ces couleurs qu'on prête vainement à la cauſe pieuſe.

Toutes ces réflexions, reprend-t-il *& tous ces raiſonnemens portent à faux, par cela ſeul qu'il heurtent de*

front des loix précises, qui décident, qui tranchent nettement la question. Il les rapporte, ces Loix, & conclut en s'y conformant.

La contagion qui enleva dans la seule Provence plus de cent cinquante mille personnes, y causa une infinité de procés au sujet des biens laissés par ceux qui périrent dans cette calamité. Car, dit M. l'Avocat Général (Discours VIII.) » il en est des grandes calamités » publiques comme des grandes » maladies particulieres. Elles laissent souvent après elles de funestes suites qui les retracent, & qui » les font subsister en quelque sorte » lors même qu'elles sont déja passées. C'est sans doute par un effet » de cette fatalité que nous voyons » cette triste Province, après la désolation qu'elle vient d'essuyer, » multiplier les procès du fond même de ses malheurs, & les diversifier en autant de manieres » que le mal même qui les produit. » Au lieu de charmer leurs longs » ennuis par la jouissance d'une

» douce paix, de réparer leurs com-
» munes pertes par des ſecours mu-
» tuels, & de ſubſtituer de nou-
» veaux liens à ceux que la mort a
» rompus, on voit les hommes ne
» penſer qu'à ſe faire une cruelle
» guerre; & toutes les paſſions d'au-
» tant plus violentes qu'elles ont
» été contraintes. Eſt-ce donc un
» ſort attaché à l'humanité de ne
» pouvoir être heureuſe, de ſe dé-
» goûter du bien qu'elle a le plus
» ardemment ſouhaité, dès le mo-
» ment qu'elle le goûte; & lorſ-
» que toute autre miſere lui man-
» que, d'être à elle même une mi-
» ſére qui ne lui manque jamais? »
Il entre enſuite en matiere, & expoſe le ſujet d'un procès ſur un Teſtament dont on conteſte non-ſeulement la validité, mais juſqu'à l'exiſtence. La diſcuſſion en ſeroit trop longue, mais elle donne une inſtruction utile ſur la maniere d'examiner & de juger ces ſortes de conteſtations.

Les Teſtamens ſont un ſujet de procès qui ſe renouvelle ſi ſou-

vent, qui donne priſe, & qui fournit par tant d'endroits à la chicanne des tîtres, au moins apparens, qu'il n'eſt pas étonnant que les Tribunaux retentiſſent ſans ceſſe des clameurs qu'ils excitent. Auſſi la plupart de ces *Diſcours* roulent-ils ſur cette matiere. La Juriſprudence qui les concerne y eſt ſi bien développée, ſi ſolidement établie, ſuivant les eſpéces qui y ſont traitées, qu'il ſemble qu'il ne devroit plus y reſter de difficulté, ſi le déſir d'avoir, pouvoit ceſſer d'être de toutes les paſſions la plus générale & la plus inquiéte.

Voici un Diſcours ſur un ſujet différent ; c'eſt le XIII. On demande *Si l'on peut informer, & donner un décret contre les Avocats, lorſqu'ils n'avancent que ce qui leur eſt ſuggeré par leurs parties*. Si on ne plaidoit jamais que de bonne foi, ſi on ſçavoit ſe renfermer dans les juſtes bornes d'une demande ou d'une défenſe légitime ; ces queſtions n'occuperoient point les Tribunaux. On croit rendre ſa cauſe

meilleure, & former en sa faveur des préjugés avantageux, si l'on peut réussir à rendre ses Parties méprisables ou odieuses. Ces procédés trop communs sont sans doute répréhensibles. Mais le reproche, doit-il s'étendre aux Avocats, qui ne font qu'employer les moyens qu'on leur fournit ? Voyons ce qu'on peut alléguer pour & contre sur une question qui n'a peut-être point encore été traitée juridiquement. Nous ne rapporterons que ce qu'elle a de général, sans entrer dans le personnel, qui n'intéresseroit pas le Public.

» Il n'est pas douteux, *dit, en » commençant, M. l'Avocat Général,* » que chacun ne doive jouir des » droits & des privileges de son » état. Ce qui fait la difficulté, » c'est que les uns regardent com» me un droit, ce que les autres » veulent faire passer pour un abus » intolérable.

» En effet, qu'un Avocat, sous » prétexte d'une légitime défense, » se répande en injures personnelles;

» qu'il noirciſſe les mœurs, qu'il » attache le ridicule aux Familles, » & les immole à la riſée & au décri; » c'eſt ce que ni les Loix, ni l'ordre » public ne ſçauroient ſoutenir.

» Mais d'autre part n'eſt-ce pas » bleſſer cette profeſſion dans ce » qu'elle a de plus noble & de plus » utile, que de lui interdire, ou » ſimplement de reſtraindre le libre » uſage de la parole ? Prenez telle » précaution que vous voudrez, » une Partie ne ſe croit jamais » aſſez ménagée, tant que ſon inté- » rêt en ſouffre. Dans l'impoſſibili- » té de ſatisfaire à tout, faut-il ba- » lancer d'abandonner la mauvaiſe » délicateſſe des hommes, pour » laiſſer à la vérité une généreuſe » défenſe ? »

Après avoir expoſé le fait, ſujet du procès dont il requiert le jugement, ſes circonſtances & ſes ſuites, le Magiſtrat reprend ainſi : « En » effet, Meſſieurs, de quelle dan- » gereuſe conſéquence ne ſeroit-ce » point, ſi les Avocats étoient ſu- » jets à l'information, & à toutes

» les rigueurs de la procédure criminelle pour avoir rempli leur ministere, & défendu leurs Parties avec une générosité supérieure à tous les égards ? L'exactitude des régles dont ils font profession, ne leur permet pas de dissimuler les faits désagréables, mais nécessaires pour le soutien de leurs causes. Elles sont quelquefois si étroitement liées avec les personnes, qu'on ne pourroit épargner celles-ci, qu'aux dépens des autres.

» Ces raisons générales devroient suffire pour justifier la conduite des Avocats, & les maintenir dans la possession d'exercer librement leur ministere ; mais toute raison de les blâmer ne cesse-t-elle pas, quand ce sont les Parties elles-mêmes qui leur suggerent les faits, qu'elles les autorisent, qu'elles les signent, & que les Avocats ne sont, pour ainsi dire, que leur organe ? Peuvent-ils se dispenser de les employer ces faits, sans trahir leur devoir, & donner de l'ombrage à leurs

» Parties ? Et, dans le cas où
» il y auroit du faux & de l'ex-
» cès dans les défenſes, ne ſeroit-ce
» pas uniquement aux Parties qu'il
» faudroit s'en prendre, & non à
» leurs Défenſeurs qui n'ont fait
» que leur prêter leur miniſtere ?

Après quelques réflexions ſemblables, M. *de Gueidan* rapporte divers endroits d'un Mémoire injurieux qui faiſoit l'objet de la plainte ; « Ce ſont-là, *continue-t-il*, les
» divers traits répandus dans le
» Mémoire... Mais loin que *l'Au-*
» *teur* ait rien à craindre de la Cour,
» ne mérite-t-il pas ſes éloges,
» pour s'être ſervi avec courage de
» toute la liberté de ſon miniſtere
» pour défendre des innocens ?...
» Et, pour s'en acquitter avec ſuc-
» cès, n'étoit-il pas indiſpenſable
» d'entrer dans le détail des faits
» qui pouvoient fournir des repro-
» ches contre les témoins, & par-
» là faire tomber leurs dépoſitions ?

Venant enſuite au principal accuſateur : « Pour infirmer, *dit-il*,
» & rendre inutile ſon témoignage,

» pouvoit-on se dispenser de péné-
» trer ses motifs, de développer son
» esprit ; en un mot, de tracer son
» caractere ? S'il s'y trouve peint
» avec des couleurs peu favorables,
» elles sont prises du sujet ; qu'il ne
» s'en prenne qu'à lui-même, &
» non à l'Auteur du Mémoire, qui
» ne l'a fait que par la nécessité d'u-
» ne juste défense. »

Voilà, sans doute, tout ce qu'on peut alléguer en faveur d'une semblable cause. En devient-elle meilleure ? On en jugera par les raisons que le sage Magistrat y oppose.

» C'est ainsi, *répond-il*, qu'on s'é-
» tourdit par un zéle outré qui
» veut applaudir jusqu'à ses empor-
» temens. Mais s'il est étonnant
» qu'on ait pû se persuader des ab-
» surdités si étranges, ne l'est-il pas
» encore davantage, qu'on ait cru
» pouvoir les faire adopter à cet au-
» guste Tribunal ? On a violé tou-
» tes les régles de la bienséance &
» de l'honnêteté publique. On a
» perdu cet esprit de paix & de vé-
» rité qui est si recommandé aux

» Avocats, & qui doit leur être
» plus cher que tout intérêt, &c.

» Qu'on ne dise pas que la li-
» berté du ministere des Avocats
» leur donne le droit d'avancer
» tout ce qui plaît aux Parties,
» sans que pour cela ils puissent
» être recherchés en aucune ma-
» niere. Etrange liberté qui auto-
» rise à dire, & à imprimer im-
» punément tout ce que la pas-
» sion peut imaginer! Mais com-
» ment ne s'apperçoit-on pas qu'on
» deshonore son ministere, en le
» faisant servir à une fin si basse
» & si honteuse.

» Veut-on sçavoir en quoi con-
» siste la liberté du ministere des
» Avocats? C'est à détromper
» leurs Parties, à leur remontrer
» leur tort, à guérir leurs préven-
» tions, à les porter à se faire jus-
» tice à elles-mêmes, & à leur
» résister fortement, quand elles
» veulent exiger qu'on avanture
» des faits sans preuve, ou qu'on
» allégue ceux qui ne sont propres
» qu'à piquer, & à satisfaire la ma-

» lignité du cœur humain. &c.

» Mettez donc, Messieurs, *conclut* » *M. l'Avocat Général*, mettez des » bornes à la liberté des Avocats. » Apprenez-leur que, s'ils méri» tent votre bienveillance & vos » éloges, lorsqu'ils défendent leurs » Parties avec courage, ils sont » exposés aux rigueurs de la Justi» ce, lorsqu'ils excedent les limi» tes d'une légitime défense. »

Le dernier Discours des dix-huit qui composent ce volume, est d'un genre différent des autres ; c'est un remercîment prononcé par M. le Président *de Gueidan* à l'Academie des Belles-Lettres de *Marseille*, le 5. Août 1741. jour de sa réception. L'Academie de *Marseille* ne pouvoit faire de choix qui lui fit plus d'honneur. L'Illustre Magistrat posséde dans un dégré supérieur les talens qui distinguent ces Compagnies, & qui les rendent utiles à la République. Ce discours en est une preuve qui confirme toutes celles qu'on en a dans les deux volu-

mes qu'il a donnés au Public. Nous n'en rapporterons que cet endroit qui marque également sa fidélité aux devoirs essentiels, & plus importans de la Magistrature, son goût & son inclination pour les occupations plus douces & plus agréables de l'Academie, sa politesse, & ses sentimens pour ceux qui la composent.

» Mon regret est de ne pou-
» voir fréquenter vos exercices
» Académiques, comme je vou-
» drois, pour me livrer à ce com-
» merce littéraire dont je tirerois
» mille avantages, & je commen-
» ce déja à m'appercevoir que vous
» m'allez devenir une dangereuse
» tentation. Le moins qui en puis-
» se arriver, sera de composer avec
» le rigoureux devoir. Il aura la
» Supériorité qu'on ne lui peut dis-
» puter, & le cœur courra quel-
» quefois à ses penchants. Je n'en
» ai point, je vous assûre, Mes-
» sieurs, qui me soit plus doux,
» que de vous témoigner en toute
» occasion ma gratitude, & mon

» éternel attachement. »

Ce Discours est fort court ; mais il dit tout ce qui convient en pareille occasion, & il le dit avec noblesse, avec précision, avec élégance.

ARTICLE XI.

LETTRE DE MONSIEUR LE Marquis de S. Aubin aux Auteurs des Mémoires de Trévoux, sur l'Article XCIII. *de Novembre* 1741.

MES RÉVERENDS PERES,

Trouvez bon que j'appelle à vous-mêmes du jugement que vous venez de porter sur mon Traité *des Antiquités de la Maison de France.* Vous reconnoissez que la qualité *de Germain de Charles Martel, & d'Oncle du Roi Pepin*, donnée à Childebrand par le Continuateur de Frédegaire, ne peut s'entendre que d'une alliance contractée par le mariage

de Chidebrand avec la fille de Pepin d'Hériſtel. *Il eſt démontré*, dites-vous, *que le Comté de Madrie avoit appartenu à Pepin. Il avoit paſſé plus que probablement dans la Maiſon de Childebrand, par ſon mariage avec la fille de Pepin.*

Si j'avois ſeulement appuyé la Généalogie de Robert le Fort ſur cette conſidération, que Childebrand biſayeul paternel, Nébelon ayeul paternel, & Théodebert pere de Robert frere de la Reine Ingeltrude, ont été Comtes de Madrie ; & que le Roi Robert I. fils de Robert le Fort Duc de France poſſédoit en 918. ce même Comté de Madrie : Si j'avois joint à cette conſidération unique les convenances, premiérement du tems précis d'une filiation qui ſe rencontre dans l'âge de Robert frere d'Ingeltrude, & de Robert le Fort; ſecondement du même nom de Robert porté par le pere & par le fils; troiſiémement des mêmes intérêts dans les guerres civiles des François,

l'un ayant suivi le parti de Pepin I. Roi d'Aquitaine son beau-frere, l'autre, celui de Pepin II. aussi Roi d'Aquitaine son Cousin Germain ; quatriémement, des mêmes qualifications données par les Historiens à ces deux Robert, sçavoir au premier du plus grand Seigneur de la Cour de Pepin I. Roi d'Aquitaine, au second, du plus grand Seigneur qui défendit la Patrie à la tête de la Noblesse de France : Si je n'avois, disje, produit que cette considération fortifiée de ces convenances, je souscrirois à un jugement qui place cette Généalogie au rang des plus fortes conjectures.

Mais lorsque j'apporte cette preuve décisive, que Robert frere d'Ingeltrude a été Seigneur de Saisseaux en Berri, du Chef d'Agane de Berri sa femme, & que Hugues le Grand petit-fils de Robert le Fort a donné en 931. cette même Terre de Saisseaux en Berri à l'Abbaye de S. Martin de Tours ; que dans le titre de

donation Hugues le Grand ſpécifie ce Domaine de Saiſſeaux, comme un bien provenant du Chef d'une de ſes ayeules; lorſque je rappelle cette ſeconde preuve déciſive, que le Roi Robert II. petit-fils de Hugues le Grand, & fils du Roi Hugues Capet, énonce poſitivement que ſa Maiſon a paſſé d'Italie en France; je ſuis bien fondé à dire que les preuves de cette Généalogie ſont complettes, & forment une démonſtration hiſtorique. Je ſoutiens de plus, que cette eſpéce de démonſtration, fondée ſur les trois preuves qui réſultent du Comté de Madrie, de la Terre de Saiſſeaux, & du témoignage du Roi Robert II. accompagnée en même tems de tous les rapports qui peuvent ſervir à indiquer cette filiation, a plus de certitude & d'évidence, que n'auroit une énonciation poſitive d'un Contemporain. Car ſuppoſons que quelque Auteur Allemand, Goth, ou Italien de ces tems-là eût dit

que Robert le Fort Duc de France étoit fils de Robert Comte de Madrie, Seigneur de Saiſſeaux, & frere de la Reine Ingeltrude; on pourroit objecter qu'on trouve dans ces Hiſtoriens des fautes ſi groſſieres, & de ſi lourdes mépriſes, qu'un témoignage unique ne paroît pas conſtater ſuffiſamment cette vérité, & qu'on ſouhaiteroit pluſieurs témoignages uniformes, de même que j'en ai produit pour tous les autres dégrés de cette Généalogie. Cependant il ne ſeroit pas permis, dans les régles de la bonne Critique, à aucun Ecrivain de rejetter cet unique témoignage, à moins qu'il n'eût des raiſons valables pour l'attaquer, ou pour le rendre ſuſpect.

Cette filiation de Robert le Fort eſt aſſûrée, non par le témoignage de quelque étranger; mais par deux énonciations poſitives & évidentes, quoiqu'implicites, de deux Princes de la Maiſon de France. Hugues le Grand

donne à l'Abbaye de S. Martin de Tours la Terre de Saiſſeaux en Berri, comme un Domaine provenant du Chef d'une ayeule. Le Roi Robert II. dit que ſa Maiſon eſt venue d'Italie. Il eſt donc démontré que Hugues le Grand deſcendoit de Robert Seigneur de Saiſſeaux, & d'Agane de Berri, & que le Roi Robert II. étoit iſſu, par ce même Robert, de Childebrand qui étoit Comte de Madrie, du Chef de ſa femme fille de Pepin d'Hériſtel; de Childebrand qui avoit paſſé d'Italie en France. Et pour peu qu'on faſſe d'attention aux autres rapports des âges, & des qualités de Robert Seigneur de Saiſſeaux, & de Robert Duc de France, & qu'on ſe rappelle que le Roi Robert I. fils de Robert Duc de France étoit Comte de Madrie en 918. on demeure convaincu qu'il eſt impoſſible que Robert le Fort Duc de France n'ait pas été fils de Robert Comte de Madrie Seigneur de Saiſſeaux.

Fevrier 1742.

Cette preuve enfin eſt ſi aſſûrée, que l'imagination, en prenant une libre carriere, ne forgera jamais aucune hypothéſe qui réuniſſe toutes ces circonſtances, & qui ſuppoſe en même-tems que Robert le Fort n'ait pas été fils de Robert Comte de Madrie, & d'Agane de Berri. Il eſt donc impoſſible que nous nous trompions dans ce fait, en ſuivant ces preuves ; au lieu qu'il ſeroit très-facile que l'énonciation d'un ſeul Auteur contemporain nous jettât dans l'erreur.

Mais Childebrand, *Germain de Charles Martel, & Oncle du Roi Pepin* eſt-il le petit-fils d'Anſprand, & le neveu de Luitprand Rois de Lombardie ? C'eſt ce qui n'eſt pas moins aſſûré par le témoignage formel du Roi Robert II. qui ne peut s'expliquer autrement ; par le nom Lombard de Childebrand, dont on ne trouve parmi les François aucun exemple ; par le Teſtament du Comte Eccard, un des deſcendans de Childebrand,

qui marque ſon affection pour la Patrie de ſes Ancêtres, en leguant l'Hiſtoire des Lombards, laquelle avec un autre livre intitulé *le Pacte Romain*, & avec l'Hiſtoire de Grégoire de Tours, compoſoit toute ſa Bibliothéque; par l'étroite alliance qui fut toujours entre Luitprand & Charles Martel; par le témoignage d'Helgaud dans la vie du Roi Robert II. que les ayeux de ce Roi, & les Ancêtres de ſes ayeux avoient été Rois; par les Poëmes d'Abbon & d'Adalbéron contemporains l'un & l'autre du même Monarque, qui diſent que ſa Maiſon avoit une origine Roïale. Après tant de preuves directes & poſitives, le degré de Childebrand fils de Sigibrand, & celui de Robert le Fort fils de Robert Comte de Madrie, ne ſont pas moins ſolidement établis que toutes les filiations de nos Rois prouvées par les contrats de mariage qui ſont en dépôt dans les Archives de la Couronne. Ces preuves,

mes Révérends Péres, ne méritent-elles pas que vous tiriez cette généalogie du rang des conjectures, pour la placer dans celui des certitudes historiques ? Mais il faut pour l'obtenir, sans qu'il y reste aucun obstacle, répondre à vos deux objections. La premiére est ancienne & j'y ai déja répondu : La seconde est nouvelle, & il m'est facile d'y répondre.

Réponse à la premiére objection. Vous m'opposez, mes révérends Peres, *le silence universel des Auteurs, & le silence*, dites-vous, *encore plus singulier du Continuateur de Frédegaire sur le sort de Childebrand, après qu'il eût été détrôné.* A l'égard de ce silence universel, permettez-moi d'observer que l'objection tombe par cette réflexion unique, qu'il ne nous reste aucun historien de ces tems là, de qui nous devions attendre le détail que vous demandez. Paul Diacre, qui auroit pu continuer son histoire jusqu'à la

conquête de ce Roïaume par Charlemagne en 774. tems auquel cet historien des Lombards écrivoit, a fini le cours de cette histoire 30. ans plutôt & dès la mort du Roi Luitprand, comme s'il eût voulu que le terme de la gloire de sa Patrie fût aussi celui de son ouvrage. Anastase le Bibliothécaire n'a écrit qu'environ cent ans après le détronement de Childebrand. On peut nommer cet Auteur encore contemporain, suivant la plus grande étenduë de cette expression, puisque Anastase a vécu avec les témoins oculaires de cette révolution: mais occupé uniquement des intérêts des Papes, dont il écrivoit la Vie, il s'est contenté de nous apprendre que les Lombards chassérent Childebrand, & mirent en sa place Rachis Duc de Frioul. Plus de détail sur cet événement n'entroit pas dans le plan de son Histoire. L'adition aux Gestes des Rois de France, *du Chesne. t.* 1 p. 720. le Continuateur d'Aimoin *liv.* 4. *ch.* 57. & la Chronique d'An-

goulefme, qui ont parlé de Childebrand, ont copié mot à mot le Continuateur de Frédégaire, fuivant la coutume des Annaliftes de ces tems-là. D'ailleurs l'Hiftoire de Lombardie leur étoit étrangere ; ils ne parlent de Childebrand, qu'à l'occafion de la part qu'il eut aux expéditions de Charles Martel & de Pepin. *Le filence univerfel des Auteurs par rapport au fort de Childebrand, après qu'il eût été détroné par Rachis*, fe réduit donc au feul filence du Continuateur de Frédegaire.

Mais plus on examine ce filence, plus on en découvre les véritables caufes dans la modeftie & la politique de celui qui a fait écrire cette Chronique. C'eft moins une Hiftoire qu'un éloge de Pepin. Tout y marque l'attachement de Nébelon pour les Princes qui lui avoient donné un azile: tout y témoigne qu'il ne regardoit cette Hiftoire que comme un monument de fa reconnoiffance envers Charles Martel & Pe-

pin, en même tems qu'il évitoit ce qui étoit capable de donner quelque ombrage. Le Continuateur ne donne pas le titre de Roi à Charles Martel, parce qu'il ne fut pas couronné Roi, quoiqu'il en eût en effet tout le pouvoir. Cet Auteur traite par-tout Childebrand, comme il traite Charles Martel & Pepin : ce sont les trois seuls personnes qu'il nomme : *Vir egregius Karolus Dux, Germanum suum virum industrium Hildebrandum Ducem, cum reliquis Ducibus & Comitibus &c.* c. 109. *Pipinus Dux, cum avunculo suo Hildebrando Duce, & multitudine Primatum &c.* c. 110. Dans toutes les occasions où le Continuateur parle de Childebrand, ce Prince n'étoit pas Roi encore ; il n'étoit que successeur désigné de Luitprend. Quelle apparence, que l'Historien, surtout écrivant par les ordres de Nébelon, eût qualifié Childebrand Roi, lorsqu'il ne donnoit ce titre, ni à Charles Martel, ni à Pepin ? Il est vrai qu'il n'o-

met en nulle rencontre ce qui peut rappeller la parenté proche de Childebrand avec Charles Martel ; mais il ſemble avoir oublié tout le reſte, comme ſi Nébelon craignoit de faire paroître des prétentions ſur un Royaume, dont Charlemagne méditoit la conquête, qu'il en fit peu de tems après.

Il eſt à remarquer même que plus le tems de cette conquête approche, plus Nébelon montre de réſerve. La chronique compoſée par ſes ordres eſt continuée juſqu'au commencement du régne de Charlemagne, & publiée ſous ce régne, lorſque la conquête de la Lombardie étoit prochaine. Nébelon ſçavoit bien qu'elle ne s'apprêtoit pas pour lui. Il ne fait pas changer ce qui avoit été écrit au ſujet de ſon Pere, qui, avant que de ſuccéder à Luitprand avoit été traité par l'Auteur, ſans aucune différence de Charles Martel & de Pepin, nommé ſeul avec eux, & qualifié du même titre de Duc : mais Nébelon, dans une inſcription de cet-

te chronique, le ſeul endroit où l'on rencontre ſon nom, donne ſeulement à Childebrand ſon pere la qualité de Comte, qu'il prend lui-même ; & il n'a d'autre ſoin que de s'honorer de l'alliance de ſes Bienfaicteurs qui lui ont donné un azile. *Uſque nunc vir inluſter Childebrandus Comes, avunculus prædicti Regis Pipini, hanc Hiſtoriam vel Geſta Francorum diligentiſſimè ſcribi procuravit. Abhinc ab inluſtre viro Nibelungo filio ipſius Childebrandi, itemque Comite ſuccedat auctoritas.* Nébelon ne veut de diſtinction parmi les Seigneurs François que celle de ſa parenté proche avec la Maiſon Royale. Pouvoit-il mieux nous repréſenter la ſituation où il ſe trouvoit ſous le régne de Charlemagne, à la veille de la conquête de la Lombardie ? Voilà quelle eſt la conſéquence ordinaire des principes vrais : les objections approfondies deviennent elles-mêmes des preuves.

Indépendamment de ces réflexions, doit-il paroître ſurprenant

que l'origine de Childebrand ne ſoit pas expliquée dans une Hiſtoire écrite uniquement pour perpétuer le ſouvenir des victoires de Charles Martel ſur les Saraſins & du régne de Pepin ? Cette origine Lombarde de Childebrand n'étoit alors ignorée de perſonne. *Le Continuateur écrivit pour la poſterité* : Je l'avoue ; mais à préſent même que les Hiſtoriens ont bien plus d'exactitude, expliquent-ils les Généalogies de ceux qui repréſentent les plus grands rôles, à moins qu'ils n'en écrivent la vie ou l'hiſtoire particuliere ? Le Continuateur nous a-t-il appris l'origine de Charles Martel & de Pepin, les deux Héros de ſon Hiſtoire.

Il y a bien plus ici : Charles Martel demanda du ſecours contre les Saraſins à Luitprand, grand Oncle de Nébelon, (car il faut mettre principalement ſur ſon compte une chronique commencée à la vérité, par ordre de Childebrand, mais que Nébelon a fait achever & publier) : Luitprand ſe mit en mar-

che avec toutes les forces de la Lombardie ; le bruit de ſon arrivée fit fuir lès Saraſins ſans combat, dans leur derniere irruption. Ce fait eſt omis par le Continuateur de Frédegaire ; & Luitprand, qui par la terreur de ſon nom chaſſa les Saraſins, n'eſt pas nommé dans l'hiſtoire de cette guerre. Ce ſilence ne rend pas le fait douteux : quelle peut être la raiſon de l'avoir omis ? ſinon que le Prince, qui faiſoit écrire cette Hiſtoire, ne voulut pas que les ſiens paruſſent diminuer ou partager la gloire de Charles Martel ? Nébelon eſt ſi éloigné de publier ſa généalogie dans un ouvrage, où véritablement elle eût été aſſez déplacée, que ſon nom même ne s'y trouve point en tout. Sans le titre qui vient d'être rapporté, où il eſt dit que cette continuation a été achevée par ſon ordre, & ſans deux Chartes qui ont échappé aux ravages des tems, la mémoire de ce Prince, malgré le ſoin qu'il a pris de faire écrire une chronique, ſeroit entierement anéantie. Ces re-

marques ne laiſſent aucun doute par rapport au ſilence du Continuateur de Frédegaire ; & je terminerai ma réponſe à la premiere objection par cet axiome général de critique, qui ſans entrer dans cette diſcuſſion, eût ſeul ſuffi : qu'un argument négatif, qui mérite quelquefois beaucoup d'égards, ne peut avoir aucune force contre les preuves poſitives que j'ai rapportées en grand nombre.

Il n'eſt pas inutile de rappeller ici que Luitprand fut le plus grand Roi de ſon tems. L'Empereur de Conſtantinople avoit vû depuis peu enlever par les Arabes ſes plus belles Provinces de l'Aſie. Les Goths en Eſpagne étoient réduits à quelques montagnes des Aſturies, qu'on pouvoit plutôt appeller une retraite qu'un Royaume. L'Heptarchie des Anglois-Saxons ne nous préſente rien que de très-obſcur. Les Germains, Nomades encore pour la plupart, ne connoiſſoient ni l'uſage des Lettres, ni l'habitation des Villes : ces peuples n'avoient que des Chefs tels que Witikind, pour

les commander pendant la guerre, & l'autorité de ces Commandans ceſſoit pendant la paix. Le Nord ne peut faire remonter ſon hiſtoire à ces tems ténebreux. L'autorité Royale étoit éclipſée en France par les minorités, les interrégnes, & la puiſſance de Charles Martel. Les Rois ancêtres de la Maiſon de France ſoutenoient ſeuls la Majeſté des Monarques. Et avant que la Maiſon Capétienne montât ſur le Trône de France dans le neuviéme ſiécle, en la perſonne d'Eudes, elle avoit, par les armes de Luitprand, de Robert le Fort, & d'Eudes, ſauvé trois fois ce Royaume de ſes plus redoutables ennemis, la premiere fois des Sarraſins, & la ſeconde & troiſiéme des Normands.

Réponſe à la ſeconde objection. Vous obſervez, mes Révérends Peres, que Pepin mit deux fois le ſiége devant Pavie, *& qu'à chaque fois il reſtitua le Royaume à Aſtolfe ; qu'après la mort de ce Roi des Lombards, il leur permit de ſe donner pour Roi*

Didier, aussi inquiet & aussi brouillon, aussi ennemi des François & du Saint Siége que ses Prédecesseurs : & que maître de la Couronne dans ces trois occasions, il ne pensa jamais à en dépouiller les usurpateurs, pour la remettre sur la tête de l'Heritier naturel, du Roi légitime, d'un Prince dévoué aux intérêts de la France, uni par les liens du sang, de l'amitié, de la reconnoissance à Pepin, comme l'auroit été Childebrand son Oncle, ou Nébelon son Cousin Germain ; qu'il ne pensa pas même à démembrer cette Monarchie, à leur en assurer au moins une portion, & à diminuer par-là une Puissance qui lui faisoit ombrage, & qui persecuta, tant qu'elle dura, le S. Siége, dont Pepin avoit pris hautement la protection. Quoiqu'il ne soit pas facile, après tant de siecles de pénétrer dans les desseins de Pepin, je pense néanmoins que nous y voyons assez clair, pour dissiper les inductions tirées de ces raisonnemens. Il y avoit bien loin entre le siége de Pavie, & le pouvoir de disposer du Royaume des

Lombards. Astaulfe, lors du premier siége en 754. étoit enfermé dans cette place : mais on sçait quelle étoit alors la résistance des Places fortifiées, & combien les siéges traînoient en longueur. Astaulfe promit de rendre au Pape l'Exarchat de Ravenne, & les autres Places qui avoient été le sujet de la guerre. Il obtint la paix à la sollicitation du Pape lui-même. Pepin pouvoit avoir bien des motifs de retourner en France ; il ne régnoit que depuis deux ans : il appréhenda peut-être que les fatigues & les dangers d'un siége ne consumassent des troupes qui lui étoient si nécessaires, bien moins pour acquérir de nouveaux Etats, que pour se maintenir dans la possession du Royaume de France. Il répondit à un Ambassadeur de l'Empereur d'Orient, qui redemandoit l'Exarchat de Ravenne, *qu'il n'avoit passé les Monts, que pour servir S. Pierre, & obtenir la remission de ses péchés, & qu'aucune considération humaine ne lui feroit rendre ce qu'il avoit donné à l'Eglise.*

Février 1742.

Dans l'expedition de 756. Pepin fut encore moins à portée de disposer de la Couronne de Lombardie. Astaulfe assiegeoit Rome, suivant Anastase le Bibliothécaire ; ce siége avoit déja duré trois mois, lorsque Pepin vint mettre le siége devant Pavie. Astaulfe se soumit à executer le Traité conclu deux ans auparavant, & y ajouta des conditions encore plus avantageuses. Childebrand étoit décedé depuis plusieurs années : Nébelon étoit peut-être d'un âge peu propre à se maintenir sur le Trône. Si Pepin eût eu la pensée & le pouvoir de s'emparer dès-lors de la Lombardie, & qu'il eût cru être assez affermi sur son propre Trône, au lieu de rendre ce Royaume à Nébelon, il l'eût gardé vraisemblablement, comme fit Charlemagne dix-huit ans après. Il convenoit encore moins à Pepin de démembrer la Lombardie, & de laisser continuellement au-delà des Monts une armée capable de faire tête au Roi des Lombards. La politi-

que de Pepin étoit d'augmenter de plus en plus sa renommée, & l'impression que faisoit sur les esprits de ses Sujets son union avec le S. Siége. Il eût perdu le fruit de ses deux expéditions en Italie, s'il eût témoigné quelqu'autre motif que l'avantage de l'Eglise. La précaution qu'il avoit prise de se faire sacrer Roi par S. Boniface Evêque de Mayence, cérémonial jusqu'alors inconnu à nos Rois, & de l'être une seconde fois par le Pape Etienne III. fait appercevoir quel fut son motif en passant les Monts. Il se frayoit en même tems une route à la conquête de la Lombardie. Je sonde, au reste, des intentions politiques : mais je ne vois aucune nécessité de faire agir ce Roi dans d'autres vûes, que celles de la pieté & de la reconnoissance envers le S. Siége. Ne sçait-on pas que ceux, qui envahissent le plus injustement le bien d'autrui, sont quelquefois les plus fervens à pratiquer de bonnes œuvres ? Toujours est-il certain que sous quelque face qu'on exami-

ne ces expéditions en Lombardie, la situation où Pepin se trouvoit, & les besoins que les Papes avoient de son secours, il en résultera également que l'intérêt de Nébelon entiérement oublié ne peut affoiblir les preuves de son origine Lombarde.

Lorsque Didier monta sur le Trône, il se forma une ligue contre ce nouveau Souverain, Rachis, qui de Roi s'étoit fait Religieux, & avoit cédé sa Couronne à son frere Astaulfe, mort depuis peu, voulut se mettre à la tête d'un parti. Didier ne s'adressa qu'au Pape; & si l'Abbé Fulrade Commissaire de Pepin, intervint dans cette affaire, ce ne fut que pour seconder les intentions du Souverain Pontife, qui pacifia la Lombardie, & se déclara pour Didier, sur le serment qu'il fit d'executer tous les engagemens contractés par Astaulfe. Pepin, qui étoit alors en France, ne fut point le maître de disposer de la Couronne de Lombardie. Enfin des spéculations politiques

ne peuvent combattre des faits ni balancer des preuves positives & évidentes : & si cette vérité a rencontré des obstacles, ce ne peut être que par le sort commun à toutes les vérités nouvelles.

Il me reste à vous remercier, mes Réverends Péres, de tout ce que vous avez dit d'obligeant sur mon compte. Vous êtes accoutumés à faire valoir les Ouvrages dont vous parlez ; à vous y intéresser, comme les Auteurs eux-mêmes. Mais cette politesse générale ne m'a pas rendu moins sensible aux marques d'estime que j'ai reçues de vous à cette occasion. Je suis avec respect,

MES REVERENDS PERES,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

LE GENDRE-S. AUBIN.

A Paris ce 22. Novembre 1741.

ARTICLE XII.

DISSERTATIONS SUR l'Hiſtoire Eccleſiaſtique & Civile de Paris, ſuivies de pluſieurs éclairciſſemens ſur l'Hiſtoire de France : Par M. l'Abbé Lebœuf, *de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Tome II. à Paris rue S. Jacques, chez* Lambert & Durand, *à la Sageſſe, & à S. Landri.* 1741. *in-*12. *pages environ* 540.

ON ne doit point être ſurpris qu'un Ecrivain, qui a un goût décidé pour un genre de Littérature, qui y excelle, qui eſt perſuadé de ſon utilité, cherche à le communiquer aux autres. Celui de M. l'Abbé Lebœuf eſt pour les Diſſertations, les recherches & les éclairciſſemens, qui peuvent ſervir à débrouiller notre Hiſtoire. Perſonne n'ignore avec quel ſuccès il s'y eſt livré, & nos Hiſtoriens futurs lui auront ſans

doute obligation d'une partie, de ce qui rendra leurs ouvrages curieux & interressants. La Ville de Paris occupe depuis peu sa principale attention, & il espére avec raison de contribuer à faire regarder cette Capitale, comme le lieu du Royaume, où l'on doit trouver davantage tout ce qui peut rendre une Ville illustre. Prévenu de cette idée, & incapable de cette jalousie basse, qui fait qu'on veut dominer seul, ou du moins au-dessus des autres, dans le genre de Science, auquel on s'est appliqué, & dont à la honte de la République des Lettres, tous les Littérateurs ne sont pas exemts, il tâche d'exciter l'émulation de tous ceux, qui peuvent se distinguer dans la même carriere ; il exhorte les Chapitres & les Communautés à publier leurs Histoires particulieres, comme quelques-uns ont déja fait, persuadé que ces Histoires seront d'autant mieux reçues, qu'outre qu'elles nous apprendront beaucoup de faits, qui

ne doivent pas rester dans l'oubli, les titres, dont elles seront accompagnées, pourront répandre beaucoup de jour sur l'Histoire générale de la Monarchie.

1. La premiere piece de ce nouveau recueil est une *Dissertation sur l'origine de l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois à Paris.* Quand ce sujet n'intéresseroit pas par lui-même, il ne peut que faire plaisir dans les circonstances présentes d'un projet de réunion du Chapitre de cette Eglise avec celui de la Métropole. Il s'agit ici de montrer que S. Germain Evêque d'Auxerre est le seul ancien Patron de cette Eglise, & que c'est sans fondement que quelques-uns ont voulu lui associer S. Vincent en cette qualité, M. Lebœuf prétend que l'article, où M. Sauval prouve que Childebert n'est point le premier Fondateur de cette Eglise, c'est un des mieux travaillés de son livre des Antiquités de Paris; mais qu'il n'a point apporté toutes les preuves, dont

il pouvoit faire usage, & que M. de Valois n'a pas fait remonter assez haut cette Fondation. Il les excuse néanmoins tous deux, parce qu'ils ont écrit avant la découverte de plusieurs anciens Titres, que Dom Mabillon a inserés dans son livre *De re diplomaticâ.*

Il est évident, selon lui, qu'au tems des guerres des Normands, outre l'Eglise de S. Germain des-Prez, il y avoit de l'autre côté de la Riviere, hors de la Cité de de Paris, une Eglise appellée *S. Germain le Rond.* Tous conviennent que cette Eglise est la même, qui a porté depuis le nom de S. Germain l'Auxerrois, surtout après qu'elle eût été rebâtie par le Roi Robert. Or MM. Sauval & de Valois ne remontent pas plus haut que le Regne de ce Prince. M. Leboeuf datte de l'année 690. & produit le Testament de Vandemire & d'Ercamberte, dont il ne croit pas que le P. Germon ait réussi à prouver la supposition ; » car, dit-

»il, s'il arrive encore de nos jours »des fautes de ſtile, & des omiſ»ſions d'inadvertance dans des »pieces du même genre, à plus »forte raiſon en pouvoit-il arri»ver dans le ſiecle, auquel ce Teſ»tament a été redigé.

Le troiſiéme Legs mentionné dans ce Teſtament, étoit pour une Baſilique de S. Germain, où il y avoit un Abbé, nommé Landebert, & qu'on appelloit S. Germain le Rond, parce que, dit notre Auteur, c'étoit un Baptiſtere pour tout le canton voiſin, & que l'uſage étoit de donner cette forme aux Baptiſteres. Le quatriéme Legs étoit pour la Baſilique de S. Vincent & de S. Germain. Or ſi les deux Egliſes avoient eu alors S. Vincent pour premier Patron, Vandemire l'eût marqué. La premiere n'avoit donc point au VII. ſiecle d'autre Patron que S. Germain. » Cependant, ſi Childebert y eût é»tabli le culte de S. Vincent, com»me quelques-uns ſe le ſont ima»giné depuis deux ou trois cens

dant, dit-il, des garans plus sûrs, que la vraisemblance, il vient aux diverses révolutions qu'elle a essuyées. Il prétend que depuis le VII. siécle elle a été rebâtie deux fois. On prouve en effet par Abbon qu'elle fut ruinée vers la fin du IX. & rétablie au commencement de l'onziéme, elle fut encore abbattue au commencement du XIV. & rébâtie peu de tems après.

En 1224. il y eut un réglement entre le Chapitre & le Curé pour les droits honorifiques & curiaux; & il fut arrêté que tous ceux des Fêtes de la Toussaint, de Noël, de Pâques, de la Pentecôte & de S. Germain, appartiendroient au Doyen: il n'y est fait aucune mention de S. Vincent: le culte de ce Saint est donc posterieur dans cette Eglise à ce réglement. Notre Auteur estime qu'il y fut etabli dans le tems que le Chœur fut achevé; c'est-à-dire, sous Philippe le Bel, à l'occasion de quelque

Relique, qui y fut placée ; mais qu'alors S. Vincent n'y étoit honoré, que comme second Patron, & qu'il semble par la teneur d'un réglement de l'année 1303. où les deux Saints sont nommés, que le S. Vincent qu'on honore comme Patron à S. Germain l'Auxerrois, n'est pas le Martyr d'Espagne, mais un Confesseur.

II. On honore dans la même Eglise un S. Landry, qui fait le sujet de la seconde Dissertation. M. Lebœuf la commence par observer que dans plusieurs Dioceses, pour grossir le nombre des Saints Evêques, on y a inseré des Corévêques, dont le culte étoit bien établi. Il se fait ensuite ces deux questions. 1°. Saint Landry, dont le Corps repose à S. Germain l'Auxerrois, & dont on fait la Fête dans le Diocese de Paris au dixiéme de Juin, étoit-il Evêque de Paris? 2°. Y a-t-il eu au VII. siécle un autre S. Landry, qui a exercé l'Office de Corévêque dans les Dioceses de Meaux & de Paris?

MM. de Valois & Sauval ont prétendu qu'il n'y a point eu de S. Landry Evêque de Paris, & que l'Evêque de ce nom, que l'on place entre Audobert & Chrodobert, est supposé. M. Lebœuf, après un mûr examen de leurs preuves, juge que tout ce qui en résulte, est qu'il y a lieu de douter si le culte de S. Landry Evêque de Paris est ancien : mais il estime, qu'un autre S. Landry Evêque, lequel a vécu un peu après le premier, & dont on a attribué plusieurs faits à celui-ci, n'étoit ni Evêque de Meaux, ni Evêque de Mets, comme quelques-uns l'ont cru, mais un Evêque régionnaire, qui a résidé quelques années dans le Diocese de Paris, & dont quelques Reliques y ont été apportées, si même il n'y est pas mort. Du reste il ne croit pas qu'on doive douter qu'il y ait eu un Landry Evêque de Paris, sous Clovis fils de Dagobert I.

D'autre part il nous paroît très-bien prouver que ce Prélat n'a été

nommé Saint dans aucun Martyrologe avant le XIII. siécle, pas même dans l'addition aux Gestes du Roi Dagobert, par un Moine de S. Denys, qui y a joint ceux de Clovis II. & qui écrivoit au VIII. ou au IX. siécle. Car quoique cet Auteur ait cherché à donner une grande autorité à l'exemption de son Abbaye par la signature des SS. qui ont souscrit au Diplome de Clovis II. Après les avoir tous nommés, il ajoûte que le Vénérable Landry, Evêque de Paris, avoit aussi très-volontiers consenti à ce Privilege. Hilduin, Abbé de S. Denys, s'exprime à peu-près de même; *Maximè autem*, dit-il, *Previlegium Landrici Religiosi Parisiorum Antistitis.* Enfin le Catalogue des Evêques de Paris, écrit au X. Siécle, ne le qualifie point de Saint, & D. Mabillon, qui lui a donné ce titre en publiant ce Catalogue, « a oublié, dit notre » Auteur, de faire remarquer » qu'il y a été ajoûté après coup, » & par une main postérieure; on » peut s'en convaincre à l'inspec-

» tion & confrontation.

Le plus ancien monument, où cet Evêque eſt appellé Saint, eſt de l'an 1171. C'eſt une Inſcription trouvée en 1408. dans la Châſſe, où repoſe ſon Corps, & qui eſt de Maurice de Sully, Evêque de Paris. La voici. *Hæc ſunt Oſſa Beatiſſimi Landerici, Pariſienſis Epiſcopi, ſic repoſita à Venerabili Mauricio, Pariſienſi Epiſcopo, & Remigio hujus loci Decano, anno ab Incarnatione milleſimo centeſimo ſeptuageſimo primo, regnante Ludovico, qui exercitum duxit in Jeruſalem, Summo Pontifice Alexandro.* Le Martyroge de la Cathedrale de Paris, qui fut écrit environ cent ans après, donne pareillement le titre de Saint à ce Prélat : il marque ſa Fête au huitiéme de Juin, & ajoûte qu'il a fait pluſieurs miracles. Cependant le Munerat, qui à la fin du XV. ſiécle, ou peu après, publia le Martyrologe d'Uſuard avec des additions, change ainſi l'annonce de ce Saint, qu'on liſoit à Notre-Dame depuis deux ſiécles : *Pariſiis, depo-*

ſitio S. Landerici, Epiſcopi & Confeſſoris, qui ejuſdem Urbis Antiſtes, licet minus plene miraculorum ſignis fulgeat in terris, tamen cum Deo regnare creditur in Cœlis. Molanus a ſuivi le Munerat dans ſon Edition du même Martyrologe, faite en 1583. Cependant dès le XV. ſiécle on avoit composé une Légende pour ſon Office, mais il n'y étoit point fait mention de quantité de faits, qui ſe liſent dans celle, qui lui a été ſubſtituée dans le Breviaire de Paris, imprimé en 1636. où l'on adopta auſſi pour la premiere fois le ſentiment, qui donnoit à S. Vincent le titre de Patron Primitif de l'Egliſe de Saint Germain l'Auxerrois. Auſſi M. Lebœuf ne compte-t-il pas beaucoup ſur toutes les Légendes de Saint Landry.

Il vient enſuite à l'autre Evêque de même nom. Il établit comme certain, que long-tems avant le XII. ſiécle un S. Landry a eu un culte public en France, par conſéquent, dit-il, ce n'étoit point l'Evêque de

Paris, lequel d'ailleurs a occupé fort peu de tems ce Siege. En effet Audobert son Prédecesseur mourut vers l'an 653. & selon l'Auteur de la Vie de Sainte Bathilde, Chrodobert, son successeur, paroît avoir été Evêque en 655. Or le moyen que Landry ait fait en si peu de tems tout ce que lui attribue sa Légende ? M. de Valois tranche la difficulté, en niant qu'il y ait jamais eu d'Evêque de Paris de ce nom, mais ce sentiment ne paroît pas soûtenable à M. Leboeuf, qui aime mieux dire qu'il y a eu dans le même siécle en France un autre S. Landry Evêque; « & c'est, » ajoûte-t-il, ce S. Landry, qui » vraisemblement a laissé dans le » Diocese de Paris des preuves & » des témoignages plus éclatans de » Sa Sainteté, que non pas celui, » qui souscrivit, en qualité d'Evê- » que de Paris, au Diplome de Clo- » vis II.

Il s'agit de sçavoir d'où il étoit Evêque. L'Auteur de sa Vie le place à Mets; Baudry de Tournai

le fait Evêque de Meaux : Tous deux se trompent, selon M. Leboeuf. « Ces deux Auteurs, dit-» il, n'ont pu travailler que sur des » Mémoires, où il étoit fait men-» tion de Meaux, & des limites » du Diocese, qui étoient quelque-» fois appellées *Metæ*. C'est delà » qu'un Evêque régionnaire soula-» geant deux Evêques sur les con-» fins de deux Dioceses limitrophes, » put quelquefois être appellé *Epis-» copus in Metis*. D'où ceux, qui » n'entendoient pas ce passage, fai-» soient *Episcopus Metensis*. De-là vient qu'on trouve pour l'Eglise de Mets plus d'Evêques qu'il ne faut ; & S. Landry n'est pas le seul qu'on lui ait donné de surcroit. On lui fait encore present d'un S. Gondulfe, ou Gendulfe, qu'on ne sçavoit où placer, & qui n'étoit qu'un Evêque régionnaire au VI. siécle sur les limites des Dioceses de Bourges, de Tours & de Poitiers, d'où notre Auteur conclut que S. Landry étoit un Corévêque de Meaux, dont le district étoit sur les confins

du Diocese de Paris, & comme ces confins ont beaucoup varié, il a pu être appellé *Episcopus in Metis.*

On peut aussi présumer, continue notre Auteur, que l'Evêque de Paris lui confia le canton de son Diocese, qui confine avec celui de Meaux, & que ce fut ce qui le fit connoître dans cette Capitale. L'Historien de sa Vie, rapportée par les Bollandistes au 17. d'Avril, nous apprend qu'il étoit fort aumônier; éloge, qu'avec le tems, ceux, qui ne connoissoient que saint Landry Evêque de Paris, lui auront attribué. On voit d'ailleurs beaucoup de ces Corévêques dans les Conciles tenus à Meaux & à Paris sous Louis le Débonnaire & sous Charles le Chauve. « Pour » soulager un Evêque infirme, dit » notre Auteur, un Prêtre étoit or» donné Evêque d'une Bourgade » du Diocese, on lui attachoit un » revenu sur un Monastere, où il » résidoit ordinairement; & on » trouve ces Corévêques appellés » *Episcopi Villani*, ou *Vicani.* »

Février 1742.

Enfin M. Leboeuf n'eſt pas éloigné de croire que ce fut au Coré-vêque S. Landry, que Marculfe offrit ſes Formules, contre le ſentiment du ſçavant Jerôme Bignon, qui les a cru adreſſées à Saint Landry, Evêque de Paris. Au moyen de quelques ſuppoſitions, qu'on peut lui paſſer, il rend la choſe aſſez vraiſemblable.

III. Il y a des remarques fort curieuſes dans une troiſiéme Diſſertation intitulée : *De la découverte d'un ancien Château de nos Rois de la premiere Race, ſur la Montagne proche Paris, où eſt aujourd'hui Belleville.* L'Auteur nous paroît prouver très-bien, que ce Château, où l'on a battu monnoye, étoit ſitué ſur une montagne voiſine de Montmartre, & dont l'ancien nom étoit *Savey.* Il prétend que dans un Diplome du Roy Robert, où ce Prince, parmi les biens, qu'il accorde au Monaſtere de S. Magloire, lui donne un vignoble ; il faut lire, *Clauſus Vineæ juxta Saveias ſitus*, & non pas, *juxta Sau-*

cias, comme a fait le P. Dubois dans ſon Hiſtoire de Paris. Cette erreur en a occaſionné une autre, qui s'eſt gliſſée dans la derniere édition du Gloſſaire de la baſſe latinité : car le P. du Bois ayant pris *Saucias* pour un ſubſtantif, les Editeurs ont rapporté ce mot, comme ſignifiant la même choſe que *Salicetum*, ce qu'on appelle en pluſieurs Pays un *Sauci*.

Notre Auteur place avec la même vraiſemblance un ancien Château du grand Clovis à *Juvigny* dans le Soiſſonnois. *Victor ad Juviniacum in Pago Sueſſionaco remeavit*, dit l'Auteur d'une Vie de S. Arnoul. Le P. Cuper, qui a fait imprimer cette Vie avec des notes, au 18. de Juillet des *Acta Sanctorum*, s'eſt trompé, ſuivant M. Lebœuf, en traduiſant *Juviniacum* par Joyne en Tardenois.

En voici un troiſiéme dans le Dioceſe de Beauvais. C'étoit une de ces Maiſons du Fiſc, ou une de ces Maiſons de Plaiſance de nos Rois, qu'on appelloit *Vicus Publi-*

cus. D. Michel Germain, continuateur de l'Ouvrage du P. Mabillon, *De re Diplomaticâ*, prouve assez bien que vers la fin du VII. siécle, il y avoit une de ces Maisons, appellée *Morlacas* ; & il la place dans le Diocese de Toul. Le P. Benoît Capucin, a adopté ce même sentiment dans son Histoire de Toul, & l'attribuë à Dom Mabillon. L'un & l'autre s'appuye sur un titre de N. D. de Birague, où il est dit : *Datum Morlacas, Vico Publico, quod fuit Martius mensis, dies decem, anno XVI. regni Domini nostri Clothecharii Regis.* Mais reprend M. Leboeuf, la seiziéme année du régne de Clothaire étoit l'an 671. & si *Morlacas* devoit ici s'entendre de Morlai en Barrois, il faudroit que ce lieu eût été alors de la domination de Clothaire, par conséquent que ce Prince fût encore Roi d'Austrasie. Cependant dès l'an 660. les Austrasiens avoient reconnu pour Roi son Fils Childeric.

D'ailleurs il seroit fort surprenant que s'agissant de la fondation

d'un Monaſtere du Dioceſe de Paris, l'Evêque & la Fondatrice ſe fuſſent tranſportés à 60. lieues de cette Capitale pour rendre autentique un Acte, qu'ils auroient pû revêtir de toutes ſes formalités à la Cour du Roi de Neuſtrie, leur Souverain. Enfin, ſans s'éloigner beaucoup de Paris, on trouve ce que D. Germain eſt allé chercher en Lorraine : ſur le chemin de Luſarches à Chantilly il y a une paroiſſe du Dioceſe de Beauvais, appellée *la Morlaïe* : La ſituation en eſt très-agréable ; quelques maſures y conſervent encore le nom du vieux Château de *Beaularis* : Cette Terre étoit autrefois du Domaine, car en 1226. le Roi donna au Comte de Boulogne la Seigneurie de la Morlaïe, voiſine de Coye, & le vieux Château de Beaularis eſt ſitué à peu-près entre Coye & la Morlaïe. Notre Auteur fortifie ces conjectures de pluſieurs traits d'érudition, que les curieux verront avec plaiſir ; auſſi-bien que quelques petites pieces de l'onzié-

me & du XIII. siécles, qu'il y a ajoûtées, & qui peuvent n'être pas indifferentes pour l'Histoire de ces tems-là.

IV. *Etat des Sciences en France depuis la mort du Roy Robert en* 1031. *jusqu'à celle de Philippe le Bel en* 1314. Cette Dissertation a remporté en 1740. le prix de l'Académie des Belles-Lettres, fondé par M. le Président Durey de Noinville. L'Auteur distingue cet espace de tems en trois Parties, dont il dit que la premiere & la derniere sont incultes & stériles, mais que la seconde nous dédommage amplement par sa fécondité. En effet les tems, qui suivirent la mort de Fulbert de Chartres furent appellés *Lutea tempora.* Toutefois, dit notre Auteur, Fulbert laissa des Disciples, qui cultiverent les Sciences, & quelques-uns même donnérent dans des extrémités. Il ne laisse pas de convenir que la décadence des Lettres fut d'abord sensible & assez prompte; & il l'attribue particulierement aux guerres

civiles entre les Seigneurs. « Ce
» fut alors, qu'on vit donner le nom
» de Clercs à ceux, qui avoient plus
» de connoiſſances, & même à des
» Princes.

Les Sciences ſe relevérent dans le XII. ſiécle, & ce fut le fruit de l'émulation, qu'on vit bien-tôt naître entre les nouveaux Ordres, qui s'établirent en France. L'Ordre de Cluny, juſques-là preſque le ſeul dépoſitaire de l'érudition, ranima ſon zele, & les Supérieurs ſe déclarérent contre les Religieux ignorans, en diſant avec S. Jerôme, *Senex elementarius ridiculum eſt.* La Maiſon de S. Victor de Paris ſe diſtingua ſur toutes les autres; l'Italie lui demanda des Maîtres, & elle forma ce que dans le ſiécle ſuivant on commença à appeller l'*Univerſité.* Chaque Monaſtere ſe fit une Bibliotheque, & Geoffroy, Chanoine de Sainte Barbe en Auge, dit: *Clauſtrum ſine armario, quaſi Caſtrum ſine armamentario.* On appelloit *Armarium* dans les Monaſteres ce qu'ailleurs on

nommoit *Bibliotheca*. Comme on lisoit beaucoup les Anciens, presque tous les Ouvrages de ce tems là étoient farcis de leurs Sentences, ce qui fit dire à Bernard de Chartres, que les Sçavans, au commencementde ce siécle, étoient comme des Nains montés sur les épaules des Géans. Mais avant la fin du même siécle on donna dans l'extrémité opposée : on quitta les anciens Auteurs pour s'attacher aux nouveaux ; & on vit bien-tôt la subtilité prendre la place de la solidité. M. Leboeuf prétend que ce qui en fut cause en bonne partie, ce furent les Sentences de Pierre Lombard, & le Recueil des Canons de Gracien. « Un particulier, » dit-il, qui possedoit une Bible » avec ces deux volumes, se croyoit » suffisamment habile, sans recou» rir aux sources. Je ne dis rien, » ajoûte-t-il, du Statut de l'Ordre » de Cîteaux, qui défendit aux par» ticuliers de composer aucun Li» vre, sans en avoir obtenu la per» mission du Chapitre Général :

» On est obligé d'avouer que cette
» formalité n'engageoit pas beau-
» coup à l'étude des Belles-Lettres.

Mais si les Cloîtres des anciens Moines cesserent d'être l'asile des Sciences, la Ville de Paris en profita. Un grand nombre d'Anglois vinrent s'y établir, & un Sçavant du tems dit que cette Capitale étoit devenuë *Philosophis Attica*, *Libris Græca*, *studiis Indica*; un autre l'appelle *Doctorum omni scientiâ praeminentium frequentiâ insignem.* Mais rien ne fait mieux voir le mauvais goût d'un siécle, que ces éloges outrés; & pour juger de celui, qui régnoit alors, nous croyons qu'il vaut mieux s'en tenir à ce que notre Auteur ajoûte, que l'Evèque de Paris & S. Bonnaventure exhorterent les peuples à prier *pro Studio Parisiensi*, *quod modo cessat.* Il est certain d'ailleurs que la latinité de ce tems là étoit pitoyable: croiroit-on que le Fondateur d'une des plus célébres Ecoles de Theologie, qui fut jamais, le fameux Robert Sorbon, s'écrioit quelquefois:

» A quoi bon l'étude de Priſcius, » d'Ariſtote, de Juſtinien, de Gra- » cien, de Galien? » Ce fut bien pis encore ſous les Regnes du Fils & du Petit-fils de S. Louis; car à l'exception des ſciences lucratives, c'eſt-à-dire, du Droit & de la Médecine, l'ignorance étoit extrême.

M. Lebœuf remarque même qu'on pouvoit au XIII. ſiécle paſſer pour ſçavant, ſans ſçavoir le Grec; témoin S. Thomas d'Aquin, & que ce fut dans le XIII. ſiécle, qu'on commença à traduire des Livres Latins en Langue vulgaire: par conſéquent que Genebrard s'eſt trompé, lorſqu'il a dit, qu'avant le Regne de Philippe Auguſte il n'avoit paru dans le Royaume aucun Livre en François. Au XIII. ſiécle on revint à l'ancien uſage de mettre en Vers tout ce qu'on traduiſoit, d'où ſe formerent ces pieux Romans, ces Vies des Saints en ſtile de Tragedie, que l'on qualifioit du nom de *myſteres*. Mais par rapport à notre Hiſtoire on choiſiſ-

ſoit mal les Auteurs, qu'on ſuivoit; car au lieu de mettre dans notre Langue Gregoire de Tours, ou Aimoin, on s'attachoit aux Fables de Turpin, & à d'autres ſemblables.

De cette idée générale des Sciences dans ces tems d'obſcurité & de mauvais goût, l'Académicien vient au détail, & nous apprend que le plus grand éloge qu'on pût faire d'un Sçavant, & dont Abailard fut honoré, étoit de dire qu'il poſſedoit le *Trivium* & le *Quadrivium*. Le premier comprenoit la Grammaire, la Logique, ou Dialectique, & la Rhetorique. Le ſecond, qui étoit déja en uſage du tems de Boëce, renfermoit la Muſique, l'Arithmétique, l'Aſtronomie, & la Géométrie. La Poëtique appartenoit à la Grammaire: au reſte on varioit beaucoup dans l'ordre, où l'on enſeignoit ces ſciences. Jean de Sariſbery & Pierre de Blois ſe récrierent très-fort contre ceux, qui au XII. ſiécle donnoient des Leçons de Logique, de Morale,

d'Aſtronomie & de Phyſique, avant que d'enſeigner la Grammaire.

M. Dupin dit que dans l'onziéme ſiecle, depuis la mort de Fulbert de Chartres, il n'y eut aucun Poëte en France. M. Leboeuf en nomme pourtant pluſieurs, & un plus grand nombre dans les deux ſiecles ſuivans. Il eſt vrai que la Poëſie eut alors ſes Contempteurs; qu'elle fut même défenduë en quelques endroits, & Jean de Sariſbery ſe plaint de ce que les Poëtes, & les Hiſtoriographes paſſoient pour infames. Peut-être parmi ces derniers ne traitoit on ainſi que ces miſérables faiſeurs de Chroniques en Vers, dont on inondoit alors le Public. Notre Auteur dit peu de choſes des Rimes Françoiſes, qui ne remontent pas beaucoup plus haut que le tems, dont nous parlons, parce que M. Maſſieu a traité ce ſujet fort au long; mais il eſt étonné que ce célébre Académicien ne cite aucun Poëte avant les Croiſades: Il y a ſuppléé, & il fait voir

que Maître Eustache, quoiqu'en dise Fauchet, n'est pas le plus ancien Poëte François.

Il prétend que ce furent les Religieux Mandiants, qui commencerent à mettre en vogue la Dialectique d'Aristote, & il convient qu'Albert le Grand, & S. Thomas s'en servirent utilement pour refuter les Hérétiques; mais qu'on en abusa, & que ce furent des disputes, qui s'éleverent à ce sujet, que se forma la Secte des *Nominaux* ou *Vocaux*, qui pouvoient bien, dit-il, avoir raison en quelque chose; mais qui au fond étoient de grands diseurs de rien, qu'Etienne de Tournai appelloit *Vendeurs de mots*, que S. Anselme traittoit d'Hérétiques en matiere de Dialectique, & qui occasionnerent un Schisme, lequel ne put être éteint, que par un Edit de Louis XI.

Après que par la Dialectique on avoit perfectionné le Jugement, on passoit à la Réthorique, pour donner de l'ornement au Discours. » On ne peut disconvenir, dit M.

» Lebœuf, qu'Abailard, Beren-
» ger de Poitiers, ſon Diſciple, Jean
» de Sariſbery, Arnoul de Liſieux,
» Pierre de Blois, Etienne de
» Tournay, furent des Ecrivains,
» auſquels la bonne Latinité, &
» les figures de Réthorique furent
» très-familieres. On ne peut lire
» le Traité d'Arnoul contre Ge-
» rard, Evêque d'Angouleme, qu'-
» on n'y reconnoiſſe le ſtile des Ca-
» tilinaires de Ciceron, dans la pein-
» ture, qu'il fait de ce Prélat, &
» de l'Antipape Pierre de Leon. »

Dans le *Quadrivium*, qui avec le *Trivium* formoit ce qu'on appelloit *la Clergie*, Abailard donnoit le premier rang à l'Arithmétique, que S. Auguſtin croyoit néceſſaire pour l'intelligence des Livres ſaints, & à laquelle on joignoit la Science du Comput ou du Compot Eccléſiaſtique. Abailard regardoit l'Arithmétique comme la Mere & la Maîtreſſe des autres Arts, & il en fit un Livre, qu'il intitula *Rithmomachia.* On ne le retrouve plus » à
» moins que ce ne ſoit le Manuſcrit

» 620. de la Bibliothéque de S.
» Victor de Paris.

Odon d'Orléans, Scholastique de Tournai, est le seul Auteur célébre, qui dans l'onziéme siecle ait enseigné l'Astronomie. On étoit alors persuadé que les Météores mêmes, qu'on regardoit comme naturels, annonçoient toujours quelque chose d'extraordinaire, & plusieurs étoient fort entêtés de l'Astrologie judiciaire. Notre Auteur croit que, si on trouve peu de François, qui dans ce tems-là ayent traité de la Géométrie, c'est qu'on la confondoit avec l'Architecture, qui en fait usage. Mais aucun Art ne fit plus de progrès que la Musique, sur-tout depuis que la Méthode de Gui Aretin eût été adoptée en France. On commença vers la fin de l'onziéme siecle à noter le chant sur une espece d'échelle de quatre cordes. Il faut voir dans le Livre même la suite de ce progrès.

Ce furent proprement, dit notre Auteur, les Partisans de Berenger, qui commencerent à in-

troduire dans la Théologie les subtilités des Philosophes; il fallut pour leur répondre lire ces sortes d'ouvrages, & delà, ajoûte-t-il, se forma peu à peu la Théologie Scolastique, dont la méthode, bonne en soi, ne tarda pas à dégénérer. Cependant jusqu'à la fin du XII. siecle la Théologie des Peres fut encore la plus communément suivie. Guillaume d'Auxerre, Professeur à Paris, s'est servi le premier des termes de *materia* & de *forma* dans le sens, où on les emploie, & dans le XIII. siecle il parut un grand nombre de sommes, qu'on appelloit *quodlibetiques*, parce qu'on y agitoit le pour & le contre. M. Leboeuf rend à celle de S. Thomas la justice, qui lui est due, » à mesure, » dit-il, qu'on en rendit la lectu» re plus commune, on s'apperçut » qu'il n'y avoit point de corps de » Théologie plus parfait, tant pour » le fond, que pour la forme.

Il remarque ensuite que l'on travailloit beaucoup alors à reformer le texte de l'Ecriture, dont on étoit

dans l'usage d'employer les termes pour exprimer tout ce qu'on vouloit, & quelquefois d'une maniere indécente. On sçait que S. Bernard s'étoit rendu comme propre le langage des Livres Saints; mais il ne tomba jamais dans l'excès, dont nous parlons. Ce fut au XIII. siecle, que Hugues de Vienne Cardinal de l'Ordre de S. Dominique, fit travailler à la Concordance de tous les textes par des Religieux du Couvent de S. Jacques à Paris; mais on n'est point d'accord sur celui, qui fit le partage de la Bible en Chapitres, sans quoi il étoit impossible d'executer cette Concordance.

L'Histoire, la critique, la connoissance & le goût des antiques ne furent pas poussés bien loin dans les tems, dont nous parlons, On ne laissa pourtant pas de découvrir de fausses Chartres, ou de faux Titres, dont on accusa les Moines d'être les Fabricateurs; & de se tenir en garde contre les Puérilités & les Romans, dont on défiguroit

les Histoires les plus sérieuses. La Géographie étoit encore plus ignorée. L'Abbé de Ferrieres ne sçavoit pas qu'il y eut au Pays-Bas une Ville du nom de Tournai, & les Moines de Tournai ne pouvoient pas découvrir la situation de l'Abaye de Ferrieres, avec laquelle ils étoient en rélation. Sous Philippe Auguste, on plaçoit le monde quarré au milieu des mers.

La Physique ne valoit pas mieux. Si on excepte S. Thomas & Albert le Grand, les Livres, qui traitoient de cette Science, n'étoient remplis que de Phénoménes, qu'on expliquoit assez mal, & dont on faisoit des applications encore plus mauvaises. Il n'en étoit pas de même de la Médecine, qui fut longtems exercée par des Moines & des Prêtres : des Femmes mêmes s'y distinguerent ; mais les Juifs prirent bien-tôt le dessus ; les Moines & les Chanoines Reguliers eurent souvent défense de pratiquer cet Art ; mais on trouve encore au XIII. siecle un Abbé de Sainte

Génevieve qualifié *Medicinæ & Logices methodo pollens.*

La Science du Droit ne consistoit dans l'onziéme siecle, qu'en certaines Collections de Canons de Conciles, de Constitutions des Papes, & de Capitulaires de nos Rois, & avant le Décret de Gratien, on réunissoit le Droit Civil avec le Droit Canon. Dès que cette grande Collection eut paru en France, on s'apperçut qu'il falloit les séparer; il se forma plusieurs Ecoles du Droit Canon, & on ajoûta d'autres compilations à celle de Gratien; mais il arriva à cette Science ce qui étoit arrivé à la Dialectique; on voulut subtiliser, même pour la pratique; on ajoûta Concordance à Concordance, & l'étude du Droit devint très-difficile. On y remédia un peu par des Extraits du Décret & des Décretales, & par des Traités particuliers; mais plusieurs n'approuverent pas qu'on ajoûtât ainsi de nouveaux Décrets aux anciens. Pierre de Blois, après avoir dit que le Droit civil est saint & honnête, en a par-

lé fort mal, jusqu'à dire que la Loi de Dieu convertit les ames, & que celle de Justinien les pervertit.

En 1218. le Pape Honorius III. défendit d'enseigner le Droit Civil à Paris, parce qu'en France on ne suivoit point le Droit Ecrit, & parce que les Légistes causoient de grands tumultes dans l'Université de cette Ville ; mais sa principale raison étoit qu'on abandonnoit l'étude de la Théologie pour se livrer à celle du Droit Civil. En effet des Religieux mêmes écrivirent sur cette Science : ce qui les en dégoûta, ce fut la réduction de plusieurs Coûtumiers écrits en François dès le tems de S. Louis. Cette variété les embarrassa, & les rendit plus dociles aux défenses réitérées du S. Siege. Philippe le Bel en 1312. parlant de l'établissement de l'étude du Droit à Orléans ; dit qu'il sçait que ses Prédécesseurs n'ont pas permis qu'on l'établît à Paris, & qu'ils ont sollicité des Bulles pour le défendre.

Dans l'onziéme siecle, & au com-

mencement du XII. l'Architecture étoit aſſez groſſiere en France. Elle ſe perfectionna bien-tôt, & tant de magnifiques Egliſes, qui furent bâties dans le XIII. comme celles d'Amiens, de Bourges &c. font voir avec quelle délicateſſe on travailloit alors, quoique ce ne fût pas dans les regles de la belle antiquité, les gens d'Egliſe étoient quelquefois eux-mêmes Architectes, Tailleurs de pierres, & Sculpteurs, & quelques-uns ſe diſtinguerent beaucoup.

La Peinture & la Miniature commencerent à être cultivées dès l'onziéme ſiecle; des Evêques & des Moines s'y rendirent célébres. Les Lettres Initiales des Manuſcrits, ſi délicatement enluminées & dorées, ſont des ſiecles ſuivans; auſſi bien que pluſieurs Peintures ſur les Vitrages. L'Orféverie, la Cizelure, l'Art de tourner produiſirent auſſi alors des ouvrages d'une grande beauté. Enfin on croit que ce fut au XIII. ſiecle, que la Bouſſole fut inventée. M. Lebœuf ren-

voir sur cela à ce qui en a été dit dans l'Académie, dont il est membre. Il y eut aussi dans ces trois siecles des femmes sçavantes, qui ont composé des ouvrages estimés : les plus distinguées furent Sainte Hildegarde, Héloyse, Marguerite de Lyon, Prieure des Chartreuses de Poletin, Isabelle de France, sœur de S. Louis, & Anne d'Harcourt, Religieuse de Lonchamp.

ARTICLE XIII.

TRAITE' DE L'HORLOGERIE mécanique & pratique, approuvé par l'Académie Royale des Sciences. Par Thiout *l'aîné, Mᵉ. Horloger à Paris &c. avec figures en grand nombre. Deux Volumes in-4°. A Paris, chez* Ch. Moette, Prault *pere*, Hipp. L. Guerin, P. Clement, P. A. Debats, L. Dupuis, Ch. A. Jombert 1741. *avec Priv.*

IL y a une grande & ancienne querelle entre les gens d'Art ou

de Métier, & les Ecrivains Littérateurs ou Historiens. Et de tous les Metiers, celui de la guerre, tout noble qu'il est, est celui qui donne le plus de vivacité sur l'article; sçavoir s'il faut être du métier pour bien écrire. Les Militaires le prétendent communément ainsi; Et les autres Artistes ou Artisans le prétendroient sans doute de même, si quelque commencement de Littérature les mettoit à portée d'articuler leurs prétentions.

Par voye de fait cependant, les gens de Lettres décident la question en leur faveur, & écrivent sur la Guerre, sur les Arts, & sur les Métiers divers. La voye de droit seroit bien-tôt constatée aussi, si tous les hommes vouloient se rendre justice. Nous nous garderons bien d'en former le projet. Il seroit des plus chimériques. Les hommes ne veulent être que ce qu'ils sont, & ce qu'ils ont toujours été.

Il seroit heureux que les Turennes & les Condés, les Princes & les Rois, ceux en un mot qui sont

la matiere de l'Hiſtoire, en fuſſent les Ecrivains de bonne foi, & que les Artiſans de même nous donnaſſent la Deſcription de leurs Arts. Mais autre choſe eſt la tête, autre choſe la main. Ce qu'on fait le mieux, on n'eſt pas en état de le dire ſi bien. Un homme n'a guere deux talens à la fois. La plume & l'épée ſont deux outils fort diférens, & qu'il importe même aux Militaires qu'on ne confonde pas.

Souvent un ſeul & même métier ſe partage en deux, & en trois & en pluſieurs, aſſez incompatibles. Dans les Lettres mêmes le Poëme & la Poëtique doivent partir de deux mains. Homere & Ariſtote ſont deux hommes, qui n'ont rien de commun. L'un eſt Poëte, l'autre eſt Philoſophe. Celui-là donne l'exemple, celui-ci donne le Précepte. Cicéron même & Quintilien ſont deux, l'un Orateur, l'autre Rhéteur. Dans la guerre, il faudroit donc que le ſoldat écrivit le métier du ſoldat, & on a droit de repliquer au ſimple Capitaine que

ce n'eſt pas à lui d'écrire, non plus que de commander, pour le Général. Ce ſont chicanes mécaniqnes & bourgeoiſes, pour ne pas dire roturieres & pédanteſques dont une profeſſion auſſi noble que la guerre devroit s'exemter.

Pour écrire ſur la guerre, il faut être guerrier, dit le guerrier. Mais l'Ecrivain ne peut-il pas repliquer que pour écrire ſur la guerre, & ſur quoi que ce ſoit, il faut être Ecrivain. L'homme de guerre, eſt-il de droit écrivain, c'eſt-à-dire bon écrivain? Céſar l'étoit, dit-on, & en le diſant, on croit avoir tout dit. Exemple reſpectable en effet, & qui a droit de faire bien de mauvais imitateurs.

Mais Céſar a-t-il mieux écrit ſur la Guerre, que Cicéron ſur l'Art Oratoire, ou Corneille ſur la Tragédie? Corneille n'a point fait une Poëtique, Cicéron une Réthorique, ni Céſar ſans doute une *Tactique*. L'Empereur Léon nous a donné un Livre de *Tactiques*. C'eſt dommage qu'un ſi grand nom ſoit

un si médiocre exemple pour les Ecrivains & les Guerriers. On a le tems & toujours le talent de faire mal deux ou trois métiers à la fois.

N'avilissons point un grand exemple. Que les Artistes plûtôt, en tout genre, élevent leur courage, & se forment sur les plus beaux modéles. César mérite d'en servir à l'Univers. Il a écrit sur la guerre : que chacun écrive sur son métier comme lui. Qu'a-t-il écrit ? *Commentaria*, des Commentaires, des Mémoires en bon François & rien de plus. Rien n'est plus convenable, que de voir toutes sortes d'Artistes & d'Artisans donner des mémoires sur leurs Arts, & nous osons les en prier, de la part des Ecrivains mêmes, comme de la part du Public.

Il faut bien que les Ecrivains, Historiens, Politiques, Sçavans, écrivent d'après les mémoires des guerriers, & de toutes sortes de gens de métier. Il faut que ceux qui traitent de l'Antiquité ou des Histoires étrangeres, le fassent d'après les

Regnicoles & les Contemporains. Les faits, les procédés, les opérations extérieures des choſes ne ſe devinent pas. Il n'y a point de Science infuſe là-deſſus. La choſe ne peut être, & n'a jamais été autrement.

Il ſe trouve parmi les Guerriers, parmi les Artiſtes, parmi les Artiſans mêmes de certaines trempes d'eſprit capables de refléxions, & ſupérieurs à leur métier, qui dans des momens de loiſir ſe font un plaiſir de rédiger leurs penſées & leurs pratiques par écrit, & qui ont même quelquefois aſſez de ſtile, pour parler naïvement, & aſſez pour être entendus. Il n'en faut pas davantage. Leurs travaux journaliers ne leur laiſſent que ce tems-là. C'en eſt aſſez, & c'eſt aux Ecrivains en titre de faire le reſte, de confronter les mémoires, de les fondre en des corps d'ouvrages, de les enchaſſer dans de grands plans, de remonter aux principes, d'enchaîner les événemens ou les préceptes, d'écarter les partialités, les

perſonalités, les faux jours; car les gens de métier *égoïſent* beaucoup, comme on dit, & ſont à tous momens pleins de retours ſur eux-mêmes; ce qui produit, comme on le comprend bien, beaucoup de faux expoſés. Un Ecrivain, ſimple Ecrivain, ſimple homme de Lettres eſt naturellement plus impartial, & meilleur juge dans la cauſe d'autrui.

Du reſte le métier d'Ecrivain eſt aſſez étendu, & aſſez difficile, & ſur-tout aſſez retiré pour être incompatible avec celui de Guerrier, & avec les autres métiers qui ſont tous extérieurs, & jettent un homme dans une diſſipation continuelle. Pour être Ecrivain de profeſſion, il faut tout l'honnête loiſir d'un homme né pour cela, ſans ambition, mais non ſans vanité; ſans action au dehors, non ſans tracas paſſif & actif au dedans; ſans ſociété, ſans ſociabilité: toute ſa vie retiré au dedans de lui-même, roulant dans le cercle indéfini, quoique ſouvent borné de ſes penſées, déterrant les morts, évoquant les An-

ciens, invoquant les Muses, s'adorant tout seul ; En Guerre avec les Modernes, en bienséance avec les vivans ; courant les Libraires, arpentant les Bibliotheques, dévorant les Livres, épluchant les faits, balançant les raisons, évaluant les syllabes, combinant les pensées, allignant les phrases, compassant les expressions, symétrisant les paroles, écrivant, effaçant, copiant, recopiant, & puis dans les tortures d'une lente impression, pour expirer souvent dans les ténebres poudreuses d'une publicité trop prématurée. Voilà l'Ecrivain.

Voici l'homme d'Art : voici des Mémoires très-dignes d'être accueillis, puisqu'ils viennent d'un homme habile dans son Art, & consommé dans son Métier. Le R. P. Aléxandre Religieux Bénédictin nous donna il y a peu d'années, un ouvrage excellent sur l'Horlogerie. C'étoit l'ouvrage d'un homme de lettres, d'un sçavant qui avoit recueilli avec soin, & redigé avec méthode le fond de cet Art, ses

principales pratiques, & l'Historique même le plus curieux de ses découvertes ; nous en donnâmes l'extrait dans le tems.

Dans celui-ci, cherchant toujours à relever le mérite de ceux qui travaillent en bons citoyens pour la perfection de la Société, & pour la gloire de la Patrie, nous exhorterons, qu'on nous permette cette petite transposition d'objets, ou de noms, nous exhorterons quelque nouvel Aléxandre à faire honneur aux Commentaires, aux Mémoires du nouveau César, c'est-à-dire à les mettre en œuvre, à les tourner en méthode, & à composer un nouveau traité littéraire & sçavant d'Horlogerie, qui ne pourra manquer de surpasser celui du sçavant Bénédictin, étant fait sur les mémoires de M. Thiout, que nous croyons supérieurs à ceux sur lesquels le P. Aléxandre avoit travaillé. Car c'est ainsi que toutes choses nous paroissent devoir aller en se perfectionnant.

Après une Préface fort judi-

cieuſe, & deux tables, dont l'une eſt la ſuite des articles, & l'autre alphabétique, le livre de M. Thiout commence par un petit Dictionaire alphabétique des principaux termes dont on ſe ſert dans l'Horlogerie, & dans d'autres ſciences & métiers qui y ont rapport. Car un Horloger habile n'eſt pas un ſimple ouvrier. Il eſt juſqu'à un certain point Phyſicien, Géometre, Mécanicien, & Machiniſte, Aſtronome même, & Calculateur.

La méthode du livre eſt celle même de l'Art, de l'ouvrage & du bon ſens. Le Lecteur eſt mené de morceau en morceau, de mémoire en mémoire, de figure en figure, d'outil en outil, de procédé en procédé, comme un bon maître mene & doit mener un Apprentif, depuis le marteau & la lime juſqu'à la conſtruction des Horloges, des Montres, & des Pendules les plus ſçavantes & les plus compoſées.

Réellement l'Auteur Artiſte commence par préſenter dans des

planches bien gravées des marteaux & des enclumes, des ſcies, des pinces, des ciſeaux &c. dont il explique ou indique les formes, les diverſités, & les uſages. Ceux qui critiquent cette profuſion de planches & de figures, ne ſe mettent pas dans le juſte point de vue du livre & de l'auteur, & confondent toujours l'homme du métier avec l'homme de lettres. Tant de gravures augmentent, dit-on, le prix des livres. Nous n'avons ici qu'une plume; c'eſt-là une objection à laquelle on ne répond que l'argent à la main. Mais le prix moral d'un livre comme celui-là vaut bien ſans comparaiſon le prix pécuniaire auquel il peut être évalué chez le Marchand.

L'Auteur paſſe à des outils plus compoſés, aux compas à quatre pointes, aux Plateformes pour *égaler* les roues de rencontre, à des machines pour *égaler* une fuſée dans ſa cage ſans la démonter, à la *poupée* qui conſtitue le *Tour en l'air*, à une machine à doſſier pour fendre

les pignons, à la machine à fendre les roues de l'invention de M. Sully, perfectionnée par *M. de la Fautriere Conſeiller au Parlement de Paris :* car le génie fait ſouvent les ouvriers habiles autant que la naiſſance & les beſoins de la vie.

Le Sieur Thiout rend juſtice aux Inventeurs, & à ceux qui ont contribué à la perfection de ſon bel Art, parmi leſquels cependant on eſt ſurpris de ne voir rien de la façon de quelques-uns des plus fameux. Il donne une machine à *fendre une infinité de nombres* inventée par le *Sieur Fardoil*, chaque Art a ſes expreſſions : les Arithméticiens *diviſent les nombres* ; les Horlogers *les fendent*, parce qu'ils fendent les roues en un nombre de dents. Suit une regle générale pour trouver les rochets en raiſon des nombres que l'on veut donner à une roue, & cette regle eſt ſuivie d'une table à l'uſage de cette machine.

Outre une machine du *Sieur Regnaut* pour tailler les fuſées à droite & à gauche avec la même viſſe, le

Sieur Thiout en donne d'autres pour tailler les fusées sans autre condition. Il en donne une du Sieur *Fardoil* pour plusieurs opérations d'Horlogerie ; une pour trouver la longueur des palettes d'un balancier par rapport à l'ouverture des dents de la roue de rencontre ; une pour connoître l'ouverture des palettes, une à engrainage, servant à plusieurs usages ; une à tailler les limes, une du Sieur Fardoil pour tailler les roues de rencontre ; une pour polir les ressorts des Cadrans &c. une de *M. l'Abbé Dandelot* pour les engrainages des montres.

Jusques-là l'Auteur a donné la Science de l'apprentif, & le travail ordinaire de ce qu'on appelle chez les Artisans, *le compagnon ou le garçon de Boutique*, qui n'est qu'un apprentif formé, ou un maître ébauché, dont il va désormais perfectionner la science par des ouvrages d'ensemble & de rapport, de tête & de dessein. Il s'agit désormais des échapemens.

L'échapement n'est autre chose,

qu'une piece qui tempere le mouvement des roues, les fait aller doucement & en mesure, & les empêche de trop obéir à la force du poids ou du ressort qui les emporteroit sans régle convenable avec beaucoup de rapidité. *L'échapement* à proprement parler, est plûtôt un *non échapement*, ou une cause de non échapement. Il arrête le mouvement tout court, & en rompt l'accélération dans sa naissance. Car dès qu'il échape à la roue, ou qu'elle lui échappe, elle va, & iroit de plus en plus, si un nouvel échapement, ou le même ne revenoit borner les progrès de son mouvement.

Les mouvemens tout-à-fait naturels, comme ceux de la pésanteur ou du ressort, égaux dans leur premiere génération, ont des progrès d'accroissement dès qu'ils sont libres; la force qui les produit se renouvellant d'instant en instant, & accumulant en quelque sorte ses efforts par des coups redoublés sur le corps, qui s'y prête sans contrefort ou sans résistance. Il faut aux

Horloges un mouvement égal. Il faut tenir dans sa premiere égalité celui qu'elles reçoivent du poids ou du ressort qui les met en action. C'est l'échapement qui produit cet effet par des contrepalettes à l'une desquelles la roue ne peut échaper sans rencontrer aussi-tôt l'autre qui suspend son progrès.

Il y a diverses manieres d'Echapemens : mais ces contrepaletes attachées à l'axe du balancier, sont tout ce qu'il y a de plus simple & de plus dans le goût de la nature, qui produisant toutes ses opérations par des coups redoublés & par maniere de balancement ou d'oscillation, ne peut être mieux contre-balancée que par des contre-efforts alternatifs, paralleles aux siens. Aussi le *Moderateur* ou *Regulateur* du mouvement des Horloges, se nomme-t-il specialement *Balancier*; & le nom de *Pendule* qu'on lui donne depuis qu'on l'a rendu dépendant d'un poids qui pend au bout d'une verge n'est pas aussi caractéristique que celui-là, ce Pen-

dule du reſte étant un vrai balancier, puiſque toute ſa fonction ſe réduit à un balancement continuel. L'unique difference eſſentielle du Balancier & du Pendule, eſt que celui-là ſe balance horizontalement, & le dernier verticalement; ce qui vient de la differente action du reſſort, & ſur-tout de la peſanteur qui n'agit que verticalement, au lieu que le reſſort agit en tous ſens, il eſt vrai, mais mieux horiſontalement, la peſanteur n'y étant alors pour rien.

On a inventé d'autres ſortes d'Echapemens, comme ceux à *anchre* & *à rochet* pour les Pendules à ſecondes. On trouve ici ce que les Ouvriers appellent une *démonſtration* du ſieur *Enderlin* pour former l'anchre des Echapemens à rochet. Elle eſt pourtant aſſez raiſonnée & aſſez géometrique contre l'ordinaire des prétendues démonſtrations des Ouvriers, qui appellent *démontrer* ce qui n'eſt que *montrer*, operer, conſtruire de la main. Il y a encore ici un Echappement à deux

leviers pour des Pendules à secondes, imaginé par *M. le Chevalier de Bethune*, qui honore l'horlogerie & les Méchaniques d'une grande intelligence de l'Art & de divers Arts.

Le Mémoire du sieur Enderlin sur les irrégularités des Pendules, est une chose curieuse, & bien plus démonstrative que la plupart de pareils Mémoires de cette nature. Le sieur Enderlin paroît un homme distingué dans son art, & l'on doit sçavoir beaucoup de gré à M. Thiout d'avoir ainsi recueilli de bons mémoires & de bonnes pratiques de toutes parts. Le Public en verroit sans doute volontiers de la main de *MM. Julien & Pierre le Roy*, dont les Ouvrages & les inventions sont si goûtés du Public. Tout habile Ouvrier peut écrire des Mémoires; c'est une erreur de tourner ses inventions en secrets. Un Ouvrier ne travaille jamais plus solidement pour ses interêts particuliers, que lorsqu'il travaille pour sa gloire auprès du Public.

Février 1742.

Le ſieur Enderlin conſidere le Pendule 1o. ſeul ; 2o. attaché à l'Horloge. Le Pendule ſeul eſt ou ſimple ou compoſé. Le ſimple n'eſt qu'en idée : C'eſt un poids ſans étendue, & comme concentré en un point, au bout d'une ligne ſans peſanteur. Le Pendule compoſé eſt au bout d'une ligne peſante, & dont les parties ſont conçues comme des poids ſucceſſivement attachés l'un à l'autre, leſquels poids ſans cela feroient leurs vibrations en des tems inégaux, chacun à part ; d'où réſulte un point moyen nommé *Centre d'oſcillation*, qui donne la longueur d'un Pendule ſimple qui réuniroit dans ce point tous les poids qui forment une eſpece d'équilibre autour de lui ; Pendule du reſte *iſochrone* à ce pendule compoſé.

L'inconvenient du Pendule eſt que ſes vibrations diminuent toujours & d'étendue & de dureté. L'étendue ne feroit rien. Mais c'eſt la durée qui doit être égale dans les Horloges. La réſiſtance de l'air qui influe dans la durée & dans

l'étendue des vibrations, plus ou moins selon que l'air est plus pesant, ou plus dense, se réduit à peu de chose suivant cet Auteur, qui ne croit pas non plus qu'on doive faire beaucoup d'attention aux inégalités qui arrivent par le transport du Pendule en des lieux fort éloignés.

Le Pendule appliqué à l'Horloge pour lui donner l'égalité de mouvement, doit l'y recevoir lui même. Et de ce côté-là, rien n'est plus heureusement trouvé que ce Pendule ou ce Balancier. Car de soi le poids ou le ressort tend à l'accéleration du mouvement des roues; & le Pendule au contraire ou le Balancier tend au retardement: De-sorte que ces contre-principes d'acceleration & de retardement étant réunis, ou opposés & temperés l'un par l'autre, il en résulte spéculativement parlant, la plus parfaite égalité de mouvement dans les deux. Voilà ce que le sieur Enderlin ni les autres n'ont point assez observé.

Fevrier 1742.

Le ſieur Enderlin eſt Praticien, & grand Praticien ; il a donc obſervé, & il eſt vrai que dans la pratique cette égalité ſpéculative ne s'attrappe pas ſi facilement. Il y a effectivement cent cauſes d'inégalité dans les vibrations d'un Pendule, & ſur-tout de l'ancien Balancier. Le poids qui affaiſſe les roues, l'inégalité preſque inévitable de leur fabrique, la groſſiereté naturelle du métail, les imperfections de l'Ouvrier, les frottemens des pivots & des dents, la longueur du tems qui uſe tout, la pouſſiere & le duvet qui ſe gliſſent dans les collets, dans les pivots, dans les jointures, l'huile même qu'on y met, & qui s'épaiſſit bien-tôt, les inégalités des tems & des ſaiſons, l'humidité, la rouille, la ſéchereſſe, le chaud, le froid, ſont un trop grand nombre d'ennemis à ſurmonter pour l'égalité du mouvement, pour qu'on puiſſe eſperer d'en venir jamais totalement à bout.

Il ne manquoit même pour porter la choſe au plus haut point de

difficulté, que d'en aſſocier l'opération au grand œuvre des longitudes; on n'y a pas manqué. Les longitudes ſeroient trouvées en effet, ſi on trouvoit l'égalité parfaite & inalterable des Pendules, parce que le tems étant alors reglé & connu par leur moyen, les plus ſimples obſervations feroient connoître les diſtances, les poſitions, les lieux précis dans les voyages maritimes, ou de long cours.

Dès qu'on eut trouvé les Pendules, on ſe flatta d'avoir trouvé les longitudes; & depuis ce moment on a bien plus viſé à la découverte des longitudes, qu'à l'égalité des Pendules en viſant même à cette égalité, qui du reſte peut ſuffire telle qu'elle eſt pour l'uſage de la vie, & pour la connoiſſance même des tems.

Les Ouvriers habiles ont de leur côté ſagement & ſolidement travaillé pour combattre & diminuer les ennemis phyſiques dont nous avons parlé, ceux ſur-tout qui pouvoient venir de leur pro-

pre imperfection. Ils ont produit dans ce genre des Ouvrages extrêmement finis, & d'une finesse admirable de travail. Ils ont même écarté, suspendu, modifié, tourné même au profit de la chose bien des choses qui lui paroissent contraires.

Les Sçavans toujours speculatifs, ont osé s'en prendre à des ennemis plus redoutables, & les *Geométres qui aiment les difficultés* comme le remarque agréablement M. de Fontenelle, en ont cherché dans la nature même Géométrique & primitive, des oscillations circulaires dont les plus courtes se font en moins de tems. Il est vrai qu'en cherchant ces difficultés, ils ont eu le bonheur & l'adresse de les résoudre, mais assez inutilement pour la pratique. Ils passoient le but en cherchant ces difficultés ; c'étoit donc sans conséquence, sinon pour leur gloire, du moins pour l'usage de l'horlogerie, qu'ils les résolvoient : c'étoit de l'esprit perdu ; si toutesfois l'esprit n'est pas tou-

jours une chose d'un grand prix pour ceux qui s'y connoissent un peu à fond.

De soi le Pendule & le Balancier rendent les vibrations égales en étendue, & par conséquent aussi en durée. Si dans la pratique elles ne le sont pas, cela ne peut venir que des causes que nous avons assignées, de la mal-adresse des Ouvriers, de la grossiereté de l'ouvrage, du tempérament de l'air & des saisons. Le but unique est d'écarter ces causes d'inégalité, & c'est l'affaire des Ouvriers qui s'y sont fort signalés comme nous avons dit.

Mais de fait les vibrations sont inégales, & l'étant en étendue, il faudroit les rendre au moins égales en durée. Voilà à quoi les Géométres se sont attachés avec toute la subtilité & la force d'esprit dont étoit capable un homme tel que le célebre M. Huguens. Ce qu'il a trouvé en ce genre est admirable, & digne de tous les éloges qu'il a reçus. Sa Cycloïde a droit de l'immortaliser. Est-ce le hazard ? est-ce

une inſpiration ? eſt-ce un effort de génie plus qu'humain, qui lui a fait imaginer qu'il pouvoit y avoir au monde une Courbe unique, dont tous les arcs les plus longs ou les plus courts ſeroient décrits par un Pendule en un tems égal ; & que cette Courbe bizarre ſe décriroit naturellement par un Pendule attaché à uncordon placé en tangente entre deux arcs d'une pareille courbe ? Rien n'eſt plus merveilleux, rien n'eſt plus élevé, plus tranſcendant que cette découverte dont Pardies trouva le premier la démonſtration ; M. Huguens ayant cru que c'étoit aſſez pour un homme d'y avoir atteint de la pointe du génie, ſans autrement la conſtater.

Mais c'eſt-là ce que nous appellons paſſer le but, & porter les arts juſqu'à la chimere du grand œuvre. Que les Géometres s'y amuſent, rien ne leur étend & ne leur aiguiſe plus l'eſprit ; c'eſt par-là qu'ils s'élevent fort au-deſſus du vulgaire & des Ouvriers. Mais, que ceux-ci s'y occupent, il n'en

 réſulte

résulte peut-être aucun bien. Le brillant de cette Cycloïde séduisit dans sa naissance les plus habiles Horlogers. De combien de pratiques peut être tout aussi transcendantes n'assortirent-ils pas cette séduisante spéculation ? Ce fut encore de l'esprit & du génie & du travail perdus, & M. Enderlin convient avec tous les Horlogers qu'il n'y a pas moyen de réduire en une bonne pratique, une chose conçue si à la pointe de l'esprit. La simplicité apparente de cette Cycloïde & de sa génération par un fil placé entre deux arcs de cycloïde, n'est qu'une séduction, qui dans la pratique doit exposer à une complication de frottemens, de dérangemens, d'accidens pires que ceux ausquels on veut remédier.

Aussi avoit-on passé le but, comme nous avons dit ; la question n'étant pas de rendre égales en tems, des vibrations inégales en étendue ce qui est plus que difficile, mais de rendre ces vibrations égales en étendue, ce qui n'est que difficile,

& suffit pour l'égalité du tems. Car du reste les vibrations circulaires sont les seules naturelles ; il faut trop d'outils , trop de machines pour décrire toute autre sorte de Courbes. Or plus on met de machines dans une machine , plus on y met de principes de mal-façon, de frotement, de perte de tems, de destruction , & surtout d'inégalité , quelque égalité spéculative qu'on puisse trouver dans ces courbes ou dans ces outils. Il faut des machines dans une machine. Mais il en faut le moins qu'il est possible ; & la simplicité est de toutes les régles , la principale à observer. M. Enderlin dit de fort bonnes choses contre la Cycloïde , & en faveur des pratiques qu'on lui a substituées.

Son Mémoire est suivi d'un autre de M. Bernoulli sur les ressorts spiraux ou ondoyans qu'il veut ajouter au Balancier. Il y a bien de la finesse de réflexions physiques dans ce Mémoire. Mais M. Thiout avoue n'en avoir pu sentir l'utilité

dans la pratique. Ce Mémoire eſt ſuivi d'un autre Mémoire plus long & plus plein de Géometrie & de calcul de M. Camus de l'Académie Royale des Sciences, ſur la figure des dents, des roues & des aîles des pignons pour rendre les Horloges plus parfaites. M. de la Hire avoit ébauché cette matiere, & M. Camus n'entre en matiere qu'après avoir fort bien expoſé le ſentiment de ce ſçavant Académicien, qui vouloit que les dents en queſtion euſſent une forme courbe d'épicycloïde.

Suit un autre Mémoire du ſieur Enderlin, ſur la même matiere des dents des roues & des aîles des pignons. C'eſt toujours un Ouvrier, mais un fort habile Ouvrier qui parle, & dont les idées vont droit à la pratique. On trouve enſuite les démonſtrations de M. Sully ſur l'échapement à roue de rencontre. M. Sully étoit un habile Horloger Anglois. Sa démonſtration eſt fort ſçavante & fort pleine de bonnes obſervations. Le premier Tome

de M. Thiout eſt terminé par la deſcription d'un Tour propre à tourner les calotes des Montres, & autres pieces ovales. Ce Tome a 175. pages de diſcours, outre la Preface & les Tables, & 50. Planches bien gravées.

Le ſecond Tome a 225. pages & 41. Planches qui ſont parlantes & montrent à l'œil toutes les fineſſes de l'Horlogerie. Car c'eſt ici la partie du Maître & du grand Maître que l'Auteur dévelope en plein. D'abord il explique l'action relative des roues & des pignons, & les réſultats des tours & des efforts qu'elles font, en conſéquence du nombre relatif de leurs dents ou de leurs aîles.

Il s'agit après cela d'un réveil à poids; d'une Horloge à poids qui ſonne l'heure & la demie; du mouvement des Pendules à ſecondes, allant 15. jours; d'un mouvement de Pendules à reſſort; de la ſonnerie; d'une Pendule à quart; de la cadrature d'une Pendule qui ſonne l'heure & la demie, avec un

rateau & un limaçon; d'une Pendule à poids, inventée par M. P. Gaudron, Me Horloger à Paris. Il est ici remarqué que les Pendules à poids sont les plus justes, les poids tirant plus également que les ressorts, & étant moins sujets aux impressions du froid & du chaud, du sec & de l'humide : les Pendules à poids n'ont guéres d'autre incommodité que de demander plus d'espace, & de ne pouvoir se mettre sur une table.

Suivent les remontoirs des Pendules, & nommément un qui fait sa fonction lorsqu'on ouvre ou qu'on ferme simplement la porte de la boëte. On feroit acroire à bien des gens par-là que la Pendule est perpetuelle. Suit une espece de Thermometre qui fait connoître l'impression que le chaud & le froid font sur les métaux, de l'invention de *M. de Boitissandeau.*

M. Thiout vient à la *Fusée* qui est une des belles inventions de l'Horlogerie, rien ne remédiant mieux aux inégalités des ressorts.

»Elle eſt formée, dit l'Auteur, » d'un cone tronqué & ſpiralement » ancelé dans le ſens de ſa baſe. » C'eſt autour de ces canelures que » s'envelope la corde ou chaîne qui » tient au reſſort qui fait tourner » la fuſée. Cette fuſée porte une » roue qui engrêne dans les roues » du mouvement, & leur donne » toujours une égale impreſſion. » L'on ſçait que les reſſorts en gé- » néral tirent plus étant bandés à » leur haut qu'à leur bas. Le reſſort » enfermé dans le barillet étant » monté à ſon plus haut, la chaîne » ne tire que ſur le petit Diame- » tre de la fuſée, & par-là le mou- » vement eſt tiré par un petit bras » de levier de la part de la fuſée. » Mais le reſſort agit auſſi de toute » la force dont il eſt capable. Et » comme la chaîne par laquelle ſe » fait la communication de la force » du reſſort eſt entortillée ſur toute » la hauteur de cette fuſée, il eſt » évident qu'à meſure qu'elle ſe » développe pour ſe dérouler ſur le » barillet, que le reſſort diminuant

» de force, le levier de la fusée
» augmentera en même raison,
» puisque ce sont des circonféren-
» ces qui augmentent toujours
» en s'approchant de la grande
» base du cone. C'est par ces dif-
» ferentes augmentations de bras
» de levier que se fait la compen-
» sation de force, qui produit l'im-
» pression égale sur le rouage, la
» fusée supposée bien faite sur le
» ressort qui la doit faire agir. Le
» ressort sans fusée appliqué à un
» mouvement fait vibrer le Pen-
» dule avec une plus grande éten-
» due lorsqu'il est à son haut que
» lorsqu'il est à son bas. Cette
» force diminuant peu-à-peu cause
» des varietés à la Pendule dont
» elle n'est presque pas susceptible
» lorsque la fusée y est employée. »

La fusée produit encore un bon effet : car par son moyen on monte le ressort de maniere que ses lames repliées l'une autour de l'autre, ne se touchent pas, ce qui seul produit des frotemens très-nuisibles à l'égalité du mouvement.

M. Thiout donne après ce

ce raiſonnement ſolide & bien exprimé une Pendule à reſſort & à fuſée qui marque le quantiéme du mois & de la Lune : une Méthode pour faire ſonner les quarts à une Pendule ordinaire, par *M. Regnauld Horloger à Paris.* Et il arrive aux *Répetitions qu'il qualifie, avec raiſon , d'une des plus belles & des plus ingénieuſes Méchaniques de l'Horlogerie.* Les Ouvriers ont trouvé là un vaſte champ à faire briller leur genie d'invention. Et il y a autant de manieres differentes de Répétitions, qu'il y a preſque d'Ouvriers habiles qui en ont fait.

Après avoir expliqué les répétitions qui ſe font en tirant le cordon, M. Thiout vient à la répétition nommée *à tout ou rien*, qui eſt une fort bonne invention & la plus uſitée , parce que la juſteſſe y eſt immanquable , la Pendule ne ſonnant *rien* , plûtôt que de ne pas ſonner *tout.* Suit une ancienne cadrature de répétition à tirage & à l'Angloiſe , qui eſt du *ſieur Tompion* ; une cadrature de

Pendule à reſſort, qui ſonne les heures & les quarts par un ſeul rouage; une cadrature de répétition à tirage qui ſonne les heures, les quarts, & les minutes de 5. en 5. une Pendule Angloiſe qui ſonne les heures d'elle-même, & en tirant le cordon elle répéte l'heure & les quarts; de plus elle marque les quantiémes du mois, de la Lune, ſes phaſes, les jours de la ſemaine, &c. Une Deſcription d'une cadrature de Pendule qui ſonne l'heure & les quarts d'elle-même par un ſeul rouage, & qui répete l'heure & les quarts en tirant le cordon, par M. Aman, Me Horloger à Paris. Une autre cadrature qui ſonne d'elle même l'heure & les quarts par un ſeul rouage, & qui les répete en tirant le cordon; par M. Robert de Chaudfont de Neufchatel en Suiſſe: une répétition dont la proprieté eſt de pouvoir être ſéparée du mouvement, par M. de Boitiſſandeau: Une Pendule d'équation; une autre de même, par M. Regnauld. Une qui marque

la variation apparente du Soleil, les quantiémes de mois, les mois de l'année, & les signes du Zodiaque; Une Pendule d'équation par M. Enderlin, &c.

Outre quelques autres Pendules, il y a ici quelques inventions de *Monsieur Deparcieux*, pour corriger les variations que le chaud ou le froid causent dans les longueurs des Pendules, une Table des longueurs du Pendule à l'usage des Horlogers, par Monsieur le Comte d'Ons-en-Bray; une Table des Equations moyennes du Soleil, prises sur quatre années de suite, pour servir à tailler les Courbes des Pendules d'Equation, par *M. Raillard*.

M. Thiout vient aux Montres. Il commence par la description d'une Montre ordinaire. C'est en petit une Horloge ou une Pendule à ressort; car on ne sçauroit y mettre un poids, ni même un Pendule, & on est forcé d'y laisser l'ancien balancier réglé par un ressort spiral. Son ressort moteur est réglé

par une fusée. Une Montre est un ouvrage bien délicat, & sujet à bien des accidens. Encore est-il plus surprenant qu'il ne lui en arrive davantage, qu'il ne l'est de lui en voir arriver. Il n'est pas concevable qu'un petit ouvrage si portatif puisse être si régulier, & une Montre un peu exacte fait bien l'éloge de l'ouvrier qui l'a faite.

Chaque Montre devroit être faite pour chaque personne, & celle qui convient à un homme sédentaire ne convient point à un homme qui va à cheval, ou qui fait des exercices violens. Pour un homme mobile il faut une Montre en quelque sorte de même caractere, & qui ait ses battemens plus fréquens.

Le calcul de la distribution des forces d'une Montre, est une chose curieuse. Le ressort a une force de 25. onces, ou de 14400. grains. La fusée a environ une moitié de force de sa roue qui a donc 7200. dégrés de force. Cette roue de 48 dents n'ayant son pignon que de 12

ne donne que 1800 de force à la roue des minutes, qui ayant 54 dents engrainées dans un pignon de 6 ne donne qu'un neuviéme, ou 200 de force à la roue moyenne qui a 48 dents, & un pignon de 6 &c. Enfin il ne reſte que 3 de force à la roue de rencontre, & un ſeul grain de force pour faire aller le balancier. Si on faiſoit entrer dans ce calcul les frotemens, il ne reſteroit pas peut-être un quart ou un tiers de grain pour la force de ce balancier. Que d'inconvéniens ne doit pas ſurmonter cependant une force ſi délicate? Dans les petites Montres à répétition le principe de force n'eſt pas de 10 à 12 onces. Quelle délicateſſe? Quelle merveille?

M. Thiout dit des choſes extrêmement bien penſées ſur toute cette matiere. Il rapporte enſuite une méthode pour examiner les mouvemens des Montres par le Sieur Gaudron, maître Horloger à Paris. Un Médecin qui tâte le poulx à un malade, qui viſite ſa lan-

gue &c. n'a pas plus d'attention que ce mémoire en preſcrit à l'Horloger pour examiner juſqu'au plus menu détail des parties d'une Montre, pour en connoître juſqu'aux moindres défauts de conſtruction.

Suivent les Montres à ſecondes, & puis différentes cadratures de Montres à répétition, différentes deſcriptions de Montres à répétition, à réveil &c. En un mot cet ouvrage très-bon par lui-même, & écrit même de ce qu'on appelle un bon ſtile, ſimple, clair, intelligible, peut ſervir à un Géometre, ou mieux encore à un Philoſophe homme de Lettres pour faire un excellent ouvrage d'Horlogerie, utile pour les Artiſtes, & pour les Sçavans, & curieux pour le Public. Cependant comme un ouvrage de ſcience ou de belle littérature même eſt une choſe extrêmement difficile, encore vaut-il mieux peut-être s'en tenir à l'ouvrage préſent tel qu'il eſt, en y joignant celui du P. Aléxandre qui eſt fort bon auſſi. Ce ne ſeroit point trop ſi ſur chaque Art,

ou ſur chaque Science, on pouvoit ſe flater que deux livres ſuffiſent pour les apprendre un peu pleinement. Il n'y a que la Bible qui puiſſe paſſer pour un livre unique, ſi toutefois ſon nom même *Biblia* ne marque pas l'unité de pluſieurs livres réunis. Y a-t-il de vraie, de bonne & de belle unité qui exclue la fécondité & la richeſſe ?

ARTICLE XIV.

LETTRE DE M. DE LAUNAY à M. le M. D. R. touchant une difficulté de M. Hermann, contre la maniere ordinaire d'eſtimer les forces des corps mus.

MONSIEUR,

Vous me marquez dans la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que, quoique vous ne ſoyez pas Partiſan de M. *Leibnits*, quant à ſa façon d'eſtimer la force des corps en mouvement, vous trouvez néanmoins de grandes dif-

ficultés dans le sentiment contraire au sien. Celle qui vous a le plus frappé, me dites-vous, est celle de M. *Hermann*, que Madame... a proposée avec beaucoup de force dans ses *Institutions de Physique.* Le célebre M. de *Mairan* y a répondu dans sa lettre sur la question des forces vives; mais vous trouvez que cette réponse a été solidement refutée par Madame... dans la lettre qu'elle a écrite à M. de *Mairan* en datte du 26. Mai 1741. Oserois je après cela, Monsieut, vous dire quel est mon sentiment sur cette difficulté? vous me le demandés, & c'est uniquement pour vous satisfaire que je tâcherai de la résoudre clairement. La voici à-peu-près telle que l'expose M. de *Mairan.*

Le corps A de 1 de masse & de 2 de vitesse vient fraper le corps élastique B en repos & de 3 de masse, il lui communique 1 de vitesse, & retourne lui-même en arriere avec un de vitesse. Il rencontre C, autre corps à ressort en re-

pos & de un de masse comme A, il lui communique le degré de vitesse qu'il avoit, & demeure en repos. Or si on multiplie la masse de B qui est 3 par 1 de vitesse sa force sera 3, de l'aveu même des adversaires de *Leibnits*, & si on multiplie la masse de C = 1 par 1 de vitesse sa force sera 1. Or 3 + 1 = 4^d cela fait donc en tout 4^d de force, dont 2. de vitesse & 1 de masse dans le corps A ont produit 4^d. de force dans la nature ; mais ces 4^d. n'ont été produits par le corps A que, parce qu'il les avoit ; donc la la force du Corps A de 2 vitesse & 1 de masse étoit 4 ou 2×2×1. donc &c.

Je réponds, Monsieur, que pour résoudre cette objection, il suffit de faire voir comment le corps *A* n'ayant que 2^d.de force, a pû cependant en produire 4 dans les corps *B*, *C*. Or cela ne me paroît pas difficile ; car vous n'ignorez pas que M. l'Abbé de *Molieres* a démontré tant dans les *Mém. de l'Acad.* 1726. que dans ses *Leçons de Physique tome*

4^{e}. *leçon* 17. *propoſition.* 12. que dans le cas du choc des corps à reſſort, la moitié de l'exercice de la force que le corps choquant doit perdre ſelon la loi générale du choc, ſuffit pour comprimer le reſſort avec une force égale à celui que le corps choquant doit perdre, & que l'autre moitié de cette même force procure au corps choqué la viteſſe qu'il doit recevoir ſelon la loi du choc. Et pareillement *prop.* 13. que la moitié de la force que le reſſort a acquiſe durant le bandement, ſuffit pour procurer au corps choqué un nouveau degré de viteſſe égal au premier, tandis que l'autre moitié rendra au corps choquant toute la viteſſe qu'il avoit perdue dans le premier inſtant. Faites donc avec moi, Monſieur, ſelon ce principe, démontré l'Analiſe du choc dans le cas de M. *Hermann.*

Soient 1°. 2 boules élaſtiques *A*, *B*, ſoit $m = 1$. la maſſe de *A*, & $M = 3$. celle B. Soit $u = 2$ la viteſſe de *A*. Il faut prouver que ſa force étant ſuppoſée $= m u = 2$, il peut

produire 4'. de force dans la nature. Concevez que le corps *A*, choque *B*, en repos, & divisez $u = 2$ en $\frac{4}{u} = \frac{4}{2}$. puisque *M*, (*B*), $= 3\, m$ (*A*) A, perdra $\frac{3}{2} - \frac{3}{u}$ & retiendra $\frac{1}{2}\,\frac{1}{u}$ & *B* acquerera $\frac{1}{2} - \frac{1}{u}$. Or pour produire cette vitesse dans *B*, *A*, n'y a employé que $\frac{1}{2}$ de $\frac{3}{2}$ ou $1 + \frac{1}{4}$ & l'autre moitié de $\frac{3}{2} = 1 + \frac{1}{4}$ a bandé le ressort avec la force $\frac{3}{2}$ toute entiere. Voilà ce qui se passe durant la compression. Le ressort bandé avec la force $\frac{3}{2}$ se débande, & avec la moitié de cette force $= 1 + \frac{1}{4}$ il produit dans *B*, une vitesse égale à celle qu'il avoit reçue d'abord, c'est-à-dire $\frac{1}{2}$ (car vous sçavez que $\frac{3}{2}$ de la vitesse de *A*, dont la masse $m = \frac{1}{3}$ M ne produisent que $\frac{1}{2}$ dans *B*, puisque $\frac{3}{2} . \frac{1}{2} :: 3 . 1$) donc le corps *B*, aura par là $\frac{1}{2} + \frac{1}{2}$ de vitesse, c'est-à-dire $\frac{2}{2} = 1$. L'autre moitié de la force $\frac{3}{2}$ du ressort ou $1 + \frac{1}{4}$ rendra à 4. mais en sens contraire à sa 1ere. direction toute la vitesse qu'il avoit

perdue, c'eſt-à-dire $\frac{3}{2}$. Or comme il retient encore $\frac{1}{2}$ *u* ſelon ſa 1[ere]. direction, il faut la retrancher de $\frac{3}{2}$ ce qui donne $\frac{3}{2} - \frac{1}{2} = \frac{2}{2} = 1$. Sa viteſſe ſera donc 1. Donc il eſt clair que dans ce 1[er]. cas le corps *A*, n'a dû perdre que $\frac{3}{2}$ de ſa viteſſe, pour procurer par-là une viteſſe à *B*, égale à 1. & pour recevoir par l'action du reſſort 1[d]. de viteſſe en ſens contraire à ſa 1[ere]. direction.

Soit 2°. le corps A, qui rencontre avec la viteſſe, 1. le corps *C*, dont la maſſe $m = m = 1$ maſſe de A, Le corps A, doit perdre ſelon la loi du choc $\frac{1}{2}$ *u* puiſque *m* (*A*) = m (*A*) = m (*C*). Or la moitié de cette force $= \frac{1}{2}$ c'eſt-à-dire $\frac{1}{4}$ ſuffit pour procurer au corps *C*, toute la viteſſe $\frac{1}{2}$ & l'autre moitié de $\frac{1}{2}$ ſuffit pour comprimer le reſſort avec toute la force $\frac{1}{2}$, Le reſſort venant enſuite à ſe débander, employera la moitié de $\frac{1}{2}$ ou $\frac{1}{4}$ pour communiquer à *C* un degré de viteſſe égal au premier ou $= \frac{1}{2}$ ainſi la viteſſe de *C*, ſera $\frac{1}{2} + \frac{1}{2} = \frac{2}{2} = 1$. L'autre moitié de la force du reſ-

fort $\frac{1}{2}$ servira à rendre, mais en sens contraire au corps *A*, toute la force $\frac{1}{2}$ qu'il avoit perdue: & comme sa force restante étoit $\frac{1}{2}$ il suit que $\frac{1}{2}-\frac{1}{2}$ étant $=0$, il demeure en repos. Or on voit clairement que dans tout ce choc, la force 2. du corps A, a suffi pour produire 4. de force dans les 2 corps *B*, *C*. Donc il n'est point nécessaire de dire que cette force soit 2×2 ou, 4. On pourroit par le moyen des principes démontrés par l'excellent Auteur des Leçons de Physique dans son Mém. de 1726. résoudre toutes les autres objections des défenseurs des forces vives. Pourquoi donc dans toute cette dispute, n'a-t-on pas fait mention de cet excellent Mémoire? C'est apparemment, Monsieur, parce que les Leibnitiens sentoient assez qu'ils n'y pouvoient répliquer, & que leurs adversaires vouloient donner du nouveau. Quoiqu'il en soit, Monsieur, je pense que desormais la difficulté de M. *Hermann* qu'on regarde *comme ne laissant aucun subterfuge*, ne vous ébranlera

pas, & que vous demeurerez convaincu que quand M. *Leibnits* a inventé les forces vives, il ne raisonnoit pas en Philosophe, comme l'a remarqué *Clarck* dans sa 4e. Replique. J'ai l'honneur d'être &c.

ARTICLE XV.

LOGIQUE EN FORME d'Entretiens, ou l'Art de trouver la vérité. Par le P. Regnault, *de la Compagnie de* Jesus. *A* Paris *chez* Clousier, David *fils*, Durand, Damonneville, 1742. in-12. Pages 463.

SI l'on ne connoissoit la Logique que par la maniere dont on l'enseigne ordinairement, on pourroit la regarder comme un Art plus propre à aiguiser l'esprit par de vaines subtilités, qu'à lui donner de la justesse, & à le conduire sûrement au vrai par des regles infaillibles, & évidentes. C'est qu'on l'enveloppe de tant de questions frivoles ou étrangeres, de

disputes épineuses, qu'il n'en reste à bien des gens que le souvenir de la peine, & du dégoût qu'elle leur a causé. Delà vient qu'hors ceux qui s'y appliquent par état, peu de personnes en connoissent l'utilité. L'Auteur de la nouvelle Logique a eu soin d'éviter ces défauts; il en a banni tout ce qui seroit plus propre à embarrasser l'esprit, qu'à l'éclairer. C'est une *Logique d'usage* suivant son intention. Et en effet rien ne devroit être d'un plus grand usage que l'Art de penser, de juger, de raisonner juste, puisqu'à tous momens, & en toutes sortes d'affaires il devroit être mis en pratique, soit pour diriger les opérations de notre esprit, ou pour nous garantir des piéges que nous tendent les faux jugemens, & les mauvais raisonnemens de ceux avec qui nous avons à traiter. Découvrir la vérité, reconnoître & éviter l'erreur, & avoir pour cela des regles sures, & qui ne trompent jamais, quand on en sçait faire l'application; voilà la fin de toute la

bonne & vraie Logique. » Le but » de la Logique, dit le P. *Regnault*, » étant de garantir de l'erreur, & » d'apprendre à découvrir le vrai, » soit dans les sciences ou dans » le commerce du monde; celle-ci » consistera sur-tout dans des régles » propres à mettre de la justesse, » & de l'ordre dans nos pensées; » c'est-à-dire dans nos idées, dans » nos jugemens, & dans nos rai- » sonnemens »

Pour arriver à ce but, il est nécessaire de nous conduire, de diriger nos pensées dans la recherche de la vérité, avec attention, avec précaution, & suivant certaines régles qui nous assûrent que nous sommes sur la voie, & que nous ne nous trompons point. Dans une longue suite de pensées, de jugemens, de raisonnemens; il faut de l'ordre, & de la méthode, qui y répande de la clarté, & qui facilite l'intelligence. C'est à développer ces régles, & cette méthode que consiste tout l'Art de la Logique.

L'Auteur donc, après avoir

donné une notion de cet Art en général, examine le caractere de nos pensées : & d'abord de celles qui représentent simplement un objet, sans rien affirmer, sans rien nier, sans rien prononcer ; & c'est ce qu'il appelle *idée*, ou *perception.* Il en explique les différentes espéces, & montre les sources d'où elles naissent. Enfin il donne des régles pour les rendre plus nettes, plus vives, plus fortes, pour en écarter ce qui pourroit les rendre confuses ou trompeuses.

Les idées s'expliquent, & se font entendre par des mots, par des termes, & comme il faut, en Logique sur-tout, de la justesse, & de la précision, on a besoin de termes qui les distinguent, & qui les expriment avec la derniere exactitude. C'est ce que l'on trouvera à la suite des regles pour les idées.

La seconde opération de l'ame pensante, c'est de juger ; & l'un des principaux objets de la Logique, c'est d'apprendre à juger

 sainement

fainement & fûrement. Ainfi ce que l'Auteur a fait par rapport aux idées, il l'execute méthodiquement à l'égard des jugemens ; il en fait le caractere, il en marque les fources, pour apprendre à fe défier de celles qui peuvent nous féduire, il en donne les regles, il en examine les expreffions, qu'on appelle *propofitions*, leurs différentes efpéces, il les difcute, il les compare, pour ôter toute ambiguité, pour éloigner tout danger d'erreur. Il fuit le même ordre en traitant des différentes fortes de raifonnemens. C'eft ainfi qu'en fuivant l'ordre de nos penfées, depuis les plus fimples, jufqu'aux plus compofées, les éclairant, & les dirigeant, la Logique fournit un moyen, ou qu'elle eft elle-même un moyen fûr de connoître, & d'enfeigner la vérité de démêler & d'éviter l'erreur.

Mais il faut de l'ordre dans le progrès de nos connoiffances, rien ne fervant davantage à en faciliter l'acquifition, & en affûrer la pro-

feſſion. C'eſt ſurquoi l'on trouvera l'inſtruction néceſſaire dans le traité de la *Méthode*, qui termine cet ouvrage. Il eſt dans le goût des *Entretiens ſur la Phyſique* du même Auteur, dont il y a eu pluſieurs éditions en François, une traduction en Anglois, & une autre en Italien.

ARTICLE XVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

IN *funere* Caroli VI. *Imperatoris Oratio habita in Collegio* Romano XIII. Kal. Apriles *à* Julio Cordara *Societatis* Jeſu. Romæ, *MDCCXLI. Typis* Komarek &c. *in*-4°.

Le P. *Cordara* réunit dans la personne de l'Empereur Charles VI. ce qui lui paroît avoir fait la grandeur de la Maison d'Autriche, le courage & la religion. Le courage dont elle a hérité de *Léopold*, fils de Henry I. Duc d'Autriche; la religion & la piété que lui a transmises l'Empereur *Rodolphe* I. C'est par ces traits qu'il peint son Héros, & c'est ce qui fait le partage de cette Oraison Funébre, dans laquelle l'Orateur se propose moins de tracer un Panégyrique, que de faire adorer les Décrets de la Providence, qui ne pouvant, dit-il, élever plus haut la Maison d'Autriche, a été comme forcée de lui faire subir le sort de toutes les choses humaines, en appellant à une Couronne immortelle le dernier de ses Princes, en qui elle s'est glorieusement éteinte; c'est le précis du Discours du P. *Cordara*. Cette Piéce est d'une latinité, & d'un stile qu'on trouve dans très-peu de ceux qui écrivent aujourd'hui en latin, même parmi

les Orateurs de profeſſion, qui enſeignent, & qui cultivent par état la langue de l'ancienne *Rome*.

DE FLORENCE.

Le P. *Hierôme Lagomarſino* Jeſuite, ayant travaillé depuis ſept ans à une Edition complette des Œuvres de *Cicéron*, a répandu dans le Public un Ecrit qui contient le Plan qu'il s'eſt fait, & ſur lequel il prie les Sçavans de lui communiquer leurs avis. Il a ſuivi littéralement l'Edition que *Jacques Gronovius* donna à *Leyde*, chez *Pierre Vander Aa* en 1692. en renvoyant au bas des pages les variantes qui s'y trouvent. Il a deſſein d'y ajoûter toutes celles qu'il a recueillies avec ſoin de plus de deux cens Mss. des plus anciennes, & des meilleures Editions. Il y ajoûte tous les Commentaires qui ont paru juſques ici, & ceux qu'il a faits lui-même. Comme il a beſoin de diverſes marques pour indiquer les variations, les omiſſions, les corrections, les in-

terpolations qui se rencontrent dans les Mss. & les abbréviations dont il se sert ; il explique tout cela en détail, & il en donne des exemples dans l'Oraison contre *Pison*, par où l'on jugera de ce qu'on doit attendre de son travail, & de ses soins sur tous les autres Ouvrages de *Cicéron*. A la tête du premier Volume, il donne la Note de tous les Manuscrits, leur âge, leur mérite, leurs possesseurs &c. enfin des copies figurées de l'écriture de ces Manuscrits, dont on voit un essai dans l'Ecrit que nous annonçons. C'est sur tout ce projet que l'Auteur demande instamment le jugement des Sçavans Il est vrai que pour en avoir une connoissance exacte, il faudroit avoir lû ce *Prospectus*, dont nous ne pouvons donner ici une idée plus distincte.

FRANCE.

DE PARIS.

Après les divers livres de reli-

gion & de piété que le P. *Pallu* a donnés depuis quelques années, en voici un qui renferme l'utilité de tous les autres. C'est une *Retraite spirituelle à l'usage des Communautés Religieuses*, imprimée *à Paris chez* J. Chardon, *rue* Gallande, *à la Croix d'Or*, *&* Durand, *rue* S. Jacques *à S.* Landry, *& au Griffon*, in-8°.

Depuis que S. *Ignace* a réduit, pour ainsi dire, en Art la conversion des Pécheurs, & les voies de la perfection pour les Justes, personne n'ignore les fruits admirables que le Christianisme a retirés de cette suite des plus importantes vérités de la Réligion, méditées attentivement dans la Retraite, & le silence, suivant la Méthode que ce Saint a introduite. L'Ouvrage que nous annonçons a tout ce qu'il faut pour produire les mêmes effets, & ne peut manquer d'avoir le même succès. On y a suivi assez exactement cet ordre, & cet enchaînement qui donne tant de force aux sujets qu'on y propose à mé-

diter, & dont l'expérience de deux ſiécles confirme l'utilité. Cette Retraite au reſte, quoique deſtinée particulierement aux perſonnes Religieuſes, n'en eſt pas moins propre pour quiconque veut penſer ſérieuſement à ſon ſalut, puiſque les vérités eſſentielles ſont les mêmes par tout le monde. Ce livre peut ſervir auſſi d'une lecture Chrétienne, & ſolide, &, ſuivant l'intention de l'Auteur, prendre la place de ceux que l'Erreur s'empreſſe de répandre juſques dans le Sanctuaire de la Religion.

Diſſertation ſur les Miracles contre les Impies. MDCCXLII in-8°.

L'Auteur développe d'abord l'idée de Miracle dans toute ſon étendue ; & en ce ſens elle renferme même les merveilles de la Nature, par leſquelles Dieu s'annonce aux hommes, comme Créateur, & Maître Souverain de l'Univers, & leur intime l'obligation de l'adorer, de le ſervir, d'obſerver ſes Loix. Mais outre cette voix de la

Nature qui se fait entendre à tous les hommes, il a plû à Dieu de leur donner des Loix positives; & pour en attester la Divinité, pour les autoriser, il a parlé par des signes qui sont une dérogation à l'ordre de la Nature, & qui en interrompent le cours. *Ainsi*, dit l'Auteur, *comme les Miracles naturels sont le sceau de la parole de Dieu qui est écrite dans nos cœurs, les Miracles surnaturels sont le sceau de la parole, & de la volonté de Dieu, que la révelation extérieure nous propose.* Sur ce fondement il donne des régles pour distinguer les vrais Miracles de ce qui n'en a que l'apparence, & surtout les Miracles Divins des Miracles Diaboliques. Il établit la *possibilité des effets surnaturels*, & refute les systêmes impies qui en combattent la vérité. Il prouve de même la possibilité, & l'existence des Miracles Diaboliques. Il montre ce qu'on doit penser de ce qui s'appelloit autrefois le *Jugement de Dieu*, des épreuves du feu, de l'eau bouillante &c. Des merveilles que vantent

les Hérétiques & les Schiſmatiques. Il remontre à la ſource de l'Idolatrie, & à l'origine des Fables, & redreſſe ſur ce ſujet les idées ſingulieres d'un Auteur célébre. Il traite en particulier, & en différens articles, des Miracles de *Moyſe*, de ceux des Prophétes, & des autres de l'Ancien Teſtament, des Miracles qui ſe ſont opérés dans l'Egliſe depuis ſon établiſſement, & qui s'y opérent encore, puis il conclut: » Les vrais Miracles ſont » liés entre eux, & ſe ſoutiennent » mutuellement par l'affinité, ou la » compatibilité de la doctrine qu'» ils ont établie. Les Miracles de » *Moyſe* ſont appuyés par les mer» veilles de la Nature; les Mira» cles des Prophétes, par ceux de » *Moyſe*; les Miracles de J. C. par » ceux de *Moyſe*, & des Prophé» tes; & les Miracles des Saints » du Nouveau Teſtament par ceux » de J. C.... Tous conſpirent pour » nous atteſter les volontés d'un » Seul & même Dieu. Hors de » cet enchaînement, il n'y a que de

»faux Miracles. » Pour juger de ce rapport & de ce concert entre les Miracles de la Nature, & ceux de *Moyse*, la simple lumiere naturelle suffit. Pour assûrer ce rapport entre les Miracles de *Moyse*, & ceux de J. C. *Le S. Esprit dicta à Moyse, & aux Prophétes tout ce qui étoit capable de le désigner, d'établir & d'accréditer sa mission, de démontrer sa Divinité. Enfin, pour juger de ce même concert entre les Miracles de J. C. & ceux qui se sont faits, & se feront après lui...... J. C. a choisi le témoignage extérieur de son Eglise, pour apprendre aux Fideles quels Miracles ont, ou n'ont pas un rapport d'affinité, & de concert avec les siens. Ainsi le témoignage de l'Eglise est maintenant la régle propre & particuliere qui nous fait discerner les vrais Miracles de ceux qui sont faux.* Telle est la Doctrine de ce Théologien, qui fournit aux Fideles le moyen sûr & facile de se précautionner contre l'impression des prétendus Miracles que les Sectes & les fausses Religions peuvent faire valoir en leur faveur.

Février 1742.

Discours prononcés dans l'Académie Françoise, le Jeudi 30. *Décembre MDCCXLI. à la réception de M. l'Abbé de* Rohan-Ventadour. *A* Paris, *chez* J. B. Coignard. *MDCCXLII.*

Le mérite de ces sortes de Discours que l'usage, ou quelque loi renouvelle si souvent, est d'approprier aux circonstances particulieres ce qu'ils ont de commun, *propriè communia dicere.* L'Eloge du Cardinal de *Richelieu* est ici de ce genre. M. l'Abbé de *Ventadour* a sçu le tourner heureusement d'une maniere qui convient également au Fondateur de l'Académie, & au sujet qu'elle reçoit. » Le Cardinal » de Richelieu, *dit-il*, votre Fonda-» teur, a été en même tems le Res-» taurateur de la Sorbonne; ce vaste » génie qui embrassoit tout, attei-» gnoit à tout, rassembloit tout, crut » devoir lier, ce qui en effet ne doit » jamais être séparé, il voulut que » d'un côté il y eut un Sanctuai-» re, où il s'élevât des hommes

» profonds dans la connoissance de » la Religion, & de l'autre une Société de personnes choisies; qui » par l'étude de notre langue, ainsi que des tours ingénieux & naturels, des expressions fortes & » insinuantes qui lui sont propres, » fussent en état de rendre nos Saintes Vérités plus accessibles à l'esprit, & plus touchantes pour le » cœur. &c.

» Voilà, Messieurs, *ajoûte-t-il*, » ce qui vous a engagés à jetter les » yeux sur moi; vous m'avez associé à vous, pour perfectionner » comme Maîtres de la parole, les » leçons que j'ai reçûes des Docteurs de la Loi. »

Ce qu'il dit du Roi est encore très-bien assorti à la situation présente des affaires de l'Europe, à la gloire qui en revient au Prince, & à la sagesse de ses conseils.

Louis XIV. y est loué par ce qu'il a eu de plus digne de louange, par ce qui a relevé l'éclat de ses héroïques vertus: *Grand dans la prospérité, dont il ne sçavoit point abuser; Supérieur à tous les événe-*

mens, même dans l'adversité, l'écueil ordinaire des Héros; mais plus grand encore dans les horreurs de la mort, qu'il envisagea avec tranquillité. La Réligion régnoit dans son cœur; c'étoit-là le principe de son héroïque fermeté. Qu'on examine bien ce que peut la nature seule: elle ne fera jamais Louis XIV. encore moins Louis XIV. mourant.

Rien n'est plus propre à faire regretter celui dont M. l'Abbé de *Ventadour* occupe la place; que le caractere qu'il en fait, en retraçant les qualités aimables & solides qui le formoient.

En répondant au nouvel Académicien, M. l'ancien Evêque de Mirepoix long-tems exercé à l'éloquence, peint des plus belles couleurs l'utilité de cet Art, les avantages qu'il procure, les effets qu'il produit, sur-tout quand il est mis en œuvre par ceux que leur naissance, & leurs talens appellent aux places les plus élevées, & aux plus grands emplois où ils puissent aspirer dans tous les états. Ce dessein

amene naturellement tout ce qui doit entrer dans un pareil Discours.

Grammaire Françoise, avec les Régles de l'Ortographe ; à la portée de toutes sortes de personnes, par M. Jacquier. *A* Paris, *chez* le Gras, *Grand'Salle du Palais ; la Veuve* Pissot, *Quay* de Conty, Briasson *rue* S. Jacques ; Chaubert, *à l'entrée du Quay des* Augustins. MDCCXLI. *in*-8°.

La Grammaire de M. *Jacquier* est une des plus estimées que nous ayons, & des meilleures pour apprendre à parler & à écrire en François. Toutes les Régles y sont expliquées dans un grand détail, & prouvées par des exemples qui les rendent sensibles, & qui les impriment dans l'esprit.

Le Dictionnaire du même Auteur, qui en est une suite, est très utile pour apprendre l'Ortographe, chose trop négligée, & fort ignorée d'une infinité de personnes, même de celles qui parlent le mieux.

Février 1742.

mais surtout des Etrangers, & de ceux qui n'ont point fait d'études régulieres.

Recueil de Dissertations sur plusieurs Tragédies de Corneille, *& de* Racine, *avec des Réflexions pour & contre la Critique des Ouvrages d'esprit, & des Jugemens sur ces Dissertations. A* Paris *chez* Gissey *&* Bordelet. MDCCXL. Deux volumes *in*-12.

Ce n'est ici que le commencement d'une *Histoire Critique* des principales disputes qui se sont élevées en *France* depuis le commencement du dix-septiéme siécle, sur les Ouvrages d'Esprit, d'Eloquence, de Poësie, d'Histoire, de Belles-Lettres, & même sur les Ouvrages Philosophiques : car on a engagé l'Auteur à ajoûter cette partie, que son premier dessein n'embrassoit pas, & qui demande en effet des connoissances qui ne s'allient pas toujours avec la belle litterature qui paroît avoir été l'objet principal de ses études. Il a ras-

semblé un grand nombre de Dissertations que le tems & le sort ordinaire de ces sortes d'Ouvrages avoient fait presque entierement disparoître. Rien n'est plus utile que ces sortes de Recueils qui leur redonnent la vie, & qui les conservent. Mais il faut dans les Lecteurs du discernement & du goût, pour sçavoir les apprécier, & en profiter; & c'est à quoi pourront servir les réflexions de l'Auteur.

Histoire Romaine de Tite Live, *traduite en François, avec les Supplémens de* Freinshemius. *Dédiée à Monseigneur le* Dauphin. *Par M. l'Abbé* Brunet. *A* Paris, *chez* le Gras, *Grand'Salle du Palais, la Veuve* Brocas, *rue* S. Jacques, Cailleau, *Place de* Sorbonne, Martin, *Quay des* Augustins, Lottin, *rue* S. Jacques, Desaint, *rue de* Bauvais. MDCCXLII. trois volumes *in* 12. comprenant les dix premiers Livres.

Il n'y a peut-être point d'Auteur qui mérite plus d'être connu,

ni conséquemment qui mérite mieux d'être traduit, que *Tite-Live*; aussi, malgré la difficulté de l'entreprise, voyons-nous en très-peu de tems deux Traductions Françoises de ce célébre Historien. Une Traduction qui contenteroit également tous les esprits, & tous les goûts, seroit un chef-d'œuvre qu'il n'est presque pas permis d'espérer: celle qui dans la totalité d'un ouvrage de longue haleine & utile approcheroit le plus de la perfection qu'on y cherche, & qu'on y trouve si rarement, seroit toujours très-estimable. La Traduction de M. l'Abbé *Brunet* paroît pouvoir tenir son rang parmi celles de cette espece. On la trouve en général assez bien tournée, sans s'assujettir servilement à la lettre, & sans s'écarter au-delà des bornes que la fidélité prescrit aux Traducteurs. L'Auteur compte que l'Ouvrage entier pourra paroître vers la Toussaints. Déja les supplémens de la seconde Décade, & la troisiéme sont achevés, & près d'être imprimés.

Fevrier 1742.

La clef des Pseaumes, ou l'occasion précise à laquelle ils ont été composés; pour en faciliter l'intelligence. A Paris chez J. B. Lambert pere, rue de la vieille Bouclerie. in-8°. *MDCCXLI.*

Cette brochure n'est que l'avant-coureur d'un plus grand Ouvrage, où l'on se propose de donner une traduction des Pseaumes dans l'ordre historique, & inserés dans l'Histoire à laquelle ils ont rapport. Il n'est pas douteux que la connoissance de *l'occasion précise à laquelle les Pseaumes ont été composés*, n'applanit une grande partie des difficultés qui se rencontrent dans cette partie de l'Ecriture-Sainte. C'est donc rendre un service important que de s'appliquer à découvrir, & à marquer cette occasion, puisque parmi les Livres Saints, il n'y en a point qui soit d'un plus grand usage pour toutes sortes de personnes, ni qui renferme de plus grandes difficultés.

Fevrier 1742.

Hippolyte-Louis Guerin, à Saint Thomas d'Aquin.

Jean Villette, vis-à-vis les Mathurins, à la Croix d'Or, & à Saint Bernard.

Ch. Jean-Bap. de Lespine Impr. Lib. ordin. du Roi, à la Victoire & au Palmier, rue S. Jacques à Paris :

Viennent de mettre en vente deux Volumes de la suite de l'*Histoire des Empires & des Républiques depuis le Déluge jusqu'à Jesus-Christ, par M. l'Abbé* Guyon.

L'un de ces deux Volumes est intitulé *les Seleucides Rois de Syrie*, *Tom. VIII.* vol. in-12. de 537. pages. L'autre, *les Thraces & Parthes*, *Tom. VIII.* vol. in-12. de 477 pages, sans les sommaires & les Tables des Matieres.

Cette Histoire a jusqu'aprésent dix Volumes, dont le I. contient *les Egyptiens.* Le II. *les Assyriens & Babyloniens.* Le III. *les Perses.* Le IV. *les Macédoniens premiere Partie*, où se trouve la Vie d'Alé-

xandre. Le V. *Macédoniens* I I. *Partie*, ou les Successeurs d'Aléxandre. Le VI. *les Ptolémées Rois d'Egypte.* Le VII. *Les Seleucides Rois de Syrie.* Le VIII. *Les Thraces & les Parthes.* Le IX. *Lacédémone, premiere partie.* Le XI. *Thebes & Athenes premiere partie.* Tous ces volumes reliés se vendent cinquante sols chacun. Ce Livre complet contiendra douze Volumes. L'Auteur a maintenant achevé tout son Ouvrage, & les susdits Libraires impriment actuellement. *Lacédémone seconde partie*, Tom. X. & *Athenes seconde partie*, *Tom. XII.*

Les mêmes Libraires vendent aussi conjointement avec ledit Livre, ou séparément, deux grandes Cartes Chronologiques, qui montrent l'Origine, l'Etendue, la Décadence, & le Concours de toutes les Histoires, siécle par siécle, & année par année, parallement avec celle du Peuple de Dieu. Le prix de ces deux Cartes est de cinquante sols.

Février 1742.

On donne avis au Public que l'on met en vente les Antiques, Statues, & autres Ouvrages de ce genre, rassemblés par feu M. le Cardinal de *Polignac*. On en voit le détail dans un Imprimé qui a pour titre : *Etat & Description des Statues tant Colossales que de grandeur naturelle, & de demie nature, Bustes Grands, Moyens, & demi-Bustes, Bas-Reliefs de différentes especes, Urnes, Colonnes, Inscriptions, & autres Ouvrages Antiques tant Grecs que Romains, trouvés à Rome, assemblés, & apportés en France par feu M. le Cardinal de Polignac. A vendre en total, ou par parties, dans les tems qui seront indiqués. A Paris, de l'Imprimerie de J. B. Coignard Imprimeur du Roi.* 1742.

Cet Ecrit se distribuë à *Paris* à l'Hôtel de *Polignac*, ruë *Varenne*, Fauxbourg S. *Germain*, & chez J. B. *Coignard*, Imprimeur du Roi, ruë S. *Jacques*.

TABLES DES ARTICLES du mois de Fevrier 1742.

Art. IX. Histoire du second Royaume de *Bourgogne*, par M. *Dunod*. 185

Art. X. Discours prononcés au Parlement de *Provence*, par un de Messieurs les Avocats Généraux. 213

Art. XI. Lettre de M. le Marquis de *S. Aubin*, aux Auteurs des Mémoires de Trévoux. 241

Art. XII. Dissertations sur l'Histoire Ecclésiastique, & Civile de *Paris* &c. par M. l'Abbé Leboeuf. 265

Art. XIII. Traité de l'Horlogerie Méchanique & Pratique &c. par M. Thiout. 301

Art. XIV. Lettre de M. Launay à M. le M. D. R. 338

Art. XV. Logique en forme de Dialogues. 345

Art. XVI. Nouvelles Littéraires. 359

Errata pour le mois de Janvier 1742.

PAge 8. *Malplaquée* , *lis.* *Malplaquet.*
9. *Pltorf* Diſciple , *liſ.* *Altorf.* Diſc'ple,
48. lig 3. dans n ſens *liſ*, dans un ſens.
81. lig. 10. privez , *liſ.* privé.
94. lig. 21. leſquels , *liſ.* leſquelles.
97. lig. 8. trouvés *liſ.* trouvé.
11 . lig. 7. argus , *leſ.* Argus.
123. lig 6. nautement , *liſ.* hautement.
Ibid. lig. 11. de ſecret , *liſ.* du ſecret.
147. lig. 24. d'un habileté , *liſ.* d'une.
153. lig. 22. d'une minute , *liſ.* d'un mi-nuit.
167. lig. 12. *Profeſſcri* , *liſ.* *Profeſſoris.*
179. lig. 4. *effacés* , & d'autres végétaux.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de JEAN-FRANÇOIS ROBUSTEL.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1742.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Mars 1742.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLII.

Avec Approbation & Privilege du Roy

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	1727.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v.
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	12.	v.
1721.	12.	v.	1742.	3.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1742.

ARTICLE XVII.

SANCTI PATRIS NOSTRI Ephraem Syri Opera omnia in sex Tomos distributa. Tomus secundus Syriacè & latinè. Romæ, 1740.

VOICI le troisiéme Volume de l'édition de S. Ephrem, & le second que le P. Bénédetti Jesuite de Rome nous donne en Syriaque & en Latin. C'est toujours M. le Cardinal Querini qui prote-

ge, & qui publie même cette édition; mais c'eſt ſous de nouveaux auſpices. Dans les jours où ce Volume ſe trouva en état de paroître, le S. Siege fut rempli par le grand & ſçavant Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Egliſe. Le Cardinal Querini dans ſon Epitre Dédicatoire n'oublie pas cette circonſtance favorable. En conſidérant les travaux & l'érudition du nouveau Pape, ſon zele ſe ranime pour le ſervice de l'Egliſe, pour l'honneur des lettres, en particulier pour conduire l'édition de S. Ephrem au point de perfection qu'on s'eſt propoſé.

Après cette Epitre du Cardinal au S. Pere, on en trouve une autre du P. Bénédetti au Cardinal, & c'eſt en même tems la Préface de tout le Livre. L'éloge qu'on y fait du Cardinal Querini eſt juſtifié par l'excellence même des ouvrages de S. Ephrem. En les procurant au Public, l'Egliſe acquiert un témoin fidele & reſpectable de tous les points de la Doctrine Ca-

tholique. » Et qui n'admireroit, » dit le P. Bénédetti, que ce S. » Solitaire, dont la Patrie étoit » au-delà de l'Euphrate, parle » comme s'il avoit été élevé, & » instruit sur les bords du Tybre? » Qu'il venge tous les articles con- » testés par les Hérétiques de ces » derniers tems, les Livres des Ma- » chabées, la Priere pour les morts, » l'Institution Divine des Sacre- » mens de Confirmation, & d'Ex- » tréme-Onction, la Primauté de S. » Pierre, la Prédication de cet » Apôtre dans Rome, les divers » degrés de la Hiérarchie Eccle- » siastique, le Culte & les Miracles » des Martyrs, l'excellence & les » usages de l'Etat Monastique? » Tous ces points sont prouvés » d'ailleurs, ils sont incontestables; » mais en les voyant confirmés par » un homme de la Sainteté, & du » pays de S. Ephrem, en les trou- » vant dans un livre tout étranger » pour le stile, & tout barbare pour » les caracteres on reconnoît avec » plaisir la puissance supérieure qui

» a pû mettre tant de concert en» tre nous, & des Eglises si éloi» gnées, & si anciennes.

Notre sçavant Editeur confirme cet accord de l'Orient avec l'Eglise Romaine par des faits, dont il a été témoin lorsqu'il faisoit son séjour en Syrie. Alors un Catéchisme protestant, & traduit en Arabe s'étant répandu dans Alep, où le Commerce attire des Chrétiens de toutes les Sectes, des Syriens, des Armeniens, des Coptes, des Melchites : ce ne fut qu'un cri contre la hardiesse de nos Sectaires à condamner des Dogmes reçus dans toutes les Eglises. » C'étoit, ajoû» te-t-il, des Hérétiques qui se ré» crioient contre d'autres enfans ré» belles à l'Eglise ; mais les Orien» taux ne s'égarent que dans un » très-petit nombre d'articles qu'ils » nient sans les entendre. Nos » protestans au contraire de l'aveu » de toutes les Eglises d'Orient re» jettent une infinité de points que » l'Antiquité a toujours respectez.

Le P. Bénédetti ne compte pas

que l'autorité de S. Ephrem fasse de grandes impressions sur ceux des Sectaires que l'intérêt de parti ou leurs passions retiennent dans l'erreur ; mais il espere que les plus raisonnables en seront touchés. Et pour dissiper les préventions que la profession d'humilité, & le langage étranger du S. Diacre d'Edesse pourroit faire naître contre ses Ouvrages, notre Editeur rassemble les Eloges que S. Jerôme, S. Grégoire de Nysse, S. Jean-Chrysostome, Photius & tant d'autres lui ont prodigués. » Tous ont » loué la pureté, & la force de sa » doctrine, la Sainteté & l'étendue de sa morale, & quel usage » toutes les Eglises d'Orient font-» elles de ses Hymnes Sacrées ? » *C'est la Lyre de l'Esprit-Saint*, di-» soit le grand Chrysostome ; dans » tous les Offices Ecclésiastiques, » cette Lyre divine répand la joie » Sainte & l'onction de la piété. » Mais un des traits de Saint Ephrem qui frappe le plus, & que notre Editeur ne pouvoit oublier, c'est

la précision avec laquelle ce Docteur traite des marques de la vraie Eglise. Dans ses controverses avec les Hérétiques de son tems, il les rappelle à l'antiquité, & à la perpétuité de l'Eglise, à la succession des Evêques, & à l'ordination légitime des Ministres du Sanctuaire : enfin au nom de Catholique, nom que l'Eglise a toujours porté préférablement, & exclusivement à toutes les autres sociétés.

Une autre source d'Eloge pour le S. Docteur de Syrie, c'est le soin qu'il a pris de commenter les Livres Saints : il ne nous reste qu'une partie de ses Commentaires ; mais nous apprenons de S. Gregoire de Nysse qu'il avoit travaillé sur tous les Livres, depuis la Genese jusqu'au dernier du Nouveau Testament. Travail infiniment estimable par le témoignage authentique qu'il rend à la version Syriaque, dont se servoit ce S. Pere. Ici le P. Bénédetti avance deux points considérables sur l'antiquité de cette Version Syriaque. Le premier

qu'il regarde comme inconteſtable, c'eſt qu'elle eſt la plus ancienne des Verſions après la Grecque, & qu'elle touche les tems Apoſtoliques. Les Partiſans zelés de notre ancienne Italique pourront bien ne pas diſputer ſur l'Epoque des tems Apoſtoliques; mais pour la primauté après la Verſion Grecque, ils ne l'accorderont pas facilement, & comment ſe perſuader en effet que l'Egliſe Latine n'a pas eu ſa Verſion des Saints Livres auſſi tôt que les Syriens? Mais ceci mériteroit une Diſſertation particuliere, & qui n'eſt pas de notre ſujet. L'autre point qui n'eſt pas ſi ſûr, mais qui, ſelon le P. Bénédetti, ne manque pas de probabilité; c'eſt que la Verſion Syriaque remonte même juſqu'au tems des Apôtres. Sa preuve, c'eſt que S. Paul, Epheſ. 4. 8. paroît avoir copié du Syriaque ce verſet du Pſeaume 68. *Aſcendens in altum captivam duxit captivitatem.* Car dans l'Hébreu les mots ſont un peu différens, quoique le ſens ſoit le même: au lieu que dans le Syria-

que cela se trouve mot à mot. Il faut avouer que cette preuve n'a tout au plus que le premier degré de probabilité. L'Apôtre a pû rendre le sens de l'Hébreu sans s'attacher aux termes, alors ce sera l'Interprête Syriaque qui aura pris de S. Paul, & non S. Paul du Syriaque. Notre Editeur ne se révolte point contre cette explication; mais il prétend qu'elle n'est pas plus certaine que le sentiment favorable à l'antiquité de la Version Syriaque. C'est au Lecteur à en juger. Au moins est-il certain que cette opinion n'est point un sistême imaginé par le P. Bénédetti: M. Simon a observé il y a long-tems que Gabriel Sionita aussi Maronite prouvoit de même par le verset de S. Paul l'antiquité de la Version Syriaque. C'est donc un sentiment autorisé dans cette nation, & c'est peut-être ce qui lui donne quelque air de probabilité. Sur la fin de sa Préface, notre Editeur nous avertit que le stile de Saint Ephrem est simple dans les Ser-

mons de morale, élevé dans les Commentaires, orné dans les pieces de Poësie. Il conclut ensuite par une observation qui lui fournit un compliment assez recherché pour le Cardinal Querini. Saint Ephrem en plusieurs endroits de ses ouvrages est fort polemique ; le Cardinal Querini qui fait travailler à cette Edition, s'applique en même tems à rebâtir avec beaucoup de magnificence son Eglise Cathédrale de Brescia ; sur cela le P. Bénédetti compare cette Eminence à Zorobabel & à Néhémie, qui d'une main bâtissoient le Temple de Dieu, & de l'autre repoussoient les ennemis de son culte.

Dans toute cette longue Préface, l'Editeur n'avoit point encore rendu compte de son travail ; c'est le sujet d'un avertissement assez court qu'il adresse au Lecteur. La difficulté de l'ouvrage est d'abord exposée d'une maniere sensible ; outre le stile du S. Docteur qui a ses obscurités, ses figures, ses licences, sur-tout dans les Poësies que ren-

ferme ce second Volume, il a fallu déchiffrer des Manuscrits de plus de mille ans, tous à la vérité marqués au bon coin ; mais fort maltraités par la révolution de dix siécles ; là point de voyelles, quantité de consonnes effacées, des syllabes tronquées, des mots supprimés : ajoûtés les fautes des Copistes, les mots inconnus, l'inconvénient des lettres semblables. Notre Editeur, comme l'on voit, aura comparé, combiné, suppléé, deviné ; mais quelle méthode de traduction a-t-il suivie : c'est la seconde chose qu'il nous explique. sans suivre mot à mot son Texte, il s'est attaché à rendre fidélement le sens, & à exprimer la force des termes. Il a cru qu'en traduisant S. Ephrem, il valoit mieux imiter la maniere de S. Jerôme dans la Version des Livres Saints, que celle de Pagnin, d'Arias Montanus, & de quelques autres qui sont barbares & inintelligibles, à force d'être littéraux. Enfin le P. Bénédetti fait honneur à ceux

qui ont pris part à l'Edition, qui ont ouvert leurs trésors Littéraires. Ce sont M M. Assemani, le P. Vitellio Jesuite, & Recteur du College des Maronites, le P. Emmanuel Alipius Abbé du Monastere des S. S. Pierre & Marcellin. Tous ont communiqué des Manuscrits ou des Livres Syriaques, & le dernier y a ajoûté les Actes de S. Ephrem en Arabe : on les trouvera dans le troisiéme Volume.

Voici donc ce que contient celui-ci. 1°. Des Commentaires sur Job, Isaïe, Jérémie, Ezechiel, Daniel, Hosée, Joël, Amos, Abdias, Michée, Zacharie, Malachie. 2°. XI. Sermons sur quelques endroits particuliers de l'Ecriture. 3°. XIII. Sermons sur la Nativité de N. S. 4°. LVI. Sermons de controverse sur les Hérésies. Sur ce Volume on pourra corriger dans l'Histoire des Auteurs Ecclésiastiques de Dom Ceillier quelques fautes d'ailleurs très-excusables, puisque ce docte Bénédictin n'a-

voit pû voir le S. Ephrem nouveau. Aux pages 77. & 78. du huitiéme Tome, il est dit 1°. que S. Ephrem sur Jonas approuve la leçon des LXX. *encore trois jours, & Ninive sera détruite*, au lieu de *encore* 40. *jours* qu'on lit dans l'Hebreu; mais on ne trouve rien de cela dans le Sermon de S. Ephrem sur Jonas: au contraire ce S. Docteur dit que pendant les 40. jours annoncés par le Prophete, la terre fut agitée par des secousses continuelles, qu'après six semaines qui font 42. jours, Ninive étoit dans l'effroi, & dans l'attente des malheurs prédits. 2°. Dom Ceillier conclut de l'approbation prétendue donnée à la leçon des LXX. que S. Ephrem sçavoit assez de Grec pour consulter les Versions faites en cette langue: c'est dire bien peu en faveur de l'érudition du S. Docteur d'Edesse. Nos Sçavans entr'autres Vossius, & M. Simon dans son Histoire critique avoient déja remarqué que S. Ephrem cite les P. P. Grecs, en particulier

S. Irenée; c'est assûrément sçavoir plus de Grec qu'il n'en faut pour consulter les Versions de l'Ecriture; mais le Pere Bénédetti résoud la question, & déclare que ce Saint étoit parfaitement instruit des Langues Hébraïque, Chaldaïque, & Grecque, comme ses Ecrits le font voir. 3o. Saint Ephrem, au rapport de Dom Ceillier, dit que les Egyptiens mirent le corps de Jéremie dans le tombeau de Pharaon, en reconnoissance de ce que ce Prophete les avoit délivrés des Crocodiles, que le Roi Aléxandre transporta ses ossemens à Aléxandrie, que Jérémie prophétisa 41. ans, 560. avant J. C. mais dans l'Edition présente S. Ephrem ne parle ni du tombeau de Pharaon, ni des Crocodiles, ni du Roi Aléxandre, & il donne 42 ans de Prophétie à Jéremie. 4o. Ce que S. Ephrem dit de Bardesane, & de ses 150 Pseaumes, se rapporte au 53 de ses Sermons contre les Héréfies, non au 52 comme l'a crû D. Ceillier.

Mars 1742.

Outre ce second Tome Syriaque & Latin de S. Ephrem, le P. Bénédetti a donné deux Dissertations fort sçavantes, & fort zelées pour la Doctrine du Saint; dont il entend si bien la langue & les pensées. La premiere de ces Dissertations. est pour répondre à un Professeur de Petersbourg, nommé Jean Kohlius, qui accusa il y a quelques années S. Ephrem de parler de l'Eucharistie en bon Luthérien. L'autre est une réfutation du P. le Brun de l'Oratoire, & de M. Renaudot, qui ont cru que S. Ephrem pensoit comme eux touchant la forme de l'Eucharistie. Ces deux petits Ouvrages sont détachés du Corps de l'Edition, & ils méritent de tenir leur place dans un autre Volume de nos Mémoires.

ARTICLE XVIII.

LETTRE DE M. JULIEN le Roy, Horloger du Roy; de la Societé des Arts, aux Auteurs des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

PArmi les Mémoires que j'ai donnés à la suite de *la Regle artificielle du tems*, imprimés chez Gregoire Dupuis en 1737. il y en a un qui contient la description abregée d'une grosse Horloge, faite sous mes ordres pour Messieurs des Missions Etrangeres. Dans le second Volume du Traité de l'Horlogerie Mécanique & Pratique, on trouve page 395. une Critique suivie de cet ouvrage. Elle a pour titre : *Remarque sur la construction d'un Roüage à deux roues pour les grosses Horloges.*

Il seroit à souhaiter pour l'Auteur de ces Remarques, qu'il ne les eût point faites, parce qu'elles prouvent contre lui tout ce qu'il

a penſé qu'elles prouveroient contre moi ; elles ſont au nombre de quatre ; le reſte eſt un détail vague, qui ne fait rien contre ce que je vais dire.

Il s'eſt mépris à la premiere, en diſant qu'un Pendule de douze pieds eſt plus ſujet à retarder par le chaud, & à avancer par le froid qu'un de trois pieds.

A la ſeconde, en diſant qu'un Pendule de trois pieds eſt ſuffiſant pour rectifier toutes les variations que le rouage d'une groſſe Horloge peut produire ſur lui.

A la troiſiéme, en diſant que les Horloges à deux roues ont plus de frottemens que celles à trois ; & à la derniere, qu'on ne peut regler une Horloge à deux roues, ni avec l'échapement à ancre, ni avec celui à deux leviers.

J'ai extrait le précis de chaque Remarque, afin qu'on n'ait pas beſoin du Livre pour l'intelligence de ce Mémoire, qui eſt un peu étendu, parce que j'ai voulu que toutes les parties dont il ſeroit com-

posé fussent plûtôt des recherches sur l'Horlogerie que des réponses à M. T. Je crois avoir rempli ces vûes.

PREMIERE REMARQUE.

Page 396.

» Pour construire un rouage à » deux roues pour l'usage de ces » Horloges, on ne peut raisonnablement lui donner un Pendule » qui ait de longueur moins de 12. » pieds ou environ, comme on » le verra ci après par les nombres.

» On sçait que plus un Pendule » est long, plus sa verge est susceptible de l'allongement ou du raccourcissement causé par le chaud » & par le froid. Ce Pendule ayant » trois quarts de plus que le Pendule en usage, c'est à-dire neuf » pieds, celui ordinaire n'en ayant » que trois, il aura par conséquent » trois fois plus d'irrégularités. » Je vais vous mettre à portée, mes Reverends Peres, de juger si cette conséquence est fort juste.

REPONSE.

Mémoire où l'on démontre que le froid ou le chaud feroient également avancer, ou rétarder deux Horloges, dont les Pendules differeroient en longueur, dans un rapport pris à volonté. Par Julien le Roy, Horloger du Roy; de la Société des Arts.

Il est hors de doute que deux verges, de même métal, feroient dilatées par la chaleur, ou contractées par le froid, en raison de leur longueur, * si par supposition une verge d'acier d'un pied de long exposée à l'air chaud, s'y dilatoit d'une ligne, une autre verge de même métal qui en auroit quatre, s'y dilateroit de quatre lignes: le

* Madame la Marquise du Châtelet a rassemblé au Chapitre 18. du premier Tome des sçavantes Institutions de Physique qu'elle nous a données, tout ce qu'il y a de plus intéressant sur les oscillations des Pendules.

froid les contracteroit dans le même rapport ; & les mêmes effets s'ensuivroient nécessairement de deux autres verges formées d'un métal different.

Il est démontré que les longueurs des Pendules, sont entr'elles, comme les quarés des tems de leurs oscillations, dans des arcs semblables.

EXEMPLE.

Le Pendule qui bat les secondes a de longueur 36. pouces, 8 lignes ; celui qui bat les demies n'en a que le quart ; celui qui bat les tiers n'en a que le neuviéme ; & celui qui bat les quarts des secondes, n'a que le seiziéme de cette longueur.

Il suit de ce rapport, qu'un Pendule de quatre pieds, quatre lignes, ou de quatre pieds moins quatre lignes, fait une vibration, dans le tems que celui qui auroit un pied moins une ligne, ou un pied plus, une ligne en feroit deux.

Trois choses résultent de cette

vérité qui est incontestable.

1o. Si avec deux verges de même métal on formoit deux Pendules, l'un de quatre pieds, l'autre d'un pied, & qu'ils vibrassent dans un air temperé, l'un feroit deux vibrations dans le même tems que l'autre n'en feroit qu'une.

2o. Si le froid contractoit celui de quatre pieds, & l'accourcissoit de quatre lignes, il contracteroit aussi par conséquent celui d'un pied, & l'accourciroit d'une ligne: donc le rapport des longueurs resteroit, comme 1. à 4. & celui des tems comme 1. à 2. donc s'ils étoient appliqués à une Horloge chacun séparément, les Horloges avanceroient également par le froid.

3o. Si le Pendule ayant quatre pieds dans l'air temperé, étoit dilaté par l'action de la chaleur, de quatre lignes, celui d'un pied dans le même cas, le feroit par conséquent d'une ligne; donc le rapport des longueurs, & celui des tems seroient conservés: donc, si l'on supposoit encore ces deux Pendules appli-

qués à deux Horloges, elles retarderoient également par l'action de la chaleur sur les verges de leurs Pendules; donc il est évident que le chaud, ou le froid, feroient également retarder, ou avancer deux Horloges, dont l'une auroit un Pendule d'un pied, & l'autre un de quatre.

Pour mettre encore ceci dans un plus grand jour, prenons le tems qu'employe le Pendule d'un pied à faire deux vibrations: Je le repete, il est égal à celui d'une vibration du Pendule de quatre pieds: par conséquent, pendant une heure, il y aura toujours de part & d'autre le même nombre de tems, soit que les deux Pendules s'allongent par le chaud, ou s'accourcissent par le froid.

Il est si aisé de faire l'application des exemples que je donne ici à des longueurs de Pendules prises à volonté, que je crois inutile de m'étendre davantage sur ce sujet.

Mars 1742. S

REMARQUE 2me.

» On ſçait encore que plus un
» Pendule eſt long plus il corrige les
» inégalités du mouvement à reſ-
» ſorts, auquel il eſt appliqué ; mais
» dans une Horloge à poids il n'eſt
» queſtion que des inégalités pro-
» venantes des frotemens, puiſque
» la force motrice eſt toujours la
» même. Or ſi un Pendule de trois
» pieds eſt ſuffiſant pour corriger les
» inégalités provenantes des frotte-
» mens, comme l'experience le prou-
» ve, l'excedent ne peut donc qu'ê-
» tre contraire à la juſteſſe par les
» raiſons qu'on vient de dire.

REPONSE.

Voici l'Extrait de l'un des Mémoires que j'ai fait imprimer ſur les groſſes Horloges en 1737. Il a pour titre : *Troiſiéme Mémoire ſur les groſſes Horloges, & ſur les moyens de les rendre moins variables.*

Mars 1742.

» Les principales causes pour lesquelles on doit esperer peu de justesse des grosses Horloges ordinaires, sont l'ûsure, les saletés, les frottemens., le chaud, & le froid, & pour le dire en peu de mots, un ouvrage d'Horlogerie construit pour marquer l'heure, est immanquablement déréglé par toutes les altérations physiques, ou mécaniques qui lui surviennent depuis l'instant où il a été parfaitement reglé, jusqu'à celui où il a cessé de l'être.

» Pour donner un exemple sensible de ce que j'avance ici, & des causes qui détruisent la justesse des grosses Horloges, je vais comparer le mouvement de celle du Palais à celui d'une Pendule ordinaire à secondes.

» Le poids moteur de l'Horloge du Palais pese environ 500. l. il descend en 24. heures d'environ 32. pieds.

» Celui d'une Pendule à secondes pese ordinairement 8 liv. & descend d'environ six pouces par

»jour, d'où s'enſuit par le calcul, »que l'action du poids moteur de »l'Horloge du Palais, eſt à celle »du poids d'une Pendule à ſecon»des, environ comme 4000. eſt »à un ; & parce qu'il faut à peu»près la même force motrice pour »entretenir en mouvement des »Pendules à peu-près de même lon»gueur ; il s'enſuit encore, que ſi »celui de l'Horloge du Palais étoit »appliqué à un mouvement à ſe»condes, *il pouroit être entretenu* »*en mouvement avec ce ſeul degré* »*de force que je viens de comparer* »*aux* 4000 ; d'où il réſulte que cet »excès des degrez de force qu'a cet»te Horloge par-deſſus celle d'une »Pendule à ſecondes *eſt diminuée* »*dans des rapports qui ſont variables* »*depuis* 4000. *juſqu'à un*, tant par »les frottemens de ces parties qui »ſont en mouvement que par leur »propre poids & par la levée de ſes »détentes.

» Si d'ailleurs on fait attention »aux uſûres qui ſont tellement »cauſées par un tel excès de puiſ-

» ſance motrice , & avec combien
» de variations dans un jour ſeule-
» ment, elle ſe tranſmet ſur le Pen-
» dule, on ne ſera peut-être pas
» ſurpris ſi une telle Horloge peut
» varier d'une heure en 24. malgré
» toutes les précautions, & les pei-
» nes que peuvent prendre ceux
» qui ſont chargez du ſoin de la
» régler.

» Quoique toutes les groſſes Hor-
» loges ne ſoient pas auſſi groſſiere-
» ment faites, & auſſi mal entendues
» que celle ci, cependant la plupart
» en different peu ; d'où je crois
» pouvoir conclure que ſi l'on met-
» toit à l'avenir les moyens que je
» viens d'indiquer, il en réſulteroit
» pluſieurs avantages, dont les prin-
» cipaux ſont que le mouvement
» des Horloges en iroit plus juſte,
» & que leur juſteſſe en ſeroit plus
» durable.

Il eſt aiſé de juger par ce qu'on vient de voir qu'un Pendule de trois pieds eſt inſuffiſant pour régler les groſſes Horloges. Voici quelques réflexions qui peuvent con-

vaincre encore davantage de cette vérité.

A l'égard de la longueur du Pendule, il est hors de doute que si tant d'habiles Astronomes ont adopté pour leur usage celui qui bat les secondes, c'est uniquement parce qu'ils l'ont trouvé le plus commode, & non parce qu'ils l'ont trouvé le plus juste ; car on ne peut supposer avec raison qu'ils ont tous eu cette idée avantageuse du Pendule qui bat les secondes, puisqu'il nous manque la solution d'un problême dont voici l'énoncé.

Une Horloge bien faite à tous égards étant donnée, quelle seroit la longueur du Pendule qu'on y devroit appliquer, afin qu'elle allât plus juste avec celui là seul, qu'avec tout autre.

Il est de la derniere évidence que la solution de ce problême fixeroit toutes nos idées à cet égard, mais selon les apparences nous ne l'aurons pas encore si-tôt ; en l'attendant, prenons, (quoique l'on en dise) le meilleur parti ; écoutons

la Physique, les experiences, & les Horlogers du premier ordre, qui nous disent tous, que plus un Pendule est long, plus sa lentille est pesante, & mieux il rectifie les alterations qui lui surviennent de la part du rouage auquel il est appliqué.

Si malgré tout ce que je viens d'exposer à l'avantage des longs Pendules, on persiste à croire que j'ai mérité les reproches qu'on m'a fait, M. le Bon Horloger de l'Académie Royale des Sciences, en mérite aussi, puisqu'il en a employé plusieurs de 7 pieds, & plus, à des Pendules qui battent les secondes de 3. en 3. Depuis plusieurs années j'en vois aller une de sa façon, dont la lentille pese, environ 45. l. & dont la régularité m'invite à convier mes Confreres de penser comme lui.

REMARQUE 3me,
Page 397. & 398.

» La suppréssion d'une roue n'ést

» pas moins déſavantageuſe à un » mouvement de groſſe Horloge ; » elle oblige à faire les dentures » très-petites. Pour le comprendre » aiſément, il ne faut que jetter » les yeux ſur les nombres qu'il faut » pour un Pendule de 12. pieds ; » 78. à la grande roue, pignon de 6. » & 64. au rocher 398. Il y auroit » beaucoup de choſes à dire ſur un » mouvement à deux roues, &c.

REPONSE.

En jettant les yeux ſur ces nombres, on voit qu'ils ſont choiſis exprès pour en tirer des conſéquences bien frivoles, puiſqu'elles diſparoiſſent toutes en augmentant celui de la premiere, & en diminuant celui du Rocher. Voici celui qu'on a employé 140. pignon de 7. & 45. au Rocher. Je ne m'arrêterai point à refuter le reſte de cet article, qui contient de pareilles obſervations ; je viens à d'autres qui ſont plus dignes d'être préſentées au public.

Toutes les Horloges étoient anciennement à balancier & à deux roues ; mais peu d'années après la découverte de l'utilité du Pendule appliquée aux Horloges, on s'empressa d'en supprimer les balanciers pour y substituer des Pendules. En Allemagne les Horlogers prirent deux routes differentes pour cela : plusieurs ajouterent une roue ; mais les plus curieux & les plus intelligens, qui dans les voûtes des édifices où dans les clochers trouverent de la place, laisserent les deux roues, & même sans démonter l'Horloge, y appliquerent un Pendule de 15. ou 20. pieds, suivant que le nombre de ces roues l'exigeoit. Par ce moyen ils diminuerent la dépense, & s'assurérent d'une plus grande justesse, parce que dès ce tems-là on avoit déja expérimenté celle des longs Pendules. C'est de M. Inderlin que je tiens ce fait dont nous avons ici un exemple.

L'Horloge du Prieuré de S. Martin est encore en nature telle qu'elle

étoit peut être 50. ou 60. ans avant la découverte du Pendule, pour y en appliquer un, l'on a ſupprimé ſeulement l'une des branches de ſon balancier, & appliqué ſur l'autre une cheville ronde, qui au moyen d'une verge en va communiquer le mouvement au Pendule qui oſcille dans un lieu dont la verticale en paſſe à 4 ou 5. pieds de diſtance. Ce pendule autant que j'en ai pu juger à la vûe, a 24. ou 25. pieds.

Les Horloges à deux roues ont moins de frottemens que celles à trois. Douter de cette vérité, c'eſt demander qu'on démontre qu'une ſomme de trois écus eſt plus grande d'un tiers que celle de deux, cependant pour convaincre ceux qui voudroient en douter, je vais le faire par des quantités numériques.

Il faut conſidérer les roues d'une machine qui a une ſuite de roues comme autant de diviſeurs qui diviſent la puiſſance motrice qui doit les faire tourner. Pour

rendre ceci ſenſible, ſuppoſons ſa force motrice égale à 100. qu'elle eſt diviſée en 100. degrés, & que les frottemens des 10. roues dont elle eſt compoſée ſont égaux à cette quantité, en telle ſorte que la force motrice devienne une force morte, qui cependant deviendroit force vive, en y ajoutant le moindre poids, & encore force morte, en ajoutant une roue de plus à la machine. Il eſt aiſé d'appercevoir qu'il en ſeroit de même par la ſouſtraction des roues, & par celle des degrés de la puiſſance motrice. D'ailleurs il eſt aiſé de voir que chaque roue réſiſteroit par ſon poids & par ſon frottement, à plus ou moins de ces dix degrés de la force motrice que j'ai ſuppoſée en premier lieu, & cela quand même l'eſpace parcouru par la derniere roue, ſeroit égal à celui parcouru par la premiere; d'où il s'enſuit qu'à plus forte raiſon dans les Horloges à trois roues, où la derniere parcourt un plus grand eſpace que dans celle à deux, il doit y avoir

plus de frottemens, plus d'ûsure; un plus grand poids moteur, & moins de régularité que dans celle à deux.

REMARQUE DERNIERE.

» Il paroît que l'Auteur de ce
» changement n'a pas toute l'expé-
» rience néceſſaire dans la groſſe
» Horlogerie : puiſqu'ayant mis un
» échapement à deux Leviers à ce
» mouvement, il a enſuite recon-
» nu ſon erreur, ce qui l'a obligé
» un an ou environ après l'avoir
» fait, de l'ôter pour en mettre un
» à ancre. Il pourra bien encore
» dans quelques années ſe déter-
» miner à ſupprimer pareillement
» ce rouage à deux roues, & l'é-
» chapement à ancre pour refaire
» le tout à l'ordinaire.

REPONSE.

Vous voyez, mes R. R. P. P. par ce qui précede, que celui qui en eſt l'Auteur n'a pas eu en vue

de faire mon apologie, car il se seroit mieux informé; mais il m'en croira, s'il le juge à propos, c'est de lui seul au monde que je tiens encore à l'heure que j'ai l'honneur de vous écrire le changement qu'il veut que j'aie fait à cette Horloge, dont je n'ai pris absolument, directement, ni indirectement en quelque maniere que ce puisse être aucune connoissance depuis qu'elle est faite. Pourquoi défigure-t-il lui-même son livre, où il y a de bonnes choses, par une critique peu exacte.

Peut-on se mettre dans sa situation, sans penser qu'il est triste pour lui de s'être permis le dessein d'insinuer au Public, qu'il est au-dessus de mes forces, de faire aller une grosse Horloge, ni avec l'échapement à ancre, ni avec celui à deux leviers? qu'en penseront d'illustres Sçavans, & d'habiles Horlogers qui ont vû dans les Mémoires de l'Académie des Sciences année 1720. page 213. & 214. l'application que j'ai faite de la

dévélopante du cercle aux faces de l'échapement à ancre? dans celui de 1725. page 72. celle que j'ai faite du Cadran mobile aux pendules? Dans le livre de la figure de la terre par M. de Maupertuis, page 173. ce qu'il dit d'une Pendule avec l'échapement à deux leviers, que je lui ai faite pour le voyage du Nord? Dans les Mercures de Juin 1732. & de Septembre 1734. les Mémoires que j'ai donnés sur les grosses Horloges, lesquels sans contredit m'ont acquis le droit de requerir que les Titres en soient placés, l'un à sa description d'une grosse Horloge, page 192. de son second Volume, & l'autre au dernier article de la page suivante. Voici le premier de ces Mémoires, après lequel on trouvera seulement le titre du dernier.

Nouvelle maniere de construire les grosses Horloges, non seulement plus simple que celles que l'on a faites jusqu'à présent, mais encore d'un meilleur usage, & à meilleur marché. Mars 1742.

Inventée en 1732. par Julien le Roi Horloger du Roi, & de la Société des Arts.

» Pour distinguer les deux cons- » tructions, je nommerai celle qui » est en usage, Horloge verticale, » à cause que ces roues sont placées » entre des plans verticaux, & la » nouvelle, horizontale, à cause que » ces roues sont placées sur une pa- » rallelograme verticale posée hori- » zontalement.

» En plaçant toutes les roues sur » un seul rectangle horizontal, il est » évident que de 11. pieces, dont » la cage est composée dans la cons- » truction ordinaire, j'en suppri- » me dix, & que je ne retiens que » le rectangle inférieur, en don- » nant seulement plus de longueur » aux deux petits côtés. Ce rec- » tangle, quoique plus grand sera » plus aisé à faire que dans la cons- » truction verticale, à cause qu'on » le fera toujours de 5. pieces sans » que pour cela il en soit moins so- » lide ; il n'en est pas de même dans » la construction ordinaire ; on est

» obligé de le faire d'une seule, afin
» de lui donner toute la solidité
» qu'il doit avoir.

» Outre la suppression des pieces
» dont je viens de parler, il y a en-
» core une diminution assez consi-
» dérable dans les chapes des re-
» montoirs, & dans les croix qui
» soutiennent le vertige des palet-
» tes; de sorte que dans l'Horlo-
» ge horizontale composée de roues
» de même grandeur, il y aura en-
» viron deux septiéme moins d'ou-
» vrage que dans la verticale; d'où
» s'ensuit que la premiere ne coû-
» tera que cinq mille livres: lors-
» que la derniere en couteroit 7.

» Non seulement la nouvelle
» Horloge est plus simple & de plus
» longue durée que l'ancienne, à
» cause que les frotemens y sont
» considérablement diminués. C'est
» ce que je vais démontrer par le
» problême de Mécanique qui suit,
» & que j'appliquerai à la nouvel-
» le construction.

MERCURE DE SEPTEMBRE, 1734.

Mémoire sur un moyen de faire marquer & sonner le tems vrai aux Horloges publiques par Julien le Roi Horloger &c.

En donnant au Public dans le Mercure de Mars dernier, une nouvelle maniere de construire les fausses plaques des répétitions, laquelle a de si heureux succès; je me suis engagé en même tems de lui donner plusieurs Mémoires sur l'Horlogerie: je ne sçai pas si j'aurai le loisir de faire d'autres observations sur le livre dont il est ici question. Il seroit avantageux à l'Horgerie qu'une meilleure Plume que la mienne se chargeât de ce soin.

ARTICLE XIX.

REPONSE AUX PRINCIPALES Objections contenues dans l'Examen des Leçons de Physique de M. l'Abbé de Molieres, *en forme de Lettres à M.* Sigorgne.

ON a déja rendu compte dans le Journal de Juillet de l'année 1741. des deux premieres Lettres de M. D. L. Elles contenoient ses réponses aux objections proposées par M. Sigorgne contre le sistême de M. de Molieres dans l'Examen de la premiere & de la seconde Leçon. Nous allons parler de la troisiéme Lettre qui est la réponse à l'Examen de la troisiéme Leçon.

M. D. L. suppose d'abord qu'il a parfaitement répondu aux raisonnemens par lesquels M. Sigorgne a prétendu faire reconnoître 1°. la nécessité du vuide dans l'Hypothese des petits tourbillons. 2°. l'inégalité des forces centrales au Pole &

à l'Equateur d'un petit tourbillon. A-t-on réellement bien fait concevoir comment les espaces angulaires compris entre plusieurs tourbillons, peuvent être remplis d'une matiere, qui séjourne dans ces petits asiles, sans être forcée de couler aux centres des tourbillons, quoiqu'elle n'ait point de force centrale comme les points des tourbillons mêmes? C'est sur quoi nous ne décidons point, n'étant chargés que de rapporter.

Quant à l'inégalité des forces centrales dans les différentes circonférences d'une même couche; pour se rendre aux raisons que M. D. L oppose à M. Sigorgne, il ne suffit pas de remarquer que dans un petit tourbillon la circonférence plus près du Pole, & sous double de la circonférence de l'Equateur, étant parcourue la moitié plus vîte que celle de l'Equateur; chaque petit côté de cette circonférence sous-double est frappé deux fois plus souvent par les mêmes globules; puisqu'alors cha-

que petit côté de l'Equateur frappé la moitié moins ſouvent par les mêmes globules dans un certain tems, pourroit être frappé par un nombre de globules la moitié plus grand, & par-là recevroit un égal nombre de coups, dont chacun en particulier a la moitié plus de force, comme on le ſuppoſe, & comme l'avouent les défenſeurs du ſiſtême; mais l'on doit entendre de plus que chaque petit côté de l'Equateur eſt double, de chaque petit côté de la circonférence plus près du Pole, & qu'ainſi en pareil tems que chaque globule de la circonférence ſous-double, change de côté deux fois plus ſouvent, & frappe ainſi deux fois plus ſouvent en pareil tems que chacun des globules de l'Equateur; ce qui fait un nombre de coups double dans cette circonférence plus petite.

Mais ne dira-t-on point du moins que dans la circonférence de l'Equateur, le premier point de chaque côté eſt frappé tout auſſi ſouvent que le premier point de

chaque côté dans la circonférence ſous-double ; puiſqu'aux détours des côtés plus grands, les globules ſe ſuccedent avec la même viteſſe, qu'aux détours des côtés plus petits ? & ſi cela étoit, ces côtés plus grands attaqués plus fortement à leurs jointures, ne ſeroient-ils point plus expoſés à s'ouvrir & à ſe ſéparer. Nous abandonnons le ſort de cette difficulté à des eſprits plus pénétrants, & plus occupés de ces matieres.

M. D. L. après les remarques préliminaires établit une propoſition directement contraire à une autre propoſition de M. Sigorgne. Celui-ci a prétendu prouver que ſi un tourbillon contenu dans un eſpace ſolide rempli de tourbillons a plus de force centrale que ceux qui l'environnent, il ne doit jamais ceſſer de s'étendre aux dépens de ces voiſins. M. D. L. aſſûre que cela n'eſt rien moins que démontré, & pour le faire voir, il pretend lui-même détruire ce principe de M. Sigorgne ; ſçavoir qu'une

couche supérieure d'un tourbillon doit recevoir de la couche inférieure une augmentation de force. M. D. L. dit, que ces couches étant en équilibre, elles ne se doivent rien les unes aux autres. On ne peut douter selon lui, qu'il n'y ait équilibre entre des couches qui ont des forces centrales égales, parce que l'égalité de forces fait équilibre. Cela paroît incontestable, si ces forces sont opposées; car équilibre dit opposition de forces égales. Reste à sçavoir si les forces sont opposées dans ce cas. La couche inférieure trouve-t-elle une opposition dans la couche supérieure qui tourne dans le même sens, & autour du même centre, quoiqu'avec moins de vitesse?

M. D. L. appelle à son secours l'expérience pour en tirer un témoignage qui détruise l'objection de M. Sigorgne. Il dit que les derniers cercles d'un tournant d'eau ont moins de vitesse que ceux qui sont plus près du centre, de sorte que le nageur a bien moins de peine à s'en retirer, qu'il n'en auroit

à ſe retirer des cercles plus voiſins du centre. Je ne ſçai pas ſi M. Sigorgne ſera effrayé du précipice autant que le nageur ; mais ne faudroit-il point examiner ici, ſi ce tournant d'eau ne provient point de quelque gouffre qui ſe trouve au milieu ? car alors les parties d'eau plus proches du centre n'auront qu'une force centripete toute oppoſée à la force centrifuge des petits tourbillons. Il ne ſera donc pas étonnant que les cercles intérieurs ne communiquent point leur viteſſe aux plus éloignés, puiſqu'à meſure qu'ils acquierent cette viteſſe, ils ſe précipitent vers le centre, au lieu de ſe jetter ſur les cercles environnants.

Un autre expérience ne feroit-elle point plus propre à éclaircir la difficulté ? Rempliſſez d'eau un baquet bien arrondi intérieurement, afin que le mouvement circulaire de l'eau qu'on y aura verſée trouve moins d'obſtacles. Donnez le mouvement circulaire au centre de ce fluide ; enſuite aban-

nés le tout au mouvement que l'on vient d'imprimer. Ne voit-on point la viteſſe des cercles ſupérieurs croître aux dépens des intérieurs, jusqu'à ce que tous ces cercles achevent leur révolution à-peu-près en même tems? mais peut-être cela prouve-t-il aſſez peu de choſe : nous ne faiſons que propoſer nos doutes ; un homme tel que M. D. L. les réſoudra bien facilement, s'ils ſont mal fondés. M. de L. paſſe à un autre point, il ſoutient contre M. Sigorgne que dans l'agrandiſſement d'un petit tourbillon aux dépens des autres, la quantité de mouvement ne doit point être conſidérablement diminuée.

Son principe eſt qu'un corps mû ſelon une courbe, ne perd qu'une quantité infiniment petite de ſa viteſſe dans un tems fini; d'où il conclut que les globules ou points d'un tourbillon forcé de rebrouſſer chemin par les points d'un autre tourbillon, ne doivent perdre qu'une quantité de leur viteſſe infiniment petite, parce qu'ils ne ſont

entraînés que suivant la direction d'une courbe. N'y auroit-il point ici par hazard quelqu'abus du principe ? Ne seroit-il pas pris dans un sens trop étendu ?

Il paroît conséquent aux regles générales établies par l'Auteur du sistême que deux vitesses se détruisent l'une l'autre, du moins en grande partie si elles se rencontrent dans des directions tellement opposées qu'elles ne different que très-peu de la ligne droite ; car le mobile, entre deux forces de cette espece, ne conserve de vitesse que pour parcourir une diagonale très-petite en comparasion d'un des côtés qu'il auroit parcouru dans le même tems, s'il n'avoit été poussé que par une de ces forces, puisque la moindre diagonale du parallélograme est d'autant plus petite, que les côtés contigus du parallélograme different moins de la ligne droite. On demande donc à présent si les mouvemens circulaires des couches de deux tourbillons ne se rencontrent pas dans des direc-

tions presque aussi opposées qu'elles le peuvent être, lorsque les points de l'une commencent à faire rebrousser chemin aux points de l'autre ? car si cela est ainsi, il semble qu'il doit se perdre beaucoup de mouvement, quoique l'opposition de forces inégales continuellement réitérées fasse sortir ces points de la ligne droite à chaque instant, pour leur faire décrire une courbe. L'expérience n'est-elle pas ici de concert avec le principe que l'on vient de rappeller ? Une pierre lancée en l'air, presque perpendiculairement, ne conserve pas si long-tems la force qu'on lui a donnée, qu'une boule de même pésanteur roulée sur un plan horizontal bien uni : cependant cette pierre, que l'on peut supposer ronde comme la boule, n'a dû décrire qu'une courbe dans l'air, se trouvant entre deux forces, dont l'une diminue toujours, & n'est pas diamétralement opposée à l'autre. L'on ne peut pas dire que l'air lui ait plus résisté qu'à la boule,

ſur-tout dans le ſiſtême où l'air ne doit point réſiſter, ſi ce n'eſt par ſa force centrale, laquelle ne peut cauſer que la péſanteur de la boule & de la pierre. L'on ne peut pas dire encore que la pierre ait communiqué plus de mouvement, parce qu'elle a trouvé une matiere plus denſe; puiſque tout eſt ſuppoſé également plein Il paroît donc que la ſeule péſanteur plus directement oppoſée à la force de la pierre lancée en l'air, qu'à la force de la boule, a pû faire perdre à la pierre une partie conſidérable de ſon mouvement dans un tems fini, quoique cette oppoſition de forces ne lui ait fait décrire qu'une courbe.

Nous ne prétendons pas aſſûrément jetter une pierre dans le jardin de M. Moliere, & nous n'oſons pas même aſſûrer que de pareilles expériences contrediſent ſes explications, parce que nous reconnoiſſons toute la ſupériorité de ſes lumieres; mais nous croyons qu'il eſt toujours à propos de pro-

poser les difficultés qui se présentent aux esprits les plus communs. Il arrive quelquefois que l'homme qui voit le plus loin, n'a pas apperçû des objets très-proches de lui; il est surpris qu'une autre dont la vue est bien plus courte les lui fasse remarquer; & il se pourroit faire que quelcun addressât assez juste dans l'endroit foible du plus beau sistême.

M. D L. dans sa troisiéme proposition s'éleve contre une autre proposition de M. Sigorgne, qui avance que dans un tourbillon composé d'autres petits tourbillons, chaque globule ou chaque point n'a pas plus de force pour s'éloigner du centre commun qu'il n'en auroit, si le tourbillon étoit simple, tout étant d'ailleurs égal. M. de L. pour refuter son adversaire sur ce point, fait soigneusement remarquer que chaque globule d'un tourbillon composé outre la force centrale provenante du mouvement circulaire autour d'un centre

commun, a encore une force centrale provenant du mouvement circulaire autour d'un centre partilier, puiſque par ce dernier mouvement les petits tourbillons, dont un plus grand eſt compoſé, tendent à éloigner leur centre les uns des autres, & qu'ils ne pourroient les éloigner ainſi qu'en les éloignant du centre commun ; mais ſans parler des autres difficultés que l'on pourroit faire après cette réponſe ; n'eſt-il pas à craindre que les efforts oppoſés des petits tourbillons qui ſont dans un même rayon du plus grand tourbillon ne ſe détruiſent les uns des autres ; & ſi cela eſt, ces efforts ne doivent-ils pas être comptés pour rien ?

Une quatriéme propoſition de Monſieur..... établit que dans un tourbillon compoſé de petits tourbillons, la viteſſe des points d'un des petits tourbillons peut bien être égale à la viteſſe de ſon centre dans la circonférence qu'il décrit autour du centre commun. M. de L. prétend avoir déja répondu

à quelques difficultés proposées contre cette these, & il examine ici l'objection que M. Sigorgne tire de la différence qui se trouve entre la vitesse de la terre autour du Soleil dans le sistême admis de part & d'autre, & la vitesse de la terre autour de son propre centre. M. de L. répond que l'on ne doit pas conclure de ce qui s'observe dans la révolution des Planettes, à ce qui doit s'observer dans le mouvement circulaire des petits tourbillons, qui sont encore dans leur état de perfection & d'équilibre, & dans lesquels il n'est point survenu de dérangement. En effet si les mêmes causes, qui peuvent contribuer au dérangement d'un grand tourbillon, ne peuvent produire le dérangement des petits, la conséquence que tire M. Sigor-gorgne, n'aura pas lieu, à moins qu'il n'insiste de nouveau, & qu'il ne dise que les petits, & les grands tourbillons conservés par les mêmes loix, & tout aussi bien en équilibre les uns que les autres, ont dû se déranger les uns comme les

autres, qu'il eſt bien probable que les petits à l'exemple des grands ſe ſeront éloignés de l'état de perfection dans lequel ils avoient été créés.

Dans une cinquiéme propoſition Monſieur..... releve encore M. Sigorgne ſur ce qu'il a dit que dans un tourbillon compoſé, ſi la viteſſe des petits tourbillons ſupérieurs plus grande qu'elle ne doit être par rapport aux inférieurs, a paſſé dans les petits tourbillons des couches intérieures, elle ne doit plus paſſer du petit tourbillon central dans ſes couches environnantes, juſqu'à la ſuperficie du tourbillon compoſé. » Un des principaux avantages du tourbillon » compoſé, (dit M. de L.) c'eſt » la facilité, & la promptitude » avec laquelle les tourbillons peu» vent ſe remettre en équilibre » comme auparavant, ſi par quel» que cauſe que ce ſoit cet équi» libre vient à être rompu.

» Ceux qui auront un nouvel » accroiſſement de force centrale,

» rompant la barriere de l'équili-
» bre qui les arrêtoit, s'agrandi-
» ront aux dépens de ceux qui les
» touchent, & qui ont moins de
» force centrale; ceux-ci dépouil-
» lés de leurs superficies extérieu-
» res, & par-là doüés d'une plus
» grande force centrale, s'agrandi-
» ront encore aux dépens de leurs
» voisins, & ainsi de suite jusqu'à
» ce que l'équilibre survienne; on
» voit combien d'avantages naiss-
» sent en foule de ce mécanisme
&c. Il faut avouer que ce petit jeu de tourbillons est des plus commodes, & un chef-d'œuvre de l'imagination, comme le dit M. de L. si tous ces petits tourbillons se dépouillent avec tant d'adresse, & avec des mouvemens si peu opposés, qu'il ne se perde qu'une quantité infiniment petite de leurs vitesses.

M. de L.... suit parfaitement bien sa pointe, & nous expose comment, selon les loix de ce mécanisme, les petits tourbillons d'une couche supérieure enlevent quelque

chofe aux petits tourbillons de la couche inférieure, lefquels devenus par cette perte plus forts ou plus furieux ne font plus en équilibre avec les tourbillons d'une couche plus près du centre ; de forte que les tourbillons d'une troifiéme couche bien-tôt dépouillés de la même maniere, fe dédommagent encore fur ceux d'une quatriéme couche intérieure, jufqu'à ce que ce pillage aboutiffe au petit tourbillon central ; Celui-ci d'épouillé auffi comme les autres n'en eft pas plus difpofé au repos : fa derniere fuperficie circule avec plus de viteffe ; d'où il arrive que ce tourbillon central peut bien s'être mis en équilibre, fi on le veut, avec chacun des petits tourbillons qui compofent une couche environnante ; mais il n'eft pas encore en équilibre avec cette couche, s'il ne l'oblige pas à circuler plus vîte autour du centre commun ; il la force donc d'accélérer fa viteffe autour de ce centre ; & s'il perd lui-même par-là quelque chofe de

ſa viteſſe circulaire, il recouvre ce qui lui manque, en ſe déchargeant pour aller plus vîte de quelqu'une de ſes enveloppes ſur les tourbillons de la couche qui l'environne, juſqu'à ce qu'il ſoit en équilibre tout à la fois, & avec les mouvemens particuliers des tourbillons de la couche voiſine, & avec le mouvement commun de cette couche autour du centre de tout le tourbillon composé. On doit donc concevoir que ce petit tourbillon central fait deux perſonnages : ſçavoir celui de tourbillon particulier, & celui de premiere couche intérieure du tourbillon composé : il faut qu'il ſoit en équilibre à ces deux égards, ſans quoi tout ſeroit perdu.

La ſixiéme propoſition annonce la réfutation des preuves que produit M. Sigorgne pour montrer que dans le tourbillon composé, la viteſſe des points ne doit pas paſſer de la ſuperficie au centre, ni du grand tourbillon dans les petits, comme des petits dans le grand. On avoue ici que dans le tourbillon ſimple, le mouvement

ne paſſe point de la derniere ſuperficie au centre ; mais on a déja pû voir comment il peut y paſſer dans un tourbillon compoſé. Selon M. de L.... la terre qui n'accélere pas ſenſiblement ſon mouvement diurne autour de ſon axe, lorſque ſon mouvement circulaire autour du Soleil nous paroît accéleré, ne fournit qu'une preuve bien foible à M. Sigorgne, puiſque la différence de viteſſe pourroit être inſenſible dans le mouvement diurne, quoiqu'elle fût réelle ; mais on s'en tient ſur-tout à ſuppoſer que les petits tourbillons ſe ſont conſervés dans un état de perfection, qui ne permet pas de leur attribuer les dérangemens des grands. Voilà des petits tourbillons bien admirables, & d'une vertu bien éprouvée.

La ſeptiéme & derniere propoſition de cette Lettre, nous annonce une nouvelle batterie propre à démonter celle que M. Sigorgne a élevée contre une autre partie du même ſiſtême ; ce ſont les frot-

temens des couches différentes de chaque tourbillon. On reconnoît d'abord que dans le tourbillon simple, ces frottemens doivent causer une grande perte de mouvement; & delà ne conclura-t-on point qu'il y a une grande perte de mouvement dans le tourbillon composé de tourbillons simples? car je ne crois pas que les tourbillons, dont un plus grand est composé, soient eux-mêmes des tourbillons composés d'autres tourbillons composés, & ainsi jusqu'à l'infini. Il paroît à craindre que ces tourbillons n'eussent alors une force centrale infinie, & par conséquent une résistance en tout sens, à l'égard de laquelle une force finie quelconque seroit *o*. ce qui ne s'accorderoit peut-être pas avec l'insensible résistance d'un milieu rempli de ces tourbillons.

Mais enfin M. de L.... nous dit que les frottemens des tourbillons composés ne doivent faire perdre qu'une très-petite quantité de mouvement, parce que si les petits tourbillons de ces couches ont à passer par quelque détroit, ils en sont

quittes pour charger de figure, ſe défaire de quelques-unes de leurs enveloppes, ce qu'ils font très-aiſément, comme on l'a vû, quitte à ſe remplumer dans la ſuite quand ils ſeront plus en liberté, ce qu'ils ne manqueront pas de faire auſſi, puiſqu'ils ont acquis une plus grande force centrale; mais on voudra ſçavoir à préſent ce que ſont devenues ces enveloppes qu'ils ont laiſſées à la porte quand elle étoit trop étroite. Ces enveloppes arrêtées en cet endroit n'ont-elles pas perdu leur mouvement circulaire autour du centre commun? le petit tourbillon qui les reprendra ne perdra-t-il pas autant de viteſſe qu'il leur en communiquera?

Outre cela M. Sigorgne a remarqué que les petits tourbillons ne doivent pas ſi aiſément s'allonger, s'affaiſſer, changer leur figure à chaque inſtant, parce qu'ils ont en tout ſens une force centrale très grande, & telle qu'elle peut être cauſe de la dureté des corps ſolides. C'eſt ſur-tout au ſujet de

l'insensible résistance de l'Ether que cette difficulté revient dans toute sa force; car comment se peut-il faire, pour le dire ici en passant, qu'un milieu composé de petits tourbillons ne résiste point, ou que cette résistance soit insensible, si l'on n'éprouve point d'autre résistance que celle de ce milieu dans la difficulté que l'on trouve à séparer les parties d'un corps solide? Or il paroît sûr que l'on n'éprouve point d'autre résistance que celle de ce milieu, à moins que la matiere des corps durs ne résiste par elle-même, & par son repos. L'objection a parû des plus pressantes à plus d'une personne, & ce ne seroit pas y répondre que de dire qu'elle a la même force contre tous ceux, qui n'ont pas assigné d'autre cause de la dureté que la pression du fluide environnant; car M. Sigorgne triompheroit toujours, si on sembloit lui accorder que le sistême du célébre Académicien n'est pas plus vrai que ceux qui sont démontrés faux & insuffisans

par quelque endroit. L'on avoue enfin à M. Sigorgne que les petits tourbillons obligés de passer par un détroit moins large que le volume qu'ils occuppent ordinairement, se dépouilleront de quelqu'une de leurs couches, & que dans ce dépouillement la vitesse de leur centre, & le mouvement circulaire diminuera un peu; mais on ajoûte que ces tourbillons après avoir passé le détroit, se lanceront en avant, & reprendront tout ce qu'ils ont perdu de vitesse. Rien de plus ingénieux, pourvû qu'un mouvement vraiment perdu puisse se recouvrer, sans qu'il soit communiqué par un autre corps, qui en perd autant qu'il en communique.

M. de L.... soutient aussi très-habilement que le sassement, & ressassement de la matiere contenue dans les petits tourbillons, se doit faire, comme le prétend M. de Moliere dans le tourbillon Elliptique. Il s'appuye sur ce principe qu'un tourbillon passant d'un

milieu où la force centrale eſt plus grande, dans un autre milieu ou la force centrale eſt plus petite, doit s'agrandir dans ce nouveau milieu aux dépens des autres, & enſuite diminuer en repaſſant dans le milieu où la force centrale eſt plus grande, obſervant toujours la même méthode, parce que, comme dit, M. de L.... ce petit tourbillon ne peut pas faire refléxion; qu'il eſt plus ſimple de demeurer tel qu'il eſt, que de changer pour revenir à ſon premier état.

Monſieur.. termine cette Lettre par des remarques qui montrent bien que les reſources de l'Algebre ne lui ſont pas interdites, ſurtout lorſqu'il fait voir de pluſieurs façons, que la force centrale d'une circonférence près du Pole d'un petit tourbillon, eſt égale à la force centrale de la circonférence de l'Equateur.

Ce que l'on recueille de plus ſûr de ces ſçavantes Diſputes, c'eſt qu'il ſe peut fort bien faire qu'un eſprit très pénétrant croye voir des

démonſtrations où il n'y en a point du tout ; puiſque des deux habiles adverſaires que nous voyons aux priſes, il y en a du moins un dans ce cas. Ce qui n'eſt pas moins certain, c'eſt qu'ils ſeroient tous deux mauvais Juges du merite, s'ils n'avoient pas conçû l'un pour l'autre beaucoup d'eſtime.

ARTICLE XX.

RERUM ITALICARUM Scriptores, *&c.* Tomus XIII.

L'Hiſtoire Florentine de Jean Villani occupe les trois-quarts de ce Volume : elle eſt ſuivie d'une Hiſtoire de Sicile, qui commence à la mort de l'Empereur Frideric II. arrivée en 1250. & finit en l'année 1294. par Barthélemi de Neocaſtro Juriſconſulte de Meſſine : d'une Vie de Nicolas Acciaioli Florentin, Grand Sénéchal de la Pouille, écrite par Mathieu Palmerio, Florentin ; & d'un fragment de l'Hiſtoire de Vicen-

ce, par Conforto Pulce, Vicentin. Ces trois derniers Ouvrages voyent ici le jour pour la premiere fois. Nous n'en dirons que ce qui est nécessaire pour en donner une legere notion.

1. *Historie Florentine Di Giovanni Villani Cittadino Florentino, fino all' anno* 1344. Jean Villani naquit à Florence dans le treiziéme siécle, d'une famille assez distinguée. Il fut Prieur de la République, Dignité, dont son Pere avoit été honoré dix-sept ans auparavant. Ce fut cette même année 1300. que Villani commença de travailler à son Histoire, immédiatement après son retour de Rome, où il avoit été gagner les Indulgences de l'année Sainte, & il la poussa jusqu'en 1348. qu'il fut emporté par cette terrible peste, qui ravageoit alors toute l'Europe. Son ouvrage demeura manuscrit pendant près de deux siecles, ce qui ne l'empêcha point d'être fort connu des Sçavans. Enfin en 1537. on en fit à Venise

une Edition *in-folio* ; comme elle fut trouvée fort défectueuse, & que les deux derniers livres y manquoient, on en fit une seconde plus exacte, & plus complette en 1559. à Venise même, & on l'enrichit de quelques notes de Remi Nannini, Florentin. Philippe & Jacques Juncti, qui avoient procuré au Public cette seconde Edition, en firent une troisiéme à Florence en 1587. & ce qui contribua encore plus à rendre l'Auteur célebre, c'est que dans le grand Dictionnaire *de la Cruzca*, il fut cité parmi les Maîtres de la Langue Toscane, quoique Aléxandre Tassoni ait remarqué dans ses *pensieri diversi* que cette Langue n'étoit pas encore parvenue, au tems de Villani, au degré de perfection, où elle a été portée au commencement du seiziéme siecle. M. Muratori en convient, il estime néanmoins que l'Histoire de Villani peut avoir son utilité pour apprendre l'Italien.

Quant à la substance de cet ou-

vrage, le ſçavant Editeur, pour nous en donner une Verſion plus parfaite que les précédentes, s'eſt ſervi d'un ancien Manuſcrit, qui lui a été communiqué par M. Jean-Baptiſte Recanati, Sénateur de Veniſe, il l'a enrichie de variantes & de pluſieurs ſupplémens, qu'il a tirés de la même ſource, d'un autre Manuſcrit de la Bibliotheque Ambroſienne, & de la derniere édition de Florence. Il convient que Villani, en parlant de l'origine de Florence, & des tems, qui l'ont précédée, a mêlé beaucoup de Fables dans ſon Hiſtoire, & il l'excuſe ſur l'ignorance, où l'on étoit alors de l'Antiquité. Nous verrons bien-tôt ſi cette excuſe eſt recevable; mais, ajoûte-t-il, il eſt plus exact, lorſqu'il approche de ſon ſiecle, & ſur-tout, lorſqu'il parle de ce qui s'eſt paſſé de ſon vivant, principalement à Florence. C'eſt réduire à bien peu de choſe le mérite de ſon Ouvrage; encore nous avertit il qu'il ne faut pas toujours s'en rapporter à lui ſur ce qui con-

cerne l'Empereur Frideric II. parce qu'il étoit de la faction des Guelphes, & que Frideric étoit alors à la tête des Gibelins. Du reste il a toujours été en réputation d'homme de bien ; sa prudence le fit employer dans les affaires les plus importantes, il s'y comporta en bon Citoyen, & il y fit paroître beaucoup d'habileté.

Ce n'est pas seulement par rapport à l'Histoire de Florence & de l'Italie, que M. Muratori croit qu'on peut compter sur l'exactitude de Villani ; il porte le même jugement sur ce qui regarde les autres Etats de l'Europe, où l'Auteur avoit eu soin, dit-il, d'établir des correspondances sûres ; comme en France, en Angleterre, & dans les Pays-Bas, outre qu'il voyoit régulierement les *Gazettes publiques.* Il faisoit plus, car il citoit quelquefois les propres termes de ses correspondants, sans en avertir, & sans prendre garde qu'il se mettoit en risque d'être trouvé en défaut. Par exemple, en

parlant du combat de Mons en Puelle, où Philippe le Bel défit les Flamands, il finit ſa narration par ces mots : » Moi, qui écris ce-» ci, j'en puis parler comme témoin » oculaire ; car peu de jours après » je me transportai ſur le champ » de bataille, qui étoit encore tout » couvert de corps morts. » M. Muratori ne croit pourtant pas que Villani ait jamais été en Flandres ; mais il a tranſcrit, dit-il, le Mémoire, qu'on lui avoit envoyé, ſans faire refléxion que ces dernieres lignes ne convenoient qu'à ſon correſpondant.

Il en a uſé de même à l'égard de l'Hiſtoire de Ricordano-Malaſpina, dont il a copié quantité d'endroits, ſans jamais le nommer. Nous avons déja obſervé que c'étoit aſſez la façon des Hiſtoriens de ce tems-là, qui croyoient que tous les Ouvrages étoient de Droit commun. Le plus grand inconvénient, qui en arrivoit, c'eſt qu'en tranſcrivant ainſi des Auteurs, qui n'étoient pas toujours d'accord en-

tr'eux, & ne les citant point, on ſe chargeoit de toutes les contradictions, qui ſe trouvoient dans ce mêlange : Ainſi Villani raconte d'après Malaſpina bien des choſes, au ſujet de l'Empereur Rodolphe I. qui contrediſent formellement ce qu'il en avoit dit lui-même.

Du reſte tout ſon Ouvrage eſt une Chronique qui embraſſe trop de matieres, pour donner une certaine étendue à chacune en particulier : il en faut pourtant excepter les commencemens de Fieſoli, & de Florence, qu'il a traités fort au long, & d'une maniere, qui ne donne pas une grande idée de ſa critique, & de la connoiſſance, qu'il avoit de l'Hiſtoire, par rapport aux tems mêmes, dont il lui étoit plus aiſé d'être inſtruit ; on en jugera par ce que nous allons dire. Selon la coûtume des Chrôniqueurs de ſon tems, il remonte d'abord au Déluge. Nembroth, dit-il, fils de Cus, & Petit fils de Cham, pouſſa l'orgueil juſqu'à ſe prétendre le Maître de la Terre, & à

ne donner à Dieu que l'Empire du Ciel. Pour empêcher qu'un ſecond Déluge n'inondât ſon Domaine, il fit conſtruire la Tour de Babel, qui avoit quatre-vingt milles de circuit, & qui étoit déja haute de quatre mille pas, de trois braſſes chacun, lorſque la confuſion des langues obligea les Ouvriers de renoncer à l'entrepriſe ; il ajoûte qu'avant cette confuſion tous les hommes parloient Hébreu.

Il convient que la plus grande partie de l'Europe a été peuplée par les Deſcendants de Japhet ; mais il en excepte pluſieurs Provinces de l'Italie, où il dit que Noë paſſa avec Janus ſon Fils, né après le Déluge. Ce Patriarche, ſelon lui, y mourut, Janus y reſta après ſa mort, & fut le Pere de pluſieurs grands Seigneurs, & de pluſieurs Peuples. Son garant eſt Héſiode, qu'il qualifie de Pere de l'Hiſtoire. Noë, continue-t-il, & ſon Fils trouverent en Italie : des Deſcendants de Japhet, & entr'autres

Atlas ou Attalus, arriere Petit-Fils de Gomer. Cependant, dit-il, plusieurs Sçavans donnent à cet Atlas, Saturne pour Pere, & Jupiter pour Frere. Saturne, selon eux, étoit Fils de Cielus, Petit-Fils de Cres, qui régna en Crete, & donna son nom à cette Isle, & arriere Petit-Fils du Géant Nembroch : par conséquent il descendoit de Cham, & non point de Japhet ; mais Villani prétend que ces Auteurs ont confondu Attale avec Tentale ; que l'Attale ou l'Atlas d'Italie descendoit de Gomer, & qu'il épousa Eletra, Fille d'un autre Atlas, qui descendoit de Cham, & régna dans la Partie Occidentale de l'Afrique la plus proche de l'Espagne.

Atlas fils de Saturne, conduit par Appollinus, son Maître, & Astrologue célebre, alla s'établir en Toscane. Apollinus, après avoir bien observé le Pays, jugea par les regles de son Art, que l'endroit de l'Europe le plus sain & le mieux situé, étoit la Montagne de Fiesoli ; en effet, dit notre Auteur,

elle eſt placée entre deux Mers, environnée de Montagnes, qui n'y laiſſent paſſer que des vents favorables, & dominée par les Aſtres, dont les influences ſont les plus ſalutaires. Atlas y fixa donc ſa demeure, & il y fit bâtir une Ville, dont l'Horoſcope promettoit aux Habitans beaucoup de joye & de force, *& la detta città fu fondata ſotto aſcendente di tal ſegno*, & *pianeta, che dà allegrezza, & fortezza à tutti gli Habitanti, più che in altra parte d'Europa.* Cette Ville avoit un bain, qu'on appelloit le *Bain Royal*, & qui guériſſoit de pluſieurs maux, & par le moyen d'un aqueduc, on y avoit conduit du haut de la Montagne une quantité de bonnes eaux. Atlas la fit fermer de fortes murailles avec des Tours de diſtance en diſtance, pour leſquelles on employa des pierres d'une groſſeur énorme. Il fit auſſi conſtruire ſur le cime de la Montagne un Château d'une grande beauté, comme on le peut voir par les ruines, qui en reſtent, & il y logeoit ordinairement. Com-

me cette Ville étoit alors la seule, qui fût en Europe, elle fut nommée *Fia sola*, elle fut bien-tôt remplie d'Habitans, & en peu de tems elle étendit sa domination sur un très-grand Pays.

Eletra y mit au monde trois Fils, Italus, Dardanus, & Sicanus: l'Aîné donna son nom à l'Italie, où il régna après son Pere; le Second, que quelques-uns ont cru mal-à-propos Fils de Saturne, fut le Pere des Troyens, & le troisiéme alla peupler la Sicile, qui a porté le nom de *Sicanie*, & où sa postérité a long-tems régné. Après la mort d'Atlas, ses deux Aînés se disputerent le Trône, & s'accorderent enfin à prendre pour arbitre le Dieu Mars: ils lui offrirent des Sacrifices pour connoître sa volonté, & l'Idole, dit notre Auteur, ou par commission Divine, ou par l'artifice du Démon, répondit que Dardanus devoit aller conquerir un autre Pays, & laisser à Italus le Royaume de son Pere. On s'en tint à cet Arrêt; les Descendants

d'Italus ont peuplé presque toute l'Italie, y ont bâti quantité de Villes, & Fiesoli fut toujours la Capitale de ce grand Royaume, qui a tenu si long-tems tête aux Romains.

Dardanus de son côté se mit en marche avec la belle Candatia, sa Niéce, Fille de Sicanus, & qu'il avoit épousée: un grand nombre des sujets de son Frere le suivirent, aussi bien que l'Astrologue Appollinus; ils entrerent en Asie, & s'établirent dans une Province, qui avoit prit le nom de *Phrygie*, d'un certain *Phrygius*, un des Descendants de Japhet. Dardanus y bâtit une Ville sur le bord de la Mer dans un lieu, qui fut choisi par l'Astrologue, & la nomma *Dardanie*. Triton, son Fils, & son Successeur, fut Pere de Troïus, & de Corajus; l'Aîné régna après lui, & fut long-tems en guerre avec Saturne Roi de Crete. Sa valeur, & sa bonne conduite engagerent ses Sujets à changer le nom de Dardanie en celui de *Troye*. Ce Prin-

ce eut trois Fils; Ilion, Anasaraccus, & Ganimedes. Le premier fit bâtir la magnifique Forteresse, qui porta son nom; il laissa deux Fils, Laomedon & Titon, Pere de Menon. Laomedon irrité contre les Grecs, parce que leur Roi Tentale avoit fait mourir Ganimedes son Oncle; refusa l'entrée du Port de Troye à Hercule, & à Jason, qui alloient à la conquête de la Toison d'Or. Les Grecs à leur tour piqués de ce refus, lui déclarerent la guerre, se rendirent maîtres de Troye, massacrerent la plûpart de ses Habitans avec leur Roi, & la ruinerent.

Priam, Fils de Laomedon, rebâtit Troye dans une situation plus avantageuse, & en fit la plus belle & la plus grande Ville du Monde; elle avoit soixante milles de circuit, & le nombre de ses Habitans étoit infini. Paris & Troïlus, deux des Fils de Priam, Enée, son Gendre, & Polidamas armerent, ensuite vint Navires, & firent voile vers la Grece, pour ven-

ger la mort de Laomedon, l'enlevement de sa Fille Ansione, & la ruine de leur Patrie. Ils prirent terre dans les Etats de Menelas, frere de Telamon, le Ravisseur d'Ansione; mais toute cette expédition se réduisit à enlever la belle Helene Epouse de Menelas. Villani refute assez sérieusement ceux, qui ont avancé que cet enlevement se fit dans l'Isle d'Ischia, & prétend que ce fut dans l'Isle de Chypres. Quoiqu'il en soit, cet attentat arma toute la Grece contre les Troyens.

Après la ruine de Troye, Helenus, un des Fils de Priam, Hecube, Mere de ce Prince, Cassandre sa Fille, Andromaque, Veuve d'Hector, & ses deux Fils encore enfans, se refugierent en Macédoine, s'y établirent, y bâtirent une Ville, & Pyrrhus Fils d'Achille, qui regnoit dans ce Pays, épousa Andromaque. Villani paroît ici confondre le fameux Pyrrhus Roi d'Epire, & qui regna quelque tems en Macédoine, avec

le Fils d'Achille. Une autre troupe de douze mille Troyens, conduite par Antenor, fonda Venise, qui fut d'abord nommée *Antenora*, & Padouë, où le Fondateur mourut, & où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau : il avoit mené avec lui en Italie un de ses Freres, nommé Priam, lequel eut trois Fils. Le plus jeune, nommé aussi Priam, passa dans la Pannonie, & dans la Sicambrie, Pays alors déserts. Il en fut le premier Roi; les Troyens, qui l'y avoient suivi, s'y multiplierent beaucoup, & sa Postérité se maintint sur le Trône, jusqu'à la conquête, que les Romains firent de ce Royaume; il semble que Villani ne fasse qu'un même Etat de la Pannonie, & de la Sicambrie; Voici ses propres paroles. *Priamo, il terzo Fignivolo di questo Priamo, che con Antenore huvea edificata Vinegia, si diparti con grande gente dal detto luogo, & andonne in Pannonia, cio-è Ungaria, & nel paese detto Sicambra, & cosi la nominaro.*

Alors, ajoûte-t-il, ces Peuples étoient appellés Gaulois, à cause de leurs cheveux blonds. *Questa gente erano chiamati Galli, overo Gallachi, perchè erano biondi.*

Vers l'an 367. c'est toujours Villani, qui parle, l'Empereur Valentinien, voulant récompenser ces Gaulois, qui lui avoient aidé à remettre les Alains sous le joug, les exempta pour dix ans du Tribut, qu'ils devoient à l'Empire, & c'est delà qu'ils prirent le nom de *Francs.* Ils avoient alors pour Chef un nommé Priam, issu du premier, qui avoit régné dans la Sicambrie. Les dix ans de franchise étant expirés, & l'Empereur leur ayant redemandé le Tribut, ils le refuserent, & entrerent en Allemagne sous la conduite de Marcomer, Fils de Priam : ils étendirent leurs conquêtes depuis le Danube jusqu'au Rhin, & Marcomer régna trente ans en Allemagne. Son Fils Faramond passa le Rhin, se rendit maître du Pays, que ce Fleuve sépare de l'Allema-

gne, en chassa les Romains, & ce Pays fut alors nommé en Latin *Gallia*, & en langue vulgaire *France*, des deux noms, que l'on donnoit à ces Conquérants.

Villani nous donne ensuite la Généalogie de Faramond jusqu'à Childeric, qui fut déposé par Pepin. Il dit deux mots de la seconde race de nos Rois, puis il vient à la troisiéme, dont l'Histoire, dit-il, est tellement mêlée avec celle de Florence, qu'il aura souvent occasion d'y revenir. Ainsi finit le chapitre XX. du premier livre. Dans le suivant il revient à son sujet principal, & commence par les Aventures d'Enée : tout ce qu'il en dit, est tiré de Virgile. Il passe ensuite un peu brusquement à la Fondation de Rome, & en deux chapitres il parcourt rapidement l'Histoire Romaine jusqu'à la conjuration de Catilina. Il ne vouloit, dit-il, que faire connoître comment les Romains originaires de Troye, & les Habitans de Fiesoli descendoient des deux Fils Aî-

nés d'Atlas, Fondateur de cette derniere Ville, & que les Florentins tirent leur origine des uns & des autres. Il est assez étonnant qu'il ait ignoré que le Pays conquis par les Francs portoit long-tems avant eux le nom de *Gaule*; mais ce qui va suivre doit bien plus surprendre encore dans un Ecrivain, qui devoit être au fait de l'Histoire Romaine.

Il ne nous apprend, ni quand, ni de quelle maniere Fiesoli avoit subi le joug des Romains, qui au tems de Catilina en étoient les Maîtres. Manlius, dit-il, y conduisit l'Armée des Conjurés, & Catilina s'y étant rendu, la fit revolter contre la République; il y fut bien-tôt assiégé, & comme il n'avoit point encore reçu tous les secours, qu'il attendoit, il prit le parti de se retirer en *France*; mais voulant éviter Métellus, qui étoit en *Lombardie*, il fut rencontré par Antoine, qui l'obligea de combattre. Il fut défait, & tué dans le combat, & ceux des Siens,

qui purent se sauver, se retirerent à l'endroit, où est maintenant la Ville de Pistoia, dont ils ont été les premiers Fondateurs. Aussi ne faut-il pas s'étonner, dit-il, si les Pistoyens ont toujours été & sont encore, *Gente di guerra fieri & crudeli, & tra loro, & con altri, essendo Strati dal sangue di Catilina, & dal rimaso di cosi fatta Gente.*

Cependant Metellus, qui étoit auprès de Modene, ayant sçu la défaite de Catilina, alla faire le siege de Fiesoli; mais s'en étant trop approché, il fut battu. Il eut bien-tôt sa revanche; mais ne se croyant pas encore assez fort pour finir la guerre, il demanda du secours au Senat: on lui en envoya sous la conduite de César, de Cicéron, & de Macrin, qui camperent séparément, & tinrent six ans Fiesoli assiegé. Ils l'avoient presque entierement ruiné; mais leurs Troupes étoient si harassées, qu'ils jugerent à propos de les remener à Rome, ne laissant au siege que Fiorinus, Préteur de Me-

tellus, avec le corps, qu'il comman-doit. Ce Général, qui avoit bien fortifié son camp, incommoda beauboup les Assiegés; mais comme au bout de quelque tems ceux-ci s'apperçurent qu'il n'étoit pas sur ses gardes, ils l'attaquerent pendant la nuit, entrerent dans le Camp, où il n'y avoit point de Sentinelles, firent main basse sur les Romains, & Fiorinus surpris dans son lit fut tué avec sa Femme & ses Enfans, & le Camp fut brûlé.

La consternation fut grande dans Rome à cette nouvelle; on leva une nombreuse Armée qui marcha sous les Ordres du *Comte Renaud*, de Cicéron, de Tiburinus, de Macrin, d'Albin, de Pompée, de César, de Camerinus, & de Sezzius, *Comte de Todi*; ces Généraux prirent leurs postes de maniere, que Fiesoli se trouva comme investi de toutes parts. Ils firent leurs attaques avec beaucoup de résolution; elles furent soûtenues de même, & cela dura deux ans. Enfin les Généraux, ennuyés

de la longueur du siége, retournerent tous à Rome, à la reserve de César, & du Comte de Todi, son Lieutenant. Alors César se voyant chargé seul de l'entreprise, commença par faire bâtir à Camarti, près de l'Arne, un grand Edifice vouté, pour y tenir les Assemblées du Peuple; c'étoit une espece de Rotonde haute de 60. brasses, & d'autant de diametre: on y entroit par deux portes, & il y avoit tout autour en dedans plusieurs rangées de bancs en amphithéatre, afin que chacun y fût assis selon son rang. Ce superbe Edifice fut ruiné par Totila, & on en voit encore à Florence une partie des fondemens & des voutes.

Enfin après deux ans quatre mois & six jours la Ville se rendit, à condition que ceux, qui en voudroient sortir, auroient la vie sauve. César la ruina de fond en comble, 70. ans avant l'Incarnation du Verbe. Il descendit ensuite dans la Plaine, où Fiorinus avoit été défait, & y jetta les fondemens d'une

nouvelle Ville, à laquelle il vouloit donner le nom de *Cesarea* ; mais le Sénat ne le trouva pas bon, & commanda à tous les Généraux, qui avoient eu part au siége de Fiesoli, d'y mener des Ouvriers, & de partager entr'eux les travaux. Tous furent achevés en même tems, & la Ville fut nommée *la Petite Rome.* Villani en fait une fort belle description, qu'il a prise apparemment dans la même source, où il a puisé tout ce Roman. Il ajoûte que quelques-uns donnerent à la nouvelle Ville le nom de *Floria*, ou en mémoire de Fiorinus, qui y avoit péri, ou parce que la fleur de la Milice Romaine avoit été employée à la bâtir, ou parce qu'en tout tems on y voyoit des fleurs ; que ses premiers Habitans furent tirés de tous les quartiers de Rome ; qu'on y reçut aussi ceux de Fiesoli, qui s'offrirent à y demeurer ; qu'ainsi il ne faut pas s'étonner si les Florentins, qui tirent leur origine de deux Peuples si long-tems ennemis, & dont les

mœurs & les usages étoient si différents, se sont si souvent fait la guerre entr'eux.

Il n'est pas nécessaire de remarquer que, selon toutes les Histoires Romaines, Florence étoit Ville Municipale bien des années avant celle, où Villani place sa fondation; mais il a mieux aimé lui donner les plus grands Hommes de la République pour Fondateurs, que de lui chercher dans l'Antiquité une origine obscure. Quant au nom de Florence, il s'est, dit notre Auteur, introduit par l'usage, & signifie une *épée fleurie*: il prétend que cette Ville subsista dans l'état, où il nous l'a représentée d'abord, jusqu'au tems de Totila, qui la ruina entierement, & qui, pour empêcher qu'on ne la retablît, rebâtit Fiesoli. Il a néanmoins pu sçavoir que Fiesoli étoit Ville Episcopale long-tems avant Totila.

Plusieurs des Habitans de Florence s'étoient cantonnés auprès de ses ruines, parce que ceux de Fiesoli tenoient toutes les semaines un

marché autour de l'Eglise de S. Jean. Ils firent plusieurs tentatives pour relever ses murs ; mais les Fiosilins, qui étoient dans les intérêts des Gots, & ensuite dans ceux des Lombards, s'opposerent toujours, jusqu'à ce que Charlemagne, devenu Empereur, la rebâtit en 801. Il nous a paru que dans toute la suite de cette Chronique, l'Auteur comptoit beaucoup sur les bruits populaires, & qu'il étoit fort peu en garde contre les préjugés de sa Nation. Il n'y avoit, par exemple, qu'en Italie, qu'on ignorât que Hugues Capet étoit Arriere Petit-Fils de Robert le Fort, dont les deux Fils ont porté le titre de Rois de France; cependant Villani croit qu'il étoit Fils d'un Bourgeois de Paris, qui avoit gagné de grands biens en vendant des Bestiaux, & qui devint Duc d'Orléans par son mariage avec l'Héritiere de ce Duché. D'autre part il érige en Duc de Normandie Robert Guiscard, qu'on sçavoit être le Fils d'un simple Gen-

tilhomme de cette Province ; mais pour faire *l'errata* de son Ouvrage, il faudroit un livre plus gros que le sien.

II. *Historia Sicula ab auno* 1250. *usque ad* 1294 *à Bartholemæo de Neocastro J.C. Messanensi.* M. Muratori veut bien que le Public sçache qu'il est redevable de ce fragment de l'Histoire de Sicile à M. Agliotti, Jurisconsulte de Messine, qui lui en a envoyé l'Autographe, ou une ancienne copie, qu'on avoit trouvé dans une boëte de plomb sous l'Autel de S. Sauveur du Phare de Messine. Quelques raisons, dit-il, pourroient donner lieu de soupçonner que le nom de Néocastro est ici un nom emprunté ; mais ce soupçon disparoît, dès qu'on examine la chose avec attention.

L'Auteur nous apprend lui-même qu'il avoit d'abord écrit son Histoire en Vers ; mais qu'à la priere de son Fils, pour l'instruction duquel il l'avoit composée, il la mit en Prose. On n'en doit pourtant pas conclure, reprend M.

Muratori, que c'eſt ici un Poëme, plûtôt qu'une Hiſtoire, & que Néocaſtro y a mêlé la fiction avec la vérité, ou ſi c'eſt un Poëme, il eſt purement Hiſtorique, & tel qu'on en trouvera pluſieurs dans notre collection. Cependant la crainte n'eſt pas tout-à-fait ſans fondement; le ſçavant Editeur, & M. Agliotti y trouvent en effet eux-mêmes plus d'un Epiſode, qui ſe ſentent un peu du Roman, & il nous paroît que le Premier, qui cherche à l'excuſer, ne réuſſira pas à le juſtifier auprès du Public prévenu de cette maxime de Phedre.

Quicumque turpi fraude ſemel innotuit,
Etiam cum verum dicit, amittit fidem.

Nous n'avons beſoin, pour porter ce jugement, que de l'aveu de ces deux Sçavans,& de ce qu'ils ont eux-mêmes remarqué: tel eſt l'Epiſode, qui ſe lit au chapitre 50. de l'amour, qu'une certaine Mâchalda, conçut pour D. Pedre, Roi

d'Arragon. ce qui est dit au chapitre 52. de la naissance du même Prince : l'Histoire d'un nommé Manaccus, qui s'empara de la Sicile sous l'Empire d'Heraclius, & prit le titre d'Empereur chap. 84. ce qui est raconté au chap. 112. des Exploits de l'Empereur Frideric II. en Orient, & au chap. 118. de l'inondation, qui submergea la Ville de Bayes; mais sur-tout l'Histoire des Gerbiniens d'Afrique ch. 84. Il n'est pas possible de lire ces recits, sans se persuader que l'Auteur a voulu égayer sa narration d'une maniere plus convenable à un Poëte, qu'à un Historien, & quand il seroit vrai, comme M. Muratori veut bien le supposer, que Neocastro s'est laissé tromper par des bruits populaires, quel fond peut-on faire sur un Ecrivain si peu judicieux?

Mais voici des fautes d'une autre espece, & qui prouvent que Néocastro a été peu soigneux de consulter les meilleurs Mémoires. Il dit dans son préambule que Guil-

laume I. Roi de Sicile, laiſſa en mourant un Fils, qui fut Guillaume II. & une Fille nommée Conſtance; que Guillaume II. étant mort ſans Enfans, ſa Sœur, par ordre de l'Egliſe, *juſſu Eccleſiæ*, épouſa Henri *de Eſtruſſis* premier du nom, qui étoit encore Mineur, & que cette Princeſſe, alors âgée de 60. ans, eut un Fils, qui fut l'Empereur Frideric I. Pere de Frideric II. M. Muratori convient qu'il y a ici preſque autant de fautes, que de mots, & qu'on ne comprend pas qu'elles ayent pû échaper à un Homme, qui a pu connoître Henri VI. Pere de Frideric II. » Ne » pourroit-on pas dire, ajoûte-t-il, » que tout cet endroit a été ajoû- » té d'abord en marge, enſuite » dans le texte même par quelque » Copiſte ignorant? » mais par ce moyen on excuſera les Auteurs les plus fautifs, dont les Ouvrages ſeront demeuré long-tems Manuſcrits.

En voici d'autres, ſur leſquelles le docte Editeur eſt obligé de paſſer condamnation, & qui

auroient dû, ce ſemble, lui faire un peu rabattre des Eloges, qu'il donne à ſon Auteur. En 1271 Henri Roi d'Allemagne, dit Néocaſtro, fut tué à Viterbe par Gui, Comte de Montfort, en préſence du S. Sacrement. M. Muratori obſerve très-bien que Henri ne fut jamais Roi d'Allemagne; mais il ſe trompe lui-même en diſant que ce Prince étoit Fils de Richard, Roi d'Angleterre, élu Roi d'Allemagne & des Romains; car Richard n'a point été Roi d'Angleterre. Enfin il ne diſconvient point qu'il n'y ait beaucoup d'exagération dans ce que Néocaſtro rapporte des armemens de D. Pedre Roi d'Arragon, lorſqu'il paſſa en Afrique; & de Charles d'Anjou, quand il voulut aſſiéger Meſſine. M. Agliotti remarque de ſon côté que cet Auteur cite ſouvent les Prophéties de l'Abbé Joachim, ſans le nommer autrement, que le Prophête; qu'il donne toujours à Meſſine le nom de *Pharia*, ajoûtant que quelques-uns lui donnoient celui de *Policaim*; qu'il paroît inſinuer que

cette Ville fût bâtie par Cham, Fils de Noë, & le Saturne des Payens, d'où est venue la Fable de la faux de Saturne, que Silius Italien dit avoir été cachée dans le Port de Messine.

Quant au stile de Néocastro. MM. Muratori & Agliotti conviennent qu'il est obscur, & un peu barbare; & le second ajoûte que l'on reconnoît bien à quantité d'Hemistiches, qu'on y trouve, que l'Ouvrage avoit d'abord été écrit en Vers. M. Muratori voudroit bien que l'on rejettât une partie des obscurités & des barbarismes, qui rendent souvent cette Histoire inintelligible, sur la négligence des Copistes; mais il ne falloit donc pas dire que le Manuscrit trouvé à Messine, étoit l'Autographe même, ou une ancienne Copie. Quoiqu'il en soit, en parcourant cette Histoire, nous en avons jugé le mérite fort médiocre: on y voit régner l'esprit national, & la prévention pour la faction Gibeline d'une façon trop

marquée ; l'Auteur passe légerement, & d'un stile de déclamateur, sur quantité d'évenemens, principalement sur ceux, qui pourroient faire honneur à Charles d'Anjou ; les Harangues directes, qui sont en trop grand nombre pour une Histoire si abregée, & les Lettres, qui y sont rapportées en entier, sont présque toutes à la louange des Arragonnois, & des Siciliens, en faveur desquels l'Auteur veut que le Ciel se soit souvent déclaré. Nous croyons néanmoins que ce fragment peut être de quelque utilité entre les mains d'un Historien judicieux.

III. *Matthæi Palenerii de vitâ & rebus gestis Nicolai Acciajoli Florentini Commentarius.* Nicolas Acciajoli, noble Florentin, fut un des Hommes de son tems des plus employés & des plus estimés. Dans un voyage, qu'il fit à Naples, à l'âge de vingt un ans pour des affaires domestiques, il eut occasion de se faire connoître à Catherine de Valois, veuve de Philippe

Prince de Tarente, Frere du Roi Robert, & cette Princesse conçut une si grande estime pour lui, qu'elle le chargea de la conduite de sa Maison, & de l'éducation de ses Enfans. Il répondit parfaitement à la confiance, qu'elle avoit en lui, & dans la suite il demeura attaché au plus jeune de ses Eleves, qui fut le celebre Louis de Tarente, que la Reine Jeanne épousa en secondes noces, & qui fut couronné avec elle Roi de Naples. Les services, qu'il rendit à ce Prince, l'éleverent aux plus grands honneurs; il fut grand Senechal du Royaume, Ambassadeur auprès de l'Empereur Charles IV. & du Pape Innocent VI. & devint un des plus opulens particuliers de l'Italie. Mais Julius Niger, Auteur de l'histoire des Ecrivains de Florence, s'est trompé lorsqu'il a dit qu'il étoit redevable de ses dignités & de ses richesses à Robert, Roi de Naples, & c'est aussi sans fondement qu'Ughelli, dans son Catalogue des

Archevêques de la même Ville, lui donne les titres de Jurisconsulte & de grand Marechal.

Un Homme si celebre méritoit bien que quelque habile Ecrivain donnât son histoire au Public, & c'est ce qu'a exécuté Mathieu Palmerio, son Compatriote, Homme de condition, connu par d'autres ouvrages, & dont l'érudition a été attestée par le Cardinal Bellarmin, Paul Jove, Vossius & plusieurs autres Sçavans. Il dit lui-même qu'il forma le dessein de cet Ouvrage après qu'il eut exercé l'emploi de Confalonnier de la Republique conjointement avec Edouard Acciajoli. Son histoire étant demeurée manuscritte, Donat Acciajoli l'a traduite du Latin en Italien, & fit imprimer cette traduction à Florence en 1588. avec une histoire de la famille Ubaldini. Ainsi c'est pour la premiere fois, que l'original Latin paroît ici au jour. M. Muratori, qui en fait beaucoup plus de cas, que de la traduction, l'a tirée de

deux manuſcrits, dont le plus ancien, & le meilleur, eſt entre les mains de D. Antonio San Felice, Evêque de Nardo, au Royaume de Naples, & l'autre, dans la Bibliotheque, que ce Prelat a fait bâtir pour ſes Succeſſeurs, & qu'il a remplie d'un grand nombre de livres bien choiſis.

La Preface de l'Auteur roule preſque toute entiere ſur le deſir ſi naturel à tout Homme & à toute Nation, que tout ce qui peut lui faire honneur, ſoit tranſmis à la Poſterité. Il obſerve ingenieuſement que ceux-mêmes, qui ont fait des traités ſur le mépris de la gloire, n'ont pas voulu qu'on ignorât qu'ils la mépriſoient & pour cela ont mis leurs noms à la tête de leurs ouvrages : que s'il ſe trouve des Hommes, ajoûte-t'il, qui n'ont pas cette ambition, ou ils ſont ſans ſentiment, comme les Bêtes, ou ils ſe ſont élevés avec le ſecours de la grace au deſſus de tout ſentiment humain, en quoi je trouve quelque choſe de divin. Il convient que

plusieurs Grands Hommes, & des Nations entieres ont fait des actions, qui méritoient d'être immortelles, & qui, faute d'Historiens, sont demeurées dans l'oubli ; & il ne trouve rien de plus déplorable, que de voir ainsi la vertu frustrée du plus grand honneur, qu'elle puisse recevoir sur la Terre, & de laisser éteindre par-là l'émulation si propre à rendre les Hommes vertueux.

Avant que de venir à la personne de Nicolas Acciajoli, il fait en peu de mots l'histoire de son illustre Maison. Il nous apprend qu'elle est originaire de Brescia, & qu'elle en porte les armes ; soit, dit-il, que cet honneur lui ait été accordé en récompense de ses services, ou qu'ayant eu la souveraine puissance dans cette ville, elle en ait retenu les armes. D'autre part le nom d'Acciajoli est dérivé *d'Acciajo*, qui en Italien signifie de l'acier : or on tire une grande quantité d'acier des Montagnes voisines de Brescia, & de tout tems cette ville en a fait un très-

gros commerce. Après la chute de la Monarchie des Lombards, Florence étant devenuë la Ville la plus commerçante de l'Italie; les Acciajolis s'y ſont tranſportés, pour y exercer leur commerce avec plus d'avantage; par-là ils ont acquis des biens immenſes, ſont entrés dans le corps de la Nobleſſe Florentine, ont été revêtus des premieres charges de la Republique, & comme cette Maiſon a toujours été très-nombreuſe, elle s'eſt repanduë dans tous les Etats de la Chrétienté, & a fait une très-grande figure dans toutes les Cours. C'eſt ce que Palmerio prouve par l'énumeration des Hommes illuſtres, qu'elle a produits, & des emplois conſidérables, dont ils ont été revêtus au dedans & au dehors de l'Italie.

Cet Ouvrage demanderoit un extrait entier. La vie d'un Homme, qui a eu tant de part aux affaires d'un Royaume, embraſſe preſque toute l'hiſtoire de ce Royaume, pour tout le tems qu'il y a fi-

guré ; mais on n'attend point de nous que nous nous arrêtions sur tous les Ouvrages, que renferme la grande collection de M. Muratori. D'ailleurs il nous faudroit revenir ici sur bien des faits, dont nous avons parlé il n'y a pas long-tems, en rendant compte de la belle histoire de Naples de M. d'Egli. Du reste cette Vie mérite d'être lue, elle est écrite d'un style coulant & assez noble. Les faits y sont racontés avec beaucoup d'ordre & de simplicité ; l'Auteur s'y soûtient par tout ; en un mot son Ouvrage nous a paru digne d'un meilleur siecle.

IV *Conforti Pulicis, Vicentini, fragmenta Historiæ Vicentinæ, ab anno* 1371. *ad annum* 1387. *Nunc primùm prodeunt ex codice Veneto.* M. Muratori ne croit pas pouvoir décider absolument que *Conforto Pulce*, ou *Pulex*, est le même que le *Pulex de Custoza*, qu'on prétend avoir fait un petit poëme de quatre-vingt cinq vers sur le voyage de l'Empereur Charles IV. en

Italie : quelques auteurs ayant cru qu'il étoit son Frere. Il est plus certain que le fragment, qu'il a tiré de l'obscurité, n'est qu'une partie de l'Ouvrage, dont on ignore quelle étoit l'étenduë. Cela paroît dès la premiere ligne, qui commence ainsi : *Eodem* 1371. *de mense Aprilis, exhalavit à terrâ quadam plaga Brucorum in districtu Vicentino, ultra omnem memoriam, in quantitate, quod quasi incredibile videretur.* Le Sçavant Editeur en ayant reçu un manuscrit de M. Zeni, Poëte & Historiographe du feu Empereur, l'a jugé digne de l'impression, & quoiqu'il ne renferme guéres que de petits détails historiques, souvent interrompus par des affaires domestiques, il ne doute point que la candeur de l'historien, & la clarté de sa narration ne le fasse lire avec plaisir.

Ce n'est pourtant au fond qu'une espece de Journal, où les faits même les plus remarquables sont touchés assez superficiellement, & noyés dans des minuties de famil-

les, qui intereſſent peu le public, & dans des nouvelles courantes, qui n'ont rien de fort important ; ſans liaiſon, ni d'autre ordre, que les dattes de l'année, du mois, & ſouvent du jour. On peut juger de l'Auteur & de l'Ouvrage, dont le ſtyle eſt fort ſimple, & un peu barbare, par le trait ſuivant.

Au mois de Janvier 1379. dit Conforto, ma Servante étant couchée dans ſon lit, avec ma Niéce, âgée de vingt ans, & une autre Femme, qui en avoit quarante, vis-à-vis un Enfant dans ſon berceau, & une lampe allumée dans la chambre, une Femme vêtuë de blanc ouvrit la porte, alla au berceau, le remua & ſortit. Les Femmes, excepté la Nourrice, la virent, & crurent que c'étoit la Mere de l'Enfant, qui avoit accoutumé de venir de tems en tems pendant la nuit donner la mammelle à ſon Fils. (L'Auteur parle cependant d'une Nourrice.) Au bout d'une heure la même Perſonne revint, fit têter l'Enfant, puis étei-

gnit la lampe, & se retira. Alors une des Femmes lui dit ; Madame, puisque l'Enfant dormoit, pourquoi sortir deux fois par un si grand froid de votre lit, où vous avez deux Enfans malades ? le jour étant venu, la même Femme, qui avoit ainsi parlé, & qui ne doutoit point que celle, qu'elle avoit vûë, ne fut la Maîtresse du Logis, fit le même reproche à celle-ci, qui l'assûra qu'elle n'étoit point sortie de son lit de toute la nuit. Si réellement cette Femme étoit allée à moitié endormie voir son Fils, selon sa coûtume, & ne s'en souvenoit plus le lendemain, comme cela pouvoit bien être arrivé, c'est un fait bien peu digne de l'attention du Public. Si l'Auteur a trouvé en cela du merveilleux, il étoit bien crédule.

ARTICLE XX.

DE LA MANIERE DE trouver la charge des Mines. Par M. d'Alleman.

MON RÉVEREND PERE,

M. de S. Remy dans le ſecond Tome de ſes Mémoires d'Artillerie, Partie III. parlant de la maniere de charger les Mines, dit que la quantité de poudre qu'il faut pour charger une Mine, doit être proportionnée à la quantité des toiſes cubes de terre que la mine doit enlever, de ſorte que, ſelon lui, s'il faut 100 livres de poudre pour la charge d'un fourneau, qui aura 10 pieds de terre au-deſſus; il en faudra 800 pour la charge d'un fourneau qui aura 20 pieds de terre au-deſſus. La raiſon eſt que de deux ſolides ſemblables, celui dont la hauteur eſt de 20 pieds, eſt octuple de celui dont la hauteur eſt de 10 pieds.

En quoi M. de Remy s'eſt trompé, parce qu'il ne fait entrer dans ce calcul que le poids des terres contenues dans les Entonnoirs des Mines, & qu'il n'y fait entrer en aucune maniere, avec ce même poids la réſiſtance que fait la maſſe de ces mêmes terres que la Mine doit enlever, pour ſe détacher de la ſurface de l'Entonnoir, comme M. Bélidor l'a fort bien remarqué dans ſon nouveau Cours de Mathématiques, pag. 505.

L'entonnoir de la Mine, eſt le trou que laiſſe une Mine, ou un Fourneau après avoir joué. Le Noyau, ou le ſolide de l'Entonnoir eſt la maſſe des terres qui le rempliſſoit avant que la Mine ou le Fourneau eût joué.

La ligne, où l'axe d'une Mine ou d'un fourneau eſt la hauteur perpendiculaire, ſur la chambre des poudres, du terrain qu'on veut faire ſauter. M. Bélidor l'appelle ligne de moindre réſiſtance.

La chambre des poudres d'une Mine, eſt le trou dans lequel on

place les poudres ; c'eſt la Mine, ou le Fourneau.

La ténaciité, ſelon M. Bélidor, eſt la réſiſtance que font les terres de l'Entonnoir d'un Fourneau pour ſe ſéparer de celles qui ſont ſur la ſurface de cet Entonnoir, L'effort dilaniateur, eſt celui que fait la poudre en s'enflammant dans une Mine, contre la réſiſtance du poids de la maſſe des terres qu'elle doit enlever, jointe à la ténacité des parties qui compoſent cette maſſe.

Et comme les poids des terres à enlever, ou la maſſe des terres contenues dans les Entonnoirs ſemblables, ſont entre eux comme le cube des lignes, par la XXX du 11, & que les ſurfaces de ces mêmes Entonnoirs ſont entre elles comme les quarrés de leurs hauteurs, M. Bélidor dit que la quantité de poudre néceſſaire pour la charge d'une Mine, doit être déterminée par la ténacité des terres, & par le poids des maſſes à détacher & à enlever ; & par conſé-

quent déterminée par le quarré, & par le cube des lignes.

Fondé ſur ce principe, & ſur les expériences qu'il a faites, il dit que pour la charge d'un Fourneau d'une ligne de 8 pieds, il faut 50 livres de poudre, pour ce qu'il appelle la ténacité, & 70 livres, pour vaincre tout à la fois la ténacité, & le poids des terres, & les chaſſer hors de l'Entonnoir : & par conſéquent, ſi des 70 livres de poudre qu'il demande pour la charge d'un fourneau, de 8 pieds de ligne, on en ôte 50 livres de poudre qu'il donne pour la ténacité, il en reſtera 20 pour le poids des terres. D'où il conclut que dans le même terrain, la quantité de poudre néceſſaire pour la charge d'une Mine, dont la ligne ſera de 15 pieds doit être proportionnée à celle dont la ligne eſt de 8 pieds, en diſant : ſi le quarré d'une ligne de 8 pieds qui eſt 64 donne 50 livres de poudre pour la ténacité ; combien 225, quarré d'une ligne de 15. p ? On trouvera qu'il faut 175 liv.

de poudre, pour ce qu'il appelle la ténacité; & pour trouver ce qu'il faut pour le poids des terres, on dira, si 512, cube d'une ligne de 8 pieds donne 20 livres de poudre, combien donnera 3375, qui est le cube d'une ligne de 15 pieds? On trouvera qu'il faut 132 l. lesquelles étant ajoûtées aux 175 l. qu'on a trouvées pour la ténacité, donneront 307 l. de poudre pour la charge d'un fourneau, dont la ligne est de 15 p. comme il l'a éprouvé.

Mais, comme il faut un plus grand effort pour détacher les parties d'un corps, & les metere en mouvement, que pour les chasser au loin, lorsqu'elles sont déja détachées, & mises en mouvement; il s'ensuit qu'il faut une plus grande quantité de poudre pour détacher de l'Entonnoir d'une Mine les terres qui sont dedans, & les mettre en mouvement, que pour les chasser au dehors, lorsqu'elles y sont déja en mouvement. Et c'est à quoi M. Bélidor n'a pas eu égard, dans la maniere qu'il donne pour

trouver la charge d'une Mine, comme il ſera démontré.

Car, s'il s'étoit apperçu que pour trouver la quantité de poudre néceſſaire pour ce qu'il appelle la ténacité, dans la charge d'un Fourneau, le quarré ſeul des lignes ne ſuffiſoit pas, il auroit reconnu qu'il falloit trouver cette quantité de poudre pour une ligne plus grande que celle de 8. p. & il auroit reconnu, dis-je, une partie avec le quarré & le cube de cette même ligne, leſquels joints enſemble, donneroient la quantité de poudre néceſſaire pour ce qu'il appelle la ténacité; parce que la quantité de poudre que M. Bélidor donne pour la ténacité, ne ſçauroit détacher les maſſes des Entonnoirs, & remuer les terres dans les mêmes Entonnoirs, ſans les ſoulever, comme il le dit lui même, pag. 505. & qu'ainſi il faut que cette quantité de poudre qu'il demande pour la ténacité, dans les lignes plus grandes, ou plus petites, ſoit déterminée par le quarré, & par le cube des lignes; & que ſans cela on

ne ſçauroit déterminer au juſte la quantité de poudre néceſſaire pour l'effort dilaniateur, que M. Bélidor appelle la ténacité.

D'ailleurs, comme dans la propoſition qu'il donne, il ne fait entrer dans la ténacité que le quarré des lignes, plus les lignes deſcendent au-deſſous de celle de 8 p. plus auſſi la quantité de poudre néceſſaire pour ce qu'il appelle la ténacité, diminue à proportion; parce que dans les ſolides ſemblables & inégaux, les plus grands ont à proportion moins de ſurface que les plus petits; parce que ces ſurfaces ſont entre elles dans la raiſon des quarrés de leurs hauteurs; & la charge pour chaſſer les terres hors de l'Entonnoir devient en même tems plus grande, parce qu'elle augmente ſelon la raiſon des cubes des mêmes lignes.

Ce qui fait que dans la proportion que donne M. Bélidor pour une Mine de 20 pieds de ligne, la quantité de poudre pour ce qu'il appelle la ténacité, qui eſt de 312

livres & demie, eſt égale à celle qu'il faut pour chaſſer les terres hors de l'entonnoir qui eſt auſſi de 312 $\frac{2}{1}$, & que dans une Mine, dont la ligne ſeroit de 40 pieds, la quantité de poudre néceſſaire pour ce qu'il appelle la ténacité, eſt, ſelon ſon calcul, de 1250 livres, & la quantité néceſſaire pour le poids des terres, eſt de 2500 livres; & par conſéquent bien plus grande, puiſqu'elle eſt double de celle de la ténacité; ce qui eſt abſurde.

Cependant la quantité de poudre néceſſaire pour ce qu'il appelle la ténacité, doit être plus grande que celle qui doit chaſſer les terres au dehors de l'Entonnoir que laiſſe la Mine après avoir joué; parce que la réſiſtance du poids de la maſſe à ſe détacher de l'Entonnoir, jointe à ſa ténacité contre l'effort dilaniateur, eſt le plus grand effort que la poudre ait à ſurmonter dans un Fourneau, comme il le dit lui même dans ſon nouveau Cours de Mathématique, pag. 507. parce qu'elle détache de l'En-

tonnoir, la masse qui le remplit, laquelle lui est intimement unie; les terres qui forment l'Entonnoir, & celle qu'il contient, ne faisant qu'un même corps. Ce qui prouve évidemment que la charge de ce qu'il appelle la tenacité, doit toujours être plus grande que celle du poids des terres à remuer, contenues dans l'Entonnoir.

Donc il faut déterminer la quantité de poudre nécessaire pour la charge d'un Fourneau, que M. Bélidor donne à ce qu'il appelle la ténacité, par le quarré, & par le cube tout ensemble de la ligne du Fourneau, & non pas par le quarré seulement de cette ligne; parce que cette partie de la charge d'un Fourneau, qu'il donne à ce qu'il appelle ténacité, agit en s'enflammant de deux manieres différentes tout à la fois; la premiere commence l'effort dilaniateur, en élevant successivement depuis *a* jusqu'en *x* les terres qui remplissent l'Entonnoir *x*, *b*, *z*, fig. 1. selon un angle quelconque *a z f*,

ou *a x f* ſur les rayons *f x f z*, ſelon les directions *c n*, & ſur la ligne *a a*, ſur laquelle ſe fait le plus grand & le premier effort, qui détache les parties de l'Entonnoir, de celles qui doivent reſter pour former la ſurface de cet Entonnoir *x h z*. Et la ſeconde aide à la premiere en les briſant pour les ſéparer entierement de la ſurface de l'entonnoir ſans les chaſſer au dehors.

Il ne s'agit à préſent, non par des principes de Phyſique, mais ſeulement par ce qui a le plus de rapport à la Géométrie, comme le veut M. Bélidor, page 508. que de déterminer dans les 50 livres de poudre qu'il a trouvées par ſes épreuves pour vaincre ce qu'il appelle la ténacité des terres, la quantité de poudres qu'il faut pour chacun des deux mouvemens qui ſe trouvent dans l'effort dilaniateur, qui ſont l'un pour le poids des terres à mettre en mouvement, & l'autre pour la ténacité des mêmes terres, celle qui lui aide à les bri-

ſer, & à les détacher entierement de celles qui forment l'Entonnoir, en les ſoulevant enſemble.

Puiſque ſelon les épreuves que M. Bélidor dit avoir faites, 50 livres de poudre ſuffiſent pour détacher, & ſoulever tout à la fois les terres contenues dans l'Entonnoir d'une Mine de 8 pieds de ligne, ſans les chaſſer au dehors, en laiſſant ſeulement la marque d'une terre remuée dans un cercle d'environ 16 pieds de diametre; & que par de ſemblables épreuves, 70 liv. de poudre dans une terre de même conſiſtance ſuffiſent pour détacher, & chaſſer hors de l'entonnoir les terres d'une Mine de 8 pieds de ligne, il eſt évident que la différence entre 50 liv. & 70. liv. de poudres, qui eſt 20 liv. eſt la partie de 70 liv. qu'il faut pour chaſſer entierement hors de l'Entonnoir d'une Mine les terres qui auroient déja été miſes en mouvement par les 50 liv. de poudre, qu'il donne à ce qu'il appelle la ténacité.

Et, comme dans ces 50 liv. il y en a une partie qui aide à celle qui commence l'effort dilaniateur, pour séparer entierement la masse des terres qui sont dans l'Entonnoir de celles de la surface ; les quantités de ces deux mouvemens qui se trouvent tout à la fois dans l'effort dilaniateur, ne pouvant être connues séparément, que par une Physique très exacte, joint à un grand nombre d'expériences, on doit ajoûter ensemble le quarré, & le cube de la ligne de la Mine, pour trouver tout à la fois la quantité de poudre qu'il faut pour l'effort dilaniateur, que M. Bélidor appelle la ténacité, & chercher ensuite avec le cube de la même ligne, ce qu'il demande pour le poids des terres.

Ainsi, voulant trouver avec le nombre de 50 & de 20, que donne M. Bélidor, la charge d'une Mine, dont la ligne sera de 15 p. on dira comme 576 qui est la somme du quarré & du cube d'une ligne de 8 pieds est à 50 liv. de poudre, ainsi 3600, somme du quar-

ré, & du cube d'une ligne de 15 p. eſt à 312 liv. de poudre, pour ce que M. Bélidor appelle la ténacité; c'eſt-à-dire, pour détacher & ſoulever tout à la fois les terres, ſans les chaſſer hors de l'entonnoir. Et puis, comme le cube d'une ligne de 8 p. qui eſt 512, eſt à 20 liv. de poudre, ainſi 3375 cube d'une ligne de 15 p. eſt à 132 liv. pour chaſſer les terres hors de l'entonnoir; leſquelles étant ajoûtées aux 312 liv. de la ténacité, la ſomme 444 liv. ſelon M. Bélidor, ſeroit la quantité des livres de poudre qu'il faudra pour la charge d'une Mine de 15 p. de ligne, ce qui excéderoit de 137 liv. la quantité de poudre qu'il a trouvée dans les épreuves qu'il a faites avec des Fourneaux de 15 p. de ligne.

Mais, puiſque ſelon M. de S. Remy, & les Tables des Mineurs, il ne faut que 12 liv. de poudre pour enlever une toiſe cube de terre, ou, ce qui eſt le même, le ſolide de l'Entonnoir d'une Mine de 5 p. de ligne, moyenne entre celui d'un Entonnoir paraboloide, & celui

d'un Entonnoir hyperboloide, tous les deux aussi de 5 p. de ligne, & qu'il ne faut que 48 liv. de poudre, pour un fourneau d'une ligne de 8 p. dans les terres ordinaires, comme le dit M. Bélidor, pag. 511. pour se conformer dans une semblable terre, à la charge qu'on trouve dans les Tables des Mineurs; lorsqu'on voudra trouver la quantité de poudre qu'il faudra pour la charge d'une Mine plus grande, ou plus petite que de 15 p. on prendra dans les 48 liv. de poudre, 36 liv. pour l'effort dilaniateur, & seulement les 12 liv. restantes, pour le poids des terres, au lieu des 50 liv. & de 20 liv. que M. Bélidor trouve dans les 70 liv. qu'il dit avoir trouvées dans les épreuves qu'il a faites, pour une ligne de 8 pieds.

Quoique cette quantité de 12 liv. pour le poids des terres, prise dans celle de 48 liv. qu'on trouve dans les Tables des Mineurs, pour la charge d'une Mine de 8 p. de ligne, ne suffise pas elle seule pour

chasser hors de l'Entonnoir d'une Mine de 8 p. de ligne, les terres qu'il contient, si après en avoir été détachées & soulevées par les 36 liv. de l'effort dilaniateur, elles y étoient restées en repos, néanmoins elles suffisent étant ajoûtées aux 36 liv. parce qu'elles font alors le même effet, que si à deux puissances jointes ensemble, qui ne pourroient que remuer un fardeau, on y ajoûtoit une troisiéme, pour lui aider à le soulever, & qu'il en arrive de même que si un homme, voyant que deux autres hommes ne peuvent qu'ébranler un fardeau qu'ils voudroient rouler devant eux, ou le transporter ailleurs, se joint à eux pour leur aider : alors ces trois hommes ensemble roulent facilement ce fardeau, ou le portent ailleurs sans peine.

Donc pour trouver la quantité de poudre nécessaire pour la charge d'un fourneau dont la ligne sera plus grande, ou plus petite que celle de 8 p. on ne doit pas se servir du nombre de 50 pour l'effort di-

laniateur, ni de celui du 20. pour le poids des terres, que donne M. Bélidor; mais de celui de 36 pour l'effort dilaniateur, & de 12 pour le poids des terres, en ajoûtant le quarré de la ligne de la Mine avec ſon cube, pour trouver la quantité de poudre néceſſaire pour l'effort dilaniateur, & ſeulement le cube de cette même ligne, pour le poids des terres.

Ainſi, pour trouver la quantité de poudre qu'il faudra pour la charge d'une Mine de 15. p. de ligne, dans une terre ordinaire; on dira, comme 576 qui eſt la ſomme du quarré, & du cube d'une ligne de 8 p. eſt à 36 liv. de poudre; ainſi 3600 qui eſt la ſomme du quarré, & du cube d'une ligne de 15 p. eſt à 225 liv. pour l'effort dilaniateur; & puis, comme 512 cube d'une ligne de 8 p. eſt à 12 liv. de poudre, ainſi 3375 cube d'une ligne de 15 p. eſt à 79 liv. de poudre pour le poids des terres, leſquelles 79 liv. étant ajoûtées aux 225 liv. de l'effort dilaniateur, donneront

 304 liv.

304 liv. pour la charge de la Mine.

Quant à la figure de l'Entonnoir que laiſſe une Mine après avoir joué, elle dépend de la qualité du terrain dans lequel eſt la chambre des poudres, & non de celui qui eſt deſſus, parce qu'elle peut ſe trouver dans une terre douce, celle du deſſus étant une terre dure; ou dans une terre dure, celle du deſſus étant une terre molle, ce qui fait que les courbes génératrices des Entonnoirs ſeront différentes dans tous les différens terroirs où l'on fait jouer des Mines.

La coupe de l'Entonnoir d'une Mine n'eſt point un cône tronqué *a b c d*, comme l'a prétendu M. de S. Remy, ni un cône à cul de chaudron *a c q d b*, fig. 2. comme le prétend M. Bélidor dans ſon Cours de Mathématique, pa. 328. Car quelle apparence y a-t-il que la poudre qui eſt dans le fourneau *o*, en s'enflammant, ſorte de la chambre où elle eſt renfermée, pour percer les terres de *o* en *c*, & de *o* en *d*, autour de la Chambre des poudres,

ſelon les rayons *o c*, *o d*, & qu'elle s'arrête aux points *c*, *n*, *d*, de la circonférence *d c*, diſtans du point *o*, de la moitié de la ligne *o f* de la Mine, pour élever & chaſſer les terres hors de l'Entonnoir, ſans les fouler, & les creuſer au-deſſous avec la même force ſur les côtés *a c*, *c b*, du cône tronqué *a c d b*, comme le prétend M. de S. Remy, que dans le milieu *f o*, en prenant une nouvelle direction *c a*, & *d b*.

M. Bélidor au contraire dit avec plus de raiſon, que la poudre en s'enflammant, ne quitte point l'eſpace *o*, dans lequel elle eſt enfermée, pour ſuivre horizontalement de part & d'autre les rayons *o c*, *o d*; mais que lorſqu'elle s'enflamme, l'effort qu'elle fait en preſſant les terres au-deſſous de *c*, *d*, pour ſoulever & chaſſer hors de l'Entonnoir celles qui ſont au-deſſus, forme le cul de chaudron *c*, *q*, *d*.

Mais il n'eſt pas non plus poſſible qu'elle s'arrête tout d'un coup aux points *c*, & *d*, comme dans le cône tronqué, pour quitter la di-

rection de la courbe que fait le cul de chaudron, & en prendre une nouvelle, ſelon les côtés *a c*, *d b*, du cône tronqué *a c d b*, pour chaſſer hors de l'Entonnoir les terres qu'il contient, en les preſſant, & en les creuſant tout à la fois, pour former le cul de chaudron, parce que la ſurface *c d*, ne peut faire autrement que de la diviſer en ſe repliant ſelon la courbe *c q d*.

D'où il arrive que ſi la poudre en s'enflammant, preſſe & creuſe tout à la fois, les terres au-deſſous du fourneau une eſpece de cul de chaudron *c q d*, elle doit continuer d'élever les terres de *c* en *a*, & de *d* en *b*, ſelon la même courbe *c q d*, & cette courbe ne doit pas être un cône tronqué à cul de chaudron; mais un demi Cercle, une demie Ellipſe, une Parabole, ou une Hyperbole.

Il eſt évident que la coupe de cet Entonnoir n'eſt point un demi cercle, puiſque déja un grand nombre d'expériences ont fait voir que le diametre extérieur *a b*, de l'Entonnoir eſt pour le plus, double de

la ligne *o f* de la Mine, & que *f Q* eſt plus grande que *o f*, au moins de l'eſpace que la poudre aura preſſé, & creuſé au-deſſous du Fourneau.

Elle ne doit point être une demie Ellipſe, puiſque la profondeur du prétendu cul de chaudron de M. Bélidor ſeroit preſque égale à la moitié de la ligne *o f* du fourneau. Une auſſi grande preſſion que celle-là ne paroît pas poſſible.

Que ſi la terre dans laquelle ſera faite une Mine, eſt douce, ou molle, la quantité de terre que la poudre enleve au-deſſous du Fourneau, pourroit être aſſez conſidérable, & la preſſion aſſez grande, pour que la courbe génératrice de l'Entonnoir de la Mine fût une Parabole ; puiſque dans une Mine de 20 p. de ligne, la preſſion des terres, jointe à la quantité que la poudre en auroit enlevé, ne ſeroit que de 2 p. au-deſſous de la chambre des poudres, qui ſera auſſi de deux p. de profondeur au-deſſous de la ligne de la Mine.

Mars 1742.

Et, si au contraire la terre dans laquelle on fera la Mine est dure, la courbe génératrice pourroit être une Hyperbole.

D'où il s'ensuit que la courbe génératrice de l'Entonnoir que laisse une Mine, après avoir joué, n'est point celle d'un cône tronqué à cul de chaudron, comme le dit M. Bélidor; mais une courbe différente dans les terrains différens qu'on rencontre en minant; & que par conséquent on ne peut connoître cette courbe, que par un grand nombre d'expériences, faites dans chaque terrain particulier.

C'est de l'Hyperboloïde que je voudrois me servir, pour mésurer la quantité de toises cubes de terre, qu'une Mine doit enlever, lorsque la chambre des poudres sera faite dans une terre dure, & non du cône tronqué, comme M. Bélidor.

Et enfin pour toute sorte de terrain, je préférerois le solide d'un Entonnoir moyen entre un Entonnoir paraboloïde, & un hyperboloïde, tous deux de 5 p. de ligne,

parce qu'il se trouve égal à une toise cube ; & alors on toiseroit facilement par une Regle de trois le solide de l'Entonnoir d'une Mine quelconque, en disant, comme 125 qui est le cube d'une ligne de 5 p. est à une toise cube, ainsi 3375, qui est le cube d'une ligne de 15 p. est à 27 toises cubes. je suis, &c.

MON REVEREND PERE

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

D'ALEMAN.

A Carpentras ce 25. Septembre 1741.

Fig. 1.

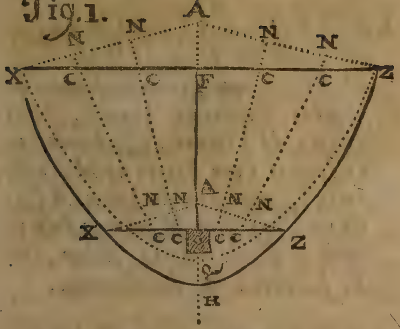

Fig. 11.

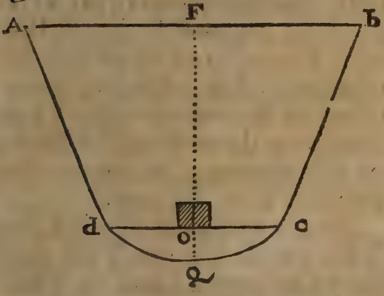

ARTICLE XXI.

LA VIE DE LA VENERABLE Servante de Dieu, l'Illuſtriſſime & Séreniſſime Princeſſe Jeanne de Valois *Reine de France, Fondatrice de l'Ordre de l'Annonciade, par le Pere Pierre de* Mareüil de la Compagnie de Jeſus. *A Paris chez la veuve* Mazieres *Imprimeur ordinaire de la Reine, rue S. Jacques* à la Providence.

ON voit aſſez ſans qu'il ſoit néceſſaire de le dire à qui doit être dédiée l'Hiſtoire d'une Princeſſe, plus illuſtre encore par ſes rares vertus, que par le titre de Reine de France qu'on lui donne communément. Un pareil ſujet exécuté par un Auteur déja connu, ſous les auſpices de la Majeſté Royale, ne peut manquer de donner bien de l'éclat à la Sainteté.

Jeanne de Valois, fille de Louis XI. ſœur de Charles VIII. donnée en mariage à Louis de Valois

Duc d'Orléans, qui régna depuis ſous le nom de Louis XII. naquit l'an 1464 de la Reine Charlotte de Savoye. Les Hiſtoriens ne parlent ni du lieu, ni du jour de ſa naiſſance. Cette Princeſſe parut deſtinée aux ſouffrances, & aux contradictions dès le commencement de ſa vie. Le premier de ſes jours ne donna de joie qu'au Ciel, dont elle devoit remplir les deſſeins avec tant de fidélité. Le Roi & les peuples qui auroient voulu voir naître un héritier de la Couronne, ne ſçurent point eſtimer le tréſor qu'ils poſſédoient. On ſoupira, on garda le ſilence, & l'on ne trouva de conſolation que dans de vaines eſpérances; mais l'Eſprit Saint avoit ſes vues ſur cette enfant de bénédiction, & il ne tarda pas à les lui manifeſter.

La Princeſſe Jeanne dans un âge où les autres hommes ne peuvent encore ni uſer, ni abuſer de leur raiſon, s'offroit au Seigneur avec une tendre dévotion. Elle connut deslors, comme Salomon, tout

le prix de la vraie ſageſſe, & inſenſenſible à tout autre avantage qu'à celui de plaire à Dieu, elle ne cherchoit que les moyens de ſe rendre agréable à ſes yeux. Pénétrée de ces ſentimens, elle invoquoit la plus fidelle des créatures, & la prioit au nom de ſon adorable fils de lui apprendre à ſatisfaire un ſi juſte déſir. Alors une voix ſecrete l'aſſûra très-diſtinctement qu'elle fonderoit un Ordre de Religieuſes, & qu'elle ne pouvoit mieux marquer à Dieu ſon amour, qu'en travaillant à cet établiſſement. Le monde & tous ceux qui ne ſuivent que ſon eſprit ne mettront pas ſans doute une œuvre de cette eſpece au nombre des plus grands projets qui puiſſent occuper l'eſprit humain; mais ce n'eſt pas la ſeule preuve que ce monde nous ait donnée de ſon aveuglement. Il ſeroit même étonnant qu'il ſçût admirer un Ordre de providence, dans lequel un grand nombre d'ames doit trouver ſa ſanctification, & ſa perfection. Il ne faut pas s'attendre à lui voir eſtimer

autre chose que ce qu'il méprisera éternellement.

Depuis cette faveur extraordinaire, la vertueuse enfant n'oublia jamais ce que l'Esprit-Saint lui avoit manifesté ; mais elle ne connoissoit pas encore les admirables ressorts d'une Providence qui se plaît à changer les obstacles en moyens ; elle ne sçavoit pas qu'elle alloit à son but par toutes les voyes qui sembloient l'en éloigner. On voulut qu'elle aimât le monde, & la nécessité de le connoître ne servit qu'à lui en donner plus d'aversion : sa piété paroissoit une disposition toute contraire aux vues du Roi son pere, & cette opposition formoit peu-à-peu dans l'affliction & l'amertume, l'instrument dont le Seigneur avoit résolu de se servir pour sa gloire. On la força au mariage ; mais l'Epoux qu'on lui choisit ne servit qu'à la charger de toutes les croix de cet état, & ne l'empêcha point de prétendre au mérite d'une continence assez semblable à la chasteté des Vierges.

Toujours) fidele à ce Prince, dont les fautes, les dangers, les malheurs l'accabloient de ſoins & d'inquiétudes, elle ne gagna que ſon eſtime, & jamais ſon amour. Enfin lorſqu'elle y penſe le moins, & lorſqu'elle ſemble le plus étroitement attachée par les liens du mariage à un Roi, qui ne portoit la Couronne que parce qu'elle lui avoit conſervé la vie, on lui rend toute la liberté du célibat. Son mariage eſt déclaré nul; tandis que le (*a*) Ciel & les hommes paroiſſent prendre ſon parti contre ſes Juges, la vertueuſe Princeſſe écoute tranquilement la Sentence qu'on prononce contre elle. Après l'avoir entendue, elle leve les yeux vers celui qui avoit été tant de fois ſon unique conſolation, lui offre l'affront dont on vient de la couvrir, & ſe retire. On ne parla pendant quelques jours que de

(*a*) Les Hiſtoriens ſemblent reconnoître du prodige dans les circonſtances, qui accompagnerent ce jugement.

cet évenement ; on plaignit universellement le sort d'une vertu si digne d'être heureuse, & le zele outré de ses Partisans auroit pû causer bien du désordre, si on l'avoit trouvée sensible à l'ambition de régner, ou au plaisir de la vengeance.

Enfin le trouble s'appaisa : on ne fit plus d'attention qu'aux avantages que Louis XII. retireroit du nouveau mariage qu'il contractoit avec Anne de Bretagne, & les hommes peu capables de demeurer bien long-tems attachés au vrai mérite perdirent Jeanne de vûe.

C'est alors sur-tout qu'elle fut pour le Seigneur un objet bien plus digne de ses attentions que tous les arrangemens, & les succès de la politique humaine. Elle comprit mieux que jamais que le Ciel avoit pris soin de la conduire au terme qu'il lui avoit autrefois montré ; mais elle n'avoit pas encore essuyé toutes les contradictions qui devoient traverser son

entreprise. Elle s'étoit retirée à Bourges Capitale de Berri. C'étoit la Ville où Louis XII. avoit été autrefois prisonnier, & un des premiers objets qui s'offrit aux yeux de la Princesse, lorsqu'elle y arriva, fut la fameuse Tour d'où elle avoit elle-même tiré avec tant de peine le Prince qui venoit de la répudier. Cette vûe seule auroit pû bouleverser un cœur qui n'auroit pas eû toute la force de cette grande ame. Elle ne soupira que sur le danger de l'état où se trouvoit le Roi, & ne songea qu'à le plaindre, de ce qu'il portoit encore les chaînes qu'elle venoit de rompre ; mais la Princesse parut bien plus sensible à la triste situation, où elle trouva toute la Ville. Le libertinage y étoit si répandu, qu'elle crut devoir s'occuper toute entiere du soin de remédier au désordre, & remettre à un autre tems l'execution de son premier dessein. Elle réussit si bien à reformer les mœurs des Habitans que toute la Ville changea entierement de fa-

ce, & ne donna plus qu'un ſpectacle très-édifiant.

Après avoir vû cet heureux ſuccès de ſon zele, la pieuſe Princeſſe crut qu'il étoit tems de s'ouvrir à ſon Confeſſeur ſur le déſir dont elle ſe ſentoit plus preſſée que jamais de fonder un Ordre Religieux. Ce Confeſſeur étoit le P. Gilbert Nicolas de l'Ordre de S. François, qui porta dans la ſuite le nom de Gabriel Marie par Ordre du Pape Léon X. Ce Pere qui joignoit à une grande Sainteté une prudence conſommée, ne parût point approuver ce projet. Il repréſenta à la Princeſſe qu'elle pouvoit faire beaucoup d'autres biens qui convenoient mieux à la ſituation où elle ſe trouvoit, qu'il y avoit aſſez de Monaſteres, & d'Ordres différens; qu'il étoit plus à propos de réformer, & d'aſſiſter d'anciennes Maiſons Religieuſes, que d'en établir de nouvelles. Enfin il l'avertit de ſe défier des illuſions de l'eſprit de menſonge, & de ſa propre imagination.

Si l'humble ſervante de Dieu n'avoit pas été ſoumiſe aux lumieres & aux avis de ſon Confeſſeur, la docilité eût été la ſeule vertu qui lui auroit manqué. Car elle domptoit ſa chair par des jeunes, des veilles & des macérations extraordinaires,& tout ſon tems étoit partagé entre la priere, les œuvres de charité, les exercices d'humilité. Mais elle porta l'obéiſſance ſi loin qu'elle devint une de ſes plus rudes épreuves. L'eſprit de Dieu la preſſoit vivement d'exécuter les deſſeins qu'il lui avoit inſpirés & elle étoit déterminée à n'obéir qu'à l'eſprit qui lui parleroit par la bouche de ſon Confeſſeur. Ce combat interieur dura long-tems,& fut ſi violent qu'il la réduiſit à une extrême langueur. Dans cet état pour n'avoir rien à ſe reprocher, elle déclara tout à la fois à ſon Confeſſeur la cauſe de ſon mal, l'inſpiration qu'elle avoit euë autrefois avec pluſieurs circonſtances, qui ne permirent plus à ce pere de douter de la volonté de Dieu. Il entra donc

dans les vuës de cette ame destinée à former de nouvelles épouses de J. C. & la malade se trouva bientôt guérie. Le Pere concerta avec elle le plan & les regles du nouvel Ordre ; & depuis ce tems là tous les obstacles que le Pere Gabriel Marie rencontra lui-même dans l'exécution de ce dessein, & les ressources imprévuës que la Providence lui fournit toujours à propos pour les surmonter, ne lui laisserent plus lieu de douter que cet établissement ne fût l'œuvre de Dieu.

L'Ordre des Annonciades fut donc enfin solemnellement institué à Bourges quelque tems après que l'expédition de l'approbation authentique de cet Ordre & des privileges accordés au nouvel Institut eut été délivrée au Pere Gabriel Marie. Ce qui se passa à Rome le 14. Fevrier 1501.

Depuis ce tems là sainte Fondatrice ne se regarda plus elle-même que comme un poids inutile sur la terre. Elle ne soupiroit qu'après le moment qui devoit ouvrir à son

ame la prison où elle étoit retenuë; & le Ciel ne sembla differer son bonheur que pour lui donner encore le tems de perfectionner son ouvrage, & d'aider ses cheres filles à bien prendre l'esprit de leur vocation. La ferveur de la nouvelle Communauté étoit la seule chose qui pût la consoler de la longueur de son exil. Ces vierges formées à si bonne école profitoient de ses discours pleins de sagesse & d'onction, & tachoient de s'élever aux sublimes vertus dont elle leur donna les exemples jusqu'à la fin de sa vie.

La mort de la Servante de Dieu arriva, comme elle l'avoit annoncée, l'an 1504. Elle fut accompagnée & suivie de plusieurs miracles. L'Auteur de sa vie en rapporte de si frappans, de si publics & de si bien attestés, qu'il n'y a que la force insensée de l'irreligion & de l'incredulité qui refuse d'y reconnoître le témoignage d'une sainteté éminente. L'on assure que les peuples retirent encore tous les jours

de grands avantages de la protection puiſſante de la venerable Servante de Dieu, l'illuſtriſſime & Sereniſſime Princeſſe Jeanne de Valois, Fondatrice de l'Ordre des Religieuſes de l'Annonciade.

Un critique auquel on s'en rapportera peut-être plus volontiers qu'à nous, dit que cette hiſtoire eſt écrite ſenſément, d'un ſtyle clair & édifiant ; c'eſt ce que l'on doit attendre de la plume du Pere de Mareüil.

L'hiſtorien n'a pas manqué l'occaſion que lui donnoit ſon ſujet de repréſenter la ſituation de la Cour de France telle qu'elle étoit en ce tems-là, & les differens interêts qui la partageoient, & il fait bien ſentir toute l'oppoſition qui ſe trouve entre l'eſprit de Dieu, & l'eſprit du monde.

ARTICLE XXII.

ANALYSE DES EAUX DE Joûhe proche la Ville de Dole *en* Franche-Comté, *où l'on découvre leurs principes, leurs qualités, & leurs uſages.* Aquam Salubrem aëri quàm ſimillimam eſſe oportet. (Plin. Hiſt. L. 31. C. 3.) *A* Dole, *chez* J. B. Tomet *Imprimeur & Libraire de la Chambre des Comptes &c.* 1740. *in*-12.

RIen n'eſt ſi calomnié que les Eaux minérales, dit M. *Normand*: mais c'eſt le peu de précaution, & ſur tout le peu de préparation qu'on apporte en les prenant, qui leur attirent des reproches qu'elles ne méritent point. Pour les rendre ſalutaires, il explique leur nature, au moins de celles de *Joûhe*, & par occaſion, de quelques autres, en ce quelles ont de commun ; il declare à quelles maladies elles ſont propres, la maniere dont on

doit en uſer, & le régime qu'il faut obſerver, quand on les prend. Après avoir fait voir le peu de connoiſſance que les Anciens ont eu des Eaux Minérales froides, & de l'uſage qu'on peut faire *des Eaux Thermales en boiſſon*, l'Auteur entre en matiere. Les Eaux de *Joühe* étoient découvertes depuis pluſieurs années ; mais on n'en connoiſſoit pas les vrais principes, ni par conſéquent les effets. Senſible à l'honneur de ſa profeſſion, & animé du zele du bien publique, M. *Normand* s'eſt appliqué à découvrir, & à bien conſtater les uns & les autres.

La Fontaine Minerale de *Joühe* eſt à une lieue de *Dole*, peu éloignée du grand chemin *d'Auxone*. Sa ſituation & ſes divers aſpects pouvant influer dans ſes propriétés, on en donne ici une deſcription exacte. L'eau en eſt très claire & tranſparente à la ſource. Pour la bien connoître, M. *Normand* a préféré une analyſe ſimple & naturelle aux opérations violentes du

feu. Car le *feu*, dit-il, *loin de développer les principes* des corps, *dissipe les uns, décompose les autres*, les dénature, *ou les detruit totalement.* Il expose au long & en détail les épreuves où il a mis ces Eaux, & qui se réduisent à l'évaporation, dissolution de sels, mêlanges avec d'autres corps, teintures, & quelques opérations sur les Sédimens.

Toutes les expériences de M. *Normand* lui ont fait voir que les Eaux de *Joühe* contiennent un vrai sel Alcali, animé d'un esprit, d'un volatil éthéré, qui leur donne leur vertu, leur énergie, & contribue bien plus que les principes fixes, aux effets salutaires qu'elles produisent. Ces substances fixes; dit-il, peuvent bien procurer des évacuations; mais c'est le moindre avantage qu'on retire de ces Eaux, & *le plus bas titre sous lequel on doit les estimer.*

» Elles ne sont point chargées, » *dit-il*, de la substance crasse des » Minéraux; elles n'en contien-

»nent, pour ainsi dire, que l'Es-
»prit. Ce sont des Spiritueux
»élastiques, ou des ressorts vola-
»tilisés, qui pénétrent les plus pe-
»tits réduits des vaisseaux les plus
»tortueux, sans les violenter, en
»élargissent les diametres rétressis
»par les spasmes, sans les forcer;
»y raniment la vertu systaltique,
»& les oscillations cessées, ou
»languissantes, sans les troubler.»
M. *Normand* explique ensuite, suivant les principes du célebre *Hoffman*, Professeur à *Hall*, de *Lister*, & de *Bergerus*, la maniere dont cet esprit se forme, dont il pénétre les Eaux Minérales, & s'y incorpore. Selon ces Sçavans Médecins; ce Volatil a la même cause que la chaleur des Eaux Thermales, les tremblemens de terre, les Volcans, tous effets produits par des Marcassites, ou Mines composées de fer & de souffre, qui s'échauffent dans les entrailles de la terre, jusqu'à s'enflammer quelquefois. C'est ainsi, dit notre Auteur, que de l'action & réaction des

principes de ces Marcassites, s'éléve le Volatil Minéral des Eaux. La vapeur qu'exhalent ces Marcassites échauffées, ou enflammées, est très-vive, subtile & élastique : C'est ce qui fait qu'elle pénétre les Eaux avec beaucoup de célerité, & qu'elle s'y unit intimement.

La difference qu'il établit entre les Eaux Minérales chaudes, & les froides, consiste en ce que les premieres passant fort près, ou touchant immédiatement les Marcassites échauffées, ou enflammées, y contractent la chaleur, au lieu que celles qui en sont plus éloignées, ne reçoivent que la vapeur qui s'y insinuë, & les pénétre, de la même maniere que la vapeur du soufre enfermée dans un vaisseau, se communique au vin qu'on y met. Au reste cette vapeur n'est point supposée gratuitement ; elle est prouvée par des experiences & des événemens qui ne laissent aucun doute. Les Mines de fer dont la *Franche-Comté*

eſt remplie, le ſédiment ſulphureux des Eaux de *Joühe*, l'odeur de ſoufre & de fer qu'on ſent aux environs de la Fontaine, celle qu'exhale le réſidu de l'évaporation mis ſur le feu ; celle qui frappe l'odorat beaucoup plus vivement, lorſqu'on puiſe l'Eau bouillonnante à la ſource, tout cela fait conclure que l'eſprit qui agit dans les Eaux de *Joühe*, vient du Fer, & du Souffre des Marcaſſites.

Les autres principes de ces Eaux ſont un Sel Alcali, & une Terre Alcanine, *Terra Calcaria* ; qui paroît tenir du caractere de la Magnéſie blanche. Quoiqu'il ſoit rare de trouver du Sel Alcali dans les Eaux Minérales, ainſi qu'on doit le conclure d'un grand nombre d'Analyſes que M. *Hoffman* a faites de celles d'*Allemagne* ; cependant les ſources imprégnées d'un volatil en fourniſſent, ainſi que celles de *Jouhe*. Ce Volatil, dit M. *Normand*, contient un Acide Minéral concentré, qui venant à s'unir avec la Terre poreuſe & ab-

ſorbante, forme un vrai Alcali. C'eſt ainſi qu'on fait un Sel de cette nature, par le ſimple mélange de quelque eſprit acide avec la Craye, le Gyp, le Tuf, & toutes les Terres abſorbantes, ou ſeulement par le mélange d'un Sel Alumineux, Vitriolique, Gemme, ou tout autre qui participe de l'Acide, avec ces matieres. Il y a néanmoins cette différence entre ce Sel Alcali factice, & celui qui ſe forme naturellement du volatil qu'exhalent les Marcaſſites échauffées, & qui ſublime avec lui quelque principe minéral fixe, que ce dernier s'unit plus intimement avec la Terre abſorbante, & réſiſte à l'action du feu. Tel eſt le Sel Alcali des Eaux de *Joühe*.

Par la teinture *brune-rougeatre* qu'on y remarque, on juge qu'elles ſont pénétrées de Particules ferrugineuſes, & l'Auteur trouve même aſſez vraiſemblable qu'elles contiennent quelques fragmens de la partie fixe du Fer, ſoit qu'elles s'en chargent, en paſſant par des Mines de

ce Métal, & en les dissolvant, ou qu'elles soient entraînées & élevées par les Parties Volatiles. Parlà M. *Normand* concilie les deux sentimens opposés, l'un qui attribue du Vitriol aux Eaux Minérales, l'autre qui nie qu'elles en ayent. » Car, *dit il*, l'esprit Mi-
» néral étant de nature tendante à
» l'Acide, principalement celui
» que le Souffre des Marcassites ex-
» hale, & s'unissant avec les frag-
» mens de la Partie fixe du Fer
» qu'il rencontre, il en résulte un
» Vitriol, qui ne subsistant que
» par l'union d'un esprit très-sub-
» til, faite par le moyen du vé-
» hicule de l'Eau, il ne peut man-
» quer d'être d'un caractere très-in-
» constant, vû la facilité qu'il doit
» avoir à se désunir, comme nous
» l'avons fait voir, parlant du Sel
» Alcali factice, sur-tout si l'A-
» gent qui s'en mêle, est très-puis-
» sant, comme le feu. C'est aussi,
» *ajoûte notre Auteur*, cette double
» union de l'Esprit Minéral, fai-
» te précisément en même tems

» avec la Terre Alcaline, & avec
» le Mars, qui aſſocie deux en-
» nemis dans ces Eaux, le Sel
» alcali, & le Vitriol, & qui en ré-
» ſoud le Paradoxe ; puiſque ces
» deux ſubſtances mélangées ſuc-
» ceſſivement ſe détruiſent mutuel-
» lement, ce qui n'arrive pas ici ;
» parce qu'un même Acte les pro-
» duit, ſçavoir l'union de l'Eſprit
» Minéral avec l'une & l'autre de
» ces ſubſtances. » Enfin M. *Normand* trouve auſſi du Souffre dans les Eaux de *Joühe*, & de toute cette Analyſe, il conclut qu'elles ne ſont pas moins ſalutaires, que pluſieurs de celles qui ont le plus de vogue, *puiſque l'on y découvre* les mêmes principes, du moins les plus eſſentiels, l'Eſprit Minéral, le Sel Alcali, la Terre abſorbante, le Mars, ou, ſi l'on veut, ſon Vitriol, & quelque choſe de Sulphureux.

M. *Normand* paſſe enſuite aux vertus, & aux effets de ces Eaux, & il attribue leur principale vertu à l'eau-même, La ſanté & la

vie, dit le sçavant Médecin, ne consistent que dans la circulation des Liqueurs, continuelle, égale, uniforme, & modérée, dans la souplesse, & le jeu des solides; la maladie n'étant au contraire qu'un renversement de cet Ordre, il est évident que ce qui peut le conserver ou le rétablir, peut conserver & rétablir la santé. Or c'est justement ce que fait l'Eau, & les principes qui lui sont associés, ne servent qu'à étendre sa puissance. C'est ce que M. *Normand* explique en détail, en développant cette Mécanique, & la confirmant par l'expérience. Delà les Médecins habiles, & attentifs verront en quelles occasions ils doivent employer ce remede; & ceux qui n'ont pas assez de lumieres ou d'expérience, l'apprendront dans l'Ecrit auquel nous les renvoyons. L'Auteur ajoûte que, quoiqu'on n'ait point encore fait usage de ces Eaux pour le bain entier, il ne doute point qu'elles ne puissent être employées utilement de cette maniere, non seu-

lement pour les maladies de la peau; mais auſſi pour fondre & *diſcuter* l'humeur opiniâtre d'un Rhumatiſme invétéré, ou pour fortifier quelque partie malade, ſur tout ſi l'on applique les bouës ou ſédimens qu'elles dépoſent.

Cependant, comme les meilleurs remedes peuvent devenir nuiſibles par le mauvais uſage qu'on en feroit, & par l'excès, il étoit à propos de marquer les cas où celui-ci pourroit avoir de mauvais effets; & c'eſt ce que M. *Normand* n'a pas manqué de faire; mais nous ne pouvons le ſuivre dans cette diſcuſſion réſervée à ceux que leur profeſſion doit engager à s'en inſtruire.

Reſte à ſçavoir les précautions qu'il faut prendre, & le régime qu'on doit garder dans l'uſage des Eaux, ſoit avant qu'on les prenne, ſoit dans le tems même qu'on en uſe, ou après les avoir priſes. Il y a ſur cela des régles aſſez généralement établies, qui ne peuvent être ignorées de ceux qui ont l'Inten-

dance, ou la Direction des Eaúx, ni même des Médecins ordinairés. M. *Normand* ne laisse pas de les exposer, & il y joint des refléxions sages & utiles qu'on ne doit point négliger; mais c'est aux malades à consulter un Médecin expert qui connoisse leur tempéramment, & qui sçache observer les circonstances qui doivent diriger ses conseils, & régler sa conduite à leur égard. Cependant les Médecins, ou ceux qui aspirent à cette Profession, les malades, ou ceux qui peuvent le devenir, liront utilement ce petit Ouvrage. S les Maîtres croyent n'y apprendre rien sur les Eaux en général, ils connoîtront du moins celles de *Jouhe*, qui ne commencent que depuis peu à être pratiquées, & dont on n'avoit point encore développé les principes & la nature.

ARTICLE XXII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ESPAGNE

IL y a long-tems que nous nous plaignons du peu de commerce Littéraire que nous avons avec *l'Espagne*. On est même si peu instruit de l'état des Sciences en ce Royaume, des Ouvrages qui y paroissent, qu'on est assez porté à croire qu'il ne s'y fait rien en ce genre qui soit digne de notre attention, & qu'on daigne à peine s'en informer. Un François qui a fait un long séjour en *Espagne*, entreprend de détruire ce préjugé, en nous faisant connoître quelques Ouvrages capables de donner une idée plus avantageuse de la Nation. Il a commencé par la Traduction de *l'Histoire Générale d'Espagne de D.*

Jean de Ferreras, très-eſtimée dans le Pays. Il travaille préſentement à traduire le *Théatre critique*, *ou Diſcours differens ſur toutes ſortes de matieres*, *pour détruire les erreurs communes*, écrit en Eſpagnol par Dom *Benoît-Jerôme de Feïjoo*, Bénédictin. Comme les ſujets qui y ſont traités n'ont point, ou n'ont que fort peu de rapport entre eux, on donne l'Ouvrage par parties, & l'Auteur en eſt actuellement au douziéme Volume. Le premier a eu cinq Editions, & les autres plus ou moins, à proportion du tems auquel ils ont paru la premiere fois. Cette diverſité des matieres, qui n'ont point de liaiſon entre elles, & qui ne demande point de ſuite, a déterminé le Traducteur à donner chaque mois, ou de quinze en quinze jours, quelque morceau de cette Critique, pour ſonder le goût des François. Voici les Titres des Diſcours du premier Tome. I. *Voix du Peuple.* II. *Vertu, & Vice.* III. *Opulence & Pauvreté.* IV. *Politique la plus rafinée.* V.

Médecine. VI. *Régime pour conserver sa santé* VII. *Apologie de la Profession des Gens de Lettres.* VIII. *Astrologie Judiciaire, & Almanachs.* IX. *Eclipse.* X. *Cometes.* XI. *Années Climacteriques.* XII. *Vieillesse du monde.* XIII. *Corollaire sur la matiere du Discours précédent, contre les Philosophes modernes.* XIV. *Musique des Eglises.* XV. *Parallele des Langues.* XVI. *Défense des Femmes.*

On peut juger du génie de l'Auteur, de sa maniere de penser, & de traiter les Sujets, par le premier Discours qui vient d'être imprimé.

Voix du Peuple.

» La mauvaise interprétation » que l'on donne à cette maxime, » que Dieu s'explique par la voix » du Public, a autorisé celui-ci à » tyranniser les personnes censées, » à s'ériger un Tribunal despoti- » que, capable d'opprimer les » Gens de Lettres. » C'est cette maxime, que l'Auteur entreprend

de combattre dans ce premier Discours. Il prétend que bien loin que la voix du Peuple ſoit un témoignage certain de la vérité, c'eſt preſque une marque de fauſſeté & d'erreur ; du moins a-t-on bien ſujet de s'en défier. Il n'eſt pas difficile de faire de longues Liſtes des erreurs populaires, ſur-tout en matiere de mœurs, & de conduite, qui, quoique accréditées par des Nations entieres, n'en ſont pas pour cela plus conformes à la raiſon. Quelques exemples, quelques traits d'Hiſtoire, & les refléxions que l'Auteur y joint, c'eſt ce qui fait la preuve de ſa propoſition. Nous nous contentons préſentement d'annoncer l'Ouvrage : nous pourrons dans la ſuite en parler plus au long, ſur-tout ſi on continue d'imprimer la Traduction.

Nous aurons occaſion de faire connoître d'autres Livres d'*Eſpagne*; un ſeul Auteur, ſçavant & laborieux nous en fournit un aſſez bon nombre ſur différentes matieres. En attendant, voici un petit

essai de la façon d'une jeune personne d'un grand Nom, qui fait voir que dans ce Royaume, des personnes même du sexe, & d'une naissance Illustre, ne dédaignent pas de s'appliquer à la Poësie Latine. C'est Mlle. *Irene Quiros de Nabia*, Fille du feu Marquis de *Santa-Cruz*.

Italia sibi gratulatur de adventu Serenissimi Philippi Borbonii, eumque ut properet invitat.

Ergo venit nostras dudum expectatus ad oras
Borbonius, turmasque trahit Bellator Iberas.
Non ego jam veteres oblita videbor honores,
Romanosque meos, & partos Marte triumphos.
Lilia Romanas Aquilas, Romana trophæa
Borbonidæ factis superant, Gens inclyta, quæ nec
Imperium Oceano, famam nec terminat Astris.

Mars 1742.

Tu quoque lætitiæ, & laudis pars maxima noſtræ,
Regina, Heroum genitrix, Regumque creatrix:
Septriferum Auſoniis iterum jam mittere, natum
Fas erit, ut duplici tua Stemmate gloria ſurgat.
Non adeò peperit fœlicibus Ilia * fatis,
Ipſa licet geminos Reges dedit ante Latinis;
Nec tot in Aſſyriis regionibus edidit olim
Fœmina, * * quot noſtrum decorant miracula Sæclum.
Huc ades, ô Juvenis, patriis qui lætus in armis
Exultas, validamque armas ad prælia dextram,
Borboniæ pars magna domûs, neque nomine ſolo
Ipſe Philippus eris, virtute animoſus & armis
Jam renovare paras quæ geſſit

* Romuli & Remi mater.
* * Semiramis

dextra Philippi,
Dextera Bellonæ toties exercita ludo;
Dextera Teutonicis jam dudum nota catervis.
Arma per Auſoniæ fines animosque moveri
Snſerat Eridanus, tremulisque exterritus undis
Danubium, Rhenumque vocat, notumque requirit
Auxilium: ſed jam nec viribus Auſtria ſuetis
Pollet, & incaſſum male, credula jactat amicos:
Necquicquam Arctoas acies, & ab Axe ſalutem
Sperat, & effoeto molitur grandia niſu;
Necquicquam antiquos illuſa Britannia faſtus
Induit, & ſocias populorum ſuſcitat iras.
Quin etiam antiquum ſi ſuſcitet Anglia bellum,
Poſſit & Auſtriacos manes revocare ſepulcro:
Non timor armorum, nec te ſo-

cialia frangent
Agmina, sed magni repetens exempla Parentis,
Austriacos fastus armis, Anglosque retundes.
At potius turmas cohibe, dextramque procacem,
Nec te laudis amor juvenili pectore fervens
Abripiat; placeant partæ sine sanguine lauri.
Nil opus est ferro; te viso, sponte patebunt
Mœnia, concurrent Populi, & tua jussa volentes
Accipient. Sileat tandem illætabile murmur
Armorum; læto Mars improbus omine victus
Desinat innocuos animos turbare, nec ultra
Dirus inhumanâ mortales fascinet arte.
Auspice te, reddat nobis Paxalma salutem.
Sic Deus optatis successibus ausa secundet;
Sic tibi progenies quæ rerum ori-

tura tumultu eſt,
Hauriat Heroum primo cum lumine ſenſus;
Diſcat & ante alios Pacis veneranda tueri
Jura, nec immeritis Populorum ludere fatis;
Sitque Patri ſimilis, ſit Avi pietatis imago.

ITALIE.

DE FLORENCE.

Diſſertationes Homericæ habitæ in Florentino *Lycæo ab* Angelo Maria Riccio, *Græcarum Littterarum Profeſſore. Quibus accedunt ejuſdem Orationes pro ſolemni inſtauratione ſtudiorum. Vol.* I. Florentiæ 1741. *Vol. II.* ibid. *MDCCXLI è Typographia Cajetani Albizinii in*-4°.

De tous les hommes illuſtres, & qui ont le plus fait parler d'eux, il n'en eſt point qui ait été l'objet de tant de Diſputes, de tant de Diſſertations que le Prince des Poëtes, le fameux *Homere.*

M. *Ricci* reprend, & remanie tout ce que la Littérature, tout ce que la Critique ont mis au jour ſur ce ſujet, & il le fait ſçavamment & judicieuſement. On juge bien qu'un docte Profeſſeur en langue Grecque ne manque pas de prendre le parti d'*Homere* contre ſes Cenſeurs. Il le fait de maniere à réformer les idées peu raiſonnables, & peu avantageuſes que quelques Critiques ſe ſont faites du Poëte Grec, & de ces Poëmes. Les *Florentins* dès le renouvellement des Sciences en *Europe*, ont ſignalé leur zele pour la gloire de cet ancien Auteur. Deux Sçavans Grecs, *Démetrius Calcondyle*, & un autre *Démetrius* de *Crete* en procurerent à *Florence* en 1488. la premiere Edition qui en ait été faite,& contribuerent par l'impreſſion à le faire mieux connoitre. Dès le XIVe. ſiecle les deux beaux eſprits de *Toſcane*, *Petrarque & Bocace* avoient ſenti les beautés d'*Homere*, & travaillerent à les faire ſentir à leurs Compatriotes. *Ange politien*, un

des hommes les plus polis, & du meilleur goût qu'ait produit la *Toscane* au XVe. siécle, n'en faisoit pas moins de cas. Sur leurs traces & à leur exemple, M. *Ricci* travaille avec succès à faire fleurir à *Florence* les bonnes études, & le goût pour *Homere*. Il n'avoit destiné ses *Dissertations* sur ce Poëte, qu'à l'instruction de ses disciples : le Public eût été privé d'un Ouvrage utile, s'il les eût renfermées dans des bornes si étroites.

Les Discours pour l'Ouverture des Classes, s'adressent particulierement aux jeunes gens que M. *Ricci* par son emploi est chargé d'instruire. Ce sont des exhortations à l'Etude, des Regles sur le choix des Etudes, sur la maniere de s'y conduire &c. le Grec surtout n'y est pas oublié. Il y a aussi deux Lettres à-peu-près sur le même sujet.

Explication abrégée des Coûtumes & Cérémonies observées chez les Romains, pour faciliter l'intelligence des anciens Auteurs; Ouvrage écrit

en Latin par M. Nieupoort , *& traduit par M. l'Abbé.* * * * *A Paris chez* Jean de Saint , *rue* S. Jean de Bauvais *MDCCXLI.* in-12.

Les Auteurs qui écrivent ſur des choſes ſuffiſamment connues de leur tems, n'ont pas beſoin de Commentaire pour être entendus de leurs Contemporains ; mais lorſqu'après bien des ſiécles, il ne reſte plus de veſtiges, ou qu'il ne reſte que quelques traits obſcurs de la Réligion, de la Police, des Uſages dont ils ont parlé, & auſquels ils font ſans ceſſe alluſion ; on ſe trouve ſouvent embarraſſé dans la lecture de leurs Ouvrages. Ce n'eſt qu'en rapprochant, & comparant les divers endroits des Auteurs où les mêmes matieres reviennent, qu'on parvient à les entendre. C'eſt ce qui a engagé pluſieurs Sçavans à donner des Traités ſur les Antiquités, ou ſur quelques parties des Antiquités Grecques & Romaines ; mais pour ne parler que de ces dernieres, perſonne n'y a mieux réuſſi que M.

Nieupoort. Non seulement il rassemble dans un seul Traité de peu d'étendue, ce qu'on ne trouveroit qu'avec peine dans plusieurs Volumes, qu'il n'est pas aisé à tout le monde de consulter; mais il le fait avec ordre, avec netteté, avec précision, s'attachant à ce qu'il y a de plus important. Quoiqu'il ait profité du travail des Modernes, ainsi qu'il en convient, il cite les endroits des Anciens qui appuyent ses explications; & ces citations mettent les Lecteurs en état de s'instruire dans les sources.

M. *Nieupoort*, après avoir donné une idée générale de la Ville de *Rome* depuis sa Fondation, parle des différens Ordres de ses Citoyens, du Sénat, des Chevaliers, & du Peuple; de ses Assemblées, ou Comices de différentes especes. Il parle ensuite des Magistrats, de leur Jurisdiction, de leurs fonctions. Le troisiéme Livre traite des Jugemens publics & particuliers. Le quatriéme, de la Réligion, de ses Ministres, de ce qui dé-

pendoit de leur Ministere, des Cérémonies Religieuses. Dans le cinquiéme, il s'agit de la Milice Romaine. Dans le sixiéme enfin, l'Auteur entre dans le détail de la Vie privée des Romains. Un Livre qui n'avoit paru jusqu'ici qu'en Latin, auroit été peu lû en *France*, malgré les Editions multipliées, & son utilité, si une bonne Traduction ne l'avoit fait connoître, & mis à la portée de ceux mêmes qui n'entendent pas la Langue de l'Original.

Thiboust vient d'imprimer deux Poëmes Latins du P. *du Rivet*, Professeur de Seconde au College de Louis le Grand. Le sujet du premier est, le Temple de la Flaterie; *Templum Assentationis.* Le Poëte, qui n'a point visité ce Temple, & qui déclare qu'il en ignore les Mysteres, introduit un sage Vieillard parfaitement instruit, qui les lui dévoile. *Thraseas*, (c'est le nom du Vieillard) avoit eu la passion d'offrir ses vœux à la Fortu-

ne. Il approchoit du Sanctuaire, lorſqu'une voix l'avertit qu'on entre que ſous les auſpices d'une autre Divinité à qui ſont dûs les premiers homages : c'eſt la *Flaterie.* La deſcription qu'il fait de ſon Palais, ou de ſon Temple, de tout ce qui l'environne, de tous les objets qui s'y préſentent, le Portrait de la Déeſſe, ceux de ſes Eleves, formés ſur ces leçons par divers Génies empreſſés à la ſervir ; tout cela préſente des Images ingénieuſes & Poëtiques, des moyens que la Flaterie employe pour plaire, & gagner ceux qui diſtribuent les Dons de la Fortune.

Le ſecond Poëme a pour titre : *Mundus Phyſicus, Effigies Mundi Moralis* ; le Monde Phyſique, Image du Monde Moral. C'eſt une expoſition des principales Parties du Syſtême Cartéſien du Monde, comparé à ce qui ſe paſſe dans les divers Etats qui partagent la Terre, & les différentes conditions des hommes. Dans l'un & l'autre Monde, pareils Tourbillons, ſem-

blables révolutions, événemens analogues. La comparaiſon eſt bien ſoûtenue,& forme un Spectacle agréable. Nous croyons que ceux qui goûtent la Poëſie Latine, liront avec plaiſir ces deux Poëmes.

Les Recherches curieuſes, & ſçavantes que pluſieurs gens ont faites ſut la Géographie de l'Ancienne *Gaule*,ont aſſûrement éclairci pluſieurs points qui cauſoient de l'embarras, & répandu de la lumiere ſur cette partie; mais pour un Géographe exact, & qui veut tout approfondir, il reſte encore bien des difficultés à lever. C'eſt ce qui a engagé M. d'*Anville* à publier ſes *Eclairciſſemens Géographiques ſur l'Ancienne Gaule, précédés d'un Traité des Meſures Itinéraires des Romains, & de la lieue Gauloiſe. A Paris chez la Veuve Etienne rue S. Jacques, à la Vertu MDCCXLI. in-*12.

La connoiſſance des Meſures Itinéraires des Anciens eſt abſolument néceſſaire pour trouver la

la position des Lieux que les Auteurs désignent par ces mesures, & pour en faire la juste application à ceux qui subsistent, ou dont il reste encore quelques vestiges: du moins pour déterminer où ils étoient situés. Les sçavantes Discussions de M. d'*Anville* répandent un grand jour sur cette matiere, & y portent la précision dont elle a besoin.

Ce préliminaire est suivi d'une Dissertation sur *Genabum* ancienne Ville des *Carnutes*, qui a deja exercé la critique de quelques Ecrivains François, distingués par leur érudition. M. d'*Anville* prétend, contre le sentiment de M. l'Abbé *Lebœuf*, que c'est la Ville d'*Orléans*. Dans une autre Dissertation, il soutient que *Bibracte* est le même que *Augusto-Dunum*, Autun. Ces recherches lui donnent lieu d'expliquer les *voies Romaines*. qui passoient par les païs des *Carnutes*, du *Berry* & des *Ædui* La derniere Dissertation est une *explication Topographique du Siege d'Alesia*, dont la Rélation se trouve

 au

au Livre VII. des Commentsires de *César* sur la guerre des Gaules. On peut comparer les deux premieres Dissertations avec les *Recherches Géographiques sur quelques Villes de l'Ancienne Gaule*, que nous donnâmes au mois d'Août 1739. art. LXXV. pag. 1643.

Les deux derniers Volumes de l'Histoire des Empires, & des Républiques depuis le Déluge jusqu'à *J. C. par M. l'Abbé Guyon*, sont achevés d'imprimer, & se vendent chez *Hippolyte-Louis Guerin*, *Jean Villette*, & *J. B. de Lespine.* Ce sont le X. le XII. Le X. contient la seconde partie de l'Histoire de *Lacédemone*, dont la premiere partie fait le IX. Tome de l'Ouvrage. Le XII. acheve l'Histoire d'*Athenes*; dont la premiere partie se trouve avec celle de *Thebes* dans le Tome XI.

Il paroît un Ecrit, imprimé chez *Simon* fils 1742. & qui se débite chez *Bordelet*, sous ce titre. *Lettre à une Supérieure de Communauté, chargée de l'instruction de la Jeunesse.*

Tout ce que la Religion peut inſpirer de maximes les plus pures, & les plus Saintes, ſur une matiere de cette conſéquence pour le Réglement des mœurs, & le bonheur des Etats qui en dépend, y eſt propoſé d'une maniere vive & touchante. L'importance de cette fonction, & la maniere de s'en bien acquiter, c'eſt à quoi l'Auteur réduit tout ce que ſon zele lui a dicté ſur ce ſujet. L'importance; il n'y a perſonne qui ne la connoiſſe, & qui n'en convienne; mais tout le monde ne l'entend pas de la même ſorte, ni ſi chrétiennement que cet Auteur. C'eſt pourtant l'eſſentiel, même pour toutes les autres vûes que l'on peut raiſonnablement, & que l'on doit ſagement s'y propoſer. On donne aſſez de leçons pour former la Jeuneſſe au gré, & ſelon les idées du Monde; mais la Réligion, l'Amour de la vertu, la fuite de tout ce qui peut l'intéreſſer, ou la ternir; combattre l'humeur, l'amour propre, les paſſions naiſſantes; eſt-il fort ordinaire qu'on ait ſur tout cela la même

vivacité, & la même attention ? Il seroit à souhaiter que tous ceux qui sont obligés de veiller à l'éducation des enfans, soit publique & commune, soit particuliere & domestique, que ceux qui en sont chargés immédiatement, s'y conduisissent suivant ce Plan, & qu'il fît naître à quelqu'un la pensée d'y ajoûter ce qui y manque, en entrant dans les détails qu'un pareil Ecrit ne comporte pas. On y a joint en forme de Priere les dispositions où l'on doit être, pour réciter utilement l'Oraison Dominicale.

Explication de deux Vers de Virgile.

Antè, pererratis amborum finibus, exul
Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim,
Quàm, &c. Eglog. I. V. 62. & 63.

»Oui le Parthe exilé parcour»ra & traversera, non seulement »les vastes Contrées qu'il habite ; »mais encore toute la Germanie ; »& viendra enfin s'établir sur les

» bords de la Saone, c'eſt-à-dire ;
» dans les Gaules : *ou bien* le Ger-
» main pareillement exilé ſe verra
» contraint d'errer dans toute la
» Germanie, de ſe tranſporter juſ-
» qu'au Pays des Parthes, de le
» parcourir entierement, & de ve-
» nir fonder un nouvel Empire dans
» cette Partie du monde que le
» Tigre arroſe, c'eſt-à-dire, dans
» l'Aſſyrie, ou dans la Méſopota-
» mie, avant que, &c. »

C'eſt-là préciſément ce que le Poëte a voulu faire entendre. Au reſte on n'a point compris ſa penſée, faute d'avoir fait attention, 1°. à la conjonction disjonctive *Aut* répétée ; 2°. au ſens que l'expreſſion *pererratis amborum finibus* préſente à l'eſprit. Si on avoit eu égard à ces deux choſes, on ſe ſeroit bientôt apperçû que Virgile n'avoit pas même ſongé à ce qu'on lui attribue ſi mal-à-propos, je veux dire, au changement mutuel de climat entre le Parthe & le Germain : on n'auroit plus trouvé de difficulté à expliquer ces deux vers, qui ſont pour le moins auſ-

ſi intelligibles, qu'ils ont paru obſcurs. En effet le Tityre de notre Eglogue, ne dit pas, comme on le prétend, que le Parthe & le Germain changeroient de Pays : il déclare ſeulement, que l'un ou l'autre Peuple ſeroit perſécuté par la Fortune de la maniere qu'il le dit, avant qu'il oubliât le bienfait ineſtimable qu'il avoit reçu d'Octavien : *Aut Parthus, aut Germania.* En un mot la propoſition eſt disjonctive ; ce qu'elle énonce, peut donc s'appliquer à l'un des deux Peuples, ſans convenir à l'autre ; l'un pouvoit donc être chaſſé de ſon Pays, ſans que l'autre éprouvât le même ſort : il n'eſt donc pas néceſſaire d'admettre ici un changement mutuel de Pays. Je dis plus, il n'eſt pas même permis de le faire. En voici la raiſon. La Saone n'eſt point en Germanie ; donc le Parthe en venant s'établir ſur les bords de cette Riviere n'auroit point changé de Pays avec le Germain : le Tigre ne coule point dans les Etats des Parthes ; donc le Germain n'auroit point changé de de-

meure avec eux, en s'établissant sur les bords de ce Fleuve.

Les termes *pererratis amborum finibus*, achevent de démontrer la justesse de mon interprétation. Le verbe *pererrare* ne signifie point *changer*, mais bien parcourir, traverser, passer au-delà, &c.

His mœnia quære,
Magna pererrato statues, quæ denique ponto. Virg.

Ainsi ces trois mots *pererratis amborum finibus*, veulent dire à la lettre; *Après avoir traversé les Contrées qu'ils habitent l'un & l'autre.* Le Poëte fait bien venir le Parthe, & le Germain l'un dans le Pays de l'autre; mais il les en fait sortir pour les placer dans des Contrées voisines.

Cette interprétation, outre qu'elle est parfaitement conforme à la signification naturelle des termes & aux regles de la Grammaire, met encore la pensée du Poëte dans tout son jour, & le venge des in-

ſultes de ceux, qui faute de l'avoir entendu, l'ont accuſé de n'avoir pas ſçu la Géographie. Elle nous diſpenſe d'étendre au de là de leurs bornes les Confins des Parthes & des Germains, pour y rencontrer une riviere & un fleuve qui n'y ſont point, & d'avoir recours à je ne ſçai quelle ignorance affectée, qu'on s'eſt imaginé convenir à des Bergers. Fort bien, dira-t-on peut-être : mais ſi on admet cette interprétation, que deviendra l'impoſſibilité que le Poëte a voulu expoſer ? Je réponds qu'elle ſubſiſtera toûjours. La diſtance des lieux, la valeur de ces deux peuples qu'on regardoit comme invincibles ; la difficulté de les chaſſer de leurs Etats ; les obſtacles qu'ils auroient eu à ſurmonter, ſoit dans leur route l'un de la part de l'autre, ſoit du coté des nations chez leſquelles ils ſeroient venus s'établir, tout cela pouvoit aiſément faire regarder comme impoſſible l'étrange revers de fortune, dont il s'agiſſoit.

Mars 1742.

Leçons Gratuites de Mathémati-ques, premiere partie du Cours, l'A-rithmétique, l'Algebre, les propor-tions, & l'Analyse.

Monsieur De Premontval fait avertir le Public, qu'il continue ses Conferences de Mathémati-ques.

L'Objet, qu'on se propose au-jourd'hui, ainsi qu'on l'avoit an-noncé dès l'année précédente, c'est de reprendre en entier le Cours de Mathématiques généra-es, par lequel ces Conferences o mmencerent, il y a quatre ans.

Ce nouveau Cours doit durer deux ans entiers sans aucune, ou sans presqu'aucune interruption à 'occasion des Vacances. Il est divisé en quatre Parties.

La Premiere a pour objet la Théorie & la pratique du Cal-cul tant Arithmetique, qu'Alge-brique, les Proportions, & l'A-nalyse, le tout dans un grand dé-tail, également relatif aux Sciences & au Commerce.

Mars 1742.

La Seconde eſt employée à expliquer les Elemens de la Géometrie, y compris le Toiſé, la Trigonometrie rectiligne, le Nivellement, & la Geodeſie.

La Troiſiéme traite des Principes de la Mécanique, & de l'Hydraulique d'une maniere très-étenduë.

La Quatriéme enfin terminera le Cours par un Traité complet d'Optique, qui renfermera ſix Sciences particulieres les plus curieuſes de toutes les Mathématiques, ſçavoir la Phoſtique, la Catoptrique, la Dioptrique, la Chromatique, la Perſpective, & l'Ophtalmique.

On aura ſoin d'inſtruire le Public par de nouveaux Avis de l'ouverture de chacune de ces quatre Parties dans ſon tems; mais il eſt eſſentiel d'avertir ici que les deux premieres ſont abſolument néceſſaires pour l'intelligence des deux autres, & qu'elles en ſont comme des Préliminaires indiſpenſables, qu'il n'eſt pas poſſible de négliger.

Mars 1742.

Les Conferences tiendront comme à l'ordinaire les Dimanches & Fêtes matin & ſoir ; le matin depuis neuf heures juſqu'à onze, & le ſoir depuis trois heures juſqu'à cinq.

Les doutes qu'on affecte de répandre, obligent à repeter qu'on ne demande abſolument d'autre reconnoiſſance des ſoins, qu'on ſe propoſe de prendre, que l'attention & l'aſſiduité néceſſaires pour en profiter. L'expérience des années précédentes fait eſperer qu'on ne ſe fera pas inutilement flaté de l'obtenir.

L'Adreſſe eſt ruë des Noyers, la quatriéme porte cochere à droite du côté de la ruë ſaint Jacques.

Ceux qui auront de ces Avis ſont priés de vouloir bien ſe prêter au déſir qu'on a de ſervir le Public, en avertiſſant les perſonnes de leur connoiſſance.

TABLES DES ARTICLES du mois de Mars. 1742.

ART. XVII. *S. Patris Noſtri* Ephræm, *Syri Opera omnia* &c. 377
ART. XVIII. Lettre de M. *Julien le Roi*, aux Auteurs de ces Mémoires. 391
ART. XIX. *Rerum* Italicarum *Scriptores. Tomus* XIII. 437
ART. XX. De la maniere de trouver la charge des Mines; Par M. d'Alleman. 477
ART. XXI. La Vie de la Vénérable Servante de Dieu *Jeanne de Valois*, Reine de *France*. 500
ART. XXII. Analyſe des Eaux de *Jouhe*. 512
ART. XXIII. Nouvelles Littéraires. 524

Errata pour le mois de Fevrier 1742.

PAge 193. lig. 16 & 17. *effacés*, de Comté.

194. lig. derniere, appropriés, *lis.* approprié.

199. lig. 7. Corinthie, *lis.* Carinthie.

203. lig. 10. de postérité, *effacés*, de

Ibid. lig. 24. Comtesse de France. *lis.* de Flandres.

204. lig. 20. terminé *lis.* terminée.

252. lig. 22. Luitprend, *lis.* Luitprand.

314. lig. pénult. contrefort, *lis.* contre-effort.

316. lig. *anchre*, lis. *ancre.*

318. lig. 24 dureté, *lis.* durée.

314 lig. 7. celui, *lis.* celle.

341. lig. 2:. principe, demontre, *lis.* principe démontre, l'analyse.

367. lig. 17. Tom. VIII. *lis.* Tom. VII.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de JEAN-FRANÇOIS ROBUSTEL.

OBSERVATIONES

Astronomicæ, In Collegio Patrum Societ. JESU. *Pekini habitæ*, Anno 1740.

Jan. D. 4. h. 9. 26'. 30" Emersio Satel. 2.
— h. 9. 33'. 20". Emersio Satel. 1. } P. M. Tel. 13. Ped.
D. 11. h. 25. 14" P. M. Emersit Satel. 1^{us}.
h. 11. 58'. 58". P. M. Emers. Satel. 2. } Teles. eod.
D. 13. h. 5. 39'. 50" P. M. Immers. Sat. 3^{ii}.
h. 5. 53'. 15" —— Emers. Sat. 1^{i}. } Teles. 20. P.
h. 7. 40'. 30". —— Emers. Satel. 3^{ii}. Teles. 13. P.
D. 20. h. 7 46'. 34". P. M Emersit Sat. 1^{us}. Teles 8. P.
h. 9. 38'. 54". P. M. Plené emersit Satel. 3^{us}.
h. 11. 40'. 5". P. M. Emersio ejusd. } Telesc. 13. P.
D. 29. h. 6. 32'. 5". P. M. Emers. Satel. 21.
Feb. D. 3. h. 11. 34'. 27". P. M. Emers. Satel. 1.
D. 5. h. 6. 2'. 50". P. M. Emers. ejusdem. } Teles. 13. P.
h. 6. 27'. P. M. ♃ & ☾ simul culminant; ille altus 68°. 56'. hæc alta 64°. 41'.
h. 9. 10' — P. M. Emersit Sat. 2^{us}. Sed in nebula ægre animadversus.
D. 12. h. 7. 57'. 25" P. M. Emers. Sat. 1^{us}.
h. 11. 48'. 45". —— Emersio Sat. 2^{i}. item ægrè visa.
D. 19. h. 9. 53'. 43". P. M. Emer. Satel. 1.
D. 22. h. 8. 7'. 30". P. M. Cœpit apparere Satel. 4^{us}. velut ex umbrâ emergens.
D. 25. h. 5. 37'. 3". P. M Plena Immersio Satell. 3^{ii}.
h. 7. 45'. 56". —— Cœpit emergere ex umbrâ.
D. 28. h. 6. 18'. 22". P. M. Emersit Satell. 1^{us}.
Mart. D. 1. h. 6. 28'. 0". P. M. Emersit Satel. 2^{us}. } Teles. 13. P.
D. 2. h. 7. 30'. —— P. M. Stella μ in capite Ceti infra ☾ ab hujus limbo australi distabat 7'. 0".
D. 3. h. 9. 42'. 38". P. M. Plena immersio Sat. 3^{ii}.
D. 6. h. 8. 15'. 54". P. M. Emersio Satel. 1^{i}.
D. 13. h. 10. 13'. 56" P. M. Emersio ejusdem. } Teles. 13. Ped.
D. 24. h. 6. 15. Vesperi ♃ distans à Stella ω orientaliore in ♉ ad Boream 16'. 0'. Sequebatur in ascens. recta tantum quatuor secundis in temp.
D. 29. h. 8. 38'. 30". P. M. Emersit Satel. 1^{us}. Teles. 10. Ped.
April. D. 8. h. 8. 14'. —— P. M. Emersit Sat. 3^{ius}. Vis. Teles. 8. P.
Jul. D. 2. h. 7. 45'. —— P. M. ♀ præcedens Regulum ♌ in asc. rectâ 4'. 22". temporis erat borealior in declinat. 11'. 57".
D. 3. h. 7. 30'. —— P. M. ♀ præcedens eand. Stellam in ascen. rectâ 1'. 42. temp. australior erat in decl. 9'. 40".
D, 18. h. 4. Mane ♃ à Propode ♊ distabat 10'. 30'. australior erat in declin. 6'. 25". & sequebatur in asc. rectâ 34 Sec. temp.
D. 19. h. 4. Mane ♃ à Propode distabat 22'. 50". australior erat in declin. 5'. 30". & sequebatur in asc. rect. 1'. 30". temp

Mars 1742.

Aug. D. 8. h. 4. Mane ♃ in ead. asc. rec. cum Stella μ in ♊ erat borealior illâ 37′. 10″.

D. 27. h. 5. 9′. à M. Immersio Sat. 1ⁱ. in diluculo.

Sept. D. 9. Culminante Fomahant Stella μ in Ceto eandem habens declinationem cum limbo australi ☾ præcedebat limbum Orientalem in ascens. rect. 26.. Sec. tem.

h. 11. 45′. —— Stella in linea cuspidum ☾ distabat ab australi 5′. 0″.

D. 18. h. 5. 30′ —— Mane ♄ in eadem asc. rectâ cum Stella in ♋, ab eadem distabat ad Boream 18′. 20″.

D. 19. h. 5. 25′. 48″. à M. immersit Satell. 1us. in umbram ♃ vis. Tel. 13. P.

—— h. 5. 30′. ♄ ab hesterna Stella distans 17′. 25″. borealior erat in declin. 16′. 25″. & sequebatur in asc. rectâ 23 secund. temp.

D. 20. h. 5. 30′. M. ♄ ab eadem * distabat 19′. 10″. Borealior erat in declin. 15′. 20″. sequens in asc. rect. 46″. temporis.

D. 22. h. 5. 30′. M. ♃ a ♂ dist. ad Austrum 45′. 20″.

Oct. D. 12. M. h. 0. 48′. 53″. Satel. ♃ 4us. limbum ☾ orientalem supra Cardanum intravit fermè in maxima sui à ♃ elongatione.

h. 1. 3′ 0″. Immersit in ☾ Sat. 1us. accedens ad umbram ♃.

h. 1. 3′. 36″. Immersit Satel. 3us. jam propinquior umbræ. ♃.

h. 1. 5′. 47″. limbus ♃ occiduus lambit marginem ☾.

h. 1. 6. 25′. centrum ♃ intravit in recta cum Aristarcho, & limbo australi Eudoxi.

h. 1. 7′. 3″. Totus ♃ disparuit in ☾.

h. 1. 8′. 42″. Immersus est Sat. 2us. à facie ♃ recedens.

♃ in ingressu erat altus 31°. 20′.

h. 1. 57′. 38″. ex limbo ☾ umbroso emersit Sat. 4us.

h. 2. 14′. 10″. Prodiit Sat. 1us. Tertius interim umbram ♃ subiit.

h. 2. 16′. 59″. limbus prior ♃ emersit.

h. 17′. 47″. ejusdem centrum in recta cum Aristarcho & Eratostene emers.

h. 2. 18′. 35″. limbus ♃ posterior.

h. 2. 22′. 44″. Satel. 2us. emersit.

♃ in egressu altus 45°. 40′.

h. 4. 43′. 11″. Mane emersit Satell. 3us. ex umbrâ ♃ } Teles. 13. Ped.
h. 5. 42′. 46″. Satel 1us. immersit in eand. umbram. }

Tempore emersionis ♃ ex ☾ transibat verticalis per Sir. Salem, & lucidam suprà Ptolemæum. Centrum ☾ erat paulò suprà limbum Boreum Hipparchi. Ejus diameter 31′. 46″. Grimaldus duas minoris suæ diametri tertias distabat à margine luminoso. Ad lineam lucis & umbræ stabant Meton, Aristoteles, Eudoxus, Menelaus, Scsigenes, uterque Theon, Maurolicus. Quantitas lucida per filum Micrometri transeundo implevit 1′. 19″. temp.

D. 15 h. 3. 13′. 53″ à M. Immersio Satell. 2ⁱ. Teles. 13. Ped.

D. 19. h. 6. 0′. 15″ à M. Immersio Satel. 3ⁱⁱ. } Tel. 13. Ped.
D. 22. h. 5. 49. 22″. à M. Immersio Sat. 2ⁱ. }

D. 31. h. 9 2′ 44″ ☾ obtexit Stellam præcedentem Quadranguli suprà Ceti caudem prope Colurum æquinoct. Immersio fuit in rectâ per Copernicum & Manilium h. 10. 16. 30″. Emersit * contra Wendelium, quà Petavium respicit.

Horologium correctum fuit ad Solem in meridie præcedente ac subsequente, nec non ex culminationibus Sirii ac Rigel.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1742.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Avril 1742.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	1727.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v.
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	12.	v.
1721.	12.	v.	1742.	4.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1742.

ARTICLE XXIII.

SUITE DES REPONSES AUX principales Objections contenues dans l'Examen des Leçons de Physique de M. l'Abbé de Molieres, *en forme de Lettres à M.* Sigorgne. *Quatriéme, & cinquiéme Lettre.*

DAns ces deux Lettres, M. D.L. s'eſt ſur-tout attaché à juſtifier les Explications du célebre de M. de Mol. ſur la péſanteur, la

dureté, l'insensible résistance de l'Ether ; si nous voulions suivre exactement l'Ordre de l'attaque, & de la défense, nous ne ferions apparemment que les refléxions qui sont déja venues à l'esprit des personnes qui s'occupent de ces matieres. Nous nous contenterons de rappeller quelques principes de résolution que M. D. L. paroît regarder comme un retranchement difficile à forcer, & propre par sa situation à défendre plusieurs autres pieces du systême, qui se trouvent pour ainsi dire sous le canon de ce rempart.

Un principe de résolution sur lequel M. D. L. fait grand fond, & qui devient très-fécond entre ses mains, c'est qu'il y a dans les corps graves une certaine force d'inertie, qui ne se trouve pas dans les corps sans pésanteur. Ce qui paroît fondé, selon M. D. L. sur l'aveu de tous les Méchaniciens, qui ont remarqué qu'un corps pésant contient sous vitesse égale, plus de force mouvante, qu'un corps sans pésan-

teur ; & que pour donner à ce corps péſant une certaine viteſſe horizontale ; il faut une force infinie en comparaiſon de la force qui ſeroit néceſſaire pour lui donner la même viteſſe, s'il n'étoit point péſant.

Delà on conclut 1o. que des tourbillons péſants pour être en équilibre avec les autres, doivent être plus grands que ces tourbillons voiſins qui n'ont point de péſanteur, afin de perdre par cet excès de grandeur, conſéquemment aux principes établis ailleurs, l'excès de force centrale que leur donneroit leur péſanteur, à viteſſe égale. Et voilà ce qui ſemble déja faire diſparoître quelques-unes des contradictions que l'on croyoit avoir trouvées dans les Leçons de Phyſique ; car il eſt bien vrai que dans un milieu compoſé de tourbillons homogenes, l'équilibre exige que le volume des tourbillons ſoit égal, quand les viteſſes ſont égales ; mais on nie que cette regle d'équilibre ait lieu, lorſqu'il s'agit de tourbil-

lons hetérogenes ; puiſque des tourbillons qui auroient la force de péſanteur de plus que les autres, auroient encore, ſans compter cette force, autant de viteſſe que les autres dans leur derniere ſuperficie, s'ils n'étoient pas plus grands que ces tourbillons qui n'ont point de péſanteur.

2o. l'on conclut du même principe que des tourbillons du troiſiéme Element, voiſins d'une Planete, ſeront plus grands que les tourbillons du troiſiéme Element les plus éloignés de cette Planete. En effet les tourbillons les plus proches de la Planete, que l'on ſuppoſe au centre de ſon tourbillon, doivent être les plus péſants, puiſqu'ils tendent à s'approcher du centre avec plus de force ; & puiſqu'ils ſont les plus péſants, ils doivent être les plus grands ; car ſans cela ils auroient un excès de force, qui troubleroit l'équilibre. M. D. L. remarque encore que cette regle ne contredit point un autre loi ſuivant laquelle les petits tourbillons

des différentes couches d'un tourbillon composé, doivent être plus grands à proportion qu'ils sont plus éloignés du centre, quand on n'a point égard à la pésanteur. Car puisque la grandeur des tourbillons, selon cette derniere loi, ne croît qu'en raison directe des distances, & que la pésanteur croît en raison inverse des quarrés des distances, l'excès de pésanteur sera bien plus considérable dans les tourbillons, ou globules proches du centre, que l'excès de grandeur dans les petits tourbillons éloignés du centre. Il faudra donc pour compenser cet excès de pésanteur, que les tourbillons proches du centre deviennent plus grands que les tourbillons éloignés du centre.

30. L'on conclut encore du même principe, qu'un mobile pésant ne doit perdre qu'une quantité infiniment petite de son mouvement, lorsqu'il traverse un milieu qui n'est point pésant, tel que l'Ether, parce qu'il ne communique à chaque volume d'Ether égal au sien, qu'une

quantité de force infiniment petite, puisque ce volume d'Ether, qui n'a qu'une pésanteur infiniment petite, en comparaison de celle du mobile, n'aura aussi qu'une force infiniment petite en comparaison de la force du mobile pésant, lors même que ce volume d'Ether sera mû avec une vitesse égale à la vitesse du mobile. C'est ainsi que M. D. L. du même endroit fait face à plusieurs objections de M. Sigorgne, & l'on doit convenir qu'il défend la place avec vigueur, & avec beaucoup de zele pour le célebre Académicien, sous l'étendart duquel il combat. Qu'il nous soit permis cependant de faire quelques remarques sur le principe qu'on établit, & sur les conséquences qu'on en tire.

La pésanteur d'un corps est une tendance de ce corps vers le centre de son tourbillon; Tendance que le corps pésant n'acquiert que par l'impulsion de la matiere environnante, qui a elle-même une tendance directement opposée, à la-

quelle elle ne peut satisfaire, qu'elle ne pousse vers le centre du tourbillon le corps qui ne tend point, ou qui tend moins à s'en éloigner. Or peut-on prendre pour une force d'inertie une tendance du mobile, non pas en tous les sens; mais vers un point déterminé, une tendance qui ne vient que d'une impulsion extérieure, comme la tendance d'un mobile à se mouvoir, lorsqu'il est poussé par quelqu'autre corps dans cette direction? Et si l'on veut reconnoître dans le mobile pésant quelque force d'inertie, ne sera-t-on pas obligé conséquemment de reconnoître que cette force qui agit, ou résiste en tout sens, est quelqu'autre chose qu'une tendance vers le centre du tourbillon? ce qui nous conduiroit à croire que c'est une quantité de matiere plus grande réellement dans le volume pésant, que dans le volume égal non pésant; puisque cette quantité de matiere paroît être le seul principe de force, qui se fasse sentir en tout

ſens, & qui ne vienne pas d'une cauſe ou impulſion extérieure. Il eſt ſûr que cette conſéquence ne feroit pas du goût de M. de Mol. cependant on a bien de la peine à concevoir, ſi on le conçoit, comment une ſimple tendance vers le centre du tourbillon qui n'ajoûte rien à la quantité de matiere, peut être une force agiſſante, ou réſiſtante, ſi elle agit autrement que de la ſuperficie au centre, & ſi elle réſiſte dans une autre direction que du centre à la ſuperficie du tourbillon. Car 1°. elle ne doit point réſiſter du tout à une force, qui pouſſe le mobile de la ſuperficie au centre; puiſqu'alors les deux forces tendent à pouſſer le mobile préciſément vers le même point. 2°. Cette force de péſanteur ne doit point agir du centre à la ſuperficie, puiſque le mobile péſant n'eſt point du tout pouſſé de ce côté-là. 3°. Elle ne doit ni agir, ni reſiſter horizontalement du moins ſur une ſurface ſphérique également éloignée du centre en tous ſes points, puiſ-

qu'une tendance vers le centre ne doit point résister à une force, qui ne tend point à éloigner le mobile du même centre, comme elle ne doit point seconder une force, qui ne tend pas à approcher le mobile de ce centre; & si la pésanteur résiste, ou agit dans ce cas, ce ne peut être, à ce qui semble, par une simple tendance vers le centre.

Mais pour partir du principe le plus clair dans l'examen de la difficulté que l'on peut faire contre l'insensible résistance de l'Ether; tenons-nous à la supposition dans laquelle le mobile pésant s'éloignera du centre de son tourbillon, par un autre mouvement qu'on lui aura donné.

Nous croyons avoir droit de supposer que la pésanteur ne contribue pas à donner au mobile une force qui l'éloigne du centre; si l'on accorde d'ailleurs que cette pésanteur n'est qu'une tendance vers le centre. Comment donc arrive t-il que le mobile pésant mû,

par exemple, ſelon une tangente du tourbillon, ou du globe terreſtre parcourre plus de trois de ſes Diametres ſans avoir perdu une partie conſidérable de ſa viteſſe dans cette direction ? On avoue que s'il n'avoit pas de péſanteur, il auroit au moins perdu la moitié de ſa viteſſe dans cet eſpace. Mais il a une force de péſanteur, dit-on, & cette force eſt infinie en comparaiſon de celle d'un pareil volume d'Ether, qui n'a point de péſanteur, ou qui en a infiniment moins ! Quand cela ſeroit, que s'en-ſuit il ? La péſanteur du mobile, bien loin d'agir dans cette direction, ne tend qu'à détourner le mobile péſant de cette direction, dans laquelle il s'éloigne toujours du centre. On ne peut donc pas dire que dans cette direction, le mobile ait plus de force que s'il n'étoit pas péſant, & qu'il eût égale viteſſe. Dira-t-on encore qu'il a fallu employer plus de force pour donner au mobile péſant la viteſſe qu'il a dans cette direction, qu'il

n'en auroit fallu employer, s'il n'avoit pas été pésant? Cela ne prouve pas qu'après l'impulsion, il reste au mobile plus de force dans cette direction qu'il n'en auroit à vitesse égale, s'il n'étoit pas pésant. Cela prouveroit plûtôt que l'opposition de la pésanteur a fait perdre beaucoup de la force avec laquelle on a lancé le mobile. En effet pourquoi a-t-il fallu employer plus de force? parce la pésanteur du mobile résistoit. Pourquoi résistoit-elle? parce qu'elle étoit opposée. Or cette opposition a dû faire perdre une partie de la force du mobile, & il doit y avoir autant de force perdue, qu'il en a fallu pour faire équilibre avec la force que la pésanteur oppoloit. Cette force détruite ne reste donc plus pour fortifier le mouvement du mobile dans la direction de la tangente.

Pour rendre l'hypothese encore plus décisive: supposons que le mobile soit porté directement contre sa pésanteur avec la même force,

qui lui feroit parcourir horizontalement plus de cent de ſes Diametres, ſans avoir perdu une partie conſidérable de ſa viteſſe horizontale. On ne dira pas apparemment, qu'après avoir parcouru dans cette direction perpendiculaire à la ſurface de la terre trois de ſes Diametres, il aura perdu la moitié de la viteſſe qu'il avoit au premier inſtant. Eſt-ce donc encore la péſanteur, qui lui donne la force par laquelle il conſerve preſque toute ſa viteſſe, après avoir parcouru trois de ſes Diametres, en s'éloignant du centre vers lequel il eſt porté par toute ſa péſanteur? Qu'on diſe encore, ſi l'on veut, que pour lui donner la viteſſe qu'il a, il a fallu employer une force beaucoup plus grande, & infiniment plus grande que celle qui auroit été néceſſaire pour lui donner la même viteſſe, ſi ce mobile n'avoit pas été péſant. On peut laiſſer dire tout cela, & le laiſſer prouver par des calculs, dont on ſe paſſera bien, ſi l'on ne cherche

qu'à éclaircir la matiere. Il suffit de remarquer qu'il ne reste toujours au mobile pour s'élever en haut que la force, qui n'est pas détruite par l'opposition directe de la pésanteur ; c'est-à-dire, l'excès de la force qu'on lui a imprimée sur la force de pésanteur ; lequel excès n'étant nullement contrebalancé par la pésanteur doit être précisément égal à la force, qui auroit pû donner au mobile la vitesse qu'il a, s'il n'avoit point eû de pésanteur.

Tous les calculs qu'on a pû faire ne prouvent rien de contraire. L'expérience à la vérité nous fait voir qu'un corps plus pésant lancé en haut, parcourt plus d'espace avec sa premiere vitesse, qu'un corps moins pésant ; mais qui empêche qu'on ne réponde à cela tout autre chose que ce que répond M. D. L. & qu'on ne dise par exemple, qu'une plus grande pésanteur suppose plus de matiere, ou moins de vuide dans le volume, qui doit par cette raison moins communi-

quer de ſon mouvement? ou bien l'on dira encore avec les ennemis mêmes du vuide que dans le corps plus péſant, dans la bale de plomb, par exemple, il y a moins de pores, & parconſéquent moins de ſuperficie; qu'il y a auſſi plus de parties ſolides, & inſéparables ou difficiles à ſéparer que dans la bale de liege dont le volume renferme beaucoup de matiere fluide du milieu dans lequel elle eſt contenue; de ſorte qu'il y a bien plus de parties de la bale de plomb propres à faire un effort unanime, & dans la même direction où elles ont été pouſſées toutes enſemble. Si cela ſuffit pour faire concevoir que la bale de plomb doit aller plus loin que la bale de liege; nous ne diſons pas que cela explique auſſi bien pourquoi la bale de plomb parcourt plus de trois de ſes diametres ſans avoir perdu la moitié de ſa viteſſe; parce que nous ne ſommes point chargés d'expliquer ce Phénomene. Dans la ſuppoſition que le monde eſt plein de matie-

re, tout ce que nous disons, c'est qu'on ne voit pas comment la pésanteur peut être cause que le mobile conserve plus long-tems une force contraire à cette pésanteur.

Enfin quand on voudroit encore que le mobile pesant après avoir déplacé une pareille quantité de matiere fluide retint une force infiniment plus grande que celle qu'il a communiquée ; ne suffiroit-il pas pour cela qu'il retint la moitié de la vitesse horizontale qu'il avoit au premier instant ? En effet ce reste de vitesse multiplié par la pésanteur du mobile que l'on suppose infinie en comparaison de la pésanteur du fluide, donneroit toujours au mobile pesant une force infinie en comparaison de la force d'un pareil volume du fluide. C'est ce que l'on pourra trouver en suivant exactement le calcul de M. D. L. pag. 309 où il est question d'un mobile A pesant qui choque un mobile B non pesant. » Selon l'hypothese, » dit-on, on a F. f : : R V. r u.

» Donc pour faire que V = u, ou
» que la viteſſe du mobile A pe-
» ſant ſoit égale à la viteſſe du
» mobile B non peſant, il ne faut
» qu'avoir cette proportion F f : :
» R. r. Or R. peſanteur du mo-
» bile A eſt infiniment plus grand
» que r. peſanteur du mobile B ;
» donc auſſi F doit être infini-
» ment plus grand que f. pour
que V = u. D'ou il ſuit manifeſtement que ſi A a perdu la moitié de ſa viteſſe horizontale en la communiquant à B. V. étant alors = u le mobile A aura encore une force infinie en comparaiſon de la force du mobile B. & l'on aura toujours F. f : : R. r. ainſi ſur ce calcul l'on n'eſt point obligé de conclure que le mobile peſant n'a perdu qu'une partie infiniment petite de ſa viteſſe horizontale ; tandis que l'on ſuppoſe d'ailleurs que le mobile B. après le choc a une viteſſe horizontale toute égale à la viteſſe du mobile A qu'il ne tient que de la percuſſion de ce mobile A. Reſte donc toujours à

faire concevoir comment ce mobile A ne communique pas la moitié de toute la force qui agit horizontalement, puiſque cette force quelque grande qu'elle ſoit eſt une force qui ſe peut & ſe doit communiquer, étant tout-à-fait diſtinguée de la quantité de matiere, & ayant été toute imprimée au mobile A peſant, par une impulſion extérieure. Ce qui n'eſt pas moins vrai de la peſanteur même que de tout autre mouvement.

On auroit encore bien des réflexions à faire ſur la ſolidité de ce principe : que la force d'un corps peſant eſt une force infinie en comparaiſon de la force d'un corps non peſant, qui auroit égale viteſſe.

On ne prétend pas apparemment que la ſeule force de peſanteur par laquelle un corps parcoureroit, ſi l'on veut, 15 pieds en une ſeconde, ſoit une force infinie en comparaiſon d'une autre viteſſe par laquelle ſeule un corps égal parcoureroit auſſi 15 pieds en

une seconde : car on ne voit dans ces deux suppositions que deux forces tout-à-fait égales. La pesanteur du premier corps n'est donc pas plus une force infinie que la force du second. Ainsi si la pesanteur du corps pesant est une force infinie, ce n'est point en comparaison des autres vitesses que nous pourrions appercevoir dans les corps sans pesanteur, si nous en voyons quelqu'un de cet espece ; mais cette pesanteur n'est force infinie qu'en comparaison de ces vitesses infiniment petites qui ne nous affectent point, & que nous comptons pour rien. C'est ce qu'on peut dire aussi de toutes les autres vitesses sensibles, car ce sont toutes des forces infinies en ce sens qu'elles peuvent se diviser à l'infini, & qu'elles sont infiniment plus grandes que chacun des degrés de vitesse qu'elles ont en nombre infini. Or si la pesanteur n'est infinie qu'en cc sens, on ne voit pas comment on peut assurer qu'un corps pesant a une force infinie en com-

paraiſon d'un mobile qui a égale viteſſe ſans peſanteur ; car tout ce qu'on peut dire , c'eſt qu'il y a deux forces infinies dans le corps peſant comme il y a une force infinie dans le corps non peſant ; mais deux forces infinies ne ſont à une force infinie que comme 1 eſt à 2 , & non pas comme l'infini eſt au fini.

Il eſt vrai cependant que ſi la viteſſe horizontale étoit telle que le mobile peſant ſuivit exactement cette direction en vertu de la force qu'on lui auroit imprimée horizontalement , enſorte qu'il ne s'approchât nullement , ou qu'il s'approchât infiniment peu du centre de la terre , il faudroit qu'il eut une viteſſe horizontale infinie , puiſqu'elle ſeroit infiniment plus grande que la force de peſanteur , qui dans cette ſuppoſition agiroit infiniment peu ; tandis que le corps parcourroit un eſpace fini dans la direction horizontale.

Mais ſi l'on ſuppoſe que le mobile a une force horizontale par

laquelle il parcourt ſenſiblement un pied dans cette direction, tandis qu'il s'approche réellement d'un $\frac{1}{1000}$ p. du centre de la terre. Alors ni ſa peſanteur ne ſera infinie en comparaiſon de toute autre viteſſe par laquelle ce mobile parcourroit en même tems $\frac{1}{1000}$ pied, ni ſa force horizontale ne ſera infinie en comparaiſon de ſa peſanteur. Et quand il faudroit ajouter ces deux forces finies enſemble pour avoir toute la force du mobile, on ne trouvera jamais dans cette ſomme une force infinie.

On envíſagera peut-être la choſe d'un autre côté, pour trouver dans le mobile peſant la force infinie qu'on voudroit bien y voir. Et l'on dira que la viteſſe horizontale ne doit pas être ſeulement ajoutée à la force de peſanteur; mais qu'elle doit être multipliée par cette force de peſanteur. Accordons pour un moment ce principe, au riſque d'être obligés de l'abandonner dans la ſuite.

Suppoſons donc un mobile qui

a une pesanteur à lui faire parcourir 15 pieds dans une seconde & une vitesse à lui faire parcourir horizontalement 15 pieds dans le même tems. Ce mobile aura une force de 225 degrés, de même qu'un mobile qui n'aura qu'une vitesse pour parcourir 15 pieds horizontalement aura une force de 15 degrés. Mais 225 degrés ne font pas une force infinie en comparaison de 15 degrés. Et si l'on suppose que la matiere fluide qni remplit le tourbillon de la terre ait une vitesse circulaire par laquelle elle parcoure 225 pieds, en une seconde, le mobile qui n'aura que 225 degrés de force dans une direction opposée la perdra donc toute entiere vis-à-vis d'un volume égal du fluide. C'est encore une des objections de M. Sigorgne. Si l'on va jusqu'à dire que pour avoir la force d'un mobile pesant, il faut multiplier sa vitesse horizontale par le nombre infini des degrés infiniment petits de la force de pesanteur,

ne faudra-t-il pas dire de même que pour avoir la force d'un volume d'éther, il faudra multiplier sa vitesse horizontale par les degrés infiniment petits de sa force centrale ? Et si l'on considere que cette force centrale de l'éther, ou du fluide que le mobile traverse, est la cause, & l'unique cause de la pesanteur du mobile ; cette force centrale paroitra-t-elle inferieure à la pesanteur du mobile ? peut-être que cette attention seule auroit pû épargner bien du calcul.

Mais est-il donc vrai que pour avoir la force d'un corps pesant on doive multiplier sa vitesse horizontale par sa pesanteur ?

On ne nous fait regarder la pesanteur que comme une tendance vers le centre de la terre, provenante de l'impulsion de quelqu'autre corps ; cette pesanteur ne differe donc du mouvement horizontal, ou de la tendance à ce mouvement, que parce qu'elle porte le corps vers le centre de la terre, au lieu que la vitesse hori-

zontale le porte horizontalement. Pourquoi ces deux forces seroient-elles plûtôt mutipliées l'une par l'autre que deux autres forces, qui auroient aussi des directions differentes ?

On nous a fait entendre ailleurs que si un corps est poussé tout à la fois par deux forces, dont l'une est perpendiculaire à l'autre, ce mobile ne parcourt que la diagonale du Parallelograme dans le même tems qu'il auroit employé à parcourir un des côtés de ce rectangle. Cependant si le mobile avoit une force qui fût le produit des deux forces qui l'ont poussé, il devroit aller bien au-delà de la diagonale dans ce même tems : surtout si chaque force étoit multipliée par le nombre des degrés infiniment petits de l'autre force ; car il paroît que, s'il n'y avoit point d'obstacle, le corps devroit alors parcourir une espace infini au-delà de la diagonale du Parallelograme, dans le même tems qu'il mettroit à parcourir un des côtés de ce

Parallelograme par une des deux forces.

On avoue bien que, si l'on confond la pésanteur avec la quantité de matiere, on aura droit de dire que pour avoir la force d'un corps, il faudra multiplier sa vitesse par sa pésanteur, & l'on ne pourra plus faire les mêmes difficultés contre la force d'inertie, telle que M. D. L. l'attribue aux corps pésants; mais on ne croit pas que M. D. L. veuille se rapprocher des principes de Neuton, jusqu'à regarder comme Synonimes ces termes de masse, de quantité, de matiere, de pésanteur.

Voyons à présent s'il ne naîtra point quelque inconvénient considérable pour le sistême que l'on soûtient, de cette force d'inertie que l'on reconnoît dans les corps pésants; car les principes sur lesquels on tâche d'établir un sistême de Physique, sont ordinairement plus féconds qu'on ne voudroit; après nous avoir donné de belles espérances, ils nous montrent souvent un côté moins favorable, & des conséquences bien incommodes.

Un corps péſant, nous dit-on, a une force infinie, en comparaiſon de la force d'un autre corps non péſant, qui a viteſſe égale. Nous liſons ailleurs que des tourbillons qui ont de la péſanteur doivent s'aggrandir pour perdre leur excès de force centrale ; mais s'ils ont en comparaiſon des petits tourbillons qui ne peſent point, une force infinie, ne faudra-t-il point que pour perdre cet excès de force, ils deviennent infiniment plus grands que les autres ? Nous n'inſiſtons pas davantage ſur cette difficulté ; en voici une autre, qui nous paroît encore plus preſſante. Nous concevons, par ce qui a été dit ſur cette matiere, que des globules, ou petits tourbillons péſants, qui circulent autour d'un grand tourbillon ont à viteſſe égale plus de force centrale. D'un autre côté nous remarquons que la cauſe de la péſanteur eſt un défaut de force centrale ; puiſqu'un petit tourbillon ne tend au centre du grand tourbillon, que parce qu'il a moins de

force centrale que les autres petits tourbillons. D'où M. Sigorgne conclut fort ſimplement, & avec une préciſion qui fait ſentir toute la force de l'objection, que ſi vous ôtez ce défaut de force centrale, il n'y a donc plus de péſanteur. Allons plus loin : or le défaut de force centrale eſt pour le moins ôté, auſſi-tôt que le tourbillon commence à être péſant ; puiſqu'à viteſſe égale avec de la péſanteur, il a plus de force centrale, & qu'il a même une force infinie en comparaiſon des tourbillons ſans péſanteur : d'où il s'en ſuivroit qu'auſſitôt que le tourbillon commence à être péſant, il n'eſt plus péſant ; & qu'au contraire tous les autres tourbillons ſont devenus péſants à ſon égard, parce qu'ils ont dès lors moins de force centrale que lui. M. D. L. a ſenti parfaitement la force du raiſonnement, & pour détourner habilement le coup, il avoue que le tourbillon qui devient péſant, n'eſt pas encore péſant, comme ſi c'étoit-là tout ce

qu'on pouvoit tirer de ses principes. Mais ici l'on conclut que le tourbillon n'est plus pésant ; dès qu'il commence à être pésant, & non pas seulement lorsqu'il devient pésant.

Au reste quand ce raisonnement démontreroit sans replique l'opposition des principes établis, M. D. L. n'en mériteroit pas moins d'éloges, pour avoir dit ce qu'on peut dire quand on est vivement pressé. On avouera toujours qu'il défend avec adresse la cause dont il s'est chargé. Il est sûr qu'il la défend avec chaleur, & que son feu n'est pas inférieur à celui de l'assaillant. Tout cela peut servir à éclaircir de plus en plus les matieres, à animer ceux qui sont disposés à prendre parti pour quelqu'un des combattans, & à réjouir les indifférens. La réputation même du célebre Auteur n'y court aucun risque, & elle ne souffriroit rien de la ruine de son ingénieux sistême. Si cette disgrace devoit lui arriver, il l'auroit, sans doute, mieux pré-

vue que tout autre, & il n'y trouveroit peut-être qu'un dernier trait de ressemblance avec les plus grands Physiciens qui l'ont précédé. Il aura toujours eu l'honneur d'avoir bien fait connoître les avantages que la Physique peut tirer du tourbillon spherique; & l'on avouera, à ce que nous croyons, que si les Phénomenes de la pésanteur ne sont pas bien expliqués par M. de Mol. il faut renoncer à en trouver la cause dans les propriétés du tourbillon. Il est vrai que M. Sigorgne y renoncera volontiers, aussi bien que tous ceux qui ne sçauroient concevoir que des plans circulaires, dont les mouvemens sont perpendiculaires à l'axe du tourbillon, puissent pousser les corps graves selon une autre direction, que celle qui est perpendiculaire à cet axe. Cela n'est pas aisé à concevoir sans doute, surtout lorsqu'on ajoûte aux refléxions qu'on a déja faites là-dessus, deux autres remarques, qui nous semblent mériter quelque attention, & par lesquelles nous finirons.

1o. Les plans circulaires proches du Pole, ont ſans comparaiſon plus de force centrifuge, que de force centrale; puiſque leur force centrifuge eſt beaucoup plus grande que celle de l'Equateur, & que leur force centrale eſt tout au plus égale à celle de l'Equateur. La force centrifuge pouſſe les graves ſelon une direction perpendiculaire à l'axe, & la force centrale les pouſſe directement au centre du tourbillon. Les graves devroient donc obéir beaucoup plus à la force centrifuge qu'à la force centrale, & tomber preſque perpendiculairement à l'axe de la terre, du moins vers le pole de la terre.

2o. La force centrifuge des plans très-éloignés de l'Equateur, qui eſt incomparablement plus grande que la force centrifuge de l'Equateur, doit ſe changer par l'obſtacle de la convacité ſpherique, en tendance vers l'Equateur, ſelon les principes même du ſiſtême; puiſqu'un mobile tombant ſur un plan, ou ſur une circonférence circulaire dans

une direction oblique, tend à ſe mouvoir après le choc du côté qui forme le plus grand angle avec la direction que le mobile ſuivoit avant le choc. Voilà donc dans ces plans fluides une force axifuge beaucoup plus grande que la force centrale; voilà de plus une tendance vers l'Equateur, d'où il doit réſulter, ce ſemble, pour les graves qui ſe trouvent dans ces plans, deux autres forces directement oppoſées à la double tendance de la matiere fluide de ces plans. Les graves devroient donc plûtôt être pouſſées du côté du Pole en s'éloignant de l'Equateur vers le centre de l'Equateur, & du tourbillon. Ce ne ſeroit pas là ſans doute le compte de M. de Mol. Mais enfin comment concilier les effets que nous voyons avec les principes que l'on veut nous faire admettre? Peut-être ſommes-nous trop curieux. La curioſité qui bâtit les ſiſtêmes eſt la premiere à les renverſer. C'eſt une autre Pénélope, qui ſemble avoir ſi bien profité du jour pour avancer ſon ouvrage, & qui le détruit pen-

dant la nuit, dont elle n'eſt jamais bien éloignée. Il faut auſſi convenir qu'il eſt beaucoup plus difficile de bien ſoûtenir un ſiſtême, que de le bien attaquer. C'eſt un camp qui doit être également bien défendu de tous côtés ; il ſuffit de l'avoir forcé par un endroit pour porter la confuſion dans tous les quartiers ; ſi l'on réuſſiſſoit à crêver, ou à diſſiper un petit tourbillon, il ſeroit fort à craindre qu'avec la même méthode on ne fit bien-tôt un cahos de ce merveilleux arrangement de tourbillons, qui ouvre une ſi belle carriere à l'magination. Continuons cependant d'imaginer tant qu'il nous plaira, le ſujet nous eſt livré depuis long-tems. Cela ne gâtera rien à l'Univers, apparemment que nous ne ſerons jamais condamnés à habiter un monde conſtruit ſuivant nos idées.

ARTICLE XXIV.

DISSERTATION SUR LE premier jour du monde.

Le Commentaire Littéral de Dom Calmet, l'Ouvrage des six Jours attribué à feu M. l'Abbé Duguét : l'Histoire de l'Ancien Testament avec des refléxions, & des éclaircissemens, dont les trois premiers Volumes me font ardemment souhaiter la suite, attribuée à M. de Mésangui : & peut-être plusieurs autres Ouvrages qui ne sont pas venus à ma connoissance, prétendent que la premiere nuit du premier Jour du monde, étoit déja écoulée avant le *fiat Lux* : & pour cela, ils supposent douze heures d'un absolu néant de Lumiére, entre la Création, & le momént qu'elle parut.

Plus j'ai d'estime pour ces sçavans Auteurs, plus je suis étonné qu'ils ayent embrassé un sentiment qui

me paroît si peu réflechi. Je sçais qu'ils ont pour eux quelques Anciens ; mais ils ont trop d'érudition pour ignorer que le plus grand nombre, même parmi les S. S. Péres, est contre eux. J'ai dit, *ils ont*, & non pas *ils avoient*, parce que je ne veux parler ici qu'aux vivans, tel que je crois, & que je souhaite, Monsieur de Mésangui : Je le supplie très-humblement, ou à son défaut, ceux d'entre les Sçavans qui sont dans le même sentiment, de vouloir bien lire avec bonté, & sans prévention, les raisons sur lesquelles j'appuye le mien. Je ne demande point à disputer ; mais à être instruit. Ceux qui sont en état de le faire, peuvent-ils sans dureté, me refuser cette grace ? Je les prie donc de m'honorer d'une réponse par la voie de ce Journal.

Il ne s'agit point entre nous de la sensation que tout animal vivant reçoit de la Lumiére ; puisque cette sensation n'a pu précéder le cinquiéme Jour, auquel la Lumiére fut apperçue pour la premiere fois

par des yeux vivans. Il ne s'agit point non plus de la matiére préparée par le Créateur pour imprimer cette ſenſation lumineuſe dans tout œil vivant & ouvert : car il eſt certain que cette matiere, de quelque façon que les Philoſophes veuillent la concevoir & la nommer, fut créée dès le premier inſtant, avec le cahos matériel. Il ne s'agit donc ici que du mouvement impulſif de cette matiére, au moyen duquel l'œil frappé fait paſſer dans l'animal vivant la ſenſation de la lumiere. Or Dieu, dès le premier moment de la Création, a-t-il imprimé ce mouvement à cette matiére ? En ſorte que ſi Adam eût été deslors créé, il auroit vû la lumiére, comme nous la voyons ; ou bien Dieu attendit-il douze heures ? En ſorte qu'Adam durant ces douze heures ſeroit demeuré les yeux ouverts dans de parfaites ténébres ? Voilà la queſtion. Nos Modernes diſent que Dieu différa de douze heures le *fiat Lux*. Et moi je crois que non : Voici mes motifs.

1. Il eſt indubitable qu'au moment du *fiat Lux*, Dieu ne fit paroître la Lumiére que ſur un côté du cahos matériel, & qu'il lui imprima deslors un mouvement circulaire vers un certain côté de ce cahos, qui pour cela a reçu le nom d'Occident ; car autrement elle n'auroit pas pû faire la diſtinction du ſoir & du matin, de la nuit & du jour : & par la même raiſon, il eſt indubitable que cette lumiére en circulant revint au même point, d'où elle étoit partie dans un certain eſpace de tems qu'il a plû aux hommes de diviſer en 24. heures. Enfin il eſt certain que cette circulation, entiére & parfaite, eſt ce que Moïſe a entendu par le ſecond, le 3e. le 4e. le 5e. & le ſixiéme jour ; donc, ſelon moi, il a dû entendre cette même circulation entiere & parfaite, quand il a parlé du premier jour. Et néanmoins dans le ſentiment que je combats ce premier jour, au moyen des 12 heures de nuit antérieures au *fiat lüx* aura été parfait & achevé dans une demie circulation de

ſa lumiére, depuis ſon lever juſques à ſon coucher. Cela eſt-il croyable?

2. Il eſt indubitable que ces termes *jour* & *nuit*, ſont par l'inſtitution de Dieu même, deſtinés à ſignifier la circulation ſucceſſive de la lumiere, & des ténébres autour du monde dans l'eſpace de 24. heures ſuivant cette expreſſion de Moyſe, *& il donna* (*Dieu*) *à la lumiére* (c'eſt-à-dire à ſa préſence) le *nom de jour*, *& aux ténébres*, (c'eſt-à-dire à ſon abſence) *le nom de nuit*, & par conſéquent ce mot *nuit*, veut néceſſairement dire abſence de lumiére; puiſque Dieu ne l'a donné aux ténébres qu'après la lumiére créée; or qui dit abſence d'une choſe, ſuppoſe néceſſairement ſa préſence ailleurs, & par conſéquent ſon exiſtence. Qu'on n'appelle donc pas *nuit* le néant de lumiére, qui a précédé le *fiat lux*; car ce qui n'exiſte point, n'eſt ni préſent ni abſent; puiſqu'il n'eſt point du tout. Il étoit alors néant du jour, car l'exiſtence de la lumiére eſt eſſentielle au jour. Je demande préſentement, ſi le néant d'une choſe,

peut faire la moitié de cette chose? Quoi, ce qui n'est pas encore, non seulement a commencé, mais encore est à moitié écoulé, avant que d'être? Le comprendra qui pourra.

Croira encore qui voudra, que ce mot, *nuit*, puisse avoir eu un double sens dans la bouche de Moyse; qu'il ait signifié néant de lumiére pour la premiere nuit, & absence de lumiére pour toutes les suivantes.

3 Il est inoüi que, chez aucune Nation, la lumiére descendante depuis midi jusqu'à son coucher, ait jamais été appellée matin, ni que la lumiére remontante depuis minuit jusques à son lever, ait jamais été appellée soir; c'est pourtant ce que l'on attribue à Moyse, car on lui fait appeller matin toute l'illumination de l'Hémisphére supérieur, depuis le lever de la lumiére, jusques à son coucher, & on lui fait appeller *soir* les cinq dernieres fois qu'il l'a prononcé, toute l'illumination de l'Hémisphére inférieur, depuis le coucher de

la lumiére jusques à son lever suivant.

4. Adoptons pour un moment ces prétendues 12. heures de ténébres, avant le *fiat lux*, & voyons ensuite de combien d'heures aura été le premier jour.

Pour l'Horison d'Adam que Moyse envisageoit, sans doute, dans ces termes *soir* & *matin*; le premier jour aura véritablement été de 24. heures, sçavoir des 12. heures de ténébres avant le *fiat lux*, & de 12. heures de la présence de cette lumiére depuis son lever pour Adam, où l'on fait opérer le *fiat lux* jusques à son coucher. Nous pouvons raisonner, sans que cela tire à conséquence, comme si Adam eût déja été créé, & qu'il fut placé sous la ligne.

Transportons-nous présentement au 90. dégré d'Adam vers son Occident; le premier jour y aura été de 30. heures; car le *fiat lux* n'aura opéré qu'au point de minuit, & la lumiére aura été six heures sans se lever. Donc 12. heures de

néant de lumiére, 6. heures d'absence de lumiére, & 12. heures de présence de lumiére depuis son lever, jusques à son coucher, font bien, je crois 30. heures pour cet endroit-là.

Transportons-nous delà aux Antipodes d'Adam, Le premier jour y aura été de 36. heures; car la lumiére n'y aura paru, pour la premiere fois, qu'en se couchant, lorsqu'elle se levoit pour Adam : donc elle aura éclairé tout l'Hémisphére pendant 12. heures avant que de se lever pour ses Antipodes. Donc 12. heures de néant de lumiére, 12. heures d'absence de lumiére, & 12. heures de présence de lumiére depuis son lever, jusques à son coucher; ne font-ce pas 36. heures?

Transportons-nous delà au point de l'Orient d'Adam, à 90. degrés de lui, & de ses Antipodes, sous le méridien où la lumiére parut d'abord. Le premier jour ne sera plus pour nous que de 18. heures, sçavoir 12. heures du néant

de lumiére, & 6. heures de présence de lumiére, depuis son apparition au point du Midi, jusques à son coucher, où doit finir le premier jour. Je demande présentement, s'il est possible à la saine raison d'admettre un jour si inégal pour tous les côtés du monde, lui qui étant le premier a dû être la regle de tous les suivans : il aura été de toutes sortes de mesures, depuis 18. jusques à 36. heures pour tous les Méridiens placés entre les quatre ci-dessus.

5. Mais comment a-t-on pu mesurer le tems avant le *fiat lux* ? Je prie, mon Lecteur, de me prêter ici toute son attention : Je pose d'abord deux principes.

Premier principe ; Le tems n'est rien autre chose que le passage d'une maniére d'être, à une autre maniére d'être dans les choses sujetes à des changemens coutinuellement successifs. Le tems suppose donc nécessairement quelque Etre réel, & Physique, qui éprouve en soi cette continuelle succession, sans laquelle

il ne peut ni être, ni être conçu. Donc avant la Création des Etres successifs, il n'y avoit nul tems; mais la seule éternité de Dieu, laquelle n'est pas une durée, c'est-à-dire une progression suivie de momens se succédans les uns aux autres: c'est une essentielle, & nécessaire stabilité, ou permanance dans une même, & immuable maniére d'être sans commencement, ni progression, ni fin.

Second principe; Nous ne connoissons que deux sortes d'êtres physiques, le Spirituel, & le materiel, dans lesquels nous puissions concevoir quelque changement successif, & par conséquent auxquels nous puissions appliquer ces mots *tems* ou *durée*; avec cette différence, que ce changement successif est essentiel à la nature spirituelle & créée, parce que'elle est essentiellement active & finie; donc chaque acte que sa volonté produit est fini; il n'est donc pas l'acte suivant, ni sa pensée présente n'est pas sa pensée suivante; mais ce

changement ſucceſſif n'eſt point eſſentiel à la matiere, parcequ'elle eſt par ſa nature abſolument paſſive. Donc, dés que la nature ſpirituelle a commencé d'être, il eſt abſolument néceſſaire, qu'avec elle, le tems ait commencé. Donc, en ſuppoſant la ſeule nature materielle créée, & la ſpirituelle encore au néant, il n'eſt pas eſſentiellement néceſſaire qu'avec elle, le tems ait commencé : car elle peut exiſter permanemment ſans aucune ſucceſſion, ou progréſſion de manieres d'être en elle. Voila mes deux principes.

Préſentement, je défie qu'on puiſſe me prouver qu'avant le *fiat lux* la nature ſpirituelle ait exiſté, ni qu'aucun changement ſucceſſif ſoit arrivé dans la matiere, au cas qu'elle ait éxiſté avant lui. On ne peut donc pas me prouver qu'avant ce commandement divin, le tems ait commencé : on pourra tout au plus me le ſoutenir poſſible ; mais il ne nous faut pas ici du poſſible, il nous faut du réel

& du certain : car il y a certainement eû un premier jour, & très certainement composé de 24 heures il nous faut donc 24 heures certaines, & non pas 12 certaines, & 12 simplement possibles qui ont pû avoir été, mais aussi qui ont pû n'avoir pas été.

Or, pour que je sois en droit de nier tout changement successif dans la matiere, & par conséquent tout tems, avant le *fiat lux* je n'ai besoin que de l'idée que nous avons tous de la matiere, comme d'un être absolument passif & déterminé à demeurer éternellement, c'est à-dire, immuablement dans la même maniere d'être dans laquelle le Créateur l'a posée en le créant, à moins que quelque mouvement ne survienne dans ses parties pour les faire changer de lieu ou de rapport respectivement entre elles. Nous concevons encore que le mouvement n'est point essentiel à cet être lequel peut exister dans une parfaite immobilité. Donc, puisque le *fiat lux* est

le premier mouvement que j'aperçois imprimé dans la matiere, je la puis ſuppoſer avant lui dans un abſolu néant de tout mouvement, ſans qu'on puiſſe jamais me convaincre d'erreur, quand même j'y ſerois. Car à quoi aura-t-on recours pour me prouver le contraire ? Aux eaux dont il eſt parlé avant la lumiere ? mais le mouvement n'eſt pas plus eſſentiel à la matiere d'eau, qu'à la matiere de fer. Au *Spiritus Domini ferebatur* ?

Je ſçais que quelques uns l'expliquent, après Tertulien, d'un vent ſouflant ſur les eaux, parce que, diſent-ils, le mot hebreu, ſignifie, *ſoufle*, mais je ſçais auſſi que la plûpart des SS. Peres, & en particulier Saint Auguſtin, l'entendent litteralement de l'eſprit même de Dieu appliqué à contempler ſon ouvrage, comme un Statuaire eſt tranquillement attentif, à toutes les proportions qu'il veut donner à ſa Statue; Monſieur de Meſangui lui-même, ne donne pas un autre ſens à ces paroles, il ne s'en ſervira

donc pas contre moi. On n'a plus qu'une ressource pour me prouver ce prétendu tems ; c'est de recourir aux Anges en les supposant créés avant le *fiat lux*; alors on pourroit appliquer à quelque point de leur tems ou durée, la création de la matiere & douze heures après, l'apparition de la lumiere ; mais ce sentiment seroit encore plus hazardé que l'explication du *Spiritus Domini* pris pour un vent soufflant sur les eaux, laquelle quoique incertaine est du moins plausible.

Premierement on ne peut supposer les Anges créés plus d'un moment avant la création du cahos materiel. Car puisque, suivant mon second principe, le tems a nécessairement commencé avec eux, si le monde materiel n'avoit été créé qu'un certain tems sensiblement mesurable après eux, il s'ensuivroit qu'il n'auroit pas été créé au commencement du tems, & néanmoins c'est un article de foi, que le ciel & la terre ont été

créés au commencement du tems : *In principio creavit Deus cœlum & terram.*

Secondement, ſi on place la création des Anges au point de la création materielle, & qu'on recule enſuite de 12 heures, l'apparition de la lumiere ; on abandonnera le ſentiment le plus univerſellement ſuivi qui place probablement leur création au moment précis du *fiat lux*, & qui croit même entrevoir la chûte des mauvais Anges dans la ſéparation de la lumiere & des ténébres. Quoiqu'il en ſoit, s'il eſt douteux que les Anges ayent été créés avec la lumiere, il eſt encore plus douteux qu'ils l'ayent precedée de 12 heures : on ne peut donc que deviner un tems très douteux avant le *fiat lux* ; mais encore une fois, il ne nous faut pas ici du douteux, il nous faut du certain. Donc ſi on ne peut jamais me prouver ni que les Anges ayent éxiſté, ni que le mouvement ait commencé dans la matiere avant le *fiat lux*, je puis

nier en toute sûreté qu'il y ait eu aucun tems avant le *fiat lux*.

Cette derniere conséquence révoltera, sans doute, ceux qui, par un préjugé de l'enfance, sont accoutumés à séparer le tems ou la durée, d'avec les choses durables par voie de changement successif; car enfin, me diront-ils, (& voici un petit Dialogue entre A, & B. c'est-à-dire, entre eux, & moi.

A. Laissons les Anges au néant; & supposons la matiere dans un parfait néant de tout mouvement: ne puis-je pas assigner un tems, par exemple, 12. heures entre sa création, & l'impression du mouvement en elle?

B. Oui, vous le pouvez, mais seulement par imagination. Vous voyez sous vos yeux la matiére sortir du néant, & dans un parfait repos, vous vivez ensuite 12. heures, après lesquelles vous la voyez en mouvement. Si vous y aviez réellement été, je n'aurois plus rien à vous dire, car le tems auroit commencé avec vous, & ces 12. heures auroient été le vrai tems

de votre durée ; mais vous n'y avez été qu'en imagination : Ce sont donc 12. heures d'imagination, & pas davantage.

A. Cette masse immobile n'aura donc pas été créée dans le tems ?

B. Non, puisque le tems n'a pas commencé avec elle : elle aura été créée avant le tems, & au commencement du tems. Elle aura précédé, & le tems aura immédiatement suivi.

A. Si elle a été créée avant le tems, elle aura donc été créée de toute éternité ?

B. Non, car n'étant pas nécessairement par elle-même, dès-là qu'on la suppose existante, on la suppose avoir commencé ; car tout ce qui n'est pas nécessairement, a nécessairement commencé d'être, lorsqu'il n'étoit pas. Donc cette masse, comme permanente passivement dans une même maniére d'être, faute de mouvement, il n'y a nul tems, ni en elle, ni hors d'elle, les Anges étant au néant. Et comme n'existant pas nécessaire-

ment par ſon eſſence, ayant par conſéquent commencé, pouvant finir, & pouvant enfin être ſujette à des changemens ſucceſſifs qu'elle n'éprouve pas encore, il n'y a nulle éternité en elle; car l'éternité eſt une eſſentielle permanence, ou ſtabilité dans l'être, & dans la même maniére d'être ſans commencement, ni progreſſion, ni fin.

A. Quelle datte donnerez-vous donc à cette maſſe, ſi vous excluez d'elle le tems, & l'éternité?

B. Si quelque choſe ſucceſſive a été créée après elle, je la datterai comme ci-deſſus d'avant le tems, & du commencement du tems, ſans nulle intervalle de tems, entre elle & le tems.

Si on ne ſuppoſe nulle choſe ſucceſſive créée après elle; alors cette maſſe n'aura point de datte, non plus que Dieu même, & dans cette Hypotheſe, l'Etre eſſentiel demeure eſſentiellement toujours le même, & par lui-même, & cette maſſe eſt, & demeure permanemment exiſtante par la volonté

toute puiſſante de l'Etre eſſentiel. Voilà tout, nul tems, nulle durée ſucceſſive, ni dans l'un, ni dans l'autre, avec cette différence que l'un eſſentiellement infini, & par lui-même, eſt eſſentiellement ſans commencement, & que l'autre eſſentiellement finie, & non par elle-même, a néceſſairement commencé. Je n'en ſçais pas davantage.

Au reſte j'aurois pû me diſpenſer de repondre à cette Hypotheſe, comme étant abſolument chimérique, & impoſſible; car elle ſuppoſe néceſſairement l'exiſtence de celui qui l'a fait, & dès lors il y a un tems qui coule avec lui, & qui détruit l'Hypotheſe. Il faudra donc toujours dire comme ci-deſſus, que cette maſſe a été créée avant le tems, & au commencement du tems.

Toute la difficulté vient de ce que nous ſommes eſſentiellement ſucceſſifs dans notre eſprit, & comme tels, nous ne pouvons nous repréſenter une choſe exiſtante, ſim-

plement exiſtante, ſans nulle durée ſucceſſive; nous appliquons à toute choſe, à Dieu lui-même, & à ſon éternité, notre propre ſucceſſion; comment ne l'appliquerions-nous pas à la matiére ſuppoſée exiſtante ſans nul mouvement? Dieu étoit hier, il ſera encore demain; mais cette diſtance de hier à demain n'eſt pas la durée de Dieu, c'eſt la nôtre, nous en ſerons devenus plus vieux de deux jours, & non pas Dieu. Par la même raiſon nous nous réprésentons l'éternité comme une très-grande durée, moitié paſſée, moitié future, au milieu de laquelle nous nous trouvons toujours placés, & nous contons cette durée par momens ſucceſſifs, en diſant *un*, à ce moment préſent, enſuite deux, trois, quatre, en remontant vers le paſſé ſans pouvoir jamais arriver à un terme premier, ou bien en avançant vers l'avenir, ſans pouvoir jamais arriver à un terme dernier; mais cette ſucceſſion de momens eſt un très grand-tems, un tems indé-

fini, & nullement l'éternité, laquelle eſt au contraire une eſſentielle permanence, ou immutabilité d'être dans une même maniére d'être. Cette ſucceſſion de momens indéfinis ne fait donc pas plus partie de l'éternité, que le mouvement ſucceſſif d'un homme qui court, fait partie du repos d'un homme aſſis. Cette ſituation enfin a néceſſairement commencé avec les Etres ſucceſſifs; au-delà de leur création, nous ne voyons plus de tems, concevons-y tant de millions de ſiécles qu'il nous plaîra, ce seront des ſiécles d'imagination, & rien plus. Il eſt vrai que cette ſucceſſion appellée tems ou durée, ne finira jamais; parce que la Foi nous apprend que certains Etres ſucceſſifs ne finiront jamais; mais ce tems avenir ne ſera pas pour cela l'éternité de Dieu, il ſera la meſure des Anges, & des hommes reſſuſcités, & puis c'eſt tout. La raiſon en eſt, que ce n'eſt pas par une eſſentielle néceſſité d'Etre toujours, que ce tems ne finira ja-

mais, il ne dépend que du Créateur de l'anéantir abſolument, en anéantiſſant toutes les Créatures ; mais l'Eternité eſt une eſſentielle négation de fin, comme de commencement dans une exiſtence eſſentiellement permanente.

De toutes ces refléxions il s'enſuit que, quand même j'accorderois que la Création de la matiére eût précédé la lumiére, on ſera toujours forcé de la placer immédiatement avant elle, ſans nul intervalle de tems ſenſiblement méſurable entre deux, à moins qu'on ne me faſſe connoître quelque mutabilité ſucceſſive, non ſeulement poſſible, mais certaine, entre la Création & le *fiat lux* ; ou bien à moins que l'on ne me prouve que le tems, ou la durée peut exiſter ſans une choſe actuellement durable, ou ſucceſſive dans ſes différentes maniéres d'être. Je ſuis curieux de ſçavoir comment on s'y prendra.

6. Mais, dit-on, Moyſe dit poſitivement que les ténébres couvroient la face de l'abîme, il y a

donc eu un vrai tems de ténébres avant la lumiére. Je réponds, comme s'il n'étoit pas possible, & même très-probable que Moyse, en parlant ainsi, n'ait eû en vûe que de nous faire remarquer que la lumiére n'est point essentielle à la matiére; que cette lumiére est un pur don de la bonté de Dieu, qui pouvoit laisser tout l'Univers matériel, les hommes mêmes, comme les brutes dans de continuelles ténébres, sans leur faire injustice? C'est donc tout comme si Moyse nous eût dit; *Au commencement Dieu créa le Ciel, & la Terre; mais ni le Ciel, ni la Terre n'étoient point par eux-mêmes capables de nous éclairer.* Ils étoient de leur nature ténébreux, & sans *lumiére, & Dieu dit* que la lumiére soit, & la lumiére fût.

Est-ce donc-là un sens forcé? Voyons, par exemple, l'Ouvrage du troisiéme jour. De ce que Moyse nous y parle successivement de la séparation des eaux, d'avec l'aride; des noms de *Mer*, donné aux eaux, & de *Terre*, donné à l'ari-

de : de ce qu'il ajoûte tout de suite que Dieu vit que cela étoit bon, avant que de nous parler du Commandement fait à la Terre, de produire l'herbe verte, & les arbres fruitiers; s'ensuit-il que tout cela ne se soit pas fait tout à la fois, & dans un seul moment? J'en dis autant du détail qu'il nous fait des merveilles du premier instant, il a bien fallu qu'il nous les ait expliquées par des pensées successives.

7. Après avoir refuté le sentiment des prétendues 12. heures de nuit avant le *fiat lux*, je dois donner le mien, que je soumets de tout mon cœur à la juste, & sage critique de ceux qui penseront autrement que moi.

Premierement je crois qu'à cette demande, à quelle heure la lumiére a-t-elle paru? Et par conséquent par quelle heure le premier jour a-t-il commencé? Il faut répondre, à toutes les heures à la fois du jour & de la nuit, du soir & du matin pour toutes les circonférences du cahos matériel; sçavoir à

Midi ſous le Méridien dans lequel le *fiat lux* plaça le centre de la lumiére : à ſix heures du matin ſous le 90. degré à compter de ce Méridien vers l'Occident : à 6. heures du ſoir ſous le 90. degré vers l'Orient; à minuit ſous le Méridien Antipodal, & ainſi des autres heures ſous les autres Méridiens; en ſorte que la lumiére, & les ténébres, ayant ſucceſſivement achevé leur tour, auront fait le premier jour, lequel aura été de 24. heures certaines, ni plus ni moins pour tous les côtés du cahos matériel, régle & modelle de tous les jours ſuivans.

Secondement, je crois que Moyſe dans ces mots, *ſoir & matin*, a eu en vûe l'horiſon, au centre duquel Adam fut créé ſix jours après. (Car il a bien fallu qu'il ait fixé ſon attention à un certain côté du monde, autrement ces mots n'auroient rien ſignifié, tous les points de l'Equateur étant en même tems ſoir & matin relativement les uns aux autres.) Je crois donc que Moyſe ayant en vûe le Pays qu'occupa Adam, nous apprend que le

fiat lux plaça le centre de la lumiére dans le Méridien, & justement au point de Midi pour Adam, si dans ce moment il eût été créé. De ce point la lumiére mise en mouvement dès qu'elle parut, coula dans l'espace de six heures sous l'horison Occidental, & atteignit six heures après le point de minuit : & voilà l'explication de ces mots *& du soir.* Du point de Minuit, ce centre lumineux remontant vers l'Orient revint dans 12. heures de tems au point de Midi, & voilà l'explication de ces mots, *& du matin fut fait le premier jour* ; c'est pourquoi les Juifs commençoient leurs jours par le soir.

Mais, me dira-t-on, c'étoit par le Soleil couchant? Eh que m'importe! C'étoit toujours par le soir. Cette moitié du jour naturel comprend 12. heures ; placez dans cette espace de tems le commencement du premier jour à telle heure qu'il vous plaira, vous ne serez point contraire à Moyse. Placez-le, si vous voulez, au point du cou-

chant ; je ne m'y oppose nullement ; mais si vous placez dans ce point l'opération Toute-Puissante du *fiat lux* ; vous tomberez dans la même incongruité dans laquelle tombent ceux qui la placent au point de l'Orient, dont j'ai parlé ci-dessus, (nombre 3). Je veux dire qu'il nous faudra appeller soir toute la demie course de la lumiére sous la terre, jusqu'à son lever suivant, & matin toute l'illumination du jour artificiel, jusqu'au couchant, & moi je l'évite, en plaçant d'abord la lumiére au point de Midi.

L'objection tirée, de ce que les Juifs commençoient, & finissoient leurs jours par le couchant du Soleil, n'est d'aucune conséquence ; car il est très-probable que Moyse le voulut ainsi, pour la commodité du Peuple, je veux dire, pour éviter l'inconvénient de faire quitter le travail le Vendredi à Midi, pour le reprendre le Samedi à Midi ; il étoit bien plus convenable, & plus commode de continuer le travail, jusqu'au soir, & le repos du Samedi,

jusques au soir ; c'est par-là même raison que l'Eglise de Jesus-Christ, qui commence ses Fêtes dès les premières Vêpres de la veille à trois heures, ou même deux après midi, n'impose néanmoins pas au Peuple l'obligation de fêter ; mais seulement le lendemain tout le jour.

Troisiémement, je crois que la Création des Anges, celle de la matiére, & l'apparition de la lumiére se sont faites, ou conjointement, ou *successivement* au premier moment du tems. Ce mot *successivement* n'est point ici contradictoire avec celui de *premier moment*, si on envisage ce premier moment, non comme un point Mathématique, & sans étendue ; mais comme un moment Moral dans lequel on peut concevoir plusieurs points successifs, tel que le clin d'œil, lequel est pris sans nulle erreur chez toutes les Nations, pour un seul instant ; & très-court, * *in momento, in ictu oculi*, dit S. Paul, & dans lequel néanmoins, quand on

1. Cor. 15. 52.

le fait avec réfléxion, nous trouvons trois points de tems successifs. 1. L'acte de la volonté qui le commande. 2. L'abaissement de la paupiére. 3. Son relevé. C'est ainsi qu'au premier moment Moral du premier jour, si on ne veut pas mettre conjointement les trois Opérations Divines, on peut les mettre successivement : sçavoir les Anges, la Matiére, & la Lumiére, ou bien la Matiére, les Anges, & la Lumiére, ou bien enfin la Matiére, la Lumiére, & les Anges. Il ne m'importe, pourvû que la Lumiére soit toujours après la Matiére ; car étant sa maniére d'Etre, elle n'a pû la précéder, quoiqu'elle ait pû l'accompagner en sortant du néant, & enfin pourvû qu'on ne suppose pas un tems de 12. heures ténébreuses entre la création de la Matiére, & l'apparition de la Lumiére, pour en faire la moitié d'un jour, qui n'avoit pas encore commencé.

Enfin qu'on admette, si on veut, un vrai tems, c'est-à-dire, une vraie

succeſſion , ou dans la nature ſpirituelle , ou dans la matérielle , ou dans toutes les deux enſemble avant le *fiat lux* , je ne m'y oppoſe nullement ; mais je ſoûtiens qu'il faut laiſſer ce tems inconnu pour ce qu'il eſt , & ne le point du tout faire entrer dans la compoſition du premier jour , puiſqu'alors il n'étoit pas jour.

Je finis, en ſuppliant de nouveau , ceux qui ne ſont pas de mon ſentiment , de vouloir bien me faire part de leurs raiſons , par la voie de ce Journal. Car encore une fois , je ne demande qu'à être inſtruit. J'ai oublié de nommer le Pere Berrüyer Jéſuite dans ſon Hiſtoire du Peuple de Dieu , parmi les Sçavans Modernes qui tiennent pour les 12. heures de ténébres en queſtion , s'il vouloit bien prendre la peine de me répondre , au cas que le Journal vienne à ſa connoiſſance , je lui ſerois ſenſiblement obligé. B.

ARTICLE XXV.

DES ANTIQUITEZ DE LA Nation & de la Monarchie Fran-*çoise, par M. Gilbert Le Gendre, Marquis de S. Aubin, ci-devant Maître des Requêtes. Volume in-quarto page 843. sans la Préface. A Paris chez Briasson, Libraire, rue S. Jacques, à la Science, & à l'Ange Gardien MDCCXLI.*

S'Il en étoit de l'Origine des Nations, comme de la Source des Rivieres, il est certain qu'on pourroit s'assûrer de la découvrir, pourvû qu'on ne se décourageât point dans cette recherche, & qu'on n'y épargnât ni ses peines, ni la dépense. Si les Sources du Nil ont été inconnues jusqu'au XV. Siecle ; c'est qu'on ne les avoit pas bien cherchées. Non seulement elles éxistoient, mais la négligence des Siecles passés n'en rendoit pas la découverte plus dif-

ficile. Il n'en est pas de même de l'Origine d'une Nation. Plus on s'en éloigne, & plus la trace s'en perd. Le défaut de mémoires, l'altération & la confusion des langues, le mêlange de l'histoire avec la Fable peuvent l'avoir tellement effacée, qu'il ne soit presque plus possible de la retrouver. Il est néanmoins très-utile qu'on n'en desespere point; les efforts, qu'on fait pour la chercher, quand ils n'auroient pas tout le succès, qu'on en attend, servent beaucoup à débrouiller le chaos, où l'histoire des premiers Siecles est plongée.

M. Le Marquis de S. Aubin paroît avoir bien connu tous les obstacles, qui pouvoient l'arrêter dans une Entreprise si digne de lui. » Il a compris la nécessité de surmonter par un travail épineux » toutes les difficultez, que présentent des Etymologies, qui ne » paroissent propres, qu'à amuser » le loisir de certains Sçavans; des » questions de Géographie déguisées par des noms corrompus;

» des témoignages épars, qui n'of-» frent à la premiere vûë, ni liai-» son, ni suite ; des erreurs de » Chronologie à rectifier ; d'an-» ciennes traditions à démêler des » Fables, qui les défigurent. » Par-là on parvient à répandre quelques lumieres dans les obscuritez des tems éloignés : mais est-il bien vrai que les réflexions de ces lumieres, » par le jour, qu'elles » se communiquent les unes aux » autres, viennent enfin à former » une clarté, avec laquelle on ne » court aucun risque de s'égarer? » Car enfin entre les points fixes, d'où pourroit rejaillir la lumiere, c'est à-dire, entre les faits les mieux éclaircis, il est rare qu'il ne s'en rencontre, qui demeurent obscurs & incertains, & d'un fait on ne conclut point un autre fait, comme on tire en Philosophie des conséquences d'un principe : l'Histoire ne se repaît point de conjectures, & n'est rien moins que Systematique.

On permet bien à l'Historien

de conjecturer, quand la certitude lui manque, mais à condition qu'il ne donnera point le même ton au vrai-ſemblable & au vrai, & qu'il ne croira point avoir démontré, ce qui ne paroîtra évident qu'à lui ſeul. Cette précaution priſe, quand on entre dans une ſemblable carriere avec l'érudition, la pénétration, & la juſteſſe d'Eſprit, que l'Illuſtre Auteur fait paroître dans tous ſes Ouvrages, les points fixes, à force de recherches & de combinaiſons, ſe multiplient & ſe rapprochent ; les vuides ſont plus aiſés à éclairer par la réflexion de la lumiere, le vrai-ſemblable acquiert plus de force, inſenſiblement le vrai domine, & ce qui n'étoit d'abord qu'un ſyſtême ingenieux, prend peu à peu une forme d'hiſtoire ſous la plume d'un Ecrivain, qui ſçait conduire ſes Lecteurs de clarté en clarté, ſans vouloir les tromper en répandant de faux jours ſur les ombres legéres, qui les ſéparent.

Cet Ouvrage eſt diviſé en huit

Chapitres, dont le premier a pour titre de *l'Origine des François.* L'Auteur commence par éxaminer les six opinions sur ce sujet, qui ont eu le plus de Cours. Roricon, Religieux de Moissac en Quercy, qui vivoit sous le grand Clovis, & Jornandez, Evêque de Ravenne, qui écrivoit son Histoire des Goths en 552. sont les Auteurs de la premiere, laquelle a regné sans beaucoup de contradictions jusques dans le 16. Siecle. Quelques uns mêmes de nos Rois dans les trois races l'ont autorisée dans plusieurs de leurs rescrits : elle donne pour berceau à notre Nation l'infortunée Ville de Troye. Bien d'autres Peuples se sont fait honneur de la même Origine, & l'on se tromperoit beaucoup, remarque M. de S. Aubin, si l'on pensoit que les François & les autres, qui se disoient sortis de Troye, » prétendoient par-là s'honnorer d'une Origine commune avec les » Romains ; car les Barbares s'es-

» timoient alors bien davantage
» que les Romains, dont le nom
» étoit tombé dans le dernier mé-
» pris. » C'eſt d'après Salvien,
qu'il parle ainſi. Cette opinion
au reſte a, ſelon lui, un fondement
réel, mais il faut la dégager des
Fables, dont la plupart des Hiſ-
toriens, & ſurtout l'Abbé Tri-
theme, l'ont défigurée. » Les
» François, ni les Romains, ni
» ces autres Peuples n'ont jamais
» appuyé d'aucun fondement ſoli-
» de leur Origine Troyenne de la
» maniere, dont ils l'entendoient;
» mais une tradition ſi générale
» avoit été conſervée chez la plu-
» part de ces Peuples, parce qu'ils
» étoient ſortis autrefois, & long-
» tems avant que Troye fût priſe
» par les Grecs, de la Grande
» Phrygie, de la Phrygie mineu-
» re, de la Troade, & des Riva-
» ges de l'Helleſpont; & la Ville
» de Troye ayant été le lieu le
» plus connu de toutes ces Re-
» gions, les Peuples Originaires
» des deux Phrygies, appliquoient

» à cette Ville en particulier, & » au tems de sa destruction, le » souvenir confus de leur ancienne » Patrie. » D'ailleurs on ne sçauroit accuser ces Nations d'avoir cherché par-là à se donner une origine éclatante, car, selon la remarque de Forcadel, elles auroient bien plutôt choisi, si elles avoient eu cette vanité, de se dire issues des Grecs vainqueurs, que des Troïens vaincus.

La seconde opinion est une suite de la premiere. Nous ne voyons pas même pourquoi M. De S. Aubin en fait deux; car, selon lui, les mêmes Historiens, qui nous donnent une Origine Troïenne, ont conduit nos Ancêtres de Troïe en Scythie, & les ont établis aux embouchures du Don, connu des Anciens sous le nom de *Tanaïs*, & sur les Rivages des Marais Méotides, où Herodote place en effet des Scythes Libres, ou Francs avant la prise de Troïe. » Cette opinion, dit notre Auteur, » soûtenuë, & du même nom d'un

» Peuple, & de la Tradition de
» son ancien séjour, fait beaucoup
» d'impression sur mon esprit, &
» me paroît mériter la discussion,
» à laquelle je reviendrai dans la
» suite. »

Gregoire de Tours dit que, selon Plusieurs, les François sont sortis de la Pannonie, & c'est la Troisiéme opinion. La quatriéme, qui est la plus suivie, les fait Originaires d'Allemagne. Il n'est pas douteux qu'ils ne soient venus immediatement de la Germanie dans les Gaules; mais il est question de sçavoir s'ils en tirent leur Origine. M. l'Abbé de Vertot a entrepris de prouver l'affirmative par la conformité des coûtumes des deux Peuples, & par la trace de plusieurs mots de la Langue Teutone dans l'ancienne Langue des François; mais notre Auteur montre trés bien que ces deux preuves n'ont rien de concluant. Les Fauteurs de cette quatriéme opinion ne s'acordent pas même sur l'endroit de la Gormanie, d'où

nos Ancêtres ont passé dans les Gaules. S. Jerôme, dans la vie de S. Hilarion, dit *qu'une Nation plus recommandable par la force de ses Armes, que par l'étenduë de son Territoire, & qui étoit placée entre les Saxons & les Allemands étoit connuë dans l'Histoire sous le nom de Germanique, & que de son tems elle portoit le nom de Nation Françoise.* Il est certain, suivant notre Auteur, qu'elle occupoit ce Pays marécageux, qui environne les embouchures du Rhin. Il ajoûte qu'elle étoit divisée en plusieurs Tribus, sous le nom de *Sicambres*, *de Bructeres*, *d'Attuariens*, &c. parce qu'elles avoient occupé les cantons de la Germanie, d'où ces Peuples avoient été chassés. Enfin la carte de Peutinger, qui donne le nom *de France* à toute la rive Orientale du Rhin, depuis la hauteur de Cologne, jusques bien au dessous de Nimegue, paroît à M. de S. Aubin une démonstration que c'est de cette partie de la Germanie

que les François ſont entrés dans les Gaules.

Quelques uns de nos Auteurs, qui ne ſçavoient pas que les François étoient venus de plus loin dans la Germanie, ne voulant pas leur donner une Origine Allemande, ſe ſont efforcés de prouver qu'en s'établiſſant dans les Gaules, ils n'avoient fait que retourner dans leur ancienne Patrie ; C'eſt la cinquiéme opinion, laquelle a pluſieurs branches, car tous ne conviennent pas de quel Canton des Gaules les François étoient ſortis, pour aller s'établir en Germanie. Notre Auteur convient que la plupart des Nations Germaniques étoient dans leur Origine des Colonies Gauloiſes, mais il en excepte poſitivement la Françoiſe.

La ſixiéme opinion, qui fait ſortir les François de la Scandinavie, eſt ancienne, mais elle eſt uniquement fondée, ſur ce que l'on avoit vû partir de cette grande Peninſule la plupart des Peuples, qui ont détruit l'Empire

Romain, & ſur quelque conformité de langage. Ptolémée, ſelon Freculfe, Evêque de Liſieux, & grand fauteur de cette opinion, donne le nom de France à une Region de la Scandinavie : mais Freculfe ſe trompe : Ptolémée parle des *Phiraſſiens*, & on ne peut aſſez s'étonner qu'un Sçavant du mérite d'Adrien Turnebe, ait prétendu tirer de ce nom celui de *François.* M. Leibnits a voulu changer quelque choſe dans cette ſixiéme opinion, en faiſant les François Originaires, non de la Scandinavie, mais des Rivages de la Mer Baltique, aux embouchures de l'Oder ; mais notre Auteur trouve ſes preuves bien peu dignes d'un auſſi grand Homme,

Quant à l'Origine du nom de *Francs*, M. de S. Aubin nous paroît faire un peu trop de fond ſur la Chronique d'Alexandrie, où il eſt parlé des François au ſujet de la mort de l'Empereur Dece, arrivée en 251. Car comme il convient lui-même que cette Chroni-

que, dont on ignore l'Auteur, n'a été composée, que vers le milieu du VII. Siecle, ne pourroit-t-on pas dire que cet Ecrivain donne par anticipation le nom de François à un Peuple connu de son tems sous ce nom, mais qui ne le portoit pas encore au tems, dont il parle? il s'agit donc ici de prouver que le nom de *France*, ou de *François* est aussi ancien, que l'Origine de la Nation; c'est-à-dire, qu'elle l'a porté dès qu'elle a fait un Peuple à part. Notre Auteur refute fort bien à cette occasion M. de Rochefort, & quelques autres, qui trompés par le nom de *Sicambres*, qu'on a souvent donné aux François, se sont persuadé qu'ils étoient issus d'un reste de Sicambres, qui étoient demeurés dans leur Pays, lorsque cette Nation fut transportée dans les Gaules par ordre d'Auguste. Nous avons déja observé à quelle occasion les François se trouverent divisés en plusieurs Tribus, dont chacune avoit pris le nom du Peuple,

qu'elle remplaçoit en Germanie. Datter de là l'Origine du nom, & de la Nation, ce feroit lui ôter toute la gloire de fon Antiquité.

Il n'en eft pas de même du nom de *Saliens*, dont l'Etimologie a cauſ é de grandes conteftations parmi les Sçavans. » Il doit paffer pour » conftant, dit notre Auteur, que » les François l'ont apporté de la » Pannonie, où Ptolémée marque » la Ville de *Salis*, dans le Pays » même habité par les François. » Il ne peut refter de doute que » cette Etimologie, qui n'a été juf- » qu'ici marquée par aucun Au- » teur, ne foit la véritable. Ce font » ces François appellés *Saliens*, » qui ont donné leur nom à la Loi » Salique. » Il ajoûte que les mêmes François, qui en Pannonie, avoient pris le nom de *Saliens*, transferés enfuite en Germanie, porterent le nom de *Sicambres*, parce qu'ils s'établirent dans le Canton, d'où Augufte avoit fait fortir les anciens Sicambres, & non point parce qu'ils avoient bâti en

Pannonie une Ville appellée *Sicambrie*, comme ſe l'eſt imaginé M. de Léibnits.

Par-là M. de S. Aubin concilie ceux, qui prétendoient que les plus Illuſtres des François Conquérans des Gaules, étoient les Saliens, & ceux qui ſoûtenoient que c'étoit les Sicambres; car, dit-il, les mêmes François étoient Saliens, & Sicambres: Saliens, parce qu'ils avoient habité les environs de Salis en Pannonie; & Sicambres, parce qu'ils avoient ſuccédé en Germanie aux anciens Sicambres. Ils étoient les plus Illuſtres des François, parce que la Loi Salique, dont on les reconnoiſſoit pour les Auteurs, leur donnoit une prééminence ſur toute la Nation, & parce qu'ils portoient le nom d'une Nation Germanique, laquelle s'étoit rendue formidable par ſa valeur. Clovis étoit Salien & Sicambre, témoin ce que lui dit S. Remi, en le baptiſant; *mitis depone colla, Sicamber.* Il étoit à la tête de la premiere Tribu de la Na-

tion Françoise, ce qui lui donnoit une grande autorité sur toutes les autres.

Mais le nom de François, selon notre Auteur, est plus Ancien que, ni celui de Sicambre, ni celui de Salien. Les François, dit-il ici, le portoient déja, ou du moins le prirent, quand ils sortirent de Phrygie, & ils se servoient, pour l'exprimer, d'un terme Celtique, qu'Herodote a traduit par celui d'ἐλεύθερος, c'est-à-dire, *Libre*, ou *Franc*. ils s'embarquerent alors sur le pont Euxin, & allerent s'établir au Nord de cette Mer, sur les Bords des Marais Méotides, d'où ils chasserent les Cimmériens, & où les Grecs les appellerent *Scythes Libres*, ou *Francs*. Dans la suite des Tems, ils y furent attaqués par les Amazones; mais la guerre ne dura point. Les deux Partis firent la Paix, & les Amazones épouserent les Francs. C'est Hérodote, qui est ici le garant de M. de S. Aubin, & le recit de cet Historien, sou-

tenu d'une tradition constante de mille ans, lui paroît une démonstration, au moins pour le séjour des Francs sur les Bords des Marais Méotides. Le même Herodote les appelle quelquefois *Cimmeriens*, parce qu'ils avoient succédé aux Anciens Cimmeriens dans ce Pays-là.

Ils en furent chassés à leur tour par les *Scythes Nomades*, & tournerent du côté de la Médie, où se voyant encore poursuivis par les Nomades, ils se replierent sur la Lydie, & se rendirent Maîtres de Sardes. La prise de cette Ville par les Scythes Francs, ou Cimmériens est aussi attestée par Callisthene. Ils n'y furent pas longtems en repos, & harcelés par le Roi de Lydie, qui avoit conservé la Citadelle de Sardes, & par les Nomades, ils quitterent l'Asie, & en entrant dans l'Europe, ils se jetterent sur les deux Pannonies. Ici Herodote manque à notre Auteur; mais à son défaut, il se fonde sur deux preuves, & sur une

conjecture, qui, par son accord avec les deux preuves, en acquiert, dit-il, toute la force. Les preuves sont la suite d'une même tradition, & la conformité du nom. La conjecture est la facilité du transport. D'ailleurs Pline, Strabon, Suetone, Dion, Ptolémée, & Nicétas placent sur les Bords du Danube, & de la Save des *Brençois*, nom Cimbrique, ajusté à une prononciation Grecque, ou Latine. Or l'Ancienne Langue Phrygienne étoit la même que la Teutone, Cimbrique, ou Cimmerienne, c'est-à-dire, de la Famille de Gomer, établie premierement en Phrygie ; & c'est la Langue Flamande d'aujourd'hui ; du moins celle-ci ne différe de celle-là, que comme font deux Dialectes. »
» Rien, dit notre Auteur, n'est » plus clair, ni mieux établi, que » cette Identité de ces deux Lan» gues Phrygienne, ou Cimbri» que, & Teutone ; elle est dé» montrée par les exemples les plus » illustres, & les plus remarqua-

» bles. » Et il en cite en effet, qui peuvent faire impreſſion ſur les Amateurs des Démonſtrations Etimologiques. C'eſt par-là, c'eſt-à-dire, par une Généalogie de termes Phrygiens, & Teutons, qu'il fait remonter la Nation, & le nom des François juſqu'à Gomer, Fils de Japhet. Nous craindrions, en abrégeant ce qu'il dit ſur cela, de répandre quelque obſcurité dans un recit, où il prétend nous conduire de clarté en clarté; ainſi nous y renvoyons le Lecteur.

M. de Valois, qui a ſoûtenu que Grégoire de Tours s'étoit trompé, en diſant que les François étoient ſortis de la Pannonie, n'a pas connu, dit notre Auteur, le concours des Autorités déciſives, qui établiſſent que les François ſont venus des Rives du Danube, & de la Save ſur les Bords du Rhin, & a pris la *Thoringie*, Pays de la Gaule, pour la Thuringe de la Germanie, & le Rhin pour le Mein. » L'exemple d'un auſſi habile homme que Valois, ajoû-

» te-t-il, doit donner aux Editeurs
» une extrême défiance de toutes
» sortes de préventions qui pou-
» roient les porter à faire quelque
» changement dans les Textes des
» Auteurs. » Enfin la Chronique
d'Aléxandrie assûre que l'Empe-
reur Dece périt, après avoir pas-
sé le Danube, & marchant contre
les François : Ils étoient donc alors
en Pannonie ; par conséquent ils
ne passerent en Germanie qu'après
les ravages, qu'y fit l'Empereur
Maximin, & ce fut alors qu'ils pri-
rent les noms des Peuples, que ce
Prince avoit détruits, ou emmenés
en captivité ; donc ce ne furent pas
ces Peuples détruits, qui formerent
une Ligue sous le nom de Francs,
comme quelques-uns l'ont imagi-
né, pour nous donner une Origi-
ne Allemande.

Puisque nous descendons des
Amazones, selon, Herodote, &
Denys le Périagéte. » Ce quar-
» tier de notre Généalogie, dit M.
» de S. Aubin, est assez brillant
» pour nous engager à examiner, si

» l'existence de nos Ayeules est éta-
» blie sur de bonnes preuves, ou
» au moins sur des présomptions
» suffisantes. » Cette discussion occupe tout le second Chapitre. Notre Auteur reconnoît tout ce qu'il y a de fabuleux, & d'incertain dans ce que l'Antiquité nous raconte des Amazones ; mais il ne croit pas qu'il suffise de trouver du fabuleux dans une Histoire, pour la traiter de pure Fable. Il rejette une bonne partie de ce qu'on lit dans Diodore de Sicile des Amazones Afriquaines, & ne balance point à dire que les Gorgones, qu'on assûre avoir été domptées par ces Héroïnes, n'étoient autre chose que des Guenons. Il prétend que l'autre partie du recit de Diodore regarde les Amazones de Cappadoce, dont l'Histoire, dit-il, est appuyée sur des témoignages, des monumens, & une tradition, qui la font paroître comme fort autentique.

Il ne doute point que ces Guerrieres, qui furent vaincues par Her-

cules, & par Theſée, & qui pénétrerent dans l'Attique, n'ayent été telles à-peu-près, que les repréſente l'Antiquité; quoiqu'il convienne qu'on a mêlé beaucoup de Fables dans le recit de leurs Aventures. Pour ce qui eſt des Amazones, Habitantes des Rivages des Marais Méotides, il les regarde comme un eſſein de celles de Cappadoce ; mais il ajoûte qu'elles changerent de Mœurs, & de Gouvernement dans la Sarmatie, & il ne juge pas qu'on doive tenir pour ſuſpecte la maniere, dont Hérodote rapporte qu'elles s'allierent avec les Scythes Libres, qui ſelon lui, ſont nos Ancêtres. On verra avec plaiſir, dans le Livre même, l'occaſion, & les circonſtances d'un événement, qui doit nous intéreſſer aſſez pour nous faire ſouhaiter que le Pere de l'Hiſtoire ne ſoit pas auſſi regardé comme le Pere de la Fable ; d'autant plus que l'Illuſtre Auteur n'omet rien pour juſtifier les Amazones, dont il veut que nous deſcendions, de ce qui a ren-

du si odieuses celles, dont elles s'étoient séparées, & dont elles ont abandonné les Coûtumes.

Le troisiéme Chapitre traite des Lombards. M. de S. Aubin supposant qu'il a prouvé dans un Ouvrage précédent, dont nous avons rendu compte, il n'y a pas long-tems, que la Maison, qui régne aujourd'hui en France, descend des Rois de Lombardie, en conclut qu'il n'y a point de Peuple, dont l'Origine soit plus intéressante pour nous. Nous admettons la conséquence, il n'est plus question ici que du principe.

Philippe Cluvier fait les Lombards Originaires de Germanie, & traite fort mal Paul Warnefride, si connu sous le nom de *Paul Diacre*, lequel étoit lui-même Lombard, pour avoir écrit qu'ils étoient sortis de la Scandinavie. ». On ne » peut s'égarer davantage du Droit » Chemin, dit notre Auteur, que » l'a fait Cluvier; mais ses erreurs » sont celles d'un Sçavant. Gro» tius défend Paul Diacre avec au-

» tant de véhémence, que Cluvier l'avoit attaqué. Le Célebre
» Hollandois paroît animé de tout
» le zele, qu'il devoit à la Suede. »

Après avoir observé qu'on a donné le nom de Vandales à plusieurs Nations errantes, qui n'avoient rien de commun avec les vrais Vandales, si célébres dans l'Histoire; Que ceux-ci sont originairement les mêmes Peuples, que les Goths, les Gepides &c. & qu'ils sont venus ensemble sur les Bords des Marais Méotides, il ne s'éloigne pas de croire que des Vandales & des Goths ayent passé dans la Germanie fort anciennement; mais il prétend qu'il en étoit encore resté dans le Scandinavie, qui en sont sortis plus tard, & que de ce nombre sont les *Viniles*, qui depuis ont été nommés Lombards. » La Na-
» tion de Viniles, dit Paul Dia-
» cre, qui a porté depuis le nom
» de Lombards, est arrivée de
» l'Isle appellée Scandinavie. »
On croyoit alors que ce grand Pays étoit une Isle.

Avril 1742.

Mais, dit Cluvier, comment les Lombards pouvoient-ils être sortis de la Scandinavie du tems de Théodose, eux, que Strabon, Tacite & Ptolémée placent dans l'intérieur de la Germanie long-tems avant cet Empereur ? Grotius répond que ce sont deux Peuples différents, & que l'on a donné aux Derniers le nom des Premiers, parce que les uns & les autres portoient de longues Barbes. Cette raison ne plaît point à notre Auteur. » Les Viniles, dit-il, ou » Vendales, sortis de la Scandina- » vie, s'appellerent Lombards, » parce qu'ils s'établirent dans les » Cantons, qui avoient été autre- » fois habités par les Lombards de » la Germanie, sur les Bords de » l'Oder, & de l'Elbe; & il y a » beaucoup d'apparence que les » anciens Lombards de la Ger- » manie, dont les Viniles, après » leur sortie du Nord, prirent le » nom, étoient Originaires des Ri- » vages Méotides, où Strabon pla- » ce un Peuple sous un nom, qui

»est la Traduction Grecque de »celui des Lombards. (*a*) »

Les Lombards de la Germanie sont fort vantés par Tacite, & par Velleius Paterculus pour leur valeur, & M. de S. Aubin croit que ce fut cette réputation, qui contribua le plus à faire prendre leur nom aux Viniles, lorsqu'ils occuperent leur Pays. Quoiqu'il en soit, au sortir de la Scandinavie, ils passerent pat la *Mauringie*, aujourd'hui la *Pomeranie*, & ils étoient alors commandés par deux Ducs, Ibor, & Ayon. Angelmon, Fils d'Ayon, de la Famille des *Guningues*, la plus Noble de toute la Nation, fut leur premier Roi, & c'est de cette Famille que nos Rois sont issus, selon notre Auteur, qui prétend avoir prouvé leur Filiation depuis Ansprand, Roi de Lombardie en 712.

Ces nouveaux Lombards, après un séjour de 140. ans dans la Germanie, furent conduits en Pannonie

(*a*) Μακροπώγωνες.

par le Roi Audoin en 526. & le 1. d'Avril de l'an 568. Le Roi Alboin les mena à la Conquête de l'Italie, où ils fonderent une puissante Monarchie. Elle subsista jusqu'en 774. qu'elle fut détruite par Charlemagne. » Aucun Peuple, dit M. de » S. Aubin, ne fut jamais plus cé» lébre pour l'équité, & la douceur » de ses Loix.... Elles étoient si » claires, & si précises, qu'elles » n'avoient aucun besoin de Com» mentateurs, & qu'il restoit aux » Juges très-peu d'occasions de dé» cisions arbitraires. Les Droits de » Fiefs ont pris naissance dans ces » Loix, que quelques Villes d'I» talie suivent encore aujourd'hui » préférablement aux Loix Ro» maines; mais ce qui fait bien plus » d'honneur à cette Nation, c'est » la justice, avec laquelle ces Loix » étoient éxecutées, soit de la part » du Gouvernement, soit du côté » des Peuples. On ne voyoit dans » cet heureux Etat, ni violence, » ni embuches, ni emprisonnement » injuste, ni Larcin ; chacun y

» passoit sa vie sans crainte. » Heureux les Rois Lombards, s'ils avoient toujours été aussi équitables à l'égard des Puissances Etrangeres, & sur-tout des Souverains Pontifes, qu'ils étoient exacts à rendre la justice à leurs Sujets, & à les gouverner dans un esprit de paix, & de douceur.

Il n'est point douteux que notre Origine ne soit encore plus Gauloise, que Françoise; car personne n'ignore qu'il est entré peu de François dans les Gaules, & qu'il en a péri un grand nombre dans les Guerres Civiles, ou Etrangeres, qu'ils ont eu à soûtenir dans les premiers tems de la Monarchie; mais nous ne croyons pas que la funeste journée de Fontenay, où les Fils de Louis le Debonnaire répandirent tant de sang, doive être mise au rang de celles, qui diminuerent le plus le nombre des François, comme le dit notre Auteur. Il n'est marqué nulle part qu'ils fissent le plus grand nombre dans les deux Armées; & il est vrai sem-

blable qu'alors la Nation Conquerante étoit à-peu-près autant confondue avec la Nation Gauloise, qu'elle l'est aujourd'hui. D'ailleurs les deux Partis avoient parmi leurs Troupes beaucoup d'Etrangers, & sur-tout d'Allemands.

Quoiqu'il en soit, c'est le sang Gaulois, qui domine en France; si les Fondateurs de la Monarchie lui ont donné leur nom en Langue Vulgaire, ceux de Gaule, & de Gaulois se sont maintenus en possession dans la Langue Latine. Nous sommes donc en droit de regarder comme un Héritage, qui nous est propre, la gloire immortelle, que les anciens Gaulois se sont acquise par leur valeur dans toutes les Parties du monde connu : ainsi leur Origine ne nous intéresse pas moins que celle des François; & M. de S. Aubin a très-bien jugé qu'il étoit nécessaire de l'examiner dans un Ouvrage, où il s'agit de rechercher les *Antiquités de la Nation, & de la Monarchie Françoise.* C'est ce qu'il fait

dans le quatriéme, & dans le cinquiéme Chapitres.

Il prétend avec raison que la Nation Gauloise est la plus illustre de l'antiquité, soit par l'étendue de ses Colonies, soit par la réputation de ses Armes. S'il n'y a eu qu'un César, qui ait pu la dompter, elle ne lui fut pas moins nécessaire pour conquerir le reste du Monde, & sans les Gaulois, Annibal n'eût pas jetté la terreur jusques dans les Murs de Rome. M. de S. Aubin n'a rien omis des Eloges, que les Romains mêmes leur ont donnés.

Les noms de *Gaulois*, & de *Galates*, ne sont pas aussi Anciens, que celui de *Celtes*, que les Habitans des Gaules porterent d'abord; mais il n'est pas aisé de marquer la véritable Etimologie de ces trois noms: autant d'Ecrivains, qui l'ont voulu faire, autant de sentimens différents. Notre Auteur les rapporte tous, & avant que de déclarer le sien, il examine jusqu'où s'étend le nom, & le Pays des Cel-

tes. Les limites naturelles des Gaules ſont les deux Mers, le Rhin, les Alpes, & les Pyrenées ; mais le nom de *Celtique* a été tantôt plus reſtraint, & tantôt plus étendu, que celui de *Gaule*. Des Colonies l'avoient porté dans la grande Bretagne, dans l'Illyrie, dans la Thrace, dans la Pannonie, dans l'Aſie Mineure, & dans les Eſpagnes. Plutarque, dit dans la vie de Marius, que pluſieurs reculoient ſes Limites en longueur au Nord, juſqu'à l'Océan Septentrional, & en largeur au Levant, juſqu'aux Marais Méotides. Pline appelle le Cap d'*Obi*, à l'extrémité du Nord, le *Cap Celtique*, & nous apprenons d'ailleurs que des Régions Septentrionales ont porté le nom de *Celto-Scythie.*

Des Colonies ſorties des Gaules ont auſſi donné le nom de Celtes à pluſieurs Cantons de la Germanie ; mais Cluvier, & M. Leibnits ſe ſont trompés en avançant que ce nom n'étoit pas moins propre aux Germains, qu'aux Gaulois. Lors

donc que des Germains ont été appellés Celtes, ça été, ou dans le sens de Dion Cassius ; parce qu'ils étoient issus de Celtes, qui avoient passé de la Gaule dans la Germanie, ou dans le sens d'Ephore, qui a remarqué que les Grecs, divisoient anciennement l'Univers entre quatre grands Peuples, assignant tout l'Orient aux Indiens, tout le Midi aux Ethiopiens, tout le Nord aux Scythes, & tout l'Occident aux Celtes. Cependant après une longue discussion sur l'Etymologie du nom de *Germains*, notre Auteur se propose cette question, qui a beaucoup partagé les Sçavans ; sçavoir si la Germanie a été peuplée par les Gaulois, ou les Gaulois par les Germains. » Pour » discuter suffisamment cette ques- » tion, dit-il, il faut remonter aux » tems les plus reculés, & à la dis- » persion des Peuples, & c'est le Sujet du cinquiéme Chapitre qu'il intitule, *des Cimbres, de la dispersion des anciens Peuples, & de l'Origine des Gaulois.*

Les Grecs, & les Romains ne connoissent rien au-delà de Japet, au nom duquel, dit notre Auteur, on ne peut méconnoître Japhet, Fils de Noé. Il s'agit ici de prouver que les Celtes sont issus de Gomer, Fils aîné de ce Patriarche, & par conséquent les Gaulois, ausquels le nom de Celtes appartient primitivement, & qui l'ont transmis à quantité d'autres Peuples. Gomer occupa la grande Phrygie. Ascenaz, son Fils aîné, peupla la Phrygie Mineure, la Bithynie, & la Troade; ces Provinces ont conservé long-tems les traces de son nom. Riphat, & Thogorma, Freres d'Ascenaz, se sont établis, le Premier dans la Paphlagonie; le second dans la Cappadoce. De tous ces Pays sont sortis les Cimmeriens Descendants de Gomer, & il est bon d'observer » que ceux » d'entre ces Peuples, qui ont gardé constamment la Tradition » d'une Origine Troyenne, paroissent, sans difficulté, issus d'Ascenaz. Tels sont les Gaulois, les

» Romains, les François, les Bre-
» tons, les Illyriens, les Germains,
» les Turcs &c.

Que les Cimmeriens ſoient les Deſcendants de Gomer, c'eſt ce qui ſe prouve 1°. par l'Autorité de Joſephe, qui dit, que ceux qui ſont appellé *Galates* par les Grecs; mais dont le vrai nom eſt celui de *Gomariens*, ſont Deſcendants de Gomer. S. Jerôme, S. Iſidore, Euſtathe, & la Chronique d'Aléxandrie diſent la même choſe. 2o. Par les Anciens Géographes, qui placent des *Comariens*, ou Cimmeriens, où Joſeph marque les *Gomariens* 3o. Par la facilité de la route, que prirent les Deſcendans de Gomer, pour occuper le Pays, que tous les Auteurs conviennent avoir été peuplés par la Poſtérité de Japhet. Les Cimbres, qui furent défaits par Marius, étoient des Cimmeriens, ſelon Cicéron & Plutarque. Ceux des Cimmeriens, qui aborderent en Europe par la Méditerrannée, furent les Ancêtres des Celtes, qu'on appella de-

puis Gaulois ou Galates. Ceux, qui de la Phrygie allerent se cantonner aux Marais Méotides, & qu'Herodote nomme *Scythes Libres*, sont les François, comme nous l'avons déja vû. » Nous pouvons » donc, conclut notre Auteur, re» trouver en même tems, & dans » un même Peuple, les Antiqui» tés Françoises & Gauloises, en » recueillant quelques lueurs de » l'Histoire Profane, qui nous fait » connoître la cause de la Tradi» tion d'une Origine Troyenne » commune aux deux Peuples. » Ces lueurs suffisent à M. de S. Aubin pour marcher d'un pas ferme au milieu des Ténébres, qui offusquent l'Histoire des premiers tems; mais tous ses Lecteurs le pourront-ils suivre avec la même assûrance?

Tacite a prétendu que les Cimbres, dont nous venons de parler, étoient des Germains; mais notre Auteur récuse son autorité, parceque cet Historien, dit-il, a adopté toutes les Fables des Germains, & les flatte en toute occa-

ſion. Il prétend lui qu'ils deſcendoient de ces Cimmeriens, qui étoient entrés bien plus anciennement en Europe par la Mediterrannée & avoient peuplé les Gaules. En effet Appien dit que Delphes fut aſſiegé par les Celtes, nommés autrement Cimbres. Salluſte, Ciceron, & Titelive ont auſſi regardé les Cimbres, comme étant Celtes. Or ſi les Gaulois & les François ſont également les deſcendans de Gomer, Fils aîné de Japhet, il ne faut plus pour les déclarer les plus anciens Peuples de la Terre, que prouver l'aîneſſe de Japhet ſur ſes deux Freres. Les ſentimens ſur cela ſont fort partagés, M. de S. Aubin, après avoir bien peſé les autoritez, qu'on allegue pour & contre, prétend qu'il reſulte de la combinaiſon des differents paſſages de la Geneſe, que Japhet étoit effectivement l'Aîné.

Il convient enſuite que les Germains étoient, auſſi bien que les Gaulois, deſcendans de Gomer;

que le Nord a les mêmes prétentions, & qu'elles ſont fondées : mais quel Pays a été le plutôt habité par les Gomeriens ou Cimmeriens, des Gaules, de la Germanie, ou du Nord de l'Europe ? M. Leibnits fait ce raiſonnement en faveur de la Germanie. Il y a plus d'apparence que la langue & la Nation Gauloiſe ſont venus des Germains, ſi nous admettons que les Peuples d'Europe ſont venus de l'Orient, & ſi nous conſiderons que les premieres tranſmigrations ont été faites par Terre. Or la choſe eſt ainſi, donc &c. Pour prouver la Mineure le Docte Allemand établit ce principe que les Hommes ont ſçu marcher avant que de ſçavoir naviguer. Mais M. de S. Aubin lui oppoſe cet autre argument. Le progrés & la diſperſion des premieres Peuplades ont pu ſe faire plus promptement & plus facilement par la navigation, qu'en traverſant les Terres : d'ailleurs l'Ecriture dit que les Fils de Japhet partagerent les Iſles ;

il falloit donc qu'ils ſçuſſent l'art de naviguer, & peut-on raiſonnablement diſputer cette Science aux Fils de Noë ?

Il fait remarquer enſuite que, ſi de la Plaine de Sennaar les Peuplades ne ſe fuſſent avancées dans les Terres, que de proche en proche, depuis la confuſion des langues juſqu'aux tems celebres par les Conquêtes & les Colonies des Gaulois, à peine la premiere Peuplade eût elle pu arriver dans les Gaules. Cependant c'eſt parmi les Gaulois, que les Sciences & les Arts ont fait plus de progrés, & beaucoup plutôt, que dans les Regions Septentrionnales. Les Germains, du tems de Tacite, n'avoient pas la premiere connoiſſance de l'art d'écrire, & combien y avoit-il alors, que l'Eloquence Grecque & Latine étoit dans ſa perfection dans les Gaules, que Rome en recevoit des Maîtres, que les plus qualifiés des Romains envoyoient à Marſeille, préférablement à Athenes, leurs Enfans

pour être formés dans les Sciences?

Il est certain d'ailleurs que les Ombriens, les premiers Habitans de l'Italie, & dont Pline a dit qu'ils avoient été ainsi nommés, parce qu'ils avoient échappé à l'inondation de la Terre, ont assez communément passé pour Gaulois. Cependant les Arcadiens arriverent en Italie 500. ans avant la prise de Troye ; d'où il s'ensuit que les Cimmeriens ont peuplé les Provinces meridionales de la Gaule peu de tems après le Déluge ; par conséquent beaucoup plutôt, qu'ils n'ont pu s'étendre, ni dans la Germanie, où l'on sçait que les Gaulois ont envoyé des Colonies ; ni à plus forte raison, dans le Nord. Il est vrai qu'on trouve dans la Germanie & dans les Gaules des Peuples, des Villes, & des Regions entieres, qui portoient les mêmes noms ; mais notre Auteur prétend prouver invinciblement par César, Tite Live & Tacite, que les Métropoles étoient dans les Gaules, &

les Colonies dans la Germanie. Nous sommes cependant étonnés qu'il semble ici approuver quelques unes des conjectures d'Audigier, qui trouve l'Etymologie d'*Allemand* dans la Limagne d'Auvergne, & celle d'*Halberstad* dans *Avernia*. Ces imaginations ne nous paroissent pas trop propres à le reconcilier avec un Ecrivain, de l'autorité duquel il fait ailleurs si peu de cas. Cela néanmoins l'engage dans une assez longue discussion sur l'Origine des Allemands, qu'il fait venir des Auvergnats, lesquels se réfugierent, dit-il, en Germanie après la défaite de leur Roi *Bituitus*, par Domitius Œnobarbus l'an de Rome 628.

Ce qui regarde la Grande Bretagne, nous paroît mieux fondé. L'Auteur rend du moins très-vraisemblable que cette Isle n'a pu être peuplée dans les premiers tems, que par les Gaules. Il s'étend beaucoup plus sur les Pays du Nord, dont les Historiens voudroient nous persuader que

presque toutes les Nations de l'Europe ont eu la Scandinavie pour berceau. » Le Nord, dit M. de »S. Aubin, au defaut de Monu»ments veritables, a inventé des »Antiquitez chimeriques, & par»ce qu'au tems de la décadence »de l'Empire Romain en Occi»dent on vit quelques unes de »ses Provinces occupées par des »Peuples, qui étoient sortis peu »de tems auparavant de la Scan»dinavie, on s'est imaginé que »de tout tems il en avoit été de »même, & que le Nord avoit »fourni au reste de l'Europe ses »premiers Habitans. » Il ajoute que, pour donner quelque fondement à cette opinion, il faudroit poser pour principe que le Peuple, dont les autres Européens sont descendus, est entré dans la Scandinavie par son extremité Septentrionale, au delà du Cercle Polaire, & il demande ce qu'on peut alleguer pour donner quelque couleur à une conjecture si incroyable.

Rudbecks a prétendu que les Colonnes d'Hercules étoient au Nord de la Suede ; le mont Atlas, dans la Suede ; & l'Atlantide de Platon, la Suede même. Selon Virgile, dit ce Sçavant du Nord, la Region, où Atlas soûtient l'Axe du Monde, eſt au delà des Aſtres & de la route du Soleil. » Donc, reprend M. de S. Aubin, » le Mont Atlas, loin d'être au » Nord, eſt en Affrique, par de-» là le Tropique, déſigné par la » route du Soleil. Atlas, déja bien » chargé du fardeau du Monde, » eût il pu en ſoûtenir l'eſſieu, s'il » l'eût porté par l'extremité ? » Rudbecks, pour refuter ceux, qui par les *Iſles Fortunées* ont entendu les Canaries, demande ſi les Anciens ont eu des idées aſſez fauſſes de la felicité, pour la faire conſiſter dans la douceur du Climat, & dans d'excellents fruits, plutôt que dans la vertu & les bonnes mœurs des Nations Hyperboréennes ? Notre Auteur lui répond que ſa Morale l'emporte beaucoup ſur ſa Geographie.

Les *Tenebres Cimmeriennes* ont encore fourni à Rudbecks un argument pour prouver que les Cimmeriens ſont Originaires de la Scandinavie ; ces Tenebres ne pouvant, ſelon lui, s'expliquer, que des longues nuits des Pays Septentrionnaux ; mais notre Auteur prétend avoir fait voir que ces Tenebres n'étoient qu'une alluſion au ſens du nom Hebreu des Cimmeriens, & qu'Homere, qui les a repreſentés comme privés de la lumiere du Soleil, parloit des Cimmeriens d'Italie, & nous avons dit quelque part dans nos Mémoires ce qui avoit donné occaſion au Poëte Grec de s'expliquer ainſi. Rudbecks s'étoit ſurtout attaché à prouver que les Sueves, ſi fameux du tems de Ceſar par leur bravoure, qu'on diſoit que les Dieux mêmes ne pouvoient les égaler, étoient ſortis de la Scandinavie ; M. de S. Aubin ſoûtient au contraire, & prouve par l'autorité de Corneille Tacite, & de Velleius Paterculus, que les

Principaux d'entr'eux étoient des Gaulois de Sens, qui de la Germanie passerent dans le Nord, & furent les Peres des Suedois.

La Mithologie & les Runes, c'est-à-dire, les anciennes lettres du Nord, qui sont encore pour Rudbecks une preuve de l'Antiquité des Nations Boréales de l'Europe, donnent beau jeu à M. de S. Aubin pour déployer sa profonde érudition. Il prétend que l'Histoire suivie des Danois ne commence avec quelque certitude que depuis leur conversion au Christianisme dans le IX. Siecle, quoiqu'on trouve dans leurs anciennes Annales la même étenduë de Chronologie, & les mêmes Monumens Runiques, que dans celles de Suede. Enfin on trouve dans ce Chapitre de grands éclaircissemens sur les Antiquitez du Nord, sur le mêlange des Goths & des Getes, qui selon notre Auteur, n'étoient pas originairement un même Peuple, & sur les differentes transmigrations des Peu-

ples, qui de l'Aſie & de l'Europe ont paſſé dans la Scandinavie, & de la Scandinavie ont reflué dans l'Europe.

ARTICLE XXVI.

ELEMENS DE GEOMETRIE par M. Clairaut *de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Royale de Londres. A Paris chez* David *fils, rue S. Jacques à la Plume d'Or* 1741. *in-*8°. *pag.* 211. *ſans l'Epitre Dedicatoire, la Préface, & la Table.*

IL n'eſt point ordinaire de voir les grands Maîtres s'abbaiſſer au ſoin de rendre les Sciences dont ils font profeſſion ſimples, & populaires. Les uns, eſclaves d'une baſſe jalouſie, ne veulent point s'expoſer à perdre la Supériorité que leur donne la ſingularité de leurs connoiſſances. Les autres dédaignent une eſpece de travail, qu'ils regardent comme le partage des génies bornés, incapables de s'é-

lever à ce que leur Art a de plus ſublime ; & d'autres enfin avec des talents ſuperieurs n'ont pas toujours celui de ſe rendre ſenſibles , & renoncent ſagement à expliquer ce qu'ils n'ont que le don de penetrer. Ces divers motifs n'étoient point de nature à arrêter le deſſein formé par M. Clairaut de faciliter le progrés de la Géometrie, & de ſeconder le goût où l'on eſt aujourd'hui pour cette Science. Il a compris que la ſolide gloire du ſçavant conſiſte à rendre ſes connoiſſances utiles au Public, & à former des diſciples, au hazard de ſe donner un jour des Rivaux. Sa réputation étoit d'ailleurs trop bien établie par des opérations d'un ordre ſuperieur, pour qu'il pût craindre de s'avilir en conſacrant quelques momens de loiſir à un travail moins brillant que celui de meſurer la Terre , & d'en déterminer la figure , & il a trouvé dans ſon fonds avec l'étendue d'eſprit qui embraſſe les differentes voyes propres à conduire aux mêmes ve-

rités, le discernement qui demêle la moins incommode, & la methode qui l'applanit.

A la tête du Livre est une Epître dédicatoire qui en fait hommage à M. le Comte de Maurepas, Ministre & Secretaire d'Etat. Elle n'a ni les fadeurs ni les longueurs du Panégyrique. On peut juger du goût où ce morceau est écrit par le trait qui fait le début & presque la moitié de l'Epître. » C'est peut-» être oublier la superiorité de vos » connoissances, dit M. Clairaut à » son Mecene, que de vous pré-» senter des Elemens de Géome-» trie, mais c'est connoître vos » vuës que de vous offrir quelque » chose d'utile. » Ce peu de mots sous un tour simple & uni, renferme un éloge aussi délicat que vrai.

Vient ensuite la Préface où l'Auteur en exposant le plan selon lequel il a dressé ses Elemens de Géometrie, indique ce qui lui paroît defectueux dans les methodes ordinaires. » On y debute, dit-il,

» par un grand nombre de defini-
» tions, de demandes, d'axiomes
» & de principes préliminaires qui
» ſemblent ne promettre rien que
» de ſec au Lecteur. Les propoſi-
» tions qui viennent enſuite ne fi-
» xant point l'eſprit ſur des objets
» plus intereſſans, il arrive com-
» munément que les commençans
» ſe rebutent, &c.

Cette obſervation déja faite ſur des methodes dreſſées pour former les commençans à d'autres Sciences, eſt d'autant plus applicable à la Géometrie que ſon objet eſt par lui-même plus aride & plus abſtrait.

C'eſt pour cela que M. C. a cherché à mettre autant qu'il ſeroit poſſible l'imagination de la partie, à la fixer par le ſecours des ſens, & à faire ſervir les opérations de cette faculté à ſeconder celles de l'eſprit. » La meſure des terrains,
» dit-il, m'a paru ce qu'il y avoit
» de plus propre à faire naître les
» premieres propoſitions de Géo-
» metrie ; & c'eſt en effet l'origi-

ne de cette Science. » Immediatement avant cet endroit il avoit dit : » Je me ſuis propoſé de remon-
» ter à ce qui pouvoit avoir donné
» naiſſance à la Géometrie, &
» j'ai taché d'en developper les
» principes par une methode aſſez
» naturelle pour être ſuppoſée la
» même que celles des premiers In-
» venteurs, obſervant ſeulement
» d'éviter toutes les fauſſes tenta-
» tives qu'ils ont néceſſairement
» dû faire .... J'évite avec ſoin,
» continue-t-il, de donner aucune
» propoſition ſous la forme de
» Théorêmes; c'eſt-à-dire de ces
» propoſitions où l'on démontre
» que telle ou telle verité eſt, ſans
» faire voir comment on eſt par-
» venu à la découvrir, il m'a paru
» beaucoup plus à propos d'occu-
» per continuellement mes lecteurs
» à réſoudre des problêmes.... En
» ſuivant ces voyes les commen-
» çans apperçoivent, à chaque pas
» qu'on leur fait faire, la raiſon
» qui détermine l'inventeur, & par-
» là ils peuvent acquerir plus fa-

»cilement l'eſprit d'invention.

M. C. va au devant de deux objections qu'on pourroit faire contre ſa methode. La premiere qu'en quelques endroits de ſes Elemens il s'en rapporte trop au témoignage des yeux, & ne s'attache point aſſez à l'exactitude rigoureuſe des démonſtrations. » Il en uſe, »dit-il, de la ſorte parce qu'il a »remarqué que ceux qui avoient »de la diſpoſition à la Géometrie, »ſe plaiſoient à exercer un peu leur »eſprit, & qu'au contraire ils ſe »rebutoient lorſqu'on les accabloit »de démonſtrations, pour ainſi di»re, inutiles..... Tout raiſonne»ment qui tombe ſur ce que le »bon ſens ſeul décide d'avance, eſt »aujourd'hui en pure perte, & n'eſt »propre qu'à dégouter les Lec»teurs.

Ce principe a dautant plus lieu dans ce qui regarde en particulier les Elemens de Géometrie, ou d'aucune partie des Mathématiques, qu'on ne s'y applique qu'avec un eſprit ou formé, ou diſpoſé à ſe

former, & que ces premieres verités ne ſont point du nombre de celles qu'un interêt de ſyſtême, de parti ou de penchant puiſſent faire conteſter.

Le ſecond reproche qu'on pourroit faire à l'ingenieux Academicien, ce ſeroit d'avoir omis differentes propoſitions qui trouvent leur place dans les Elemens ordinaires.

» A cela, dit-il, je répons » qu'on trouve dans ce Traité tout » ce qui peut ſervir à remplir mon » projet; que les propoſitions que » je néglige ſont celles qui ne peu- » vent être d'aucune utilité par el- » les-mêmes ni faciliter l'intelli- » gence de celles dont il importe » d'être inſtruit; qu'à l'égard des » Proportions ce que j'en dis doit » ſuffire pour faire entendre les » propoſitions élementaires qui les » ſuppoſent. C'eſt une matiere que » je traitterai plus à fond dans les » Elemens d'Algebre que je don- » nerai dans la ſuite.

Le corps de l'Ouvrage eſt diviſé

en quatre parties. L'Auteur donne pour titre à la premiere *Des moyens qu'il étoit plus naturel d'employer pour parvenir a la mesure des terrains.* Il y traite des figures rectilignes Angles, Poligones, de la maniere de construire & de mesurer les distances &c.

La seconde partie traite de la methode Géometrique de composer les figures rectilignes, de reduire les unes aux autres celles qui sont susceptibles de cette reduction. M. C. y developpe les principes des Proportions.

La troisiéme partie regarde la mesure des figures circulaires & de leurs proprietés.

La quatriéme a pour objet les solides, leur formation, leurs proportions, leurs mesures & celles de leur surface.

Par tout la secheresse de la matiere est adoucie par des problêmes d'une pratique intéressante, par les rapports qu'ils ont à l'utile. On sent aisément que de pareils détails se refusent à un extrait, &

qu'après l'examen le plus exact, le seul compte qu'on puisse en rendre au Public c'est que l'Auteur ne dement point dans le corps de l'Ouvrage ce qu'il promet au Lecteur dans la Préface & que le succès avec lequel il a débarrassé la Géometrie des épines qui en rendoient l'accès pénible & dégoutant, fait souhaiter avec impatience aux amateurs des Mathématiques que les soins de M. C. s'étendent également à applanir les difficultez de l'Algebre.

ARTICLE XXVII.

ESSAY D'UNE NOUVELLE maniere de parvenir seurement à la connoissance de la vraye, & précise Quadrature Circulaire Par le Sieur Delafont de Paris, annoncé dans la feuille de la Gazette d'Hollande du 29 Juillet 1738. *Article de Paris.*

CE Géometre prétend à l'aide des polygones reguliers circonscripts & inscripts fixer le plan

Circulaire rectiligne baſtiſſable ſur le diamêtre lequel ſera figuré ci-deſſous, D Q R G.

Il a remarqué que batiſſant ſur ce diamêtre D G le plan du Trigone circonſcript A B C qui eſt DEFG duquel le côté DE ſoit le quart de contour, ce plan diagonaliſé par EG laiſſe au cercle une partie K G de cette diagonale moindre que ſa moitié. Mais le plan du quarré circonſcript DH IG bâti ſur ce même diamêtre D G & diagonaliſé par HG laiſſe la moitié LG de ſa diagonale HG dans le cercle, & approche plus du quart de contour tétragonal que GK de DE trigonal.

Le plan pentagonal circonſcript ayant un quart de contour encore moindre, bâti ſur ce même diamêtre, & diagonaliſé, laiſſe encore au cercle une portion plus grande de ſa diagonale que celle du quarré qui eſt GL, & plus approchée du quart de contour de ce pentagone, que dans le polygone précédent & ainſi de ſuite. Il ap-

perçoit donc que la difference de ces deux lignes diminue à l'accroiſſement du nombre des côtez poligonaux, ce qui l'induit à penſer, que lorſque le polygône circonſcript ou inſcript ſera devenu infinigône (Cercle) cette difference de ces deux lignes doit entierement périr, c'eſt-à-dire que ces deux lignes, ſçavoir le quart de contour polygonal, qui multipliant le diamêtre, forme le parallelogramme de même capacité que le polygône, & cette partie de diagonale entrante au cercle doivent être égales, pour que ce plan ſoit démontré être celui du cercle, comme en la figure DQ=GM. & du quel plan, DQ le moindre côté répréſentera préciſemenr le quart de circuit circulaire rectifié.

Il trouve le moyen très géomêtrique de tracer ce plan, en coupant le diamêtre DG ſelon la moyenne & extrême raiſon en P. Puis élevant PM perpendiculaire à DG, il trace GM prolongée juſqu'à la tengente DQ. & il pré-

tend selon ses principes ci-dessus que le plan DQ×DG est celui du Cercle.

Cet Auteur s'attend bien à voir son raisonnement traversé par Messieurs les Archimedistes, mais il prétend dans un autre ordinaire se relever par une réfutation de leur sentiment, à laquelle il ne craint point de replique.

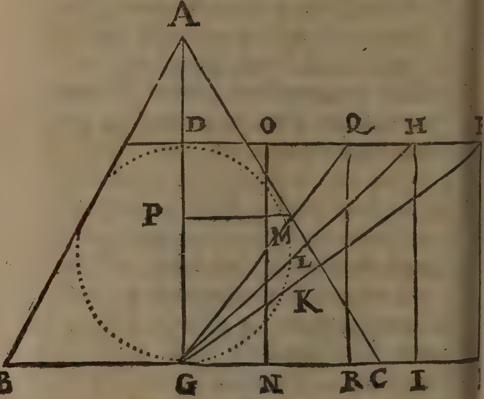

ARTICLE XXVIII

HISTOIRE ROMAINE DE Tite-Live, *traduite en François, avec les Supplémens de* Freinshemius. *Dediée à Monseigneur le* DAUPHIN. *Par M. l'Abbé* Brunet. *A* Paris, *chez* Jacques Barois Fils, *Quay des Augustins*, à la Ville de Nevers. Trois volumes *in*-12. Tom. I. Pages 549. Tom II. Pages 565. Tom. III Pages 408.

TAnt d'Histoires Romaines que nous avons vû paroître en assez peu de tems ; Ouvrages estimables chacun dans leur genre, quoique sur des plans, & dans des gouts différens, n'ont rien fait perdre de leur mérite, aux Auteurs originaux, & n'ont point diminué l'estime générale dont ils sont en possession depuis tant de siécles. Ils seront toujours regardés par les connoisseurs, non

ſeulement comme les ſources où l'on eſt obligé de puiſer, pour en tirer les matériaux, mais auſſi comme les maîtres & les modeles qu'on doit ſe propoſer & ſuivre dans l'exécution de l'Ouvrage. Une bonne édition de *Tite-Live*, & deux traductions Françoiſes qui ſe ſuivent de près, font voir que les nouveaux Hiſtoriens ne peuvent faire oublier l'ancien.

Le dernier Traducteur, loin d'être découragé par le travail de ſon prédeceſſeur, témoigne au contraire que c'eſt ce qui a excité ſon émulation. *J'oſe*, dit-il, *entrer en lice avec lui, & ſous les mêmes auſpices, prêt à déférer au jugement des connoiſſeurs, lorſqu'ils auront comparé les deux traductions enſemble.... Quoiqu'il en ſoit du ſuccès*, ajoute-t-il, *outre qu'il me ſera glorieux d'avoir concouru; le parallele ne ſera point infructueux à la République des Lettres.*

Acceptons le parti qu'il offre, & comparons enſemble quelques

endroits de l'une & de l'autre traduction, pour les faire connoître toutes deux ; aussi bien nous ne donnâmes qu'une idée générale de la premiere, lorsqu'elle parut. Nous en laisserons le jugement au Public, puisqu'en pareille matiere, peu de lecteurs ont besoin de lumieres étrangeres. La mort de *Servius Tullius* est un de ces traits que personne n'ignore, & le crime de sa Fille *Tullia* est un de ces exemples fameux des excès où la passion de regner porte une femme ambitieuse. Ecoutons d'abord *Tite-Live*, qui s'exprime ainsi. *Tum Tarquinius, necessitate jam ipsâ cogente, ultima audere, multò & ætate & viribus validior, medium arripit Servium: elatumque è curia, in inferiorem partem per gradus dejicit. Inde ad cogendum Senatum in curiam redit. Fit fuga regis apparitorum atque comitum. Ipse prope exsanguis, quum semianimi regio comitatu domum se reciperet, pervenissetque ad summum Cyprium vicum,*

ab iis qui missi ab Tarquinio fugientem consecuti erant, interficitur. Creditur, quia non abhorret a cætero scelere, admonitu Tulliæ id factum. Carpento certè, id quod satis constat, in forum invecta, nec reverita cœtum virorum, evocavit virum è curia: regemque prima appellavit. A quo facessere jussa ex tanto tumultu, quum se domum reciperet, pervenissetque ad summum Cyprium vicum, ubi Dianium nuper fluit; flectente carpentum dextra in Virbium clivum, ut in collem Exquiliarium eveheretur, restitit pavidus, atque inhibuit frenos is qui jumenta agebat, jacentemque dominæ Servium trucidatum ostendit. Fœdum inhumanumque inde traditur scelus, monumentoque locus est: Sceleratum vicum vocant, quo amens agitantibus furiis sororis ac viri, Tullia per patris corpus carpentum egisse fertur; partemque sanguis ac cœdis paternæ cruento vehiculo contaminata ipsa respersaque tulisse ad Penates suos virique sui, quibus iratis, malo regni principio similes propediem exitus sequerentur.

Avril 1742.

Voici comme le premier des deux nouveaux traducteurs a rendu cet endroit. » Alors Tarquin » pressé par la nécessité, prit le » parti le plus extrême, *qui par la » même raison etoit le plus sûr pour » lui.* Comme il étoit beaucoup » plus jeune, & plus vigoureux » *que son rival*, il le prit par le » milieu du corps, & l'ayant por-» té hors de la Salle, il le jetta du » haut du degré en bas ; & sur le » champ rentra pour presider à » l'assemblée des Senateurs. Tous » les officiers & les gardes de Ser-» vius prennent la fuite, & se dis-» persent : pour lui, *tout couvert de » sang*, & suivi d'une poignée de » gens, qui ne l'avoient pas enco-» re abandonné, il se trainoit à sa » maison. Mais, lorsqu'il fut arri-» vé au haut de la rue *Tournante*, » il fut tué par ceux que Tarquin » avoit détachés, pour courir après » lui. On croit qu'il le fit par le » conseil de Tullia même : & les » crimes de cette fille inhumaine

» rendent le fait aſſez vraiſembla-
» ble. Ce qu'il y a de certain, c'eſt
» que s'étant fait porter dans ſon
» Char, juſqu'à la porte du Senat,
» où elle ne rougit point de paroî-
» tre avec un ſi grand nombre
» d'hommes, elle tira ſon mari
» hors de l'aſſemblée, & le ſalua
» la premiere du nom de Roi.
» Mais ce Prince l'ayant priée de
» ſe retirer hors du tumulte qui
» n'étoit pas encore bien appaiſé,
» elle prit le chemin de ſa maiſon:
» Et lorſqu'elle fut arrivée au haut
» de la rue de *Chypre*, à l'endroit
» où étoit autrefois la Statue de
» Diane, le cocher qui conduiſoit
» ſon Char étant prêt de tourner
» à droite, pour aller au quartier
» des Eſquilies, arrêta ſes che-
» vaux, &, tout interdit & plein
» d'effroi, montra à ſa maîtreſſe
» le corps de Servius étendu ſur la
» place. On rapporte qu'en cette
» occaſion, elle fit une action abo-
» minable, dont le nom de *Scélé-*
» *rate* donné depuis à la rue où la

» chofe arriva, a confervé le fouve-
» nir jufqu'à nous. Car, tourmentée
» par les furies vengereffes du
» meurtre de fon mari & de fa
» fœur, elle fit paffer fon équipa-
» ge fur le corps de celui à qui el-
» le devoit la vie ; & porta une par-
» tie du fang de ce malheureux
» pere, dont elle & fon char
» étoient tout couverts, à la vue
» des Dieux Penates *d'elle* & de
» fon mari, qui pour punir une fi
» horrible impiété, devoient bien-
» tôt terminer ce regne odieux,
» par une cataftrophe digne d'un
» tel commencement. »

Je ne voudrois que ce feul endroit, ou tel autre que ce puiffe être, feulement de vingt ou trente lignes, pour faire fentir qu'une bonne traduction n'eft pas chofe auffi facile que fe l'imaginent bien des gens qui n'en ont jamais fait l'effai : furtout s'il s'agit de rendre ces grands Auteurs qui ont travaillé de génie, & les Anciens qui parlent fouvent de chofes qui

nous sont trop peu connues. Voyons comment M. l'Abbé *Brunet* a tourné ce même récit.

» Alors Tarquin, dit-il, se »voyant dans la nécessité de tout »ôser, jeune & robuste, saisit le »Vieillard par le milieu du corps, »le transporte hors de la Salle, le »précipite du haut des dégrés *dans* »*la Place*, & rentre aussi-tôt, »pour *contenir* le Senat. Les gar- »des & les courtisans du Roi »prennent la fuite. Lui-même à »demi-mort avec ceux de ses »amis qui ne l'avoient point enco- »re abandonné, ne songe plus »qu'à regagner son Palais; mais »à peine est-il au haut de la rue »Ciprienne, que les gens que »Tarquin avoit fait courir après »lui, l'atteignirent & le tuerent. »On attribue encore ce meurtre »à Tullia, sans doute parce qu'on »ne la croyoit pas moins capable »de ce nouvel attentat que de tous »les autres déja consommés. Du »moins il est certain qu'au pre- »mier bruit, elle avoit accouru

» dans la place, & que l'ayant
» traverſée ſur ſon char, ſans ſe dé-
» concerter à la vue de tant de
» peuple, elle vint juſqu'au Senat,
» en fit ſortir ſon mari, & fut la
» premiere à lui donner le titre de
» Roi. Tarquin lui ayant ordon-
» né de ſe tirer de la foule, elle
» s'en retourne au Palais par la
» rue Ciprienne, & comme elle
» fut au haut, vers l'endroit où
» étoit encore, il n'y a pas long-
» tems, le *Dianium* (Statue, ou
» chapelle conſacrée à Diane) &
» qu'il falloit tourner à droite dans
» la rue Virbienne pour monter
» aux Eſquilies, le cocher y trou-
» vant Servius étendu mort, s'ar-
» rête tout court, ſaiſi de fraïeur,
» & le montre à ſa maîtreſſe. On
» dit qu'alors par un trait d'inhu-
» manité qui fait horreur, & dont
» cette rue appellée depuis la *Rue*
» *Scélérate*, a perpétué le ſouve-
» nir, cette fille dénaturée ôſa fran-
» chir le pas, & paſſer outre. Hors
» d'elle-même, comme ſi elle eut
» été livrée aux furies vengereſſes

» de sa sœur & de son premier
» mari, elle fit passer son char sur
» le corps de son pere. Les rouës
» en furent ensanglantées ; & cou-
» verte elle-même du sang qu'elles
» firent rejaillir sur ses habits, elle
» parut en cet état à la vue de ses
» Dieux domestiques, qui dans
» leur colere l'abandonnerent elle
» & son époux à tous les malheurs
» d'un regne dont les suites ne
» devoient pas être moins affreuses
» que les commencemens.

L'histoire de la fameuse *Lucrece* n'est pas moins célébre dans ces commencemens de *Rome*, & fournit l'exemple mémorable d'une vertu & d'un courage que l'Antiquité a jugés dignes des plus grands éloges. Nous choisissons ce morceau, parce qu'il nous donne lieu de faire un peu plus connoître un livre nouveau que nous n'avons fait qu'annoncer. C'est la traduction de quelques Fables choisies, tirées des Fastes d'*Ovide*, & imprimée chez les d'*Houry*, pere & fils. *Tite-Live*, après avoir décri la

lenteur du ſiege d'*Ardée*, les amuſemens des jeunes Seigneurs de l'armée, le deffi qu'ils ſe firent au ſujet de la vertu de leurs femmes, le crime de *Sext. Tarquin*, rapporte ainſi les ſuites funeſtes de cet attentat » *Lucretia mœſta tanto » malo, nuntium Romam eundem » ad patrem, Ardeamque ad virum » mittit, ut cum ſingulis fidelibus » amicis veniant : ita facto, maturatoque opus eſſe : rem atrocem inci» diſſe. Spu. Lucretius cum P. Vale» rio Voleſi filio, Collatinus cum L. » Junio Bruto venit, cum quo forte » Romam rediens, ab nuntio uxoris » erat conventus. Lucretiam ſeden» tem mœſtam in cubiculo inveniunt. » Adventu ſuorum lacrimæ abortæ. » Quærentique viro*, Satin' ſal» væ ? minime, *inquit*, quid enim » ſalvi eſt mulieri amiſſa pudici» tia ? . . . Cæterum corpus eſt » tantùm violatum, animus in» ſons ; mors teſtis erit. Sed date » dextras fidemque, haud impune » adultero fore. Sextus eſt Tar» quinius, qui hoſtis pro hoſpite

» priore nocte vi armatus mihi,
» sibique, si vos viri estis, pesti-
» ferum hinc abstulit gaudium.
» *Dant ordine omnes fidem : conso-*
» *lantur ægram animi, avertendo*
» *noxam ab coactâ in auctorem delicti.*
» *Mentem peccare, non corpus, &*
» *unde consilium abfuerit, culpam*
» *abesse.* Vos, *inquit*, videritis
» quid illi debeatur : ego me, & si
» peccato absolvo, supplicio non
» libero, nec ulla deinde impudica
» Lucretiæ exemplo vivet. *Cul-*
» *trum quem sub veste abditum ha-*
» *bebat, eum in corde defigit : pro-*
» *lapsaque in vulnus moribunda ce-*
» *cidit. Conclamant vir paterque.*
» *Brutus illis luctu occupatis cultrum*
» *ex vulnere Lucretiæ extractum*
» *manantem cruore præ se tenens,*
» per hunc, *inquit*, castissimum
» ante regiam injuriam sanguinem
» juro, vosque, Dii, testes facio
» me L. Tarquinium Superbum,
» cum scelerata conjuge, & omni
» liberorum stirpe, ferro, igni,
» quacunque de hinc vi possim ex-
» sequuturum, nec illos, nec alium

» quenquam regnare Romæ paſ-
» ſurum. *Cultrum deinde Collatino*
» *tradit, inde Lucretio ac Valerio,*
» *ſtupentibus miraculo rei, unde no-*
» *vum in Bruti pectore ingenium,*
» *ut præceptum erat, jurant : toti-*
» *que ab luctu verſi in iram, Bru-*
» *tum jam inde ad expugnandum reg-*
» *num vocantem ſequuntur ducem.*

Commençons par la verſion de M. *Guerin*, comme la plus ancienne : elle eſt de 1739. » Alors » Lucrece ne pouvant ni cacher » ſa honte, ni vaincre la douleur » dont elle étoit accablée, envoya » ſur le champ le même courrier à » Rome vers ſon pere, & à Ar- » dée vers ſon mari, pour les prier » de venir la trouver l'un & l'au- » tre, avec chacun un ami fidele ; » *Qu'elle les attendoit avec impa-* » *tience, pour leur apprendre l'acci-* » *dent funeſte qui venoit de lui ar-* » *river.* Sp. Lucretius vint avec » P. Valerius fils de Voleſus ; & » Collatin avec Junius Brutus qui » s'étoit trouvé par hazard avec » lui lorſqu'en retournant à Rome

»il avoit rencontré le courrier de »sa femme. Lorsqu'ils arriverent »à Collatie, Lucrece étoit assise »dans sa chambre, plongée dans »la tristesse la plus accablante. A »la vue des siens, elle se mit à »pleurer. Et son mari lui ayant »demandé comment elle se por»toit. *Fort-mal*, répondit-elle. »*Car de quel plaisir & de quelle »santé peut joüir une femme qui a »été deshonorée ?... Au reste, mon »cœur est innocent ; mon corps seul a »souffert la violence dont je me »plains : ma mort en sera la preuve. »Tout ce que je vous demande, c'est »que vous me promettiez que vous »ferez souffrir à l'adultere la peine »d'un si grand crime. C'est Sextus »Tarquin, qui cachant sous les de»hors de l'amitié, les sentimens de »la plus noire trahison, a employé »la nuit derniere la force des armes »pour obtenir un plaisir qui lui doit »être aussi funeste qu'à moi, si vous »avez du courage.* Tous lui ayant »juré qu'ils la vengeroient, tâche»rent d'adoucir la douleur dont

» ils la voyoient pénétrée. Ils lui » repréſentoient *: Que l'Auteur de » la violence étoit le ſeul coupable : » que c'étoit le cœur, & non le corps » qui péchoit : & qu'où il n'y avoit » point eu d'intention, il ne pouvoit » y avoir de faute. C'eſt à vous de » voir*, reprit-elle, *comment vous » devez traiter Tarquin. Pour moi, » quoique je ſois exempte du crime, » je ne le ſerai point de la peine : & » Lucrece ne donnera point à celles » de ſon ſexe, l'exemple de ſurvivre » à la perte de leur réputation.* » Après ce peu de mots, elle s'en- » fonça dans le cœur le poignard » qu'elle avoit caché ſous ſa robe, » & tomba mourante aux pieds de » ſes parens & de ſes amis. A un » ſpectacle ſi affreux, ſon pere & » ſon mari pouſſerent de grands » cris.

» Mais pendant qu'ils s'aban- » donnoient aux larmes & aux re- » grets, Brutus tira de la playe le » poignard tout ſanglant ; & le » tenant élevé, *Je jure*, dit-il, » *par ce ſang ſi pur avant l'outrage*

» qu'il a reçu de Tarquin, & je » prens les Dieux à temoins de mon » serment, que j'employerai le fer, » le feu, & tous les autres moyens » possibles, pour exterminer l'orgueil- » leux Tarquin, avec sa femme cri- » minelle, & toute sa race maudite, » & que je ne souffrirai pas que ni » eux, ni quelqu'autre que ce soit » regne dans la suite à Rome. » Il » fit passer le poignard successive- » ment dans les mains de Colla- » tin, de Lucretius & de Vale- » rius, leur ordonnant de jurer » comme lui. Ces Romains sur- » pris d'une fermeté & d'un juge- » ment dont Brutus n'avoit jamais » donné de preuves jusques-là, fi- » rent cependant le serment qu'il » exigeoit : & dès lors, passant » de la douleur à l'indignation, » ils regarderent Brutus comme » leur chef, & le suivirent à Ro- » me, d'où il alloit chasser les » Tarquins. »

Ce n'est pas là l'endroit le moins bien traduit par M. *Guerin*; cependant il n'empêchera pas qu'on

ne lise volontiers la traduction de M l'Abbé *Brunet* que nous allons rapporter. » Lucrece désolee, dé-
» péche sur le champ un exprés à
» son pere à Rome, & de-là au
» camp d'Ardée à son mari, pour
» leur dire de venir en diligence
» chacun avec un ami fidele;
» qu'ils se hâtassent, qu'il n'y
» avoit pas un moment à perdre,
» qu'un grand malheur venoit
» d'arriver. Ils accoururent; Sp.
» Lucretius, accompagné de P.
» Valerius, & Collatin amene
» avec lui L. Junius Brutus, avec
» qui l'exprès l'avoit rencontré sur
» le chemin d'Ardée, venant à
» Rome. Ils trouvent Lucrece
» dans son appartement toute éplo-
» rée, & plongée dans la douleur.
» En les voyant elle fond en lar-
» mes, & son mari lui deman-
» dant si tout alloit bien, du moins
» pour elle. *Ah!* s'écrie Lucrece,
» *il s'en faut beaucoup, mon cher*
» *Collatin; quel bien reste-t-il à*
» *une femme à qui on a ravi l'hon-*
» *neur?... Au reste si mon corps*

»*est criminel, mon cœur est innocent,*
»*& ma mort te le prouvera : mais*
»*jurez tous que l'infame sera puni.*
»*C'est Sextus Tarquin ; ce perfide*
»*sous le masque de l'amitié s'est in-*
»*troduit ici la nuit derniere, m'a*
»*fait violence ; & le poignard à la*
»*main il a triomphé de moi : mais*
»*son triomphe lui sera fatal, autant*
»*qu'à moi, si vous avez du cœur.*

» Ils sont tous serment l'un
» après l'autre de la venger, &
» comme ils vouloient lui faire en-
» tendre pour la consoler, que
» dans son malheur elle n'étoit pas
» coupable, qu'il ne sauroit y
» avoir de crime dans ce qu'on ne
» fait pas librement, que tout le
» mal vient du cœur, que le corps
» est incapable d'en faire, &
» qu'enfin la honte & l'infamie de
» ce qui s'étoit passé, retomboit
» sur le corrupteur. *Ce sera*, leur
» dit-elle *à vous de le traiter selon*
» *ses mérites. Je sçai que je n'ai*
» *point failli, mais je n'en serai pas*
» *moins la victime de mon infortu-*
» *ne ; & jamais l'exemple de Lu-*

» *crece n'autorisera l'adultere.* A » l'instant elle se plonge dans le » sein un poignard qu'elle tenoit » caché sous sa robe, elle tombe » à la renverse sur le coup, elle » expire. A ce spectacle le pere » & l'époux jettent un grand cri.

» Comme ils se livroient aux » transports de la plus vive dou- » leur, Brutus tire du sein de Lu- » crece le poignard tout sanglant ; » & le tenant élevé ; *Par ce sang,* » dit-il, *ce sang si pur avant l'insul-* » *te du traitre, je jure, & vous,* » *grands Dieux, je vous prens à té-* » *moins que je vais employer le fer* » *& le feu, soulever le ciel & la* » *terre contre le superbe Tarquin,* » *l'exécrable Tullie, leurs enfans, &* » *cette race scélérate. Je le proteste,* » *Rome ne sera plus désormais gou-* » *vernée par des Rois.*

» Il présente ensuite le poignard » à Collatin, à Lucretius, à Va- » lere, tous étrangement surpris » de voir Brutus devenu tout à » coup un autre homme. Ils ju-

» rent à son exemple ; & la fureur
» de la vengeance succédant aux
» sentimens de la douleur, ils sui-
» vent Brutus qui les anime à
» chasser les Rois. »

Une traduction (je parle surtout de celles des meilleurs Auteurs, dont il est plus difficile de connoître, de sentir, & surtout d'exprimer toutes les beautés,) une traduction, pour être bonne, doit d'abord être exacte, fidele, rendre tout le sens de l'Auteur, sans l'affoiblir. Mais il ne faut pas que ce soit une paraphrase, ni un commentaire arbitraire ou conjectural, qui substitue les pensées du Traducteur à celles de l'Original. Il faut encore qu'elle lui conserve toute sa force, dont une partie consiste souvent dans l'expression, son élégance : & cela dans une langue dont les tours, les locutions, le genie est quelquefois si différent de celui de la langue originale ; que pour être bon Traducteur, il faut en quelque sorte être Auteur, & du moins il

faut posséder parfaitement l'un & l'autre idiôme. Sur ces principes, & suivant ces idées on jugera du mérite des deux traductions dont nous venons de donner quelques échantillons, soit qu'on les confronte à l'Original, soit qu'on les compare entre elles.

Mais pour ne parler que de celle de M. l'Abbé *Brunet*, dont il s'agit principalement ici, il faut convenir, qu'en général, elle prend bien le sens de l'Auteur, que la narration est animée, qu'elle est bien écrite, qu'elle se fait lire avec plaisir, & que quelques défauts légers qu'on y a remarqués, n'empêche pas qu'elle ne soit estimable, & très-utile.

Ovide au second livre de ses Fastes, raconte l'avanture de la chaste *Lucrece* autant en Historien qu'en Poëte, & c'est une des Piéces traduites dans le nouveau Recueil dont nous avons parlé. Peut-être verra-t-on volontiers son recit rapproché de celui de *Tite-Live*, & l'on jugera par la traduc-

tion de ce morceau, de celle des *Fables choisies, & tirées des Fastes.*

Jamque erat orta dies : passis sedet illa capillis ;
Ut solet ad nati mater itura rogum.
Grandævumque patrem fido cum conjuge castris
Evocat ; & positâ venit uterque morâ.
Utque vident habitum ; luctûs quæ causa requirunt :
Cui paret exequias, quove sit icta malo.
Illa diu reticet, pudibundaque celat amictu
Ora. Fluunt lacrimæ more perennis aquæ.

Hinc pater, hinc conjux lacrymas solantur, & orant
Indicet : & cœco flentque paventque metu.
Ter conata loqui ; ter destitit : ausaque quartò,
Non oculos adeò sustulit illa suos.
Hoc quoque Tarquinio debebimus ? eloquar, inquit,
Eloquar infœlix dedecus ipsa meum.
Quæque potest narrat : restabant ultima ; flevit ;

Et matronales erubuere genæ.
Dant veniam facto genitor conjuxque coacto.
Quam, dixit, veniam vos datis, ipſa nego.
Nec mora celato figit ſua pectora ferro:
Et cadit in Patrios ſanguinolenta pedes....
Ecce ſuper corpus, communia damna gementes,
Obliti decoris virque paterque jacent.
Brutus adeſt; tandemque animo ſua nomina fallit:
Fixaque ſemianimi corpore tela rapit.
Stillantemque tenens generoſo ſanguine cultrum,
Edidit impavidos ore minante ſonos.
Per tibi ego hunc juro fortem caſtumque cruorem.
Perque tuos Manes, qui mihi numen erunt:
Tarquinium pœnas profugâ cum ſtirpe daturum.
Jam ſatis eſt virtus diſſimulata diu
; .... Brutus clamore Quirites
Concitat, & Regis facta nefanda refert.
Tarquinius cum prole fugit. Capit annua Conſul

Jura. Dies regnis illa suprema
fuit.

Voilà l'Histoire racontée fidellement, & revêtue des ornemens d'une Poësie simple, modeste, & convenable au sujet. Reste à voir comment elle est rendue par le nouveau Traducteur.

» Déja il étoit jour. Lucrece » deshonorée sort de son apparte» ment en habit de deuil. Elle se » tient assise les cheveux épars, » telle à peu près qu'une mere qui » vient de perdre un fils unique » qu'elle va conduire au tombeau. » Dans cette posture elle assem» ble à la hâte toute sa famille, » entre autres Lucrétius son pere, » & Collatin son fidele époux. El» le les rappelle au plus vîte du » Camp devant Ardée.

» Tous accourent en diligence, » & sans perdre un moment. Mais » d'abord surpris de son ajuste» ment, & de son habit négligé, » on lui demande quelle est donc » la cause de son deuil? De qui

» pleure-t-elle la mort ? & de quel
» mal enfin elle eſt atteinte ? Lu-
» crece ſe tût aſſez long-tems, &
» toute honteuſe, elle ſe couvre le
» viſage de ſa robbe, pendant que
» des torrens de larmes coulent de
» ſes yeux.

» Cependant ſon pere d'un côté,
» & ſon mari de l'autre s'efforcent
» de la conſoler. Parlez donc, Lu-
» créce, lui diſoient-ils, & agités
» au dedans d'eux-mêmes d'une
» crainte ſecrete, ils tremblent,
» ils pleurent, ils la preſſent forte-
» ment de s'expliquer. Trois fois
» elle fit effort pour parler, & trois
» fois elle s'arrêta ; enfin à la qua-
» triéme, tenant toujours la vûe baiſ-
» ſée, elle s'écria ; c'eſt donc en-
» core à toi, Sextus, que je dois la
» violence que je me fais ? Hé quoi !
» malheureuſe que je ſuis, faut-il
» donc que moi-même je déclare
» ici ma honte & mon deshon-
» neur ? Alors elle raconte quel-
» que choſe autant qu'elle le peut ;
» il ne falloit plus qu'un mot pour
» dire tout. Elle s'arrête. Ses lar-

» mes dirent le reste.

» Le pere, & le mari lui font gra-
» ce sur la violence qu'on lui a fai-
» te. Vous me faites grace, leur
» dit-elle, & moi je n'en veux point.
» Elle tire à l'instant de dessous sa
» robbe un poignard qu'elle tenoit
» caché, & se l'enfonce dans le sein.
» Elle tombe aux pieds de son pe-
» re. . . . . .

» Alors le pere & le mari, sans
» égard à la bienséance, tombent sur
» le corps de Lucrece expirante, &
» déplorent leur commun malheur.
» Brutus étoit-là présent; mais ce
» n'est plus ce même Brutus qui fei-
» gnit autrefois d'être insensé, il dé-
» ment ici son nom & sa feinte fo-
» lie par un trait de sagesse des plus
» hardis. Il arrache du cœur de
» Lucrece le poignard qui la perça,
» & le tenant à la main encore de-
» goutant d'un si beau sang, il pro-
» nonce ces terribles paroles. J'en
» jure, ô Lucrece, par ce pur & gé-
» néreux sang que vous venez de
» répandre, & par vos sacrées Ma-
» nes, que j'ateste ici comme mes

» Dieux, que vous serez vangée.
» Sçachez que Tarquin, & toute
» sa race proscrite & fugitive, se-
» ront punis comme ils le méritent.
» Assez, & trop long-tems j'ai dis-
» simulé ce qu'un homme tel que
» moi, animé d'un courage à tout
» entreprendre, devoit & pouvoit
» contre la tyrannie. Cependant
» Brutus assemble à grands cris les
» Sénateurs, & leur expose la
» cruauté, l'avarice & les violen-
» ces du Roi Tarquin. »

Les traits les plus illustres de l'Histoire sont les plus propres dans un Extrait à la comparaison entre l'Original & le Traducteur. Comme ils sont plus connus, ils épargnent la peine de chercher ailleurs ce qui pourroit les éclaircir, & en faciliter l'intelligence. Tel est le combat entre le Gaulois, & le fameux *T. Manlius*, par où nous acheverons de faire connoître la traduction de M. l'Abbé *Brunet*. *Tite-Live*, après avoir rapporté l'occasion, & le préliminaire de ce combat, raconte ainsi le fait. » *Re-*

cipiunt inde se ad stationem, & duo armati, spectaculi magis more quam lege belli destituuntur; nequaquam visu ac specie æstimantibus pares. Corpus alteri magnitudine eximium, versicolori veste, pictisque & auro cælatis refulgens armis: media in altero militaris statura, modicaque in armis habilibus magis quam decoris species. Non cantus, non exultatio, armorumque agitatio vana, sed pectus animorum iræque tacitæ plenum, omnem ferociam in discrimen ipsum certaminis distulerat. Ubi consistere inter duas acies, tot circa mortalium animis, spe metuque pendentibus; Gallus, velut moles superne imminens, projecto læva scuto in advenientis arma hostis, vanum cæsim cum ingenti sonitu ensem dejecit. Romanus, mucrone surrecto, cum scutum scuto imum perculisset, totoque corpore interior periculo vulneris factus, insinuasset se inter corpus armaque, uno alteroque subinde ictu ventrem atque inguina hausit, & in spacium ingens ruentem porrexit hostem. Jacentis inde corpus, ab omni aliâ vexatione intactum, uno torque spolia-

vit ; quem resperſum cruore collo circumdedit ſuo.

La traduction de cet endroit ; qui n'eſt pas des plus aiſés à rendre, fait connoître le talent de M. l'Abbé *Brunet* , & ce qu'on doit attendre du reſte de l'Ouvrage. » On entra dans les rangs pour laiſſer, contre l'uſage ordinaire de la guerre, » ces deux combattans en ſpectacle ſur le Pont. La partie n'étoit » pas égale entre eux, à n'en juger que par les apparences, l'un » étoit d'une grandeur démeſurée, » revêtu d'un habit *éclatant* , & bigarré de diverſes couleurs, ayant » des armes brillantes, ornées de » *Peintures* , & cizelées en or. L'autre avoit la taille d'un ſoldat ordinaire, & ſes armes aiſées à manier, étoient plus de ſervice que » de parade. On ne le voyoit pas » comme le Gaulois marcher avec » oſtentation, pouſſer des cris en » l'air, faire le brave, chanter & » tirer vanité de ſon armure ; au » contraire il alloit à lui ſans dire » mot, ſans ſe répandre en vaines

» menaces, & réservant, pour le
» moment du combat, la colere
» & le feu secret qu'il portoit dans
» le cœur.

» En la présence des deux ar-
» mées, & dans le tems que la crain-
» te ou l'espérance tenoit tous les
» esprits en suspens, le Gaulois com-
» me une *Tour* qui sembloit devoir
» écraser Manlius, se couvrant de
» son bouclier qu'il tenoit à sa gau-
» che, porte de la droite un coup
» de sabre, qui donnant à faux sur
» les armes du Romain, ne fit qu'-
» un vain bruit. C'est que Man-
» lius ayant adroitement détourné
» par en bas le bouclier de son ad-
» versaire avec le sien, s'étoit glis-
» sé dessous, pour être d'autant
» moins à portée du coup, qu'il se-
» roit plus près de lui; & dans le
» même instant par deux coups re-
» doublés, lui ayant percé le bas
» ventre, il renversa le Colosse par
» terre. Sans insulter davantage à
» l'ennemi vaincu, il se contenta
» de lui ôter un collier d'or qu'il
» avoit à son cou, pour se parer

» lui-même de cette dépouille en»
» sanglantée. »

Nous ne pousserons pas plus loin cet examen ; ce que nous avons rapporté suffisant aux Lecteurs intelligens pour former leur jugement. M. *Brunet* compte pour un avantage de sa traduction, qu'elle ait été *revue & reformée toute entiere sur l'édition latine de M. Crevier*, qu'il estime *la plus correcte, & la plus exacte que nous ayons.*

ARTICLE XXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ESPAGNE

DE MADRID.

NOus avons promis de parler de quelques Livres d'*Espagne* qui ſont venus à notre connoiſſance. Un ſeul Auteur nous en a fourni pluſieurs qui nous ont été remis de ſa part. C'eſt le P. de *Quadros* Jeſuite, ancien Profeſſeur de Philoſophie, & de Théologie, & qui explique l'Ecriture-Sainte à *Alcala*. Nous dirons quelque choſe de chacun.

Palæſtra Scolaſtica, ſive Ars ſubſidiaria pro incipientibus ad ritè & rectè propugnandum & impugnandum in publicis Diſputationibus. Auctore

P. Didaco de Quadros, *Societatis Jesu, olim Philosophiæ & Theologiæ Professore; nunc autem Compluti S S. Bibliorum Interpreti, & Toletanæ Dioceseos Examinatore Synodali.* Matriti. *Vol. in-4°.*

Le P. de *Quadros* ayant remarqué que les Disputes Scolastiques, faute de méthode & de précision, dégénéroient en discours vagues, en vaines clameurs, qui bien loin de bien éclaircir, ne faisoient qu'embrouiller les matieres, & obscurcir les questions; pour remédier à cet inconvénient, a composé l'Ouvrage dont on vient de lire le Titre. C'est une espece de *Directoire* pour régler ces sortes d'exercices, soit publiques, soit particuliers, pour en bannir la confusion, & les rendre aussi utiles qu'ils le peuvent être, suivant les vûes & l'intention de ceux qui les ont établis. L'Auteur fort expert dans ces combats, adresse ses instructions à l'Argumentant, au Répondant, au Président, ou, comme il l'entend, aux Présidens; c'est-

à-dire, aux Docteurs, aux Maîtres, & à tous ceux qui ſont exercés dans cette lice, qui peuvent juger des coups, & qui commencent à préſider. C'eſt la diviſion du premier livre ; mais elle peut s'étendre à tout l'Ouvrage, puiſque pour bien argumenter, pour bien répondre, pour bien préſider, il faut, au jugement de l'Auteur, ſçavoir tout ce qu'il enſeigne, & obſerver ce qu'il preſcrit. Le premier livre donne les regles de la Diſpute. Le ſecond traite des *Topiques*, des *Lieux* ou Sources des Argumens. Le troiſiéme, des Sophiſmes, & de la maniere de les réſoudre, ou de les refuter. Le quatriéme de la force des preuves tirées de l'Autorité, de la maniere de les employer, & des ſujets auſquels elles conviennent. Tout cela eſt expliqué fort au long, & les regles ſont ſoutenues d'exemples, pour en faire connoître l'application, & en faciliter l'uſage. C'eſt le premier Ouvrage que le P. de Quadros ait imprimé.

En voici un autre d'un plus

grand travail, d'une bien plus grande étendue, & d'une plus grande érudition. *Palæstra Biblica, sive Enchiridion Neotericorum pro sacris codicibus ritè tractandis, & difficultatibus Scripturæ Sacræ scolasticè discutiendis. Autore Patre* Didaco de Quadros &c. Matriti. Quatre Volumes *in-folio.*

Ce grand Ouvrage est une introduction à l'étude & à l'intelligence de la Sainte-Ecriture ; il contient les *Prolégomenes*, & quelques Traités particuliers qui ont tous rapport au même sujet. Dans le premier Tome, l'Auteur explique d'abord les Questions les plus générales, sur les noms, la fin, l'autenticité, la divinité, le stile des Livres Saints, les Versions, les divers sens &c. Il y joint un Catalogue des Auteurs qui ont écrit sur ces *Prolégomenes*. Il donne une idée générale de toute l'économie de l'Ecriture-Sainte de l'un & de l'autre Testament ; il en parcourt tous les Livres l'un après l'autre, pour faire remarquer l'Ordre de la

Providence de Dieu sur son Peuple dans tous les tems, dans toutes les formes de gouvernement, dans tous les états où il s'est trouvé depuis la Création du monde, jusqu'à l'établissement & l'affermissement de la Loi nouvelle ; il montre quel est le but particulier, & ce qui doit être principalement observé dans chacun des Ecrits qui contiennent la parole de Dieu ; il donne des regles pour l'interprétation de l'Ecriture, il en explique les idiotismes, les expressions particulieres, figurées, proverbiales qui y sont souvent employées ; il donne une seconde liste des Auteurs qui ont commenté l'Ecriture-Sainte, ou en entier, ou seulement quelque partie, ou quelques Livres. Mais dans ces Listes, & dans tout l'Ouvrage, on voit bien qu'il a manqué à l'Auteur plusieurs Livres qui auroient pû le rendre plus parfait. Enfin il explique un grand nombre de textes, & d'endroits difficiles & obscurs, & de questions sur la Sainte-Ecriture.

Avril 1742.

Le second Tome est la suite & la continuation du premier, & contient des matieres à-peu-près semblables, seulement elles sont plus tournées à la méthode, & aux disputes de l'Ecole.

Le troisiéme est différent des deux autres par les matieres qu'il renferme. C'est un Traité de Chronologie, où le P. de *Quadros* donne les notions, & les principes de cette science, les différentes hypotheses, les opinions diverses, les principales Epoques, les points controversés, des Tables Chronologiques des plus considérables événemens, depuis la Création du monde, jusqu'à la mort de *S. Jean l'Evangeliste.*

La seconde partie de ce volume est une Géographie de la Terre Sainte, expliquée premierement dans un discours suivi, & réduite ensuite à l'ordre Alphabétique, en forme de Dictionnaire.

La troisiéme partie est un Traité des Poids & des Mesures, nécessaire pour l'intelligence de di-

vers endroits de l'Ecriture.

Ces Traités sont suivis de l'explication d'un nombre considérable de Textes qui demandent une discussion particuliere. L'Auteur finit par une Table Chronologique universelle, depuis le commencement du monde, jusqu'à l'année 1612. à laquelle il joint le Kalendrier des Hébreux.

Le quatriéme Tome contient 1o. un Sommaire, ou abregé de tous les Livres, & de toutes les Parties de l'Ancien & du Nouveau Testament. 2o. La résolution de diverses Questions qu'on propose sur des Textes de l'Ecriture. 3o. Les *Adagia N. T.* du P. *André Schot*, & quelques Additions peu considérables.

Comme on a peu de Livres étrangers en *Espagne*, & qu'ils n'y arrivent que fort tard, le P. de *Quadros* n'a pu parcourir les Commentaires & les Dissertations du P. *Calmet*, que sur la fin de l'Impression de son Ouvrage. Il y a remarqué avec plaisir qu'il se ren-

controit en beaucoup de choses avec ce Sçavant ; mais il avoue modestement qu'il en auroit bien profité, s'il avoit pu les voir plûtôt.

Constituciones y Reglas de la Congrégacion de la Annonciata, sita in el Colegio de la Compañia de Jesus *de* Alcala, para los Estudiantes de la Universidad. *Compuesto per el P.* Diego de Quadros &c. *Sacale à Luz Don* Juan Antonio de Quadros, *su Padre, Cavallero del Orden de Santiago, del consejo de su Magestad en la Cruzada, y Regidor de la Villa de* Madrid &c.

La Congrégation qui sert de modéle à toutes celles qui se tiennent dans les Maisons de la C. de J. a été établie au College Romain, sous le titre de l'Annonciation de la Sainte Vierge, approuvée & autorisée par le Pape *Grégoire* XIII. qui l'a déclarée Chef de toutes les autres, lui a accordé beaucoup d'Indulgences, que ce même Pape a communiquées aux autres Congrégations, comme membres de celle-

ci, & qui ont été confirmées par *Sixte* V. L'érection de ces Congrégations, & en particulier de celle d'*Alcala*, les Indulgences dont elles jouissent, les exercices de piété & de charité qui y sont en usage, les Regles par lesquelles elles sont gouvernées, les pratiques de dévotion pour bien faire les principales actions de la Vie Chrétienne, pour la Messe, la participation aux Sacremens &c. C'est ce qui est exposé dans cet Ouvrage du P. de *Quadros*.

Despertador de la Fé de los ultimos siglos, compuesto en la lengua Francesa por el P. Rapin, *de la Compañia de* Jesus, *y traducido en lengua Española por el Padre* Diego de Quadros &c.

C'est la traduction du livre du P. *Rapin*, *La Foi des derniers siecles*, imprimé en 1679. chez *Cramoisy*. Le Titre de la Traduction fait mieux connoître le dessein de l'Ouvrage, qui a pour but de *réveiller* la Foi des derniers siécles; *Despertador*.

Avril 1742.

Caduceus Theologicus, *& Crisis Pacifica de Examine Thomistico in tres partes divisa* &c. Volume *in-folio.*

Ce Livre a paru sous le nom du Licentié D. *Martin Ortiz.* L'Auteur y examine à l'amiable, & y discute en Pacificateur les systêmes opposés de deux sçavantes Ecoles sur l'efficacité de la Grace, & ce qu'on appelle *Prédétermination Physique.* Elevé dans une des deux Ecoles, où il se distingue par son érudition, ancien Professeur de Philosophie & de Théologie, on s'attend bien qu'il en soutiendra les sentimens avec zele ; mais il le fait avec une politesse, une modération, & des égards qui doivent lui gagner le cœur de ceux dont il ne peut goûter les opinions. Que n'en use-t-on toujours de cette maniere dans les disputes qui partagent les Docteurs Catholiques ! Un Ecrit intitulé *Examen Thomisticum* l'a engagé à composer cet Ouvrage, ou ce Traité de Paix

entre les deux Partis. Il y répond à tout ce qu'on allegue contre la doctrine de ſon Ecole, & n'omet rien pour la bien défendre ; mais ſans oublier ſon caractere de Médiateur, accordant au Parti oppoſé, tout ce qu'il peut, ce ſemble, exiger raiſonnablement. Enfin il traite cette négociation avec beaucoup de juſteſſe & d'habilité, & avec l'équité la plus propre à concilier, s'il eſt poſſible, des interêts & des prétentions que la diſpute n'a pu accorder juſqu'ici.

Tous les Livres du P. de *Quadros* dont nous venons de parler, ont été imprimés à Madrid en différentes années : en voici un qui l'a été à *Rome*, chez *Antoine de Rubeis*, parce qu'il n'eut pas été facile, ni peut-être poſſible de trouver en *Eſpagne* les caracteres néceſſaires pour un tel Ouvrage. C'eſt un Manuel, ou *Enchiridion, ſeu Manuale Hebraïcum, ad uſum Regii Seminarii Matritenſis* &c. Il eſt diviſé en deux Parties, & en deux Tomes *in*-8°. Le premier con-

tient la Grammaire Hébraïque, & quelques Dissertations Grammaticales ; le second est un Lexique ou Vocabulaire, qui est double, d'abord Hébreu & Latin ; ensuite Latin seulement, mais qui renvoye au Dictionnaire Hébreu, pour y trouver les mots qui répondent aux mots Latins.

Les Dissertations du premier volume en occupent la plus grande partie : il y en a deux au commencement, & deux à la fin. La premiere roule sur la maniere de lire l'Hébreu sans points. L'Auteur y réfute la Méthode de feu M. *Masclef*, dont nous avons autrefois parlé dans ces Mémoires ; il y oppose celle de *Génébrard*, qu'il trouve beaucoup plus commode, & mieux fondée. La seconde dissertation est en forme de discours tel qu'en pourroit faire un Prétendant qui disputeroit au concours une chaire de langue Hébraïque ; c'est un modele, ou un patron pour ces sortes d'occasions. L'Auteur y examine quelle est l'utilité

des points Maſſorétiques ; & prend ſur cette queſtion un parti mitoyen entre ceux qui les rejettent abſolument, & les Grammairiens qui s'y attachent trop ſcrupuleuſement.

La premiere diſſertation des deux qui ſont à la fin du volume entre dans le détail des Régles pour apprendre à lire ſans points : ces Régles ſont tirées de *Génébrard*, expoſées avec préciſion, & ſuffiſantes pour la fin qu'on s'y propoſe. La ſeconde contient quelques obſervations ſur les Bibles Hébraïques, ſur la doctrine des Rabins, ſur leurs livres, leur écriture &c. Obſervations qui épargnent du tems & de la peine à ceux qui veulent apprendre l'Hébreu, & la ſcience Rabbinique. La Grammaire explique aſſez nettement tout ce qu'il y a d'eſſentiel, pour commencer cette étude, & fournit de quoi s'exercer dans la lecture & dans l'explication, ſans qu'on ait beſoin d'autre livre. Cependant, comme elle eſt faite

pour de jeunes gens qui apprennent ſous un Maître, on lui laiſſe le ſoin de développer & d'éclaircir ce qui pourroit embarraſſer les commençans. Elle eſt à l'uſage du Seminaire Royal de *Madrid*, où le Pere *de Quadros* enſeigna l'Hébreu dès qu'il fut établi, & c'eſt aux jeunes Eleves de cette Maiſon qu'il dédie ſon Ouvrage.

FRANCE

DE PARIS.

*Hiſtoire Générale d'*Eſpagne, *traduite de l'Eſpagnol de* Jean de Ferreras; *enrichie de Notes hiſtoriques & critiques, de Vignettes en taille-douce, & de Cartes Géographiques; Par M.* d'Hermilly. *Neuf volumes* in-4°. *propoſée par ſouſcription. A* Paris *chez* Charles Oſmont, *à l'Olivier*, Jacques Clouſier, *à l'Ecu de* France, Louis Etienne Ganeau *à S.* Louis, *vis à vis S.* Yves, *MDCCXLII.*

Avril 1742.

Ce n'est ici que l'annonce de cet Ouvrage, qu'on a donnée séparément dans une feuille d'impression. Le Traducteur prétend que cette *Histoire* est la meilleure de toutes les Histoires Générales d'*Espagne* qui ont paru jusqu'à présent; & il faut bien que cela soit ainsi, puisqu'il l'a choisie par préférence, pour en donner la Traduction. Il trouve dans *Mariana* beaucoup de fautes contre la Chronologie, & la vérité de l'Histoire; fautes copiées par son Traducteur, & adoptées, dit-il, par le P. d'*Orléans*, dont il semble comprendre aussi les Continuateurs dans cette censure. Il reconnoit néanmoins dans ceux-ci un *stile noble*, *concis*, *ferme & énergique*, qui *sembloit leur promettre un* plus *heureux succès*. L'Abbé de *Vayrac*, selon lui, est *aussi inférieur à eux pour la diction*, *qu'il leur est supérieur pour la Chronologie*; mais cette Histoire n'a pas été achevée. Il fait plus de cas *des Délices d'Espagne & de Portugal*, *& de l'Etat d'Espagne*; mais *Ferreras* a eu bien des avantages

ſur tous les autres. Rien ne lui a manqué pour réuſſir dans ſon entrepriſe, talens naturels, eſprit cultivé, travail, application, ſaine Critique, connoiſſance exacte de l'Hiſtoire de ſon Pays. Les Mémoires les plus ſurs, les Monumens les plus authentiques ſont les garants de la fidélité, depuis ſurtout que ſa charge de premier Bibliothécaire du Roi *Philippe* V. lui a ouvert ces ſources précieuſes : Enfin *les Sçavans d'Eſpagne n'ont point héſité à lui céder le premier rang parmi eux ; & les Critiques de France ne lui ont pas été moins favorables.* On aſſure que l'Auteur & le Traducteur n'ont rien omis de ce qui peut ſervir à perfectionner un Ouvrage de cette eſpece. Nous ne pouvons entrer dans un plus grand détail ; & nous nous contentons d'en donner une idée générale, d'après l'Annonce répanduë dans le Public. Les deux premiers volumes que l'on diſtribue depuis quelque tems, ſont plus propres que des éloges qu'on ſuppoſe toujours intéreſſés, à former

dès à présent le jugement des lecteurs.

Il y aura en tout neuf volumes *in*-4o. dont le troisiéme & le quatriéme paroîtront au premier de Mars 1743, & chacune des années suivantes on continuera de donner deux volumes jusqu'à ce que l'Ouvrage soit achevé. A l'égard de la continuation que le Traducteur se propose de donner depuis la mort de Philippe II en 1598, jusqu'à nos jours, il fera sçavoir dans le tems l'étendue de ce morceau d'Histoire & la conduite qu'il aura tenuë dans la composition. Voici les conditions proposées aux Souscripteurs.

Pour chaque volume en blanc, ils payeront 8. l. 10. s. pour tout l'Ouvrage 76. l. 10. s. Sçavoir,

En retirant le deux premiers volumes . . . . 25. l. 10. s.

En retirant les III & IV. volumes., ... 17. l.

Pour les V. & VI.. 17. l.

Pour les VII & VIII. 17. l.

Total 76. l. 10. s.

On ne payera rien en retirant le IX.

Pour le grand papier dont il n'y a que 80 Exemplaires, on payera 15. l. pour chaque volume.

Ceux qui n'auront pas ſouſcrit payeront 11. l. pour chaque volume en petit papier, & 20. en grand papier pour chaque volume.

On ne recevra les ſouſcriptions que juſqu'au mois d'Octobre prochain.

Il y a long-tems que M. l'Abbé *Des Fontaines* annonce une Traduction de *Virgile*, & il a fait aſſez entendre qu'il n'étoit content d'aucune de celles qui ont paru juſqu'à préſent, non ſeulement de *Virgile*, mais encore de tous les anciens Poëtes. Il s'explique aujourd'hui plus clairement, & avec plus de détail ſur ſon entrepriſe. C'eſt par *une eſpéce d'inſpiration à* laquelle il n'a pû *réſiſter*, qu'il s'eſt enfin déterminé à *donner au Public un Ouvrage d'un goût nouveau, en fait de traduction des anciens Poëtes.*

Convaincu par ses réflexions, que les Poëtes Grecs & Latins ne peuvent être bien traduits qu'en prose, encore à *certaines conditions* qu'il croit *que personne n'a observées jusqu'ici*, il s'en est tenu à la prose. La fidélité & l'exactitude a été son premier objet, mais elle ne lui a point fait perdre de vuë l'ordre, le choix, la propriété, l'élégance des termes, le génie & le goût des deux langues, la clarté, la force, & la vivacité de l'expression : enfin il a essayé de rendre tantôt la sublime énergie, tantôt la noble simplicité des images que présente son Auteur. S'il ne présume pas d'avoir toujours réüssi, du moins le suffrage de plusieurs amis de beaucoup d'esprit & de goût, à qui *Virgile* est familier, le rassure, & *a été pour* lui *un encouragement*. Telle est l'idée qu'il nous donne de son Ouvrage, à l'égard du spirituel. Pour ce qui est du *matériel*, on n'y a rien négligé, rien épargné, M. l'Ab. des F. ayant eu l'avantage de rencontrer un Libraire aussi

zélé pour l'honneur de son Art, qu'il l'est lui-même pour celui de notre litterature. On a fait fondre exprés des caracteres Romains d'un gout nouveau pour le texte Latin, qui par le moyen d'une certaine Mécanique, se trouvera toujours vis-à-vis du texte françois. Les soins extrêmes, & les attentions singulieres que M. L. D. F. a eües pour rendre l'Edition très-correcte, surtout dans le texte latin, nous font esperer un *Virgile* d'une correction parfaite.

L'Ouvrage s'imprime in-8o de trois manieres. 1o. Sur papier carré-fin-double. 2o. Sur de la petite couronne fine-double. 3o. Sur ce même papier de petite couronne, en pur françois, sans texte Latin. Des deux premieres manieres, il y aura quatre tomes à l'exemplaire, & deux seulement de la troisiéme. Chacune des Editions en quatre volumes aura au moins trente feuilles d'impression à chaque tome.

L'Edition en grand papier sera

ornée de dix-huit planches gravées par le célébre *Cochin* fils. Les Editions en petit papier n'en auront qu'au Frontiſpice. Il n'y aura que cinq cens exemplaires de grand papier, qui couteront 24 livres : le petit papier coutera 12 livres.

On peut retenir dès à préſent chez Quillau des Exemplaires en grand papier, leſquels ſeront livrés au mois de Novembre. L'Ouvrage paroitra à la fin de cette année.

M. Bellin, Ingénieur du Roi au dépôt des Cartes, Plans & Journaux de la Marine, vient de mettre au jour une nouvelle Carte Hydrographique, qui a pour titre, *Carte des Mers compriſes entre l'Aſie & l'Amérique, appellées par les Navigateurs, Mer du Sud, & Mer Pacifique*, pour ſervir aux Vaiſſeaux du Roi, par ordre de M. le Comte de Maurepas 1742.

Cette Carte comprend d'un côté les Côtes Occidentales de l'Amérique depuis le détroit de le Mai-

re & la Terre de Feu, jufqu'au Cap Mendocin, qui eft dans la Partie la plus Septentrionale de la Californie; & de l'autre, les Côtes de la Chine, depuis Canton jufques & compris le Japon, avec les Philippines, les Moluques, la nouvelle Guinée, la Terre de Carpenterie &c.

Cette Carte eft d'autant plus curieufe, qu'elle offre fous un feul coup d'œil cette vafte étendue de Mer peu connue de tous les Géographes, auffi-bien que les Ifles qui y font femées, fur la pofition defquelles quelques-uns de nos plus habiles fe font confidérablement égarés.

M. Bellin a rendu ce grand morceau extrêmement différent de tout ce qu'on en a vu, même dans les Cartes Angloifes, & Hollandoifes. Auffi a-t-il cru devoir rendre compte de ces différences, & faire voir fur quoi portoient des corrections fi confidérables : ce qu'il a fait par un Mémoire de deux feuilles & demie in-quarto, qui

nous a paru avoir beaucoup de solidité, & mériter également l'attention des Sçavans, & des Navigateurs. Nous comptons insérer ce Mémoire en entier dans nos Journaux, comme nous avons fait pour ceux qui l'ont précédé.

On trouve chez le sieur *Bailleul* le jeune le Plan de la Ville de *Prague* escaladée, & prise la nuit du 25. au 26. Décembre 1741. par les Troupes de *France*, de *Baviere*, & de *Saxe*. On y trouve aussi les Cartes Géographiques pour la guerre *d'Allemagne*, & d'*Italie*. Le Plan de *Prague* est fait sur celui qui a été envoyé de *Boheme*, & passe pour exact. Un discours qui y est joint, instruit de la maniere dont cette Ville a été prise.

Nous avons parlé au mois de Mars du *Théatre Critique Espagnol de D. Benoît-Jerôme Feijoo* Bénédictin. On continue d'en imprimer la traduction Françoise, chez *Pierre Clement* Libraire à l'entrée

du Quay *de Gêvres*, du côté du Pont *Notre-Dame*, & on la donne périodiquement par Parties, ainsi que nous l'avons annoncé. Après le premier *Discours* qui a pour titre, *Voix du Peuple*, il en a paru deux autres, l'un sur la *Vertu* & le *Vice*, l'autre sur la *Prospérité* & *l'Adversité, ou l'Obscurité*, & la *Haute Fortune.* Comme l'Auteur s'y propose de combattre les préjugés vulgaires, les propositions qu'il entreprend d'y prouver, sont toujours, ou du moins paroissent un peu paradoxes. Dans ces deux-ci, par exemple, il soutient (dans le premier) que dès cette vie même la pratique des vertus morales & chrétiennes donne plus de véritable satisfaction, & procure plus de solide bonheur, que l'*abandon aux plaisirs*; quoique *dans l'idée commune la vertu soit environnée de ronces & d'épines*, & que *le vice se repose sur un lit de fleurs.* Dans le second il établit *que la Fortune obscure, considérée en elle-même, égale pour le moins la brillante, si elle ne la sur-*

passe ; que le pauvre est aussi heureux, & même plus heureux que le riche. Quoiqu'il ait dessein de traiter ces matieres philosophiquement par la raison & l'expérience, il ne laisse pas d'y faire entrer les principes de la Religion, d'y alléguer le témoignage de l'Ecriture & des Saints Peres, aussi-bien que celui des Philosophes & des Profanes.

Comme l'Ouvrage ne fait que de commencer à paroître, & qu'on n'en a encore vu que trois Discours, nous croyons faire plaisir au Traducteur & au Libraire de les avertir qu'il y a beaucoup de fautes, & dans le François, & dans les citations Latines, dont plusieurs sont étrangement défigurées. Il est à propos, & de leur intérêt de faire revoir les feuilles par quelqu'un qui entende bien l'une & l'autre Langue, & qui soit exact. Un tel homme eut-il laissé passer deux ou trois fois *faire bonne chair*, au lieu de *bonne chere*, *le Duc d'Urbain*? &c. Qui reconnoîtroit *Lucain* dans cette citation ?

Avril 1742.

O vita tota facultas
Pauperis; anguſtique lares! O munera nundum
Intellecta Divûm!

Ou dans cette autre?

Et jam nemo ferre poteſt, Cæſar ve priorem,
Pompejus ve parem.

Et *Ovide* dans celle-ci?

Neſcio, qua natale ſolum dulcedine cunctos
Trahit, & immemores non ſinit eſſe ſui. &c.

Cet Ouvrage, avec la correction néceſſaire, peut être lû utilement, & corriger bien des erreurs populaires.

Conſtruction de la Fortification réguliere & irréguliere, ou Maniere d'en tracer toutes les Pieces ſur le papier en plan & en profil &c. Par M. Dupain *l'aîné, Maître de Mathématiques & de Fortifications.* A Paris *chez* Meſnier, *Imprimeur-Li-*

braire, *rue* S. Séverin, *au Soleil d'Or*, & Grande Salle du Palais, même Enſeigne *MDCCXLII.* vol. *in*-12.

M. *Dupain* s'eſt propoſé de raſſembler dans ce Traité tout ce qui eſt néceſſaire pour avoir une connoiſſance exacte des Fortifications régulieres & irrégulieres, la maniere d'en tracer les Plans & les Profils, les principes, & l'application des principes de cette Science. Il ſe contente des ſimples pratiques, ſans donner de démonſtrations, *qui ne ſerviroient de rien*, dit-il, *à ceux qui n'ont aucune idée de la Géométrie*, & que ceux qui l'ont appriſe, ſuppléroient aiſément, s'il étoit néceſſaire. Il expoſe & examine les divers ſyſtêmes des principaux Auteurs : il remarque ce qu'ils ont davantageux & de défectueux : enfin il donne un nouveau ſyſtême de ſon invention, dont il eſpere qu'on aura ſujet d'être content. Au reſte M. *Dupain* n'eſt pas de ces Maîtres de Mathématique ſpéculatifs, qui n'ont ap-

pris ce qu'ils enſeignent, que dans les Livres & le Cabinet; il s'eſt perfectionné à l'Ecole de la *Fere* dans les parties les plus eſſentielles de cette Science qui ont rapport à l'Art Militaire.

Le même *Meſnier* a réimprimé les *Regles pour former un Avocat, tirées des plus fameux Auteurs tant Anciens que Modernes &c.* 1742. in-12.

C'eſt l'Ouvrage d'un ancien Avocat, qui ayant vieilli dans la profeſſion, a connu par une longue expérience ce qui en fait la gloire, la perfection & le ſuccès. Il réduit ces Regles à quatre points Capitaux, la Science, la Compoſition, la Prononciation, & les Vertus que doit avoir un Avocat. C'eſt un fort bon guide pour les jeunes gens qui entrent au Barreau, & qui veulent y acquerir de la réputation, en ſe rendant utiles au Public.

Prix propoſé par l'Académie de Chirurgie. Pour l'année 1743.

L'Académie de Chirurgie pro-

posa pour le Prix de l'année 1741. le Sujet suivant :

Déterminer ce que c'est que Résolutif, expliquer leur maniere d'agir, distinguer leurs différentes especes, marquer leur usage dans les Maladies Chirurgicales.

Quoique cette matiere ait été traitée amplement & avec intelligence dans plusieurs Mémoires ; cependant l'Académie n'a pas cru devoir adjuger le Prix, parce que les Ouvrages qu'elle a reçûs lui ont paru manquer ou d'exactitude ou de solidité.

L'Académie qui connoît combien il seroit utile au Public que la matiere des Résolutifs fût traitée sçavamment, & que l'on fît sur ces Remedes, tant simples que composés, toutes les recherches nécessaires, pour satisfaire aux conditions portées par le Programe, a cru devoir proposer le même Sujet pour l'année 1743. ne doutant point que les Auteurs qui ont déja travaillé avec quelque succès, ne fassent de nouveaux efforts.

Avril 1742.

L'Académie défireroit que ceux qui travailleront fur ce Sujet, s'attachaffent fur-tout à ranger par claffes les différens genres de remedes Réfolutifs fimples & compofés ; à diftinguer, foit par le degré d'activité, foit par la faveur, foit par l'odeur, foit par les autres caracteres Phyfiques de ces remedes, les différentes efpeces que chaque genre peut renfermer ; à recueillir les différentes formules les plus ufitées par les Grands Maîtres tant anciens que modernes ; à déterminer l'ufage de ces diverfes efpeces de remedes dans les maladies, felon leurs différentes complications, leurs différens tems, & les différentes parties où elles arrivent ; à appuyer leurs fentimens fur l'expérience, & fur les obfervations des meilleurs Praticiens, &c.

Le prix fera double, c'eft-à-dire, que celui qui, au jugement de l'Academie, aura fait le meilleur Ouvrage fur le Sujet propofé, aura deux Médailles d'or, chacune de la valeur de deux cens livres, ou

une Médaille, & la valeur de l'autre, au choix de l'Auteur.

Ceux-ci qui envoyeront des Mémoires, sont priés de les écrire en latin ou en françois, & d'avoir attention qu'ils soient fort lisibles.

Ils mettront à leurs Mémoires une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe ou Signature; & cette marque sera couverte d'un papier collé, ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ils auront soin d'adresser leurs Ouvrages francs de port à M. Malaval Directeur de l'Académie de Chirurgie, ou à M. Quesnay Secrétaire, ou les leur feront remettre entre les mains.

Toutes personnes de quelque qualité & pays qu'elles soient, pourront aspirer aux Prix, on n'excepcepte que les Membres de l'Académie.

Le Prix sera délivré à l'Auteur même, ou au porteur d'une procuration de sa part, l'un ou l'autre représentant la marque distinctive,

& une copie nette du Mémoire. Les Ouvrages feront reçûs jufqu'au dernier Janvier 1743. inclufivement, & l'Académie à fon Affemblée publique de la même année, qui fe tiendra le Mardy d'après la Fête de la Trinité, proclamera la Piece qui aura remporté le Prix.

Quoique l'abregé de l'Hiftoire de *France* par *Mezeray* foit préférable à fa grande Hiftoire, il s'en faut bien que ce foit, je ne dis pas un Ouvrage parfait ; mais approchant de la perfection, foit pour le fond des chofes, foit pour le ftyle. Cependant, tel qu'il eft, bien des gens qui n'en connoiffent pas les défauts, & d'autres pour qui quelques-uns de ces défauts font le mérite de l'Ouvrage, & de l'Auteur, ne laiffent pas de l'eftimer autant que fi nous n'avions rien de meilleur en ce genre, & qu'il fût effectivement plus eftimable qu'il ne l'eft. Il s'en eft fait bien des Editions qui ont été promptement débitées; mais la derniere qui a pa-

ru à *Amsterdam* en 1740. chez *David Mortier*, en quatre Volumes *in*-4°. & treize Volumes *in*-12. au jugement du Libraire, l'emporte de beaucoup sur toutes les précédentes. Car I°. dit-il, on y a joint le *Traité de l'Origine des François; & de leur établissement dans les Gaules*. II°. On y a ajoûté la Vie des Reines. III°. On y a mis les Portraits des Rois gravés de nouveau, & plus fidélement. IV°. Plusieurs endroits ont été retouchés, limés, & mis dans un meilleur ordre par feu M. l'Abbé *de Vertot*. Il y a aussi quelques Notes trouvées dans les Manuscrits de M. *Amelot de la Houssaye*, qui éclaircissent divers points de l'Histoire. V°. On a augmenté cette Edition des Regnes de Louis XIII. & de Louis XIV. par M. de *Limiers*. VI°. Enfin on y donne, comme lui, la Vie de *Mezeray*, attribuée à M. *Daniel de Larroque*, fils du fameux Ministre *Matthieu de Larroque*.

Mais d'abord, *le Traité de l'Origine des François &c.* qui paroît

être ce que *Mezeray* a travaillé avec plus de ſoin, & qui ſeroit plus eſtimé, ſi des Auteurs plus habiles que *Mezeray* n'avoient travaillé à éclaircir cette matiere ; ce Traité, dis-je, ſe trouve à la tête de l'*Abregé* & de l'*Hiſtoire* en pluſieurs Editions & n'eſt point rare, quoiqu'on en diſe. En ſecond lieu, la Vie des Reines eſt fort peu de choſe, & n'eſt pas moins commune que le *Traité* dont nous venons de parler. Pour ce qui eſt des Portraits des Rois, on a ajoûté ceux de *Pharamond*, de *Clodion*, de *Mérovée*, de *Childeric* I. & de *Childeric* III. qui n'avoient point encore été gravés ; & l'on prétend qu'ils le ſont tous avec plus d'attention, de propreté, & de fidélité qu'ils ne l'avoient été juſqu'ici. Cependant ces gravures n'ont rien que de très-médiocre, &, quant à la fidélité, on n'y comptera pas beaucoup ſans doute. Il ſeroit à ſouhaiter que M. l'Abbé *de Vertot* eût retouché tout l'Ouvrage, comme on dit qu'il a retouché, & poli

quelques endroits. Les Notes de M. *Amelot* sont en très-petit nombre ; mais il n'est pas à propos qu'une Histoire en soit trop chargée, elle s'explique assez elle-même, quand elle est bien faite. Les Regnes de *Louis* XIII., & de *Louis* XIV. par M. *de Limiers* sont dans le goût de *Mezeray*, *il s'y conforme assez bien*, dit l'Editeur, *au Plan de cet Historien : il a imité autant qu'il a pû son tour, sa clarté : il s'est attaché sur-tout à cette sincérité qui est* son *caractere propre.* C'est-à-dire, qu'il écrit avec la même liberté, qui a fait rechercher préférablement aux autres, la premiere Edition de l'*Abregé* de *Mezeray*, & qui, plus que toute autre chose, paroît avoir déterminé le Libraire à donner celle-ci, augmentée des deux derniers Regnes.

Pour ce qui est de la *Vie de Mezeray*, dit l'Avertissement, *c'est plus un Roman Satyrique, qu'une Histoire*, & sur cela il cite M. l'Abbé d'*Olivet*, qui dit dans la continuation de l'Histoire de l'Acadé-

mie Françoiſe : *Etoit-ce la peine de faire un Livre pour nous apprendre qu'un Hiſtorien, dont la mémoire doit être chere aux François, étoit un homme biſare jusqu'à l'extravagance la plus outrée, ami de la débauche, même ſur ſes vieux jours; ſans réligion, juſqu'à la veille de ſa mort?* Effectivement, ſi *Mezeray* n'étoit point tel qu'on le dépeint, non ſeulement ce n'étoit pas la peine de publier cette Satyre; mais on ne devoit pas s'en permettre l'impreſſion. Il eſt pourtant vrai que l'Auteur reconnoît que le *Pyrrhoniſme de Mezeray par rapport à la Réligion... étoit plus dans ſa bouche que dans ſon cœur.* Et il ne prétend pas l'excuſer par-là puiſqu'il n'en eût été ni moins coupable, ni moins ſcandaleux. Il ajoute qu'au moins deux ans avant ſa mort, & lorſqu'il fit ſon Teſtament, *un Acte ſi ſérieux le rappelloit peu-à-peu aux devoirs du Chriſtianiſme*, quoiqu'il ne *marchât* que *lentement dans le chemin qui conduit au ſalut.*

Avril 1742.

TABLES DES ARTICLES du mois d'Avril. 1742.

ART. XXIII. Suite des réponses aux principales Objections contenues dans l'Examen des Leçons de Physique &c. 557

ART. XXIV. Dissertation sur le premier jour du monde. 588

ART. XXV. Des Antiquités de la Nation, & de la Monarchie Françoise. Par M. le Marquis de S. Aubin. 618

ART. XXVI. Elémens de Géométrie par M. Clairaut, de l'Académie Royale des Sciences &c. 661

ART. XXVII. Essai d'une nouvelle maniere de parvenir à la connoissance de la Quadrature circulaire. Par M. de la Font &c. 669

ART. XXVIII. Histoire Romaine de *Tite-Live*, traduite par M. l'Abbé *Brunet.* 673

ART. XXIX. Nouvelles Littéraires. 704

Errata pour le mois de Mars 1742.

PAge 387. ligne 17. Hoſée, *liſez*, Oſée.
395. lig. 24. ou un pied plus, une ligne en feroit deux. *liſez*, ou un pied plus une ligne, en feroit deux.
410. lig. 25 ſimple *liſés*, ſimples.
412. lig. 13. ſeptiéme, *liſés*, ſeptiémes.
416. lig. 16. *effacés*, que.
Ibid. lig. 19. ainſi. *liſés*, auſſi.
440. lig. 2. Verſion. *liſés*, Edition.
445. lig. 6. Cielus *liſés*, Coelus.
446. lig. 25. le cime. *liſés*, la cime.
445. lig. derniere. Fiorinus. *liſés*, Florinus, & *alibi*.
457. lig. 17. *effacés*, en
460. lig. 4. Fioſilins. *liſés* Fieſolins, ou Fieſolans.
461. lig 13. trouvé. *liſés*, trouvée.
464. lig. 25. demeuré. *liſés*, demeurés.
467. lig. 18 *Palenerii.* liſés, *Palmerii*.
492. lig. premiere. du 20. *liſés* de 20.
529. lig. 6. mittere, natum. *effacés la virgule*.
530. lig. 8. ſnſerat. *liſés*, ſenſerat.
531. lig. 23. Paxalma. *liſés*, Pax alma.
533. lig. 24. les deux beaux. *liſés*, plus beaux.
538. lig. 2. qu'on entre. *liſés*, qu'on n'y entre.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de JEAN-FRANÇOIS ROBUSTEL.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4452